

HISTOIRE DU CANADA.

SOUS LA

DOMINATION FRANÇAISE.

HISTOIRE

DU

CANADA,

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

PAR M. BIBAUD.

MONTREAL :

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JOHN JONES.

.....
1837.

DISTRICT DE } BUREAU DES PROTONOTAIRES.
MONTREAL. }

Le dix-huitième jour de septembre, 1837.

QU'IL soit notoire que le dix-huitième jour de septembre, dans l'année mil huit cent trente-sept, MICHAEL RIBAUD, Ecuier, a déposé dans ce Bureau le titre d'un livre dans les mots suivants, savoir : " Histoire du Canada, sous la Domination Française, publié et imprimé par JOHN JONES ;" au sujet duquel il réclame le droit de propriété.

Enregistré conformément à l'Acte Provincial, intitulé :

" Acte pour protéger la propriété littéraire."

L. S.

MONK ET MORROGH, P. B. R.

TABLE DES MATIERES.

	PAGE
CHAPITRE I. Découverte du Canada.	13
II. Etymologie du nom de Canada ; aspect du Pays ; Climat, Sol, Pro- ductions, Habitans.	19
III. Tentatives d'Etablissemens, ...	23
IV. Fondation de Port-Royal et de Québec, ...	29
V. Expéditions de M. de Champlain.	33
VI. Affaires de l'Acadie.	39
VII. Démarches de M. de Champlain. —Excursions chez les Hurons.— Complots des Sauvages alliés. . .	43
VIII. Incursions des Iroquois.—Guil- laume et Eméric de Caen.— Compagnie des Cent Associés, . . .	49
IX. Reddition de Québec.—Conduite magnanime du jeune Latour. . . .	53
X. Restitution de Québec.—Mort de Champlain.—Commencement de la guerre des Hurons et des Iro- quois.—Fondations, ...	59

CHAP.	XI. Continuation de la guerre des Hurons et des Iroquois.—Missions.—	
	Fondation de Montréal.	65
	XII. Nouvelles Incursions des Iroquois.—Négociations.—Affaires de l'Acadie.	73
	XIII. Destruction ou dispersion des Hurons.—Hostilités des Iroquois.	81
	XIV. Affaires ecclésiastiques.—Etat de la Colonie.—Traité de Paix.—Phénomènes.	85
	XV. Etablissement du Gouvernement Royal et du Conseil Supérieur.—Dissensions.	93
	XVI. Construction de différents Forts. Travaux de l'Intendant.—Expédition contre les Iroquois.	97
	XVII. Travaux de M. Talon.—Incidents.—Soumission des Tribus du Nord de l'Ouest.—Catarocouy.	105
	XVIII. Administration du comte de Frontenac.—Découverte du Mississippi. Compagnie du Nord.	113
	XIX. Situation de la Colonie.—Expédition contre les Iroquois.—Acadie.	121
	XX. Correspondance politique.—Baie d'Hudson.—Perfidie du marquis de Denonville à l'égard des Iroquois.	129
	XXI. Expédition contre les Iroquois.—Trêve avec ces Sauvages.	135

CHAP. XXII. Stratagème d'un chef Huron.—	
Etat de la Colonie.—Massacre	
de la Chine.	141
XXIII. Projet de Conquête.—Evacuation	
de Cataracouy.—Excursions dans	
la Nouvelle Angleterre et la Nou-	
velle York.	147
XXIV. Tentatives d'accommodement avec	
les Iroquois.—Irruptions et actes	
divers d'hostilité de ces Sauvages	
dans la colonie.	155
XXV. Siège de Québec.	163
XXVI. Incursions.—Combat de la Ma-	
deleine.—Diverses rencontres avec	
les Iroquois.	171
XXVII. Courage d'une Demoiselle Cana-	
dienne.—Expédition contre les	
Agniers.—Incidents.	181
XXVIII. Continuation de la petite guerre	
avec les Iroquois.—Affaires de	
l'Ouest.—Expédition dans les Can-	
tons.	185
XXIX. Expédition dans l'Ile de Terre-	
Neuve et à la Baie d'Hudson.—	
Troubles dans l'Ouest.—Mort de	
M. de Frontenac.	195
XXX. Négociations.—Traité provisoire.	
Funérailles de Kondiaronk.—Paix	
générale.	203
XXXI. Incursion dans la Nouvelle Angle-	
terre, et dans l'Ile de Terre-Neuve.	
Intendance de M. Rodot, ...	213

CHAP. XXXII.	Attaque contre le Port Royal.—	
	Destruction d'Haverhill.—Prise	
	de Saint-Jean.	219
XXXIII.	Mouvemens militaires.—Prise de	
	Port-Royal.—Naufrage d'une flotte	
	Anglaise aux Sept-Iles.	227
XXXIV.	Cession de l'Acadie, etc. à l'An-	
	gletorre.—Fondation de Louis-	
	bourg.—Hostilités des Outagamis.	
	Incidens.	235
XXXV.	Administration du marquis de	
	Beauharnois.—Expédition contre	
	les Outagamis.—Fort Frédéric.	245
XXXVI.	Siège et reddition de Louisbourg.	
	Dispersion d'une escadre destinée	
	à reprendre cette place.—Défaite	
	d'une autre escadre Française.	253
XXXVII.	Administration du comte de la	
	Galissonnière.—Mouvemens au	
	sujet des Acadiens.—Restitution	
	de Louisbourg. :	263
XXXVIII.	M. de la Jonquière Gouverneur	
	général.—Forts.—Expédition à	
	l'Ouest.—Péculat.	269
XXXIX.	Administration du marquis Du-	
	quesne.—Affaire de Jumonville.	
	Prise du fort Necessity.—Défaite	
	du général Braddock.	277
XL.	Bataille du lac George.—Disette.	
	Expéditions.—Prise des forts On-	
	tario et Oswego.	285

XLI. Expatriation des Acadiens.—Ex- pédition.—Prise du Fort George. Corruption.	293
XLII. Reddition de Louisbourg.—Ba- taille de Carillon.—Prise des forts Frontenac et Duquesne.	303
XLIII. Préparatifs de Défense.	313
XLIV. Arrivée d'une flotte Anglaise de- vant Québec.—Mouvements mili- taires.—Prise de Niagara.—Com- bat de Montmorency.	321
XLV. Bataille de Québec.—Retraite de l'armée Française.—Capitulation de Québec.	331
XLVI. Opérations et rencontres diverses. Bataille de Sainte-Foy.	341
XLVII. Siège de Québec.—Retraite des Français.—Progrès des Anglais.	353
XLVIII. Concentration des forces Anglai- ses.—Capitulation de Montréal. Cession du Canada à l'Angle- terre.—Conclusion.	363

PREFACE.

Il serait, sans doute, superflu d'argumenter longuement, pour prouver l'utilité, ou l'à-propos de la présente publication. Tous les hommes doivent désirer de connaître l'histoire de leur pays, de leur nation ; tous doivent aimer à savoir ce qu'ont été, ce qu'ont fait leurs ancêtres. Nous avons, il est vrai, une "Histoire Générale de la Nouvelle France," par le P. FRANÇOIS DE CHARLEVOIX ; et une histoire du Canada, en langue anglaise, par M. (maintenant l'honorable) WILLIAM SMITH ; nous avons RAYNAL ; nous avons, enfin, les "Beautés de l'Histoire du Canada :" mais l'histoire de CHARLEVOIX, qui est devenue rare, même en Canada, et qui ne sera probablement pas réimprimée, ne va pas au-delà de 1725, et est d'ailleurs remplie de détails minutieux, et souvent hors du sujet, qui en rendent la lecture ennuyeuse et rebutante pour la plupart des lecteurs ; l'ouvrage de M. SMITH est plein de faits, (ou pour mieux dire d'anecdotes,) qui ont

tout l'air d'être, sinon absolument controu-
 vés, du moins étrangement défigurés. RAY-
 NAL, dans son " Histoire du Commerce et
 des Etablissemens des Européens dans les
 deux Indes," ne rapporte que quelques
 traits isolés de l'histoire du Canada; et
 l'auteur des " Beautés " de cette histoire,
 qui s'est principalement attaché à décrire
 les mœurs et les usages des Sauvages,
 n'ajoute rien à ce qu'on en lit dans l'ou-
 vrage volumineux du P. CHARLEVOIX. Une
 histoire suivie, uniforme, et complète du
 Canada, sous la domination française,
 manquait donc aux lecteurs canadiens, et
 nous avons eu l'intention, au moins, de bien
 mériter de nos compatriotes, en leur don-
 nant cette histoire. Si cet ouvrage est bien
 reçu du public, comme nous ôsons espé-
 rer qu'il le sera, nous nous proposons de le
 faire suivre d'une " Histoire du Canada,
 sous la domination anglaise," aussitôt que
 nous aurons pu nous procurer les maté-
 riaux nécessaires pour l'entreprise.

HISTOIRE DU CANADA.



CHAPITRE PREMIER.

Découverte du Canada.

LES découvertes et les conquêtes des ESPAGNOLS et des PORTUGAIS dans les Indes, et particulièrement en Amérique, excitèrent l'ambition et réveillèrent l'émulation des autres nations de l'Europe : les HOLLANDAIS, les ANGLAIS, les FRANÇAIS voulurent aussi faire des découvertes, commercer, former des établissemens dans le NOUVEAU MONDE.

En 1497, c'est-à-dire quelques années seulement après la découverte du continent occidental, JEAN GABOT, ou GABOTO, Vénitien, qui avait armé aux frais, ou du moins sous la protection de HENRI VII, roi d'Angleterre, découvrit l'île de *Terre-Neuve* et une partie du continent voisin ; mais selon les meilleures autorités, il ne débarqua en aucun endroit ni de l'île ni du continent. Suivant d'autres mémoires, JEAN GABOT, ou SEBASTIEN, son fils aîné, singla plus au nord, et reconnut, non l'île de *Terre-Neuve*, mais la partie septentrionale du *Labrador* et quelques petites îles voisines de la terre-ferme.

En l'an 1500, un gentilhomme portugais, nommé GASPARD DE CORTEREAL, reconnut toute la côte orientale de *Terre-Neuve*, et une bonne partie de celle de La-

brador. Vers le même temps, ou quelques années après, des pêcheurs basques, normans et bretons commencèrent à faire la pêche de la morue sur le grand Banc de Terre-Neuve, et le long des côtes du continent voisin. Quelques auteurs, et entr'autres, le géographe GUILLAUME DELISLE, attribuent à ces pêcheurs la première découverte du CANADA.

En 1506, suivant des mémoires que le Père DE CHARLEVOIX regarde comme de bonnes autorités, un habitant de Honfleur, nommé JEAN DENYS, avait tracé une carte du golfe qui porte aujourd'hui le nom de *Saint-Laurent* ; et en 1508, un pilote de Dieppe, appelé THOMAS AUBERT, emmena en France des Sauvages du Canada, ou de l'*Acadie*.

FRANÇOIS I, roi de France, voulant exciter l'émulation de ses sujets par rapport à la navigation et au commerce, comme il avait fait par rapport aux belles-lettres, donna ordre à JEAN VERAZANI, Florentin, qui était à son service, d'aller reconnaître les nouvelles terres dont on commençait à parler beaucoup en France. VERAZANI partit de Dieppe, en 1523, avec quatre vaisseaux, qu'il ramena dans le même port, l'année suivante. On ignore par quelle hauteur il découvrit la terre, dans ce premier voyage, et en quel endroit il hiverna. Vers la fin de la même année 1524, ou au commencement de la suivante, VERAZANI arma de nouveau un navire, sur lequel il s'embarqua avec cinquante hommes et des provisions de bouche pour huit mois ; mais il se contenta de ranger les côtes de l'Amérique Septentrionale, entre le 30me. et le 50me. degré de latitude. Quelque temps après son retour en France, ce voyageur fit un nouvel armement, dans le dessein d'établir une colonie

en Amérique ; mais tout ce qu'on sait de cette dernière entreprise de VERAZANI, c'est que s'étant embarqué, il ne reparut plus ; soit qu'il eût péri en mer, soit qu'ayant débarqué dans un endroit où il voulait bâtir un fort, comme quelques uns l'ont publié, il eût été massacré, avec ses gens, par les naturels du pays.

Dix ans après le dernier voyage de VERAZANI, PHILIPPE DE CHABOT, amiral de France, engagea FRANÇOIS I. à reprendre le dessein d'établir une colonie française en Amérique. Il lui présenta un capitaine maloin, nommé JACQUES CARTIER, dont il connaissait le mérite, et que ce prince agréa. CARTIER partit de Saint-Malo, le 20 avril 1534, avec deux bâtimens de soixante tonneaux et cent-vingt hommes d'équipage. Il prit sa route à l'ouest, en tirant un peu sur le nord, et eut des vents si favorables, qu'il aborda, le 10 mai, au cap de *Bonavista*, dans l'île de Terre-Neuve. Ayant trouvé la terre encore couverte de neige et le rivage bordé de glace, il ne put ou n'osa s'y arrêter. Il descendit six degrés au sud-sud-est, et entra dans un port auquel il donna le nom de *Sainte-Catherine*. De là il remonta au nord, et rencontra des îles, qu'il appelle, dans ses mémoires, *Îles aux Oiseaux*. Il cotoya ensuite toute la partie septentrionale de Terre-Neuve, où il dit qu'il trouva des hommes bienfaits, qui avaient les cheveux liés, au-dessus de la tête, comme un paquet de foin, avec des plumes entrelacées sans ordre.

Après avoir fait presque tout le tour de l'île, CARTIER se dirigea vers le sud, traversa le golfe, s'approcha du continent, et entra dans une baie profonde, où il souffrit beaucoup du chaud ; ce qui la lui fit nommer

Baie des Chaleurs. Il trouva le pays fort beau, surtout en le comparant à celui de Terre-Neuve, qu'il venait de laisser, et fut très content des Sauvages qu'il y rencontra, et avec lesquels il échangea quelques marchandises pour des pelleteries.

Au sortir de la Baie des Chaleurs, CARTIER visita une bonne partie des côtes qui environnent le golfe, et prit possession du pays, au nom du roi de France, comme avait fait VERAZANI, dans les lieux où il avait mis pied à terre. Il remit à la voile, le 15 août, pour retourner en France, et arriva à St-Malo le 5 Septembre. Sur le rapport qu'il fit de son voyage, la cour jugea qu'il serait avantageux à la France d'avoir un établissement dans cette partie de l'Amérique. Le vice-amiral, DE LA MEILLERAYE, prit l'affaire à cœur, et obtint pour CARTIER une commission plus ample que la précédente. Ce dernier mit à la voile, le 19 mai 1585, avec trois vaisseaux, dont le plus gros était du port de cent-vingt tonneaux, et accompagné de plusieurs gentilhommes, qui voulurent le suivre en qualité de volontaires. La traversée ne fut pas aussi courte que la précédente : il s'éleva de violentes tempêtes ; les vaisseaux furent séparés les uns des autres, et ne se rejoignirent que le 26 juillet. Le 1^r août, un gros temps les contraignit de se réfugier dans le port de *Saint-Nicholas*, situé à l'entrée du fleuve, du côté du nord. Le 10, CARTIER entra dans une baie à laquelle il donna le nom de *Saint-Laurent*, en l'honneur du saint dont on célébrait ce jour là la fête, et ce nom s'étendit, d'abord à tout le golfe, et ensuite au grand fleuve qui s'y décharge, et qu'on avait appelé auparavant *Rivière de Canada*. Le 15, il s'approcha de l'île d'*Anticosti*, qu'il nomma

île de l'*Assomption*, à cause de la solennité du jour. Enfin, les trois vaisseaux remontèrent le fleuve, et arrivèrent à l'embouchure du *Saguenay*, le 1^r. septembre.

Ayant rangé la côte l'espace d'environ quinze lieues, CARTIER mouilla auprès d'une île qu'il nomma *Île aux Coudres*, à cause du grand nombre de coudriers qu'il y trouva. Huit lieues plus haut que l'Île aux Coudres, il en trouva une beaucoup plus grande et plus belle, toute couverte de vignes sauvages, et que pour cette raison, il appella *Île de Bacchus*. C'est celle qui a été nommée depuis *Île d'Orléans*. De cette île CARTIER se rendit à l'entrée d'une petite rivière, qui en est éloignée de quelques lieues, et qui vient du nord. Il lui donna le nom de *Sainte-Croix*, parce qu'il y entra le 14 septembre. C'est celle qui porte présentement le nom de *Saint-Charles*. Le lendemain de son arrivée en cet endroit, il reçut la visite de DONNACONA, chef de la bourgade de *Stadaconé*, qui était située sur l'éminence où est maintenant bâtie la haute ville de Québec. Il traita avec ce chef au moyen de deux Sauvages qu'il avait emmenés en France, l'année précédente, et qui entendaient un peu la langue française.

Le 19, CARTIER partit du havre de Sainte-Croix, avec le plus petit de ses vaisseaux et deux chaloupes, pour remonter le fleuve ; laissant les deux autres à l'entrée de la rivière, avec la plus grande partie de son monde. Arrivé à l'entrée du lac *Saint-Pierre*, il y laissa son vaisseau, et continua sa route avec ses deux chaloupes. Il arriva, le 10 octobre, devant *Hochelaga*, bourgade sauvage située à l'endroit où est aujourd'hui Montréal, accompagné de MM. DE PONTBRIAND, DE LA POMMERAYE et DE GOYELLE, trois de ses lieutenans. Il n'eut

qu'à se louer de l'accueil que lui firent les Sauvages. Pendant le séjour qu'il fit en cet endroit, il monta sur la montagne, au pied de laquelle la bourgade était bâtie, et lui donna le nom de *Mont-Royal*, ou *Mont-Réal*, comme on s'exprimait de son temps. Il découvrit de là une grande étendue de pays dont la vue le charma, et à juste titre.

De retour à Sainte-Croix, CARTIER y trouva un fort de pieux debout, que ses gens avaient construit pour se garantir de toute surprise de la part des Sauvages, et il résolut d'y passer l'hiver. Bientôt ses gens furent atteints du scorbut, ou de quelque autre maladie qu'on appella de ce nom, et il en mourut un grand nombre. Une tisane faite avec la feuille et l'écorce de l'épinette blanche, bouillies ensemble, rendit la santé aux autres. Dès que la navigation fut ouverte, CARTIER se rembarqua pour la France, avec deux de ses vaisseaux, abandonnant le troisième, faute de bras pour le manœuvrer.

CHAPITRE II.

Etymologie du nom de Canada ; aspect du pays ; climat, sol, productions, habitans.

L'étymologie du nom de CANADA est assez incertaine : l'opinion qui nous paraît la plus probable est que ce nom vient du mot iroquois *Kannata*, ou *Canada*, qui signifie amas de cabannes, ou de quelque autre mot souvent employé par les aborigènes.

Quoiqu'il en soit, les Européens donnèrent d'abord le nom de Canada à une étendue de pays beaucoup plus considérable que celle que renferment présentement les provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada : on comprenait encore sous ce nom, le Labrador, l'Acadie, et une partie des présents Etats de New-York et de Vermont.

Lorsque les Européens abordèrent pour la première fois sur les rivages du Canada, ils trouvèrent cette vaste région partout couverte d'épaisses forêts, ou dans son état de nature. La partie la plus septentrionale leur parut, comme elle l'était en effet, condamnée à une éternelle stérilité ; mais l'aspect et la nature des productions des parties plus méridionales les leur durent faire regarder comme très susceptibles de culture, et ca-

pables de produire la plûpart des grains et des fruits de l'Europe. La variété presque infinie des arbres et des plantes qu'on y voyait croître était un garant sûr qu'il en devait être ainsi. D'ailleurs, tout sauvage et inculte qu'il se trouvait, le Canada n'était pas dépourvu de beautés naturelles : les environs de *Stadaconé* et d'*Hochelaga* (de Québec et de Montréal) parurent charmants à JACQUES CARTIER et à ses compagnons de voyage, et tous ceux qui vinrent après eux en portèrent le même jugement. Le climat était rigoureux en hiver, surtout dans la partie septentrionale : le changement du chaud au froid et du froid au chaud y était quelquefois subit ; mais l'air était salubre, quoique la maladie dont les gens de CARTIER furent attaqués en dût donner d'abord une idée peu favorable. Le poisson abondait dans les lacs et les rivières, ainsi que dans les golfes et les baies, et le gibier dans les forêts. Ce pays avait encore l'avantage de n'être pas infesté de bêtes venimeuses ou féroces, le serpent à sonnettes étant le seul reptile dont la morsure fût dangereuse, et l'ours à peu près le seul quadrupède dont la rencontre pût être parfois redoutable.

Le Canada était habité par diverses nations ou tribus sauvages, différant peu entr'elles par le caractère, les mœurs et les usages : c'étaient, vers le nord, les *Eskimaux*, peuple faible, peu adonné aux armes, et ressemblant, à certains égards, aux Lapons et aux Groenlandais, déjà connus des Européens : le long de la mer, au sud du golfe de Saint-Laurent, les *Souriquois* ou *Micmacs*, les *Cannibas*, les *Abénaquis*. En remontant le fleuve, on trouvait d'abord les *Montagnais*, qui habitaient, ou fréquentaient principalement les bords de la

rivière de Saguenay et du lac *Saint-Jean*. Les *Algonquins* occupaient les bords du grand fleuve, depuis quelques lieues au-dessous de Québec jusqu'à l'embouchure de la rivière de *Saint-Maurice*, ou un peu au-dessus. Une autre tribu occupait l'île de Montréal et ses environs. Au midi des grands lacs *Erie* et *Ontario*, qui ne furent découverts que longtemps après les voyages de JACQUES CARTIER, était la nation des *Agononsi-onni* ou *Iroquois*, espèce de confédération composée de cinq tribus, ou cantons, savoir, en allant à peu près de l'est à l'ouest, *Agnier* ou *Mohawk*, *Onnontague*, *Goyogouin* ou *Cayuga*, *Onneyouth* et *Tsonnonthouan*.* Au nord-ouest des Iroquois, entre les lacs *Erie* et *Huron*, était la tribu nombreuse des *Yendats* ou *Hurons*. Les *Oulaouais* fréquentaient principalement les bords de la grande rivière qu'on a depuis appelée de leur nom.

Tous ces peuples, excepté peut-être les Iroquois, étaient de mœurs assez douces, dans le commerce ordinaire de la vie; ils ignoraient l'usage des boissons enivrantes, et étaient exempts de la plupart des vices qui infestaient les nations policées de l'Europe et des autres parties du monde; mais dans leurs guerres, ils étaient tous d'une cruauté révoltante, tourmentant leurs prisonniers de la manière la plus horrible, et poussant quelquefois la barbarie jusqu'à les manger.† Ils croyaient à l'existence d'un être éternel et tout-puissant,

* Les Hollandais et les Anglais, ou leurs descendants en Amérique, ont donné à ces cinq cantons des noms un peu différents, les appelant, dans l'ordre énoncé, *Mohawk*, *Onnondaga*, *Cayuga*, *Oncida* et *Seneca*.

† La suite de cette histoire fera connaître plus particulièrement leurs mœurs et leurs habitudes.

qu'ils appellaient, dans leur langue, le *Grand Esprit*, et à une vie à venir, sur laquelle ils avaient des idées fantastiques et bizarres, comme la plupart des autres peuples sauvages. Ils avaient, en outre, des espèces de pénates, ou divinités particulières, qu'ils appellaient aussi *Esprits*, et qui répondaient assez aux génies ou démons des anciens payens. Tous leurs arts se bornaient à faire des cabanes, des canots, des filets, des habits de peaux de bêtes, et des armes, dont les plus ordinaires étaient l'arc et la flèche : ils savaient aussi sculpter et peindre ou teindre grossièrement, et cultivaient quelques légumes.

JACQUES CARTIER avait rencontré plusieurs bourgades, avant d'arriver à celle de Stadaconé, qu'il représente comme considérable et très peuplée. Quant à celle d'Hochelaga, voici, d'après CHARLEVOIX, la description qu'il en donne. "C'était une bourgade de forme à peu près ronde : trois enceintes de palissades y renfermaient environ cinquante cabanes, longues de plus de cinquante pas, chacune, et larges de quatorze ou quinze, et faites en forme de tonnelles. On entrait dans la bourgade par une seule porte, au-dessus de laquelle, aussi bien que le long de la première enceinte, régnait une espèce de galerie, où l'on montait avec des échelles, et qui était pourvue de pierres et de cailloux, pour la défense de la place."

CHAPITRE III.

Tentatives d'Établissements.

JACQUES CARTIER était bon pilote et bon marin, mais très peu littérateur et encore moins philosophe. Les fictions et les contes absurdes dont il avait défigurés ses narrations ne contribuèrent peut-être pas peu à donner en France une idée désavantageuse du Canada. Le peu qu'il en rapportait, dans un temps où les Espagnols et les Portugais exploitaient les mines d'or et d'argent du Mexique, du Pérou et du Brésil, et le triste état où ses compagnons de voyage avaient été réduits par le froid et la maladie, persuadèrent à la plupart que ce pays ne pourrait jamais être d'aucune utilité aux Français. Néanmoins, quelques personnes de la cour furent d'avis qu'on ne se rebutât pas si tôt d'une entreprise dont le succès ne devait pas dépendre d'une ou deux tentatives.

FRANÇOIS DE ROBERVAL, gentilhomme picard, renommé dans sa province, par sa bravoure et son activité, demanda la commission de poursuivre les découvertes en Canada. Le roi ne se contenta pas de lui accorder ce qu'il demandait; il le déclara, par des lettres-patentes, datées du 15 janvier 1540, son vice-roi et lieutenant-général en Canada, Hochelaga, Saguenay,

Terre-Neuve, etc. Muni de ces titres, aussi vains que pompeux, le sieur DE ROBERVAL partit, l'année suivante 1541, avec cinq vaisseaux, ayant sous lui JACQUES CARTIER, en qualité de premier pilote.

La navigation fut heureuse, mais au lieu de remonter le Saint-Laurent, M. DE ROBERVAL bâtit un fort près de l'embouchure de ce fleuve, sur une plage stérile et sous un climat extrêmement rigoureux. Il y laissa CARTIER pour commandant, avec une forte garnison, des vivres en abondance et un de ses vaisseaux, et repartit pour aller chercher en France de plus grands secours. Mais le froid et les autres incommodités du pays eurent bientôt rebuté la garnison ; sans compter que les Sauvages en prirent ombrage et commencèrent à la molester. CARTIER et ses gens crurent donc n'avoir rien de mieux à faire que de se rembarquer pour la France ; mais ils rencontrèrent, près de Terre-Neuve, M. DE ROBERVAL, qui amenait un grand renfort, et qui les obligea à rebrousser chemin. Dès qu'il eut rétabli toutes choses dans son fort, il y laissa encore CARTIER, avec la meilleure partie de son monde, puis remonta le fleuve et entra dans le Saguenay. Il envoya de là un de ses pilotes, nommé SAINTONGES, faire des découvertes au-dessus de Terre-Neuve, et repartit de nouveau pour la France. Il y fut retenu pendant plusieurs années, fit encore un armement, en 1549, et périt, dans le voyage avec tous ceux qui l'accompagnaient. Ce malheur fut cause que, pendant longtemps, on ne songea plus, en France, à former des établissemens dans l'Amérique du Nord.

Les Bretons, les Normans et les Basques continuèrent à faire la pêche sur les bancs de Terre-Neuve, dans

le golfe et dans le fleuve Saint-Laurent, tandis que d'autres Français faisaient la traite des pelleteries avec les Sauvages, sur les côtes de la mer, sur les bords du Saint-Laurent, et particulièrement au port de *Tadousac*, à l'embouchure du Saguenay ; mais il s'écoula près d'un demi-siècle, avant qu'on pensât de nouveau, en France, à établir une colonie dans le Canada. Enfin, le marquis de LA ROCHE, seigneur breton, obtint de HENRI III, et ensuite de HENRI IV, le titre de vice-roi, avec les mêmes pouvoirs qu'avait eus le sieur DE ROBERVAL. Il voulut aller lui-même reconnaître le pays dont il devait être, pour ainsi dire, le monarque. Il arma un vaisseau, sur lequel il s'embarqua, au printemps de l'année 1598. Il passa près de l'*Ile de Sable*, éloignée d'environ 25 lieues de la pointe sud-est de l'île du *Cap-Breton*, et y débarqua quarante malheureux, qu'il avait tirés des prisons de France, et qui s'y trouvèrent bientôt plus mal à leur aise que dans leurs cachots. Il alla ensuite reconnaître les côtes du continent le plus proche, qui sont celles de l'Acadie, et après avoir pris toutes les connaissances dont il croyait avoir besoin, il remit à la voile pour s'en retourner. Arrivé en France, M. DE LA ROCHE y éprouva de grands contretemps, et mourut de chagrin, dit-on, après avoir fait pour l'établissement de sa colonie, que pourtant il ne commença même pas, de grandes et inutiles dépenses.

Le mauvais succès de l'entreprise du marquis de LA ROCHE n'empêcha point qu'après sa mort, on ne sollicitât vivement la commission qu'il avait eue du roi. Le sieur DE PONTGRAVE', riche négociant de St. Malo, et habile navigateur, qui avait déjà fait plusieurs voyages à Tadousac, et remonté le Saint-Laurent jusqu'aux *Trois*

Rivières, proposa à M. CHAUVIN, capitaine de vaisseaux, de demander au roi le privilège exclusif de la traite des pelleteries en Canada, avec les prérogatives attachées à la commission de M. DE LA ROCHE. M. CHAUVIN goûta cet avis, demanda le privilège et l'obtint. Il fit avec PONTGRAVE' le voyage du Canada, dans le seul but d'y commercer avec les Sauvages ; mais il mourut, l'année suivante, et eut pour successeur le commandeur DE CHATTE, gouverneur de Dieppe. Ce dernier forma une compagnie, où entrèrent des gentilshommes et des marchans, la plupart de Normandie. Il fit un armement dont il confia la conduite à M. DE PONTGRAVE', à qui le roi avait donné des lettres-patentes pour continuer les découvertes en Canada et y faire des établissemens.

M. DE CHATTE proposa à SAMUEL DE CHAMPLAIN, capitaine de vaisseaux, qui revenait des Antilles de faire le voyage du Canada avec PONTGRAVE', et il y consentit, avec l'agrément du roi. Ils partirent en 1603, laissèrent leurs vaisseaux à Tadousac, et remontèrent le fleuve, dans un bateau léger, jusqu'au *Sault Saint-Louis*, c'est-à-dire, un peu plus haut que l'endroit où CARTIER s'était arrêté. Mais il paraît qu'alors la bourgade d'Hochelaga n'existait plus, ou était réduite à très peu de chose, puisque M. DE CHAMPLAIN n'en fait aucune mention dans ses mémoires.

A leur retour en France, PONTGRAVE' et CHAMPLAIN trouvèrent le commandeur DE CHATTE mort, et sa commission donnée à un gentilhomme saintongeais, nommé DE MONTS, qui avait obtenu le commerce exclusif des pelleteries depuis le 40ème jusqu'au 54ème degré de latitude ; le droit de concéder des terres jus-

qu'an 46ème, et le titre de vice-amiral et de lieutenant-général dans toute cette étendue de pays.

M. DE MONTS conserva la compagnie formée par son prédécesseur, et l'augmenta même de plusieurs négocians des principaux ports de France, et particulièrement de celui de La Rochelle. Il équipa quatre vaisseaux, l'un desquels fut destiné à faire la traite des pelleteries à Tadousac: PONTGRAVE fut chargé de conduire le second à Camseaux, et de courir de là tout le canal que forment l'*Ile Royale* ou du Cap-Breton et celle de *Saint-Jean*. M. DE MONTS conduisait les deux autres, accompagné des sieurs DE CHAMPLAIN et DE POUTRINCOURT et de plusieurs autres volontaires. Parti du Hâvre-de-Grâce, le 7 mars 1604, M. DE MONTS arriva, le 6 mai, dans un port de l'Acadie, qui fut nommé port *Rossignol*, parce qu'il y confisqua un vaisseau appartenant à un capitaine de ce nom.

Cependant CHAMPLAIN explorait toute la côte, dans une chaloupe, pour chercher un endroit propre à l'établissement qu'on voulait former. M. DE MONTS ne pouvait manquer de réussir à fonder solidement une colonie, s'il choisissait bien son poste, et il ne lui était pas nécessaire d'aller bien loin. Il était près des deux ports les plus sûrs et les mieux situés pour le commerce, ceux de Camseaux et de *la Haive*; mais il ne daigna pas même s'y arrêter. Il n'entra ni dans la *Baie Française*, ou de *Fundy*, ni dans le *Port Royal*, ni dans la rivière de *Saint-Jean*, autres postes avantageux; mais il suivit CHAMPLAIN dans une petite île, et résolut de s'y établir. Cette île, à laquelle il donna le nom de *Sainte-Croix*, n'a guère qu'une demi-lieue de circuit; aussi fut-elle défrichée en peu de

temps. On n'y logea passablement, et l'on y semea du bled, qui rapporta extraordinairement. On ne tarda pas néanmoins à s'apercevoir qu'on avait fait un mauvais choix : l'hiver venu, on se trouva sans eau douce et sans bois : le scorbut se mit parmi les colons, et en fit périr un grand nombre. Aussi, dès que la navigation fut libre, M. DE MONTS n'eut rien de plus pressé que de chercher un endroit plus convenable. Etant entré dans le Port Royal, il le trouva tellement à son gré, qu'il prit, sur le champ, la résolution d'y transporter sa colonie.

CHAPITRE IV.

Fondation de Port-Royal et de Québec.

Le Port Royal, sur la baie de Fundy, est un des plus sûrs et des plus beaux qu'il y ait au monde. Le seul défaut qu'il offre est la difficulté d'y entrer et d'en sortir, à cause des courans et de la marée. Le pays, dans les environs, est beau et fertile, et il n'est qu'à quelques lieues de l'embouchure de la rivière Saint-Jean. S'il allongea un peu le trajet pour les vaisseaux venant de France, il les rapprochait aussi des Sauvages du continent acadien. M. DE POUTRINCOURT, en s'associant avec M. DE MONTS, avait formé le dessein de s'établir en Amérique, avec sa famille : il lui demanda donc ce port, l'obtint, et repassa en France, laissant le sieur DE PONTGRAVE' chargé du soin de son établissement. Comme l'absence de M. DE POUTRINCOURT fut longue, les habitans de Port-Royal crurent qu'il les avait abandonnés. PONTGRAVE' fit tout ce qu'il put pour les rassurer ; mais à la fin, il fut contraint de s'embarquer avec eux pour retourner en France, ne laissant que deux hommes dans le fort, pour y garder les effets qu'on ne pouvait pas emporter. Mais il était à peine sorti de la baie, qu'il apprit l'arrivée de M. DE POUTRINCOURT à Camceaux. Il rentra dans le Port Royal, où Pou-

TRINCOURT était déjà arrivé, sans qu'ils se fussent rencontrés.

Ayant ramené l'abondance dans son établissement, M. DE POUTRINCOURT ne songea plus qu'à le fortifier, et PONTGRAVE s'y livra tout entier. Il tenait ses gens continuellement occupés ; les travaux se faisaient avec joie, parce que les vivres ne manquaient pas, et que la fertilité du pays semblait répondre que la source de cette abondance ne tarirait point. Les colons jouissaient d'une bonne santé, et les Sauvages commençaient à s'approprier. Un avocat de Paris, nommé LESCARBOT, qui avait eu la curiosité de voir le Nouveau-Monde, contribua à mettre et à maintenir les choses dans cet heureux état. Il animait les uns, piquait les autres d'émulation, et ne s'épargnait lui-même en rien. Tous les jours, il inventait quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais on ne comprit mieux, remarque CHARLEVOIX, de quelle ressource peut être, dans un nouvel établissement, un esprit cultivé par l'étude, et que le zèle de l'état engage à se servir de ses talens et de ses connaissances. LESCARBOT publia, en 1609, la relation de ce qui s'était passé sous ses yeux en Acadie, et en 1612, différentes pièces de vers, qu'il dédia au chancelier DE SYLLERI, en le priant de considérer que si elles étaient *mal peignées et rustiquement vêtues*, c'était parce qu'elles avaient été composées dans un pays *inculte, sauvage, hérissé de forêts et habité de peuples vagabonds*.

Cependant, les ennemis de M. DE MONTS étaient parvenus à lui faire ôter sa commission. Il eut néanmoins le crédit de se faire rétablir pour un an dans son privilège ; mais ce fut à condition qu'il ferait un éta

blissement sur le fleuve Saint-Laurent. Ses associés équipèrent deux navires à Honfleur, et les confièrent à MM. CHAMPLAIN et PONTGRAVE', qui furent chargés d'aller faire la traite à Tadousac, tandis que M. DE MONTS solliciterait une prorogation de son privilège. Il ne put l'obtenir ; ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer encore, au printemps de 1608, des vaisseaux dans le Saint-Laurent. Mais s'apercevant que son nom, et la religion protestante, qu'il professait, nuisaient à ses associés, il se retira. En effet, dès que la compagnie ne l'eut plus à sa tête, le privilège lui fut rendu.

Cette même année, M. DE CHAMPLAIN, après avoir examiné soigneusement en quel endroit on pourrait fixer avec avantage l'établissement que la cour voulait qu'on fit sur le Saint-Laurent, s'arrêta sur la rive septentrionale de ce fleuve, à cent-vingt lieues de son embouchure, entre la petite rivière Saint-Charles, la même que JACQUES CARTIER avait appelée Sainte-Croix, et le *Cap aux Diamans*. Le village sauvage de Stadaconé était situé sur le cap même ; mais il paraît que l'endroit s'appellait, en langue algonquine, *Quebeio* ou *Quelibec*, qui veut dire rétrécissement ou fermeture ; d'où serait venu le nom de Québec. D'autres font dériver le nom de la capitale du Canada, des mots français, *quel bec*, ou suivant la prononciation populaire, *queu bec* ou *que bec*, prononcés, en arrivant à la vue du cap, par un des hommes qui accompagnaient CHAMPLAIN. “ Un beau bassin, dit l'auteur des *Beautés de l'Histoire du Canada*, où plusieurs flottes pourraient mouiller en sûreté ; des rivages bordés de rochers à pic, et parsemés de forêts ; deux promontoires pittoresques, (de Lévi et du Cap aux Diamans) ; une jolie île

(d'Orléans) ; la belle cascade de la rivière *Montmorency*, tout justifiait le choix de CHAMPLAIN, et concourt à donner à la capitale du Canada un aspect imposant et magnifique." Il y arriva le 3 juillet 1608, y construisit quelques cabanes pour lui et les siens, et comença à y défricher des terres, qui se trouvèrent fertiles.

CHAPITRE V.

Expéditions de M. de Champlain.

PONTGRAVE' repassa en France, la même année 1608, mais CHAMPLAIN demeura à Québec. Durant l'hiver, les Algonquins, les Montagnais et les Hurons recherchèrent son alliance, et au printemps de 1609, un parti de ces tribus ayant résolu de marcher contre les Iroquois, leurs ennemis communs, il se laissa persuader de les accompagner. Il s'embarqua sur le Saint-Laurent, avec ses alliés, et entra ensuite dans une rivière qui fut longtemps appelée *Rivière des Iroquois*, parce que ces Sauvages descendaient ordinairement par là pour faire leurs courses dans la colonie, et qui a porté ensuite les noms de *Sarcel* et de *Richelieu*. Après avoir remonté cette rivière treize ou quatorze lieues, il arriva au pied d'un rapide (celui de *Chambly*). Ne pouvant le franchir avec sa chaloupe, il la renvoya à Québec, et suivit ses alliés, avec deux Français, qui ne voulurent pas l'abandonner. Le rapide passé, les Sauvages commencèrent à mettre un peu plus de précaution dans leur manière de naviguer et de prendre poste. On campait de bonne heure; on abattait des arbres, dont on se faisait une espèce de retranchement, du côté de terre; on avait soin de ranger les canots sur le

bord de la rivière, afin de pouvoir s'embarquer promptement, en cas de surprise, et se dérober à l'ennemi, avant qu'il eût forcé le retranchement. Dès qu'on avait campé, des coureurs se répandaient à travers les plaines, et revenaient bientôt ; après quoi tout le monde s'endormait. CHAMPLAIN leur ayant parlé du danger auquel ils s'exposaient, ils lui répondirent qu'après avoir travaillé tout le jour, il était nécessaire de se reposer pendant la nuit. Néanmoins, lorsqu'ils se crurent plus proches de l'ennemi, ils ne marchèrent plus que de nuit, et n'allumèrent plus de feu pendant le jour.

Les vallées qui séparent les montagnes qu'on aperçoit du milieu du grand lac auquel CHAMPLAIN donna son nom, étaient alors peuplées d'Iroquois, et c'était là, et même au-delà, que nos guerriers avaient dessein de faire une irruption ; mais l'ennemi leur épargna une partie du chemin, car les deux partis se rencontrèrent sur le lac même. Ils gagnèrent le rivage, chacun de leur côté, et s'y retranchèrent. Alors les Algonquins envoyèrent demander aux Iroquois s'ils voulaient se battre à l'heure même ; mais ceux-ci répondirent que la nuit était trop avancée ; qu'on ne se verrait point, et qu'il valait mieux attendre le jour.

Le lendemain, dès que le jour eut paru, CHAMPLAIN plaça ses deux Français et quelques Sauvages dans les bois, pour prendre les ennemis en flanc. Ceux-ci étaient au nombre de deux cents, tous gens d'élite et déterminés, qui croyaient avoir bon marché des Algonquins et des Hurons, qu'ils étaient dans l'habitude de battre, et qui n'avaient laissé voir d'abord qu'une partie de leurs forces. Les alliés fondaient leur principale

espérance sur les armes à feu des Français, et ils recommandèrent à CHAMPLAIN de tirer sur les chefs, qu'ils lui montrèrent. Les Algonquins et les Hurons sortirent les premiers de leurs retranchemens, et s'avancèrent deux cents pas au-devant des Iroquois. Quand ils furent en présence, ils s'arrêtèrent, se partagèrent en deux bandes, et laissèrent le milieu à M. DE CHAMPLAIN. Celui-ci, habillé à l'euro péenne, avec son arquebuse et ses autres armes, fut pour les Iroquois un spectacle nouveau et singulier : mais quand ils virent le premier coup de son arquebuse, où il avait mis quatre balles, renverser morts deux de leurs chefs, et blesser dangereusement le troisième, leur frayeur fut égale à leur étonnement. Les alliés poussèrent de grands cris de joie, et firent une décharge générale de leurs flèches. CHAMPLAIN allait recharger son arquebuse, quand les Français qui l'accompagnaient, ayant encore abattu quelques uns des ennemis, ceux-ci ne songèrent plus qu'à fuir. Poursuivis chaudement, ils eurent encore quelques hommes de tués, et on leur fit quelques prisonniers. Les alliés vainqueurs se rassasièrent des vivres que les Iroquois avaient abandonnés, sautèrent et dansèrent sur le champ de bataille, et reprirent la route de leur pays. Après avoir fait une huitaine de lieues, ils s'arrêtèrent pour mettre à mort un de leurs prisonniers. Les cruautés qu'ils exercèrent en cette occasion firent horreur à CHAMPLAIN, qui demanda, comme une grâce, de pouvoir mettre fin au supplice du prisonnier, et lui cassa la tête d'un coup d'arquebuse. La nuit suivante, un Montagnais ayant rêvé qu'ils étaient poursuivis, la retraite devint une véritable fuite. Les Hurons retournèrent dans leur pays; les Algonquins s'arrêtèrent à

Québec, et les Montagnais se rendirent à Tadousac, où M. DE CHAMPLAIN les suivit. Dès qu'ils apperçurent les cabanes de leurs villages, ils coupèrent de longs bâtons, y attachèrent les chevelures qu'ils avaient faites, et les portèrent comme en triomphe. A cette vue, les femmes accoururent, se jetèrent à la nage, et ayant joint les canots, elles prirent les chevelures des mains de leurs maris, et se les passèrent autour du cou.

CHAMPLAIN étant remonte à Québec, il y fut joint par PONTGRAVE, et s'embarqua avec lui pour la France, laissant la colonie naissante sous les ordres de PIERRE CHAVIN, homme brave et intelligent. Il fut bien reçu du roi, à qui il rendit compte de la situation où il avait laissé le Canada, que l'on commença alors à appeller *Nouvelle-France*. On lui confia encore deux vaisseaux, le printemps suivant, et il arriva à Tadousac, le 8 avril. Il en repartit le 28, après avoir assuré les Montagnais qu'il venait dégager la parole qu'il leur avait donnée, l'année précédente, de les accompagner encore à la guerre contre les Iroquois. Ces Sauvages n'attendaient, en effet, que son retour pour se remettre en campagne, et à peine fut-il arrivé à Québec, qu'ils s'y rendirent, au nombre de soixante guerriers. Les Algonquins se trouvèrent prêts aussi, et tous marchèrent vers la rivière de Sorel, où d'autres Sauvages avaient promis de se rendre. CHAMPLAIN les suivit de près, dans une barque; mais il ne trouva pas le nombre de guerriers qu'on lui avait fait espérer, et il apprit, en même temps, qu'un parti de cent Iroquois n'était pas loin. Il n'y avait pas un moment à perdre pour le surprendre. Il fallut laisser la barque et se mettre dans des canots. Quatre Français suivirent CHAM-

PLAIN : les autres restèrent à la garde de la barque. Les confédérés eurent à peine vogué une demi-heure, qu'ils sautèrent à terre, sans rien dire aux Français, et se mirent à courir à travers les bois, laissant leurs canots à l'abandon, et CHAMPLAIN sans guide, au milieu de ces déserts. Bientôt pourtant, un Algonquin vint le prier de hâter sa marche, parce qu'on était aux prises avec les ennemis. Il doubla le pas, et ne tarda guère à entendre le bruit des combattans. Les alliés avaient attaqué les Iroquois dans leur retranchement, et avaient été repoussés avec perte. A la vue des Français, ils reprirent courage, et retournèrent avec eux à la charge. Le combat devint très vif : CHAMPLAIN et un de ses hommes furent blessés légèrement. Cependant les armes à feu déconcertaient les Iroquois, lorsque les munitions commencèrent à manquer. Alors CHAMPLAIN persuada aux alliés de donner l'assaut au retranchement : il se mit à leur tête, avec ses quatre Français, et malgré la vigoureuse défense des assiégés, ils parvinrent bientôt à faire une assez grande brèche. Cinq ou six autres Français arrivèrent, sur ces entrefaites. Ce renfort donna aux assaillans le moyen de s'éloigner pour respirer un peu, pendant que les nouveau-venus faisaient feu sur l'ennemi. Les Sauvages revinrent bientôt à l'assaut, et les Français se mirent sur les ailes, pour les soutenir. Les Iroquois ne purent résister à tant de coups redoublés : presque tous furent tués ou pris. Quelques uns ayant voulu courir du côté de la rivière, ils y furent culbutés, et s'y noyèrent. Lorsque l'affaire fut terminée, il arriva encore une troupe de Français, qui voulurent se consoler de n'avoir point eu de part à la victoire, en parta-

grant le butin. Ils se saisirent des peaux de castor dont étaient couverts les Iroquois qu'ils voyaient étendus sur la place ; ce qui scandalisa beaucoup les Sauvages. Ces barbares, qui prenaient plaisir à tourmenter, de la manière la plus indigne, des ennemis qui n'étaient plus en état de se défendre, se piquaient d'un désintéressement qu'ils étaient surpris de ne pas rencontrer chez des hommes civilisés. CHAMPLAIN engagea les Hurons à emmener un Français dans leur pays, afin qu'il y apprît leur langue, et emmena un des leurs en France.

CHAPITRE VI.

Affaires de l'Acadie.

Le 12 juin 1611, deux jésuites, les pères MASSE et BIART, arrivèrent au Port Royal, avec M. DE POUTRINCOURT, pour apprendre la langue des naturels du pays, et leur prêcher ensuite l'évangile.

Cependant, la marquise DE GUERCHEVILLE, qui s'intéressait fort à la conversion des Sauvages, et qui s'était associée avec M. DE POUTRINCOURT, dans la vue de le rendre favorable aux missionnaires, mais qui n'y avait pas réussi à son gré, se brouilla avec lui, et fit armer un bâtiment à ses propres frais. Elle en donna le commandement à un sieur DE LA SAUSSAYE, avec ordre d'y embarquer tout ce qui serait nécessaire pour fonder une nouvelle colonie. LA SAUSSAYE arriva, le 6 mai 1613, dans le port de la Haive, et y arbora les armes de Madame DE GUERCHEVILLE. De là il passa au Port Royal, où il prit les deux missionnaires, et rangea la côte jusqu'à la rivière de *Pantagoet*, qui coule plus de quarante lieues au sud-est de celle de Saint-Jean, sur un territoire réclamé dès lors par la couronne d'Angleterre. M. DE LA SAUSSAYE débarqua sur la rive septentrionale de cette rivière, et y fit, à la hâte, un petit fort, auquel il donna le nom de *Saint-Sauveur*.

Tout son monde se montait à vingt-cinq personnes. L'équipage de son navire, qui était de trente-cinq hommes, se joignit aux nouveaux colons, pour élever des maisons ou des cabanes. Lorsqu'on fut logé, on se mit à cultiver la terre ; mais à peine la colonie commençait à se former, qu'un orage imprévu la renversa de fond en comble. SAMUEL ARGALL, qui escortait, avec un vaisseau de quatorze canons, une dizaine de bateaux pêcheurs partis de la Virginie, apprit, en route, que des étrangers s'établissaient à Pantagoet, et ne doutant pas que ce ne fussent des Français, il crut qu'il était de son devoir de les en chasser. Quoique LA SAUSSAYE ignorât le dessein des Anglais, il crut devoir se préparer à tout événement : il demeura à terre, pour défendre son fort, et chargea LAMOTTE-LE-VILLAIN, son lieutenant, de la défense du navire, qui était en rade ; mais ni l'un ni l'autre n'avaient de canons. ARGALL s'attacha d'abord au retranchement, et après l'avoir canonné quelque temps d'assez loin, il s'en approcha de plus près, et fit un grand feu de mousquetterie, qui tua beaucoup de monde. LA SAUSSAYE voyant qu'une plus longue résistance lui ferait perdre inutilement un plus grand nombre d'hommes, prit le parti de se rendre, et LAMOTTE-LE-VILLAIN fut bientôt contraint d'en faire autant.

ARGALL, maître de l'habitation, alla visiter les coffres de LA SAUSSAYE, y trouva sa commission, et l'enleva, sans que personne s'en aperçût. Le lendemain, LA SAUSSAYE étant allé rendre visite à son vainqueur, celui-ci le somma de présenter la commission qu'il avait lui-même soustraite. LA SAUSSAYE l'ayant cherchée en vain, ARGALL le traita d'homme sans aveu et de pirate, et livra l'habitation et le navire

au pillage. Ensuite, par un singulier mélange de bassesse et de générosité, il offrit aux Français une espèce de barque ou chaloupe pontée, pour s'en retourner dans leur pays; et cette chaloupe s'étant trouvée trop petite, il proposa à ceux qui savaient quelque métier d'aller avec lui en Virginie, leur promettant une entière liberté de conscience, et la faculté de repasser en France, au bout d'un an. Plusieurs acceptèrent ces offres, et le sieur LAMOTTE, le P. BIART, et deux autres jésuites, que M. DE LA SAUSSAYE avait amenés de France avec lui, voulurent les suivre. Ce qui restait de Français s'embarqua sur la chaloupe, avec LA SAUSSAYE et le P. MASSE. Ils traversèrent la Baie Française, et rencontrèrent, au port de la Haive, un navire qui les reçut tous, et les conduisit heureusement à St. Malo.

Ceux qui avaient suivi le capitaine ARGALL en Virginie n'eurent pas autant de bonheur : à leur arrivée à *Jamestown*, le gouverneur-général les condamna à mort, comme pirates. ARGALL eut beau lui représenter qu'il leur avait donné sa parole qu'on les traiterait bien, et qu'ils demeureraient libres, et qu'ils ne l'avaient suivi volontairement qu'à cette condition, le gouverneur lui répondit qu'il avait outre-passé ses pouvoirs; que leur chef n'ayant point eu de commission, il ne pouvait s'empêcher de les regarder comme des forbans. Il ne restait à ARGALL d'autre moyen de les sauver que d'avouer sa supercherie à l'égard de leur commandant, et il eut assez de probité pour le faire.

La vue de la commission du sieur DE LA SAUSSAYE désarma le gouverneur de la Virginie; mais il prit, sur le champ, la résolution de chasser les Fran-

çais de toute l'Acadie. ARGALL fut chargé de cette expédition. On lui donna trois vaisseaux. Il arbora les armes d'Angleterre au même endroit où avaient été celles de Madame DE GUERCHEVILLE; puis il alla à Sainte-Croix, où il ruina tout ce qui restait de l'établissement de M. DE MONTS. Il fit la même chose au Port Royal, où il ne rencontra personne; et en quelques heures, le feu consuma tout ce que les Français possédaient dans une colonie où l'on avait dépensé beaucoup d'argent, et travaillé pendant plusieurs années, sans songer à se mettre en état de soutenir un coup de main.

CHAPITRE VII.

Démarches de M. de Champlain.—Excursion chez les Hurons.—Complot des Sauvages alliés.

La mort du roi (HENRI IV) avait achevé de ruiner les affaires et le crédit de M. DE MONTS. Il ne laissa pourtant pas d'exhorter CHAMPLAIN à ne pas perdre courage, et à chercher quelque puissant protecteur à la colonie naissante. CHAMPLAIN s'adressa à CHARLES DE BOURBON, comte de SOISSONS, qui, agréant la proposition d'être le protecteur de la Nouvelle-France, se fit donner par la reine régente toute l'autorité nécessaire pour maintenir et avancer ce qui était déjà fait, et nomma M. DE CHAMPLAIN son lieutenant. La mort du comte de SOISSONS, arrivée quelque temps après, ne déranger rien aux affaires de l'Amérique, parce que le prince de CONDE' voulut bien s'en charger, et continua CHAMPLAIN dans l'emploi et l'autorité que son prédécesseur lui avait donnés.

Après avoir été retenu en France durant toute l'année 1612, CHAMPLAIN se rembarqua pour le Canada, au printemps de 1613, et mouilla, le 7 mai, devant

Québec. Il trouva l'habitation en si bon état, que n'y jugeant pas sa présence nécessaire, il monta de suite jusqu'à Montréal. Après avoir séjourné quelque temps dans cette île, où il avait dessein de faire un établissement, il fit une excursion sur la grande rivière *des Outaouais* ; puis redescendit à Québec, et se rembarqua pour la France, vers le milieu de l'été.

Il conclut un nouveau traité avec des marchands de St.-Malo, de Rouen et de la Rochelle, et leur obtint, par l'entremise du prince de CONDE', des lettres-patentes du roi (LOUIS XIII). Il se rembarqua ensuite pour le Canada, avec quatre récollets, qu'il avait demandés, et à qui la compagnie s'était engagée de fournir tout ce qui serait nécessaire. Il arriva à Québec, au printemps de 1614, et monta incontinent à Montréal. Il y trouva des Hurons et quelques uns de leurs alliés, qui l'engagèrent dans une troisième expédition contre les Iroquois.

Les premiers historiens du Canada ont beaucoup blâmé la facilité avec laquelle M. DE CHAMPLAIN se laissait entraîner dans des expéditions lointaines, périlleuses, imprudentes et peu dignes de sa situation. " Il est constant, dit le P. CHARLEVOIX, que par cette complaisance, il prenait le meilleur moyen de gagner l'amitié des Sauvages, et de bien connaître un pays où il s'agissait d'établir un commerce avantageux, et la religion chrétienne parmi un grand nombre de tribus païennes ; mais il s'exposait beaucoup, et ne faisait pas réflexion que cette facilité à condescendre à toutes les volontés de ces barbares n'était nullement propre à lui concilier le respect que demandait le caractère dont il était revêtu. Il y avait, d'ailleurs, quelque chose de

mieux à faire pour lui, que de courir ainsi, en chevalier errant, par les lacs et les forêts, avec des Sauvages qui, souvent, ne gardaient pas même à son égard les bienséances, et dont il n'était nullement en état de se faire craindre. Il aurait pu aisément envoyer à sa place quelque Français en état de bien observer, tandis que sa présence à Québec aurait beaucoup plus avancé son établissement, et lui aurait donné une solidité qu'il se repentit trop tard de ne lui avoir pas procurée."

Si CHAMPLAIN pouvait se dispenser d'accompagner les Sauvages dans leurs excursions, c'était surtout dans celle dont nous allons parler. Car se trouvant obligé de redescendre à Québec, il les pria de différer leur départ jusqu'à son retour, qui devait être prompt: mais ceux-ci se lassèrent bientôt de l'attendre, et s'embarquèrent, avec quelques Français, qui étaient restés à Montréal. CHAMPLAIN, de retour dans cette île, n'y trouva plus que deux Français et six Sauvages: il s'embarqua avec eux, pour courir après les Hurons; mais il ne put les joindre que dans leur pays. Ils les trouva qui formaient un grand parti de guerre: ils lui en offrirent le commandement, et il l'accepta d'autant plus volontiers, qu'il se trouvait à la tête de douze Français. On ne différa pas à marcher contre les Iroquois. Ceux-ci occupaient une espèce de fort assez bien construit: ils en avaient embarrassé les avenues par de grands abattis d'arbres, et avaient élevé tout autour des galeries, d'où ils pouvaient tirer de haut en bas, sans se découvrir. Aussi la première attaque réussit-elle si mal qu'on ne jugea pas à propos d'en tenter une seconde. On essaya de mettre le feu aux abattis,

dans l'espoir qu'il gagnerait le fort ; mais les assiégés y avaient pourvu, en faisant de grandes provisions d'eau. On dressa ensuite une machine plus haute que les galeries, et sur laquelle on plaça des Français armés d'arquebuses. Cette manœuvre déconcerta un peu l'ennemi ; mais CHAMPLAIN ayant été blessé assez grièvement, à la jambe et au genou, les Hurons passèrent de la présomption au découragement, et il fallut se retirer avec honte et avec perte. La retraite se fit néanmoins en assez bon ordre. CHAMPLAIN fut bientôt guéri de ses blessures ; mais quand il voulut partir pour retourner à Québec, il ne put obtenir un guide, et il lui fallut se résoudre à passer l'hiver chez les Sauvages. Il sut pourtant mettre le temps à profit ; car il visita toutes les bourgades huronnes, et quelques unes de celles que les Algonquins avaient alors aux environs du lac *Nipissingue*. Dès que les rivières furent navigables, ayant su qu'on voulait l'engager dans une nouvelle entreprise contre les Iroquois, il gagna quelques Sauvages, qu'il s'était attachés par ses bonnes manières, s'embarqua secrètement avec eux, et arriva, le 11 juillet, à Québec, où tout le monde était persuadé qu'il ne vivait plus. Il s'embarqua pour la France, environ un mois après son retour à Québec.

L'année suivante 1616, les Sauvages confédérés complottèrent, par on ne sait quel mécontentement, de se défaire de tous les Français. Peut-être craignaient-ils qu'on ne voulût tirer une vengeance éclatante de la mort de deux habitans, qu'ils avaient assassinés, probablement pour profiter de leurs dépouilles ; car déjà la fréquentation des Européens leur avait fait perdre quelque chose de leur désintéressement. Ce qui est cer-

tain, c'est qu'ils s'assemblèrent, au nombre de huit cents, près des Trois-Rivières, pour délibérer sur les moyens de faire main-basse, en même temps, sur tous les Français. Un frère récollet, nommé DUPLESSIS, qui avait été chargé de l'instruction des Français et des Sauvages établis depuis peu en cet endroit, fut instruit de leur dessein par l'un d'entr'eux : il en gagna plusieurs autres, et peu à peu, il les réduisit tous à faire des avances pour une réconciliation parfaite, qu'il se chargea de négocier avec le commandant. M. DE CHAMPLAIN, de retour en Canada, voulut avoir les meurtriers des deux Français : les Sauvages ne lui en envoyèrent qu'un, mais avec une quantité de pelleteries pour *couvrir les morts*, c'est-à-dire, dédommager les parens, comme il se pratique parmi eux. Il fallut se contenter de cette satisfaction, moyennant aussi deux chefs, qu'on se fit donner comme otages.

M. DE CHAMPLAIN ne faisait plus qu'aller et venir de France à Québec, et de Québec en France, pour en tirer des secours, qu'on ne lui fournissait jamais tels qu'il les demandait. Le prince de CONDE' se contentait de prêter son nom ; la compagnie ne faisait qu'à regret des avances pour l'établissement d'une colonie qui l'intéressait beaucoup moins que son commerce, et il fallait à CHAMPLAIN beaucoup de courage et de zèle du bien public, pour ne pas renoncer à une entreprise qui ne lui procurait aucun avantage réel, et dans laquelle il avait continuellement à essuyer les caprices des uns et les contradictions des autres.

En 1620, le prince de CONDE' céda sa vice-royauté au maréchal DE MONTMORENCY, son beau-frère. Le

nouveau vice-roi continua la lieutenance à CHAMPLAIN, qui, persuadé que le Canada allait prendre une nouvelle face, y amena sa famille.

CHAPITRE VIII.

Incursions des Iroquois.—Guillaume et Eméric de Caen.—Compagnie des Cent Associés.

Au commencement de l'année 1621, les Iroquois parurent en armes jusque dans le centre de la colonie. Ces barbares, craignant que si les Français se multipliaient dans le pays, leur alliance ne fût reprendre aux Algonquins et aux Hurons leur ancienne supériorité sur eux, résolurent de s'en délivrer avant qu'ils eussent eu le temps de se fortifier davantage. Ils levèrent deux grands partis de guerre, pour attaquer les Français et leurs alliés en même temps. Le premier marcha vers le Sault Saint-Louis, et y trouva des Français, qui, quoiqu'en petit nombre, les repoussèrent, avec le secours de leurs alliés. Le second parti s'embarqua sur trente canots, et alla investir le couvent des récollets, sur la rivière Saint-Charles, où il y avait un petit fort. N'osant attaquer cette place, les Iroquois se jetèrent sur des Hurons, qui se trouvaient aux environs ; en prirent quelques uns, et les brûlèrent. Ils ravagèrent ensuite tous les environs du couvent, puis se retirèrent.

Il s'en fallait de beaucoup que M. DE CHAMPLAIN eût des forces suffisantes pour réprimer ces barbares :

aussi crut-il devoir représenter au roi et au duc de MONTMORENCY la nécessité de secourir la colonie, et le peu de cas que la compagnie avait fait jusque-là de ses instances réitérées. Le P. LEBAILLIF, qui fut député au roi, du consentement des principaux habitants, fut très bien reçu, et obtint tout ce que M. DE CHAMPLAIN désirait. La compagnie fut supprimée, et deux particuliers, GUILLAUME et EMERIC de CAEN, oncle et neveu, entrèrent dans tous ses droits. CHAMPLAIN en apprit la nouvelle par une lettre du vice-roi, qui lui enjoignait de prêter main-forte à ces négocians. Excepté CHAMPLAIN, tout le monde s'était si peu occupé de l'établissement du Canada, qu'on ne comptait à Québec, en 1622, que cinquante-deux habitans, y compris les femmes et les enfans.

En 1624, CHAMPLAIN fit bâtir en pierre le fort de Québec. Il paraissait par-là vouloir se livrer tout entier au soin de sa colonie ; mais à peine le fort fut-il achevé, qu'il repassa en France, avec sa famille. Il trouva le maréchal de MONTMORENCY traitant de sa vice-royauté avec le duc de VENTADOUR, son neveu. Ce dernier ne se chargeait des affaires de la Nouvelle France, que pour y procurer la conversion des Sauvages ; aussi son premier soin fut-il d'y faire passer des jésuites comme missionnaires. En 1625, GUILLAUME DE CAEN amena à Québec les PP. MASSE, de BREBEUF, et CHARLES LALLEMANT. Ces religieux se logèrent chez les récollets, en attendant qu'ils eussent une maison à eux. L'année suivante, d'autres jésuites arrivèrent sur un petit bâtiment qu'ils avaient frété, et sur lequel ils avaient embarqué plusieurs ouvriers.

Cependant les Sauvages causaient toujours de grandes inquiétudes : ils avaient encore assassiné quelques Français, et comme on ne s'était pas trouvé assez fort pour en tirer raison, l'impunité les avait rendus plus insolents ; de sorte qu'on ne pouvait s'écarter des habitations sans courir risque de la vie. M. DE CHAMPLAIN, de retour à Québec, crut devoir se plaindre au roi de l'état de faiblesse où il avait trouvé la colonie, principalement par la faute des associés des sieurs DE CAEN, qui ne s'occupaient que de la traite des pelleteries. Le cardinal de RICHELIEU, alors premier ministre, goûta la proposition qui lui fut faite, de mettre le commerce du Canada entre les mains d'une nouvelle compagnie. D'après le mémoire qui lui fut présenté, les associés devaient faire passer en Canada deux ou trois cents ouvriers de tous métiers ; ils promettaient de porter le nombre des habitants à 16,000 avant l'année 1643 ; de les loger, nourrir et entretenir de toutes choses pendant trois ans ; de leur assigner ensuite des terres défrichées, autant qu'il serait nécessaire pour leur subsistance, et de leur fournir des grains pour les ensemen- cer. Tous les nouveaux colons devaient être français et catholiques, et il devait y avoir dans chaque habitation des prêtres que la compagnie s'engageait à défrayer de tout pendant quinze ans, après quoi ils pourraient subsister au moyen des terres qu'elle leur aurait assignées.

Pour dédommager les associés de tant de frais, le roi leur cédait, ainsi qu'à leurs successeurs, à perpétuité, le fort de Québec et tout le pays de la Nouvelle France, tout le cours du fleuve Saint-Laurent et des rivières qui s'y déchargent, ou se rendent à la mer, avec les îles, ports, havres, mines, pêches, etc., sa majesté ne se ré-

servant que le ressort de la foi et hommage, avec une couronne d'or du poids de huit marcs, à chaque mutation de roi, et la nomination des officiers de justice souveraine, qui seraient présentés par les associés, lorsqu'il serait jugé à propos d'y en établir. Le roi leur accordait le droit de concéder des terres à tels titres qu'ils voudraient, et à telles charges et conditions qu'il leur plairait ; celui de construire des places fortes, de fonder des canons et de fabriquer des armes de toutes sortes ; le commerce des pelleteries pour toujours, et et pour quinze ans tout autre commerce. Il leur permettait d'embarquer sur des vaisseaux qu'il leur donnait, les capitaines, soldats et matelots qu'il leur semblerait bon, à condition qu'à leur recommandation, les capitaines prendraient leurs commissions de lui ; ainsi que les commandans des forteresses déjà construites, ou à construire, dans l'étendue des pays concédés. Il exemptait de tout droit, pendant quinze ans, les marchandises qui viendraient du Canada, ainsi que les vivres, munitions de guerre, etc., qui y seraient envoyés. Il était permis à toutes personnes, de quelque état et qualité qu'elles fussent, d'entrer dans la compagnie, sans déroger aux privilèges accordés à leurs ordres ; et s'il se trouvait parmi les associés des roturiers, sa majesté promettait d'en ennoblir jusqu'à douze, sur la recommandation de la compagnie. Enfin, il était déclaré que les descendans des Français établis dans le pays, et même les Sauvages qui auraient embrassé le christianisme, seraient réputés français, sans être obligés de prendre des lettres de naturalité.

CHAPITRE IX.

Reddition de Québec. Conduite magnanime du jeune Lalour.

La compagnie de la Nouvelle France se trouva bientôt composée de cent associés. Le cardinal de RICHELIEU, le maréchal d'EFFIAT, le commandeur DE RAZILLI, l'abbé DE LA MADELEINE, M. DE CHAMPLAIN, et plusieurs autres personnes de condition y entrèrent. Le reste se composait de riches négocians et bourgeois de Paris et des autres grandes villes du royaume.

Il y avait tout lieu d'espérer que la colonie allait faire des progrès rapides, sous les auspices de cette puissante association ; mais l'époque même de son institution fut marquée par les circonstances les plus malheureuses. Les premiers vaisseaux qu'elle expédia (en 1627) furent pris par les Anglais. L'année suivante, DAVID KERTK, français protestant, réfugié en Angleterre, s'avança avec une escadre, jusqu'à Tadousac, d'où il envoya brûler les maisons et les vaisseaux qu'il y avait au Cap Tourmente. L'officier qu'il avait chargé de cette commission eut ordre de monter jusqu'à Québec, et de sommer le commandant de lui livrer son fort. M. DE CHAMPLAIN y était alors, avec M. DE PONTGRAVE'. Après qu'ils eurent délibéré ensemble, et sondé

les principaux habitans, ils résolurent de se défendre. L'envoyé de KERTK reçut une réponse si fière, qu'il jugea à propos de se retirer. Cependant, il n'y avait plus que quelques livres de poudre dans le magasin, et chacun des habitans était réduit à sept onces de pain par jour. Si KERTK eût connu cet état de choses, il serait sans doute venu de suite à Québec, et s'en serait rendu maître sans coup férir. Mais peut-être crut-il qu'il fallait commencer par s'emparer d'une escadre que la nouvelle compagnie avait expédiée, sous la conduite de M. DE ROQUEMONT, un de ses membres. Celui-ci, loin de chercher à éviter KERTK, vint à sa rencontre, sans songer qu'il exposait au hazard d'un combat dont le succès ne pouvait qu'être douteux, toute la ressource d'une colonie prête à succomber. Les deux escadres ne tardèrent pas à se rencontrer : ROQUEMONT montra de la bravoure et de l'habileté ; mais outre que ses vaisseaux pesamment chargés ne pouvaient pas manœuvrer aussi bien que ceux de KERTK, ils étaient moins forts. Ils furent bientôt tous désagréés et contraints de se rendre.

Le combat s'étant livré dans le golfe, ou à l'entrée du fleuve, le vainqueur ne jugea pas à propos de monter incontinent à Québec. La chasse, la pêche, et la récolte remirent pour quelques mois un peu d'aisance dans la ville et dans les habitations voisines ; mais ensuite on se trouva dans une disette pire que la précédente ; jusqu'à ce que plusieurs furent contraints d'aller chercher des racines dans les bois, pour s'empêcher de mourir de faim. Le retour de la saison de la navigation n'apporta pas de soulagement à ce mal, car il n'arriva aucun vaisseau de France. Aussi CHAMPLAIN regarda-t-il les Anglais

bien moins comme des ennemis que comme des libérateurs, lorsqu'ils parurent devant Québec, vers la fin de juillet 1629. L'escadre s'étant arrêtée derrière la *Pointe Lévi*, une chaloupe s'avança jusque vers le milieu de la rade. L'officier qui la commandait demanda la permission de s'approcher. Elle lui fut donnée, et lorsqu'il eut débarqué, il alla présenter une lettre de LOUIS et THOMAS KERTK, frères de l'amiral DAVID. Cette lettre contenait une sommation dans des termes extrêmement polis : les deux frères, dont l'un devait commander à Québec, et l'autre conduisait une escadre dont la meilleure partie était restée à Tadoussac, faisaient entendre à M. DE CHAMPLAIN qu'ils étaient informés du triste état de sa colonie ; que néanmoins, s'il voulait leur remettre son fort, ils le laisseraient maître des conditions. CHAMPLAIN n'eut garde de refuser les offres qu'on lui faisait ; mais il fit prier les deux frères de n'approcher pas davantage, qu'on ne fût convenu de tout. L'officier s'en retourna avec cette réponse, et revint, le soir du même jour, pour demander les articles de la capitulation. CHAMPLAIN les lui donna par écrit : ils portaient 1o. Qu'avant toutes choses, MM. KERTK montreraient la commission du roi d'Angleterre, et la procuration de l'amiral DAVID, leur frère. 2o. Qu'ils lui fourniraient un vaisseau pour passer en France, avec tous les Français : 3o. Que les gens de guerre sortiraient avec leurs armes, et emporteraient leurs effets.

LOUIS KERTK accepta ces conditions, et le lendemain, 20 juillet, il mouilla dans la rade, avec trois vaisseaux, dont le plus gros portait dix canons. Il était de l'intérêt des vainqueurs que ceux des habitants qui

avaient des terres défrichées demeuraient dans le pays ; du moins KERTK le crut ainsi ; et pour les y engager, il leur fit les offres les plus avantageuses. Comme sa conduite les avait fort prévenus en sa faveur, et que plusieurs auraient été obligés de mendier, s'ils avaient repassé la mer, presque tous prirent le parti de rester.

THOMAS KERTK étant venu joindre son frère, CHAMPLAIN partit avec lui, le 24, pour Tadousac, où l'amiral DAVID était arrivé depuis quelques jours.

Peu s'en fallut que, dans ce voyage, les vainqueurs et les vaincus ne changeassent de sort. EME-
RIC DE CAEN, qui allait à Québec, ne sachant rien de ce qui s'y était passé, rencontra le navire de THOMAS KERTK, qui portait M. DE CHAMPLAIN. Il l'attaqua, et il était sur le point de s'en rendre maître, lorsqu'ayant crié *quartier*, pour obliger KERTK à se rendre, celui-ci prit cette parole dans un sens opposé, et cria, de son côté, *bon quartier*. A ces mots, l'ardeur des Français se rallentit un peu : DE CAEN qui s'en aperçut, voulut les rassurer, et se préparait à faire un dernier effort ; mais CHAMPLAIN se montra, et lui conseilla de profiter de son avantage pour faire ses conditions bonnes, avant l'arrivée des autres vaisseaux de KERTK.

DAVID KERTK ne voulut pas retourner en Angleterre sans avoir visité sa conquête : il monta jusqu'à Québec, et à son retour à Tadousac, il dit à M. DE CHAMPLAIN, qu'il trouvait la situation de cette ville admirable ; que si elle demeurait à l'Angleterre, elle serait bientôt sur un autre pied, et que les Anglais tireraient parti de bien des choses que les Français avaient négligées. Il employa le reste de l'été à carener ses vaisseaux, mit à la voile pour l'Angleterre, dans le mois

de septembre, et mouilla, le 20 octobre, dans le port de Plymouth, où il apprit que le différent entre les deux couronnes était terminé.

Pendant que les Anglais se rendaient ainsi maîtres de Québec et du Canada, un jeune officier, nommé LATOUR, leur résistait, au *Cap de Sable*, le seul poste qui restât aux Français dans l'Acadie. Le père de ce jeune officier, qui s'était trouvé à Londres, pendant le siège de la Rochelle, et y avait épousé, en secondes noces, une des filles d'honneur de la reine, avait promis au gouvernement anglais de le mettre en possession du poste où commandait son fils ; et sur cette promesse, on lui donna deux vaisseaux de guerre, sur lesquels il s'embarqua avec sa nouvelle épouse.

Arrivé à la vue du Cap de Sable, il se fit débarquer, et alla seul trouver son fils, à qui il fit un exposé magnifique du crédit dont il jouissait à la cour d'Angleterre, et des avantages qu'il avait lieu de s'en promettre. Il ajouta qu'il ne tenait qu'à lui de s'en procurer d'aussi considérables ; qu'il lui apportait l'ordre du Bain, et qu'il avait pouvoir de le confirmer dans son gouvernement, s'il voulait se déclarer pour sa majesté britannique.

La surprise du jeune commandant fut extrême : il dit à son père, qu'il s'était trompé, s'il l'avait cru capable de trahir son pays ; qu'il faisait beaucoup de cas de l'honneur que le roi d'Angleterre voulait lui faire ; mais qu'il ne l'achèterait pas au prix d'une trahison ; que le monarque qu'il servait était assez puissant pour le récompenser de manière à ne lui pas donner lieu de regretter d'avoir rejeté les offres qu'on lui faisait ; et qu'en tout cas, sa fidélité lui tiendrait lieu de récompense.

Le père, qui ne s'était pas attendu à une pareille réponse, retourna aussitôt à son bord. Il écrivit, le lendemain, à son fils, dans les termes les plus pressants et les plus tendres ; mais sa lettre ne produisit aucun effet. Enfin, il lui fit dire qu'il était en état d'emporter par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par ses prières ; que quand il aurait débarqué ses troupes, il ne serait plus temps pour lui de se repentir d'avoir rejeté les avantages qu'il lui offrait, et qu'il lui conseillait, comme père, de ne pas le contraindre à le traiter en ennemi.

Ces menaces furent aussi inutiles que l'avaient été les sollicitations et les prières. LATOUR, le père, en voulut venir à l'exécution : on attaqua le fort ; mais le jeune officier se défendit si bien, qu'au bout de deux jours, le commandant anglais, qui n'avait pas compté sur la moindre résistance, et qui avait déjà perdu plusieurs soldats, ne jugea pas à propos de s'opiniâtrer davantage à ce siège. Il le déclara à LATOUR, père, qui se trouva fort embarrassé : comment, en effet, retourner en Angleterre, et s'exposer au ressentiment d'une cour qu'il avait trompée ? Quant à son pays natal, il ne pouvait songer à y rentrer, après l'avoir voulu trahir. Il ne lui resta d'autre parti à prendre que de recourir à la générosité de son fils : il le pria de souffrir qu'il demeurât auprès de lui ; ce qui lui fut accordé.

CHAPITRE X.

Restitution de Québec.—Mort de Champlain.—Commencement de la guerre des Hurons et des Iroquois.—Fondations.

Cependant on avait négocié, à la cour de France, pour retirer des mains des Anglais le fort de Québec et le Canada ; et afin de donner plus de poids aux négociations, on avait armé six vaisseaux, qui devaient être sous les ordres du commandeur DE RAZILLI ; mais l'Angleterre rendit de bonne grâce ce qu'on se préparait à lui enlever de force. Le traité en fut signé à Saint-Germain en Laye, le 20 octobre 1632, et l'Acadie y fut comprise, ainsi que le Cap-Breton. Un des articles du traité portait que tous les effets qui seraient trouvés à Québec seraient restitués, ainsi que les vaisseaux pris de part et d'autre, avec leurs cargaisons ; et comme les sieurs DE CAEN avaient le principal intérêt dans cette restitution, EMERIC fut envoyé en Amérique, pour porter à LOUIS KERTK le traité, et en solliciter l'exécution. Le roi jugea même à propos de lui abandonner le commerce des pelleteries pour un an, afin de le dédommager des pertes qu'il avait faites pendant la guerre. Il partit pour Québec, au mois d'avril de cette même année 1632, et

à son arrivée, le gouverneur anglais lui remit la place, avec tous les effets qui lui appartenaient.

En 1633, la compagnie des Cent Associés rentra dans tous ses droits, et l'Acadie fut concédée au commandeur DE RAZILLI, à condition qu'il y ferait un établissement. Il en fit un, en effet, mais peu considérable, à la Haive. La même année, M. DE CHAMPLAIN fut nommé de nouveau gouverneur, ou commandant en Canada, et y vint, avec une escadro qui portait beaucoup plus que ne valait alors toute cette colonie. Sa première vue fut de s'attacher la nation huronne, et de tâcher de la soumettre au joug de l'évangile. Des missionnaires, récollets et jésuites, l'avaient déjà visitée, avant la prise de Québec, et il arriva ensuite un assez grand nombre des derniers, dont plusieurs partirent pour cette mission. Le P. CHARLEVOIX remarqua qu'en moins de trois ans, après la restitution du Canada, il y eut quinze jésuites dans le pays. Bientôt aussi, dit-il, il n'y eut plus un seul calviniste dans la colonie. Cette exclusion, qu'on pourrait regarder comme le fruit de l'intolérance, qui était l'esprit du temps, et non moins chez les protestans que chez les catholiques, était aussi une mesure de politique: on était persuadé, à la cour de France, que l'entreprise et le succès des Anglais contre le Canada étaient principalement dûs aux intrigues de quelques protestans de France, et à la connivence de ceux de la colonie; et l'on crut qu'il était de la prudence de ne pas trop approcher les réformés des Anglais, dans un pays où l'on n'avait pas assez de forces pour les contenir dans le devoir et la soumission aux autorités légitimes.

On avait, d'ailleurs, apporté une grande attention au choix de ceux qui s'étaient présentés pour venir s'établir en Canada. On n'y voulait point de *mauvais garnemens*, comme s'exprime un historien du temps. On avait soin surtout de s'assurer de la conduite et de la réputation des femmes et des filles, avant de leur permettre de s'embarquer. Les missionnaires, soit chez les Français, soit chez les Sauvages, se distinguaient par une piété, un zèle, une résignation et un dévouement, qu'on pouvait regarder, même alors, comme extraordinaires.

Un établissement pour l'instruction des enfans des Français et des Sauvages, auquel on donna le nom de collège, fut commencé en 1635, particulièrement par les soins du jésuite RENE' ROHAULT, fils du marquis de GAMACHE.

M. DE CHAMPLAIN mourut, à Québec, vers la fin de décembre de la même année, universellement regretté, et à juste titre. C'était un homme de bien et de mérite : il avait des vues droites et était doué de beaucoup de pénétration. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'étaient son activité, sa constance à suivre ses entreprises ; sa fermeté et son courage dans les plus grands dangers ; un zèle ardent et désintéressé pour le bien de l'état ; un grand fond d'honneur, de probité et de religion. Au reproche que lui fit LESCARBOT, d'avoir été trop crédule, CHARLEVOIX répond que c'est le défaut des âmes droites, et que, dans l'impossibilité d'être sans défauts, il est beau de n'avoir que ceux qui seraient des vertus, si tous les hommes étaient ce qu'ils devraient être. M. DE CHAMPLAIN eut pour succes-

neur dans le gouvernement, M. DE MONTMAGNY, chevalier de Malte.

Cependant les missionnaires continuèrent leurs travaux évangéliques parmi les Hurons. L'occasion était favorable pour faire dans leur pays un bon établissement ; mais M. DE MONTMAGNY manquait d'hommes et de finances. Les Hurons étaient inquiétés par les Iroquois, et l'alliance des Français leur avait donné une confiance et une présomption qui les perdirent, à la fin. Leurs ennemis surent les endormir par des négociations ; mais en même temps qu'ils négociaient, ou feignaient de négocier avec le corps de la nation, ils attaquaient, sous différents prétextes, les bourgades les plus éloignées du centre, en persuadant aux autres, qu'il ne s'agissait que de quelques querelles particulières, où elles n'avaient aucun intérêt d'entrer. Cependant, au commencement de l'année 1636, les Iroquois cessèrent de feindre, et parurent en armes au milieu du pays des Hurons. Ceux-ci les repoussèrent, cette fois, avec l'aide du peu de Français qu'il y avait parmi eux. Mais la retraite de leurs ennemis les replongea dans leur première sécurité ; et pour comble de mal, une épidémie, qui éclata dans leur pays, leur fit perdre un grand nombre de leurs guerriers. Une partie aussi de ceux qui s'étaient faits chrétiens, ou qui désiraient le devenir, laissèrent leur pays, et vinrent former, auprès de Québec, en 1637, une bourgade qui fut appelée *Sylleri*, du nom du seigneur qui avait projeté cet établissement.

Deux choses essentielles manquaient encore à la colonie ; une école pour l'instruction des jeunes filles, et un hôpital pour le soulagement des malades. Les jé-

suites s'étaient déjà donné de grands mouvemens pour lui procurer ce double avantage : deux dames illustres secondèrent leurs vues, et mirent leurs projets à exécution. La duchesse d'AIGUILLON voulut être la fondatrice de l'Hotel-Dieu : elle s'adressa aux hospitalières de Dieppe, qui s'offrirent toutes, mais dont trois seulement furent acceptées. La fondation des ursulines fut dûe à une jeune veuve de condition, nommée Madame DE LA PELTRIE. Cette illustre fondatrice consacra ses biens et sa personne même à cette œuvre méritoire. Après avoir obtenu trois ursulines, entre lesquelles était la sœur MARIE DE L'INCARNATION, que CHARLEVOIX appelle la THERESE de la Nouvelle France, elle s'embarqua à Dieppe, avec elles et avec les trois hospitalières, le 4 mai 1639, sur un vaisseau qui n'arriva à Québec que le 1^r. août. Le jour de leur arrivée fut un jour de fête pour toute la ville. Tous les travaux cessèrent ; toutes les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut les religieuses, à la tête de ses troupes, qui étaient sous les armes, et au bruit du canon. Il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Les hospitalières allèrent s'établir à Sylleri : les ursulines restèrent à Québec. Madame DE LA PELTRIE poussa son zèle et sa charité jusqu'à se dépouiller du peu qu'elle s'était réservé pour son usage ; à se réduire à manquer parfois du nécessaire, et à cultiver même la terre de ses mains, pour avoir de quoi soulager les nécessiteux et les enfans pauvres qu'on lui présentait. Ce zèle peut paraître bien excessif, et même peu éclairé, puisqu'en se réservant un revenu, même modique, elle se fut trouvée en état de subvenir aux besoins des

indigènes, bien plus efficacement que par le travail de ses mains, et surtout par la culture de la terre. Mais nous n'en devons pas priser moins sa bonne œuvre, dont le fruit s'est perpétué jusqu'à présent, au grand avantage de notre ville capitale.

CHAPITRE XI.

*Continuation de la guerre des Hurons et des Iroquois.
Missions.—Fondation de Montréal.*

Cependant, la compagnie des Cent Associés demeurait dans une inaction incompréhensible, et paraissait ne penser nullement à remplir même une partie de ses grandes promesses. La guerre recommençait plus vivement que jamais entre les Hurons et les Iroquois. Ces derniers étant tombés inopinément sur une tribu éloignée, y firent un massacre épouvantable, et contraignirent ceux qui eurent le bonheur d'échapper, à chercher une retraite ailleurs. Ils la trouvèrent chez les Hurons, qui n'eurent pas plutôt appris leur désastre, qu'ils envoyèrent au-devant d'eux avec des rafraichissemens, et les accueillirent avec une bienveillance et une affection qui auraient fait honneur à des peuples civilisés. Peut-être la politique entraînait-elle aussi pour quelque chose dans cette démarche ; mais si les Hurons augmentaient un peu le nombre de leurs guerriers, en accueillant ainsi les ennemis des Iroquois, ils achevaient par là de se rendre ces derniers irréconciliables.

Ceci se passa vers l'année 1640. Quelque temps après, trois cents guerriers hurons et algonquins s'étant mis en campagne, une petite troupe prit les devans,

et rencontra un parti de cent Iroquois. Ces derniers chargèrent cette-avant garde ; mais malgré l'inégalité du nombre, ils ne purent lui prendre qu'un seul homme. Contents néanmoins de ce petit succès, et craignant, s'ils allaient plus loin, d'avoir affaire à trop forte partie, ils songeaient à se retirer, quand leur prisonnier s'avisa de leur dire que le corps dont lui et sa troupe avaient été détachés était beaucoup plus faible qu'eux. Sur la parole de ce captif, ils se déterminèrent à attendre leurs ennemis, dans un lieu où il les assura qu'ils devaient passer. Les Hurons et leurs alliés parurent bientôt, et les Iroquois, au désespoir de s'être laissé duper, s'en vengèrent d'une manière terrible sur celui qui les avait engagés dans ce mauvais pas. La plupart furent d'avis qu'il fallait tâcher de se sauver ; mais un brave, élevant la voix, s'écria : " Mes frères, si nous voulons commettre une telle lâcheté, attendons au moins que le soleil soit sous l'horizon, afin qu'il ne la voie pas. " Ce peu de mots eut son effet : la résolution fut prise de combattre jusqu'à la mort, et elle fut exécutée avec toute la valeur que peuvent inspirer le dépit et la crainte de se déshonorer. Mais la partie était trop inégale : les Iroquois furent tous tués ou faits prisonniers.

" Si la Grèce eût été le théâtre d'une action semblable, dit l'auteur des *Beautés de l'Histoire du Canada*, le prisonnier qui se sacrifie à la gloire de son pays ; l'homme éloquent qui arrête, par deux ou trois paroles, ses compagnons prêts à fuir ; les braves qui se défendent contre des troupes quatre fois plus fortes, eussent été immortalisés par tous les arts, et consacrés comme des héros demi-dieux."

Les alliés ne surent pas profiter de l'avantage qu'ils venaient de remporter ; et, de leur côté, les Iroquois, plus animés que jamais par l'échec qu'ils avaient reçu, se promirent d'en tirer une vengeance éclatante. Mais pour ne pas s'attirer en même temps sur les bras trop de forces réunies, ils mirent tout en usage pour faire prendre aux Hurons et autres Sauvages, de l'ombrage des Français. Ils firent partir trois cents des leurs, qu'ils divisèrent par petites troupes : les Sauvages qui tombèrent entre leurs mains furent traités avec tous les raffinemens de barbarie qu'ils étaient capables d'inventer ; tandis que quelques Français, qui furent pris par eux, n'eurent aucun mal.

Quelque temps après, plusieurs partis d'Iroquois parurent aux environs des Trois-Rivières, et tinrent en échec, pendant plusieurs mois, toutes les habitations françaises ; puis, lorsqu'on s'y attendait le moins, ils offrirent de faire la paix avec les Français, mais à condition que leurs alliés n'y seraient pas compris. **M. DE MONTMAGNY** monta aux Trois-Rivières, dans une barque bien armée, et envoya de là aux Iroquois le P. **RAGUENEAU** et le sieur **NICOLET**, pour leur demander les prisonniers français qu'ils retenaient, et savoir leurs dispositions touchant la paix. Ces députés furent bien reçus : on les fit asseoir, en qualité de médiateurs, sur une espèce de bouclier ; on leur amena ensuite les captifs liés, mais légèrement ; et aussitôt, un chef de guerre fit une harangue fort étudiée, dans laquelle il s'efforça de persuader que sa nation n'avait rien tant à cœur que de vivre en bonne intelligence avec les Français. Au milieu de son discours, il s'approcha des prisonniers, les délia, et jetta leurs liens par-dessus la pa-

lissade, en disant : “ Que la rivière les emporte si loin qu’il n’en soit plus parle.” Il présenta, en même temps, un collier aux députés, comme un gage de la liberté qu’il rendait aux enfans d’ONONTHIO.* Puis, prenant deux paquets de peaux de castor, il les mit aux pieds des captifs, en disant qu’il n’était pas raisonnable de les renvoyer nus, et qu’il leur donnait de quoi se faire des robes. Il reprit ensuite son discours, et dit que tous les cantons iroquois désiraient ardemment une paix durable avec les Français, et qu’il suppliait, en leur nom, le gouverneur de cacher sous ses habits les haches des Algonquins et des Hurons, tandis qu’on négocierait cette paix ; assurant que, de leur côté, il ne serait fait aucune hostilité.

Il parlait encore, quand deux canots d’Algonquins ayant paru à la vue de l’endroit où se tenait le conseil, les Iroquois leur donnèrent la chasse. Les Algonquins ne voyant nulle apparence de pouvoir résister à tant de monde, prirent le parti de se jeter dans l’eau et de s’enfuir à la nage, abandonnant leurs canots, qui furent pillés sous les yeux du gouverneur. Un procédé aussi indigne montra le peu de fond qu’il y avait à faire sur la parole des Iroquois, et la négociation fut rompue, à l’heure même.

C’était, remarque CHARLEVOIX, une situation bien triste que celle où se trouvait le gouverneur général de la Nouvelle France, exposé tous les jours à recevoir de

* *Ononthio*, en langue huronne et iroquoise, veut dire *Grande-Montagne*, et c’est ainsi qu’on leur avait dit que se nommait M. DE MONTMAGNY. Depuis ce temps, ces Sauvages, et à leur exemple, tous les autres, appellèrent ONONTHIO le gouverneur général du Canada, et donnèrent au roi de France le nom de grand ONONTHIO.

pareils affronts, faute d'être en état de tenir seulement en équilibre la balance entre deux partis de Sauvages, qui tous ensemble, n'auraient pas tenu contre quatre ou cinq mille hommes de troupes. Mais les cents associés ne revenaient point de leur assoupissement, et la colonie semblait diminuer, de jour en jour, en nombre et en force, au lieu d'augmenter, comme elle aurait dû faire.

Avant de passer plus loin, nous dirons un mot des missions, objet principal alors, pour une grande partie des Français qui demeuraient dans ce pays, ou qui y avaient des relations. Pendant que les PP. JEROME LALLEMANT, DE BREBEUF, et autres, faisaient tous les efforts possibles pour convertir au christianisme les Hurons, les Algonquins et les Outaouais, les PP. TRACIS, PERRAULT, LIONNES, travaillaient dans le même but, chez les tribus de Sauvages des environs du golfe de Saint-Laurent, désignés alors sous le nom de *Gaspétiens*, à cause de la baie de *Gaspé*, où la plupart des vaisseaux qui fréquentaient ces parages venaient jeter l'ancre. Il y avait aussi une mission à Tadoussac, lieu plus fréquenté qu'aucun autre par les Montagnais et autres Sauvages du nord. Ils arrivaient, quelquefois tous ensemble, et quelquefois, les uns après les autres ; mais à l'exception d'un petit nombre, aussitôt la traite faite, ils s'en retournaient chez eux, ou plutôt, se dispersaient dans les montagnes et les forêts. Plus tard, les jésuites allèrent au-devant de ces Sauvages jusqu'à *Chicoutimi*, sur le Saguenay, où ces pères eurent un établissement considérable et en très bon état. Outre les Algonquins, un nombre assez considérable de Sauvages des tribus les plus reculées vers le nord, commençaient à prendre l'habitude de vo

nir passer presque toute la belle saison dans les environs des Trois-Rivières ; mais comme ils s'en retournaient dans leur pays, aux approches de l'hiver, les missionnaires ne parvenaient que difficilement à les instruire assez pour en faire des néophytes.

Montréal n'existait pas encore : M. DE CHAMPLAIN avait bien compris de quelle importance il serait d'occuper et de fortifier l'île de ce nom ; mais la compagnie de la Nouvelle France n'était pas entrée dans ses vues, et il fallut que ce fussent des particuliers qui se chargeassent de l'exécution de ce projet ; mais ils le firent plutôt dans des vues de religion et de piété que par des motifs d'intérêt ou de politique. Des personnes puissantes, tant ecclésiastiques que laïcs, et animées d'une dévotion et d'un zèle religieux peu commun, même dans ce temps-là, s'associèrent sous le nom de "Compagnie de Montréal, pour le soutien de la religion catholique en Canada, et la conversion des Sauvages." Suivant le plan de cette nouvelle compagnie, il devait y avoir, dans l'île de Montréal, une ville, ou plutôt, une bourgade française bien fortifiée et à l'abri de toute insulte : les pauvres devaient y être reçus et mis en état de subsister de leur travail : l'on proposait de faire occuper le reste de l'île par des Sauvages, de quelque tribu que ce fût, pourvu qu'ils fussent chrétiens, ou voulussent le devenir.* L'an 1640~~8~~ en vertu de la concession que le roi

* Le nombre de ceux qui entraient dans cette nouvelle association était de trente-cinq. Peut-être le lecteur ne sera-t-il pas fâché de voir ici les noms des principaux : c'étaient, parmi les ecclésiastiques ; MM. J. J. OLLIER, fondateur et premier supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice ; A. LE RAGOIS DE BRETONVILLIERS, Gabriel DE QUELUS, Nicholas BARREAU et P. D. LEPRETRE, prêtres

venait de lui faire de l'île, la compagnie en fit prendre possession, à l'issue d'une messe solennelle, qui fut célébrée sous une tente. L'année suivante, le sieur CHAUMEDAY DE MAISON-NEUVE, un des associés, y amena plusieurs familles de France. N'étant arrivé à Québec qu'au mois septembre, il jugea que la saison était trop avancée pour entreprendre de se rendre de suite dans l'île de Montréal, où il n'y avait pas encore d'habitation, et se contenta d'y envoyer quelques défricheurs, afin d'y préparer une place de débarquement pour le printemps suivant. Le débarquement se fit le 17 mai 1642, sur la pointe nommée depuis *Pointe-à-Callières*, en présence du supérieur général des jésuites et de M. DE MONTMAGNY, qui avait bien voulu accompagner M. DE MAISON-NEUVE, quoiqu'il se fût d'abord montré opposé à l'établissement de Montréal, et eût fort sollicité les nouveau-venus de se fixer plutôt dans l'île d'Orléans, alors encore entièrement inculte. Le supérieur des jésuites célébra aussitôt la messe, dans une petite chapelle, qui avait été bâtie pour cette fin.

Le soir du même jour, M. DE MAISON-NEUVE voulut visiter la Montagne qui a donné son nom à l'île : deux

du même séminaire : parmi les laïcs, MM. J. LEROYER DE LA DAUVERSIÈRE, qui fut le premier moteur et comme l'agent général de la compagnie ; P. CHEVRIER DE FANCAMP, LEPRETRE DE FLEURY, M. ROYER DUPLESSIS DE LIANCOUR, J. GIRARD DE CALLIÈRES, Bertrand DROUART, H. L. HABERT DE MONTMORT, C. DUPLESSIS DE MONTBART, A. BARILLON DE MORANGIS, JEAN GALIRAL, L. SEGUIER DE SAINT-FIRMIN, D'AILLEBOUT DE MUSSEAU, D'AILLEBOUT DE COULONGES, PAUL CHAUMEDAY DE MAISON-NEUVE, et Madame la duchesse de BULLION, représentée par Mademoiselle Jeanne MANSE, qui vint en Canada avec M. DE MAISON-NEUVE.

vieux Sauvages, qui l'y accompagnèrent, l'ayant fait monter jusque sur la cîme, lui dirent qu'ils étaient de la tribu qui avait autrefois habité ce pays. " Nous étions, ajoutèrent-ils, en très grand nombre : toutes les collines que tu vois à l'orient et au midi étaient couvertes de nos cabanes. Les Hurons en ont chassé nos ancêtres, dont une partie s'est réfugiée chez les Abénaquis, une autre chez les Iroquois, et le reste est demeuré avec nos vainqueurs. " M. DE MAISON-NEUVE recommanda à ces Sauvages d'avertir leurs frères de se réunir dans leurs anciennes possessions, les assurant qu'ils n'y manqueraient de rien, et qu'ils y seraient en sûreté contre quiconque entreprendrait de les inquiéter. Ils promirent de faire pour cela tout ce qui dépendrait d'eux ; mais il paraît qu'ils ne purent venir à bout de rassembler les débris de leur tribu dispersée.

Il arriva bientôt une nouvelle recrue, avec M. D'AILLEBOUT DE MUSSEAU, un des associés, et une troisième, l'année suivante. L'établissement, qui fut nommé *Ville-Marie*, prit la forme d'un commencement de ville, et fut entouré d'une palissade de pieux debout.

CHAPITRE XII.

Nouvelles Incursions des Iroquois.—Négociations. Affaires de l'Acadie.

L'assurance qu'avaient eue les Iroquois de paraître en armes à la vue des Trois-Rivières, et l'audace avec laquelle ils avaient insulté le gouverneur général, lui firent comprendre qu'il ne pouvait se trop précautionner contre une nation qui paraissait déterminée à employer également la ruse et la force. Son premier soin fut de bâtir un fort à l'entrée de la rivière de Richelieu. Ce fort fut achevé en peu de temps, quoi que pussent faire sept cents Iroquois, qui vinrent fondre sur les travailleurs, mais qui furent repoussés avec perte.

Ces ennemis communs de tous les autres habitans du Canada, assurés d'être soutenus par les Hollandais de *Manhatt* (ci-après New-York), qui commençaient à leur fournir des armes et des munitions, et à qui ils vendaient les pelleteries qu'ils avaient enlevées aux alliés des Français, ne cessaient pas leurs courses et leurs brigandages. Les rivières et les lacs étaient infestés de leurs partis de guerre, et le commerce ne pouvait plus se faire sans les plus grands risques. Le P. JOQUES, que des Hurons conduisaient dans leur pays, tomba entre leurs mains, et fut horriblement maltraité, et un
G.

Français, qui l'accompagnait, fut mis à mort, ainsi que la plupart des Hurons.

Quelque temps après cette rencontre, un parti de cent Iroquois parut devant le fort de Richelieu. M. DE MONTMAGNY, qui y était monté, en tua plusieurs, et contraignit les autres de se retirer. Mais bientôt, on ne reçut plus que des nouvelles désastreuses du pays des Hurons :* les Iroquois détruisaient par le feu des bourgades entières, et en massacraient tous les habitants. Ces barbares étaient partout : ils prirent, sur le lac Saint-Pierre, le P. BRESSANI, qu'ils traitèrent comme ils avaient fait le P. JOGUES. Tous ceux qui accompagnaient ce religieux furent tués ou faits prisonniers.

Cependant, quelque déterminés que parussent être les Iroquois de pousser la guerre à toute outrance, contre les Français et leurs alliés, ils ne laissaient pas de montrer, de temps à autre, quelque inclination à la paix. Quelque temps après la rencontre sur le lac Saint-Pierre, le commandant des Trois-Rivières ayant fait savoir à M. DE MONTMAGNY que des Algonquins et des Hurons étaient arrivés à son poste, avec trois prisonniers iroquois, ce dernier se rendit sur les lieux, fit assembler les principaux des deux tribus, et leur dit que s'ils voulaient lui laisser la disposition de leurs pri-

* Les jésuites avaient fait, ou commencé à faire, des Hurons, ce qu'ils firent, plus tard, des Sauvages du Paraguay, un peuple de chrétiens presque en tout semblables à ceux de la primitive église, et de plus soumis à leurs pasteurs ecclésiastiques, dans le temporel comme dans le spirituel. Ces religieux s'étaient établis dans chacune de leurs bourgades, et leur avaient donné à toutes des noms de saints ou de saintes : c'étaient les bourgades de *Sainte-Marie*, de *Saint-Michel*, de *Saint-Joseph*, de *Saint-Jean-Baptiste*, de *Saint-Jean*, de *Saint-Ignace*, etc.

sonniers, il espérait pouvoir s'en servir pour établir une paix durable entre eux et les Iroquois. Il leur fit voir, en même temps, les marchandises avec lesquelles il se proposait de payer la complaisance qu'ils auraient pour lui.

Les Algonquins remirent un prisonnier, et acceptèrent les présens du gouverneur. Celui-ci s'étant tourné ensuite vers les Hurons, pour connaître leur réponse, l'un d'eux se leva, et lui dit : "Ma bourgade m'a vu sortir guerrier, je n'y rentrerai pas marchand. Que me font tes étoffes et tes chaudières ? Est-ce pour trafiquer que nous avons pris les armes et que nous nous sommes mis en campagne ? Si tu as tant d'envie de nos prisonniers, tu peux les prendre ; j'en aurai bien faire d'autres, et si je meurs en le faisant, ceux de mon village diront : *"C'est Ononthio qui l'a tué."* Les Hurons donnèrent d'autres raisons pour garder leurs prisonniers, et entr'autres, qu'étant des jeunes gens, ils devaient attendre la décision de leurs anciens. Le gouverneur ne jugea pas à propos d'insister davantage.

Les anciens décidèrent que les prisonniers seraient renvoyés au gouverneur. Des députés iroquois arrivèrent aux Trois-Rivières, où des Sauvages de toutes les tribus alliées des Français étaient déjà assemblés. M. DE MONTMAGNY s'y rendit, et marqua aux négociateurs le jour où il leur donnerait audience. Ce jour venu, le gouverneur parut dans la place du fort, qu'il avait fait couvrir de voiles de barques, et s'assit dans un fauteuil, entouré des principaux de la colonie. Les députés iroquois avaient apporté dix-sept colliers, qui étaient autant de paroles, ou de propositions qu'ils avaient à faire. Après que ces colliers eurent été ex-

posés à la vue de tout le monde, l'orateur des Cantons en prit un, et le présentant au gouverneur, "*Ononthio*, lui dit-il, prête l'oreille à ma voix : tous les Iroquois parlent par ma bouche. Mon cœur ne connaît pas de mauvais sentimens ; toutes mes intentions sont droites. Oublions nos chants de guerre ; que toutes nos chansons soient des chants d'allégresse." Puis il se mit à chanter, en gestisculant. Le second collier remerciait le gouverneur d'avoir rendu la liberté à un Iroquois ; le troisième lui ramenait un Français. Les autres avaient rapport à la paix, dont la conclusion était le but de l'ambassade. L'un applanissait les chemins, l'autre rendait la navigation libre ; un autre enterrait les haches de guerre. Il y en avait qui représentaient les festins qui suivraient la paix, et les visites amicales qu'on se ferait mutuellement. Le discours, ou plutôt, la pantomime dura trois heures, et la séance se termina par une espèce de fête, qui se passa en chants, en danses et en festins.

Deux jours après, M. DE MONTMAGNY répondit aux propositions des Iroquois. L'assemblée fut aussi nombreuse que la première fois, et le gouverneur fit autant de présens qu'il avait reçu de colliers. PISKARET, chef des Algonquins, et un des plus braves hommes d'entre les Sauvages, fit aussi son présent, et dit : "Voici une pierre que je mets sur la sépulture de ceux qui sont morts durant la guerre, afin qu'aucun guerrier n'aille remuer leurs os, ni ne songe à les venger." Un chef montagnais présenta ensuite une peau d'orignal, en disant que c'était pour faire des chaussures aux députés iroquois, de peur qu'ils ne se blessassent les pieds, en s'en retournant chez eux. La séance fut terminée par

trois coups de canon, que le gouverneur fit tirer, en faisant dire aux Sauvages, que c'était pour porter en tout lieu la nouvelle de la paix. Le lendemain, les députés iroquois se remirent en route pour leur pays. Deux Français, deux Algonquins et deux Hurons s'embarquèrent avec eux, et trois des leurs demeurèrent en otage dans la colonie.

L'hiver suivant, on vit les Iroquois, les Hurons et les Algonquins chasser ensemble aussi paisiblement que s'ils eussent été de la même nation. Mais la paix ne fut pas de longue durée : le P. JOQUES, qui avait été rendu à la liberté, par l'entremise des Hollandais, ainsi que le P. BRESSANI, ayant été tué chez les Agniers, de même qu'un jeune Français, qui l'accompagnait, ces barbares, prévoyant qu'on les inquiéterait, se joignirent aux autres cantons, qui n'avaient pas été compris directement dans le traité de paix, pour faire la guerre aux Hurons et aux Algonquins. D'abord, les hostilités ne consistèrent qu'en quelques coups de surprise, où il y eut quelques hommes tués de part et d'autre ; mais bientôt, il y eut des combats plus importants : les Hurons, secourus par les *Andastes*, tribu nombreuse et agguerrie, remportèrent quelques avantages ; mais n'ayant voulu en profiter que pour parvenir à la paix, ils furent les dupes de la mauvaise foi et des artifices de leurs ennemis. En même temps qu'ils s'amusaient à négocier avec les Onnontagués, les Agniers et les Onneyouths attaquaient leurs partis de chasse et leurs bourgades, l'une après l'autre, et y mettaient tout à feu et à sang.

Pendant que les Hurons étaient ainsi attaqués et détruits par les Iroquois, on vit arriver à Québec un en-

voyé du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, chargé de proposer une alliance, ou une neutralité perpétuelle entre les deux colonies, indépendamment de toutes les ruptures qui pourraient survenir entre les deux métropoles.

M. D'AILLEBOUT, qui après avoir commandé quelque temps aux Trois-Rivières, venait de succéder à M. DE MONTMAGNY, dans le gouvernement général, trouva la proposition avantageuse, et envoya à *Boston* le sieur JEAN GODEFROY et le P. DREUILLETES, pour conclure et signer le traité, mais à condition que les Anglais se joindraient aux Français pour faire la guerre aux Iroquois. Cette condition fit rompre la négociation. C'était, en effet, trop exiger des Anglais, assez éloignés des Iroquois pour n'en avoir rien à craindre, et uniquement occupés de leur commerce et de l'agriculture.

Ce qui pouvait faire désirer ce traité de neutralité aux habitans de la Nouvelle-Angleterre, c'était principalement le voisinage des Sauvages de l'Acadie, qui étaient pour eux ce que les Iroquois étaient pour les habitans du Canada. Il se passait alors, dans cette province, des faits assez intéressants pour mériter de trouver place dans cette histoire.

Après la mort du commandeur DE RAZILLI, un sieur D'AUNAY DE CHARNISE' entra dans tous ses droits, et obtint, en 1747, la commission de gouverneur de l'Acadie, c'est-à-dire, de la partie de la presque île qui portait plus particulièrement ce nom. La première chose qu'il fit, en prenant possession de son gouvernement, ce fut d'abandonner la Haive, et d'en transporter tous les habitans au Port-Royal, où il commença un grand établissement. Mais, soit que le Port-Royal

appartint à M. DE LATOUR, (le même dont il a été parlé plus haut), soit que les deux commandans fussent trop voisins pour demeurer longtemps amis ; la mésintelligence se mit bientôt entr'eux, et ils ne tardèrent pas à en venir aux armes. Après quelques hostilités de quelque importance, CHARNISE' ayant appris que LATOUR était sorti de son fort de *Saint-Jean*, avec la meilleure partie de sa garnison, crut l'occasion favorable pour s'en rendre maître, et y marcha avec toutes ses troupes.

Madame DE LATOUR y était restée ; et quoique surprise avec un petit nombre de soldats, elle résolut de se défendre jusqu'à l'extrémité. Elle le fit, en effet, pendant trois jours, avec tant de courage, que les assiégeans furent obligés de s'éloigner : mais le quatrième jour, qui était le dimanche de Pâques, elle fut trahie par un Suisse, qui était en faction, et que CHARNISE' avait trouvé le moyen de corrompre. Elle ne se crut pourtant pas encore sans ressource ; quand elle apprit que l'ennemi escaladait la muraille, elle y monta pour la défendre, à la tête de sa petite garnison. CHARNISE', qui s'imaginait que cette garnison était plus forte qu'il ne l'avait cru d'abord, proposa à la dame de la recevoir à composition, et elle y consentit, pour sauver la vie à ce peu de braves gens, qui l'avaient si bien secondée. CHARNISE' ne fut pas plutôt entré dans la place, qu'il eut honte d'avoir capitulé avec une femme, qui ne lui avait opposé que son courage et une poignée d'hommes mal armés. Il se plaignit qu'on l'avait trompé, et prétendit être en droit de ne garder aucun des articles de la capitulation. A la mauvaise foi il ajouta un excès de barbarie qu'on aurait peine à croire, s'il était

raconté d'un Sauvage : il fit pendre tous les gens de Madame DE LATOUR, à l'exception d'un seul, à condition qu'il serait le bourreau de tous les autres, et il obligea son intéressante prisonnière à assister, la corde au cou, à cette atroce exécution. L'histoire ne dit pas si ce scélérat périt lui-même par la main d'un bourreau ; mais il paraît qu'il ne vécut pas encore longtemps, non plus que madame DE LATOUR ; car quelques années après, par un assez bizarre caprice du hasard, on voit M. DE LATOUR époux de sa veuve, et de nouveau en possession du fort de Saint-Jean et même de Port-Royal.

CHAPITRE XIII.

Destruction ou dispersion des Hurons.—Hostilités des Iroquois.

Cependant, les Iroquois continuaient à détruire, l'un après l'autre, les bourgades huronnes, et à en massacrer les habitans. Plusieurs missionnaires furent enveloppés dans ces massacres, entr'autres, les P. P. GABRIEL LALLEMANT, GARNIER, DANIEL et DE BREBEUF.* Ceux qui demeurèrent parmi les restes de la nation leur conseillèrent de se retirer dans quelque endroit éloigné, où ils n'eussent plus à craindre d'être inquiétés par les Iroquois. Une partie se rendit à l'avis des missionnaires, et se retira dans les îles du lac Huron appelées de *Manitoulin*, ou *Manitoulines*, ou sur le continent voisin ; une partie descendit à Québec, et le reste se donna aux Iroquois, et fut incorporé avec cette nation.

Après l'anéantissement ou la dispersion des Hurons, les Iroquois ne regardèrent plus les forts et les retranchemens des Français comme des barrières capables de les arrêter. Ils parcoururent le pays, et se répandirent, en grandes troupes, dans les environs des habitations. Un événement funeste vint accroître encore

* Ce dernier était oncle du traducteur de la *Pharsale* de LUCAIN.

leur insolence : un de leurs partis s'étant approché des Trois-Rivières, M. DUPLESSIS-BOCHART, qui y commandait, voulut marcher contre eux en personne. Il fut tué dans le combat, et sa mort donna un nouveau relief aux armes des Iroquois. Enfin, la bourgade de Sylleri n'étant plus en sûreté avec une enceinte de palissades, on fut contraint de l'enfermer de murailles et d'y placer du canon.

Les Iroquois n'étaient pas animés contre les seuls Français : ils cherchaient encore à exercer leur vengeance contre toutes celles des tribus sauvages qui avaient porté secours, ou donné asile aux Hurons. En 1651, ils pénétrèrent chez les *Attikamègues*, et autres Sauvages du nord, et ne laissèrent pas un village dont ils n'eussent égorgé ou dissipé les habitans. La nouvelle en ayant été portée à M. DE LAUZON, un des principaux membres de la compagnie du Canada, qui, cette même année, avait succédé à M. D'AILLEBOUT, il comprit qu'il aurait été nécessaire d'opposer une digue à ce torrent ; mais il n'avait amené aucun secours de France, et la colonie était loin d'avoir des forces suffisantes pour rétablir la sûreté et la tranquillité.

L'île de Montréal ne souffrait guère moins que les autres parties du Canada, malgré un renfort de cent hommes, que M. DE MAISON-NEUVE avait été chercher en France. En 1653, deux cents Iroquois surprirent, dans l'île, vingt Français, et les enveloppèrent de toutes parts. Ces derniers firent néanmoins si bonne contenance, et se défendirent avec tant de résolution, qu'ils mirent les barbares en fuite, après en avoir tué un grand nombre. Dans le même temps, cinq cents Agniers s'approchèrent des Trois-Rivières, et tinrent ce

poste bloqué de tous côtés. Dans les environs de Québec, il y eut plusieurs escarmouches avec ces Sauvages. Cependant les cinq cantons se montrèrent disposés à la paix, et envoyèrent des négociateurs à Québec. La paix fut conclue, en effet, quelque raison qu'eût le gouverneur pour ne pas trop compter sur la sincérité des Iroquois, et particulièrement des Agniers. Effectivement, ces derniers ne tardèrent pas à paraître, par petites troupes, dans le voisinage des habitations, à commettre des déprédations et des meurtres, et à se remettre par là en état de guerre avec les Français et leurs alliés.

En 1656, cinquante Français étant partis de Québec, sous la conduite de M. DUPUYS, officier de la garnison, pour aller former un établissement chez les Onnontagués, à la demande de ce canton, les Agniers, qui avaient eu nouvelle de ce projet, avant le départ de M. DUPUYS, mirent quatre cents hommes en campagne, pour attaquer sa troupe ; mais l'ayant manquée, ils s'en vengèrent sur quelques canots écartés. Après les avoir pillés, et avoir même blessé quelques uns de ceux qui les conduisaient, ils feignirent de s'être trompés, et d'avoir pris les Français pour des Hurons et des Algonquins. Quelque temps après, un de leurs partis eut la hardiesse de débarquer dans l'île d'Orléans. Il y trouva une centaine de Hurons de tout âge et de tout sexe, qui travaillaient dans un champ, les attaqua, en tua un bon nombre, et enleva le reste. Un autre parti d'Agniers ayant eu avis qu'une troupe d'Outaouais, accompagné d'une trentaine de Français et de Hurons, devaient remonter la *Grande-Rivière*, il l'alla attendre, en embuscade, sur le bord du lac des *Deux-Montagnes*, et tua un bon nombre des uns et des autres.

Toutes ces agressions se commettaient sans que M. DE LAUZON en pût tirer raison. La faiblesse de la colonie inspira de la méfiance ou du dégoût aux Sauvages domiciliés dans son sein. Une grande partie des Hurons de Syllén se retirèrent, les uns chez les Onnontagués, les autres chez les Agniers même. La plupart de ceux qui prirent ce dernier parti n'eurent pas lieu de s'en louer, par la suite ; car ils furent presque tous ou tués, ou traités en esclaves. L'établissement projeté chez les Onnontagués ne put se faire, et M. DUPUY fut contraint de s'en revenir, ou pour mieux dire, de fuir secrètement avec ses gens, de peur d'être poursuivi et attaqué dans sa retraite.

Ce fut sur ces entrefaites que M. D'ARGENSON, nommé gouverneur, à la place de M. DE LAUZON, débarqua à Québec, le 11 juillet 1658. Dès le lendemain de son arrivée, il fut assez surpris d'entendre crier, *aux armes*, et d'apprendre que des Algonquins venaient d'être massacrés par des Iroquois, sous le canon du fort. Il détacha aussitôt deux cents hommes, Français et Sauvages, pour courir après ces barbares ; mais ils ne purent être atteints. Peu de temps après, des Agniers s'approchèrent des Trois-Rivières, dans le dessein de surprendre ce poste ; et pour y mieux réussir, ils détachèrent huit d'entr'eux, qui sous le prétexte de parlementer, avaient ordre de bien examiner l'état de la place ; mais M. DE LA POTHERIE, qui y commandait, en retint un prisonnier, et envoya les sept autres à M. D'ARGENSON, qui en fit bonne justice. Ce coup de vigueur eut tout le succès qu'on en attendait, et procura, pour un temps, quelque repos à la colonie.

CHAPITRE XIV.

Affaires ecclésiastiques.—Etat de la Colonie.—Traité de Paix.—Phénomènes.

FRANÇOIS DE LAVAL, connu auparavant sous le nom d'abbé de MONTIGNY, nommé évêque titulaire de Pétrée, et pourvu d'un bref de vicaire apostolique, débarqua à Québec, le 6 juin 1659, accompagné de plusieurs prêtres séculiers. D'autres prêtres le vinrent joindre, les années suivantes, et à mesure qu'ils arrivèrent, ils furent mis en possession des cures, dont les récollets et les jésuites avaient été chargés jusque-là, parce qu'ils étaient les seuls prêtres qu'il y eût en Canada, si l'on en excepte l'île de Montréal. Dès 1647, le séminaire de Saint-Sulpice de Paris avait acquis, par achat, tous les droits des premiers possesseurs de cette île. L'abbé DE QUELUS y vint, cette année, avec plusieurs prêtres, pour y fonder un séminaire. Toute la colonie applaudit à cette entreprise, qui fut bientôt suivie de la fondation de l'Hôtel-Dieu, à laquelle M. DE LA DAUVERSIERE et madame de BULLION contribuèrent le plus puissamment. La congrégation de Notre-Dame avait été instituée, quelques années auparavant, par Mademoiselle MARGUERITE BOURGEOIS.

Dès son arrivée, l'évêque de Pétrée se montra animé d'un zèle ardent pour la conversion des Sauvages, et se concerta avec le supérieur général des missions, pour faire annoncer l'évangile aux tribus les plus éloignées.

Cependant, il ne venait aucun secours de France, et la colonie du Canada semblait ne se soutenir que par une espèce de miracle. Les habitans ne pouvaient s'éloigner des forts sans courir le risque d'être massacrés ou enlevés. Sept cents Iroquois, après avoir défait un grand parti de Français et de Sauvages, tinrent Québec comme bloqué, pendant plusieurs mois. Ils se retirèrent, vers l'automne ; mais au commencement du printemps suivant, plusieurs partis reparurent en différents endroits de la colonie, et y firent de grands ravages. Un prêtre du séminaire de Montréal fut tué, en revenant de dire la messe à la campagne. M. DE LAUZON, sénéchal de la Nouvelle-France, et fils du précédent gouverneur, étant allé à l'île d'Orléans, pour dégager son beau-frère, qui était investi dans sa maison, tomba dans une ambuscade. Les Iroquois, qui auraient été fort aises d'avoir entre leurs mains un prisonnier de cette importance, le ménagèrent pendant quelque temps, ne cherchant qu'à le lasser ; mais voyant qu'il leur tuait beaucoup de monde, ils tirèrent sur lui, et le tuèrent. Plusieurs autres personnes de considération et un grand nombre de colons et de Sauvages eurent le même sort. Enfin, depuis Tadousac jusqu'à Montréal, on ne voyait que des traces sanglantes du passage de ces féroces ennemis.

Au fléau de la guerre se joignit une maladie épidémique, qui attaqua indistinctement les Français et les Sauvages, et enleva surtout un grand nombre d'enfans.

C'était une espèce de coqueluche qui se tournait en pleuresie. Le peuple s'imagina qu'il y avait du maléfice, et, chose étrange, ce furent les médecins qui, les premiers, donnèrent cours à cette superstition. L'ignorance était si grande et si générale alors, dans la colonie, que quelques phénomènes ignés, qui parurent dans le même temps, donnèrent lieu aux contes les plus absurdes. "On publia, dit CHARLEVOIX, qu'on avait vu dans l'air une couronne de feu; qu'aux Trois-Rivières, on avait entendu des voix lamentables; qu'au près de Québec, il avait paru un canot de feu, et dans un autre endroit, un homme tout embrasé et environné d'un tourbillon de flammes; que dans l'île d'Orléans, une femme enceinte avait entendu son fruit se plaindre." L'apparition d'une comète acheva d'effrayer la multitude.

Cependant, les partis ennemis disparurent tout à coup, et vers le milieu de l'été, on vit arriver à Montréal deux canots avec un pavillon blanc. C'étaient des députés des cantons d'Onnontagué et de Goyogouin, qui ramenaient quelques captifs français. Ils promettaient que tous les autres seraient rendus, si l'on délivrait tous les sujets des deux cantons qui se trouvaient prisonniers dans la colonie. Le gouverneur général, à qui M. DE MAISON-NEUVE fit savoir l'arrivée des députés iroquois, se montra disposé à écouter favorablement leurs propositions, et les fit accompagner, à leur retour, par le P. LEMOYNE, pour continuer chez eux la négociation.

Le baron d'AVAUGOUR, nommé gouverneur général du Canada, à la place de M. D'ARGENSON, arriva de France sur ces entrefaites. Son premier soin fut de vi-

à visiter tous les postes de son gouvernement. Après cette visite, il écrivit en France, pour demander les troupes et les munitions qui lui paraissaient nécessaires.

Cependant, la négociation pour la paix prenait une heureuse tournure dans la plupart des cantons iroquois, principalement par les soins et l'entremise d'un chef onnontagué, nommé GARAKONTIÉ'. Ce chef arriva à Montréal vers la mi-septembre. Le gouverneur général l'entretint plusieurs fois en particulier : il agréa toutes les propositions qui lui furent faites, et promit d'être de retour, avec les prisonniers français, avant la fin du printemps. En effet, le traité de paix fut ratifié par ceux des cantons (au nombre de trois) qui avaient négocié, et tous les captifs français furent remis au P. LEMOYNE, qui les conduisit à Montréal.

Vers le même temps, M. PIERRE BOUCHER, qui commandait aux Trois-Rivières, fut député en France, avec des mémoires, où l'on suppliait le roi (LOUIS XIV) de prendre sous sa protection une colonie abandonnée et réduite aux derniers abois. M. BOUCHER fut bien reçu du monarque, qui nomma M. DE MONTS commissaire en Canada, et commanda qu'on y envoyât incessamment quatre cents hommes de troupes pour renforcer les garnisons des postes les plus éloignés. M. DE MONTS s'embarqua à la Rochelle, dès le printemps. Son arrivée à Québec y causa la plus grande joie, tant par les secours présents qu'il amenait, que par l'espérance qu'il y donna que, l'année suivante, il en arriverait de nouveaux et de plus considérables.

Cette joie fut bientôt troublée par la dissension qui éclata entre le gouverneur et l'évêque ; ou plutôt peut-être, entre les commerçans et les ecclésiastiques. Les

gouverneurs du Canada, remarque CHARLEVOIX, avaient eu ordre de la cour de France de défendre aux colons de vendre de l'eau-de-vie aux Sauvages; et le baron D'AVAUGOUR, en particulier, avait décerné les peines les plus graves contre ceux qui contreviendraient à cette défense. Une femme de Québec y ayant contrevenu, fut conduite en prison. A la prière de ses parens ou de ses amis, un jésuite crut pouvoir interceder pour elle. Le gouverneur reçut très mal le religieux, et lui dit finalement, que puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute pour cette femme, elle ne le serait à l'avenir pour personne. La chose ne tarda pas à être connue du public, et suivant l'historien que nous venons de citer, le désordre devint extrême. L'évêque de Pétrée crut devoir recourir aux foudres de l'église; les prédicateurs tonnèrent dans les chaires; les confesseurs refusèrent l'absolution. Le zèle outré du prélat et des ecclésiastiques excita contre eux des plaintes amères et des clameurs injurieuses: quelques particuliers firent contre le clergé des mémoires et des requêtes qu'ils envoyèrent au conseil du roi. Le prélat prit le parti de passer en France, pour, de son côté, porter ses plaintes au pied du trône. Le roi lui donna gain de cause, et il y a même lieu de croire que ce fut à sa demande que M. D'AVAUGOUR fut rappelé.

La fin de cette année 1662, et une partie de la suivante, furent remarquables par une suite de violents tremblemens de terre, et un nombre d'autres phénomènes, que l'imagination dérégulée et effrayée de la multitude exagéra d'une manière tout-à-fait ridicule, comme on en pourra juger par les extraits suivans des journaux des jésuites copiés par le P. CHARLEVOIX.

“Dès l'automne de 1662, on vit voler dans l'air quantité de feux sous des formes diverses. A Montréal, parut, une nuit, un globe de feu qui jetait un grand éclat : il fut accompagné d'un bruit semblable à une volée de canons.

“Le 3 février (1663), on fut surpris de voir que tous les édifices étaient secoués avec tant de violence, que les toits touchaient presque à terre, tantôt d'un côté et tantôt de l'autre ; que les portes s'ouvraient d'elles-mêmes, et se refermaient avec un très grand fracas ; que toutes les cloches sonnaient, quoiqu'on n'y touchât point ; que les pieux des palissades ne faisaient que sautiller ; que les animaux poussaient des cris et des hurlemens effroyables ; que les arbres s'entrelassaient les uns dans les autres, et que plusieurs se déracinaient et allaient tomber assez loin.

“On entendit ensuite des bruits de toutes les sortes ; tantôt c'était celui d'une mer en fureur qui franchit ses bornes ; tantôt celui que pourraient faire un grand nombre de carosses qui rouleraient sur le pavé ; et tantôt, le même éclat que feraient des montagnes et des rochers de marbre qui viendraient à s'ouvrir et à se briser.

“Les campagnes n'offraient que des précipices.—Des montagnes entières se déracinèrent et allèrent se placer ailleurs. Quelques unes s'abimèrent si profondément qu'on ne voyait pas même la cime des arbres dont elles étaient couvertes. Il y eut des arbres qui s'élançèrent en l'air avec avec autant de roideur que si une mine eût joué sous leurs racines, et on en trouva qui s'étaient replantés par la tête.—De gros glaçons furent lancés dans l'air, et de l'endroit qu'ils avaient quitté on vit jaillir une quantité de sable et de limon. Plusieurs fontaines et de petites rivières furent desséchées.

“L'air eut aussi ses phénomènes : on y entendait un bourdonnement continu ; on y voyait, ou l'on s'y figurait des spectres et des fantômes de feu, portant en main des flambeaux. Il y paraissait des flammes qui prenaient toutes sortes de formes, les unes de piques, les autres de lances, et des brandons allumés tombaient sur les toits sans y mettre le feu. De temps en temps, des voix plaintives augmentaient la terreur. On entendit des gémissemens qui n'avaient rien de semblable à ceux d'aucun animal connu.

“Les effets de ce tremblement de terre furent variés à l'infini. La première secousse dura une demi-heure, sans presque discontinuer. Il y en eut une seconde aussi violente que la première, et la nuit suivante, quelques personnes en comptèrent jusqu'à trente-deux. Au cap Tourmente et au-dessus de Québec, le fleuve se détourna : une partie de son lit demeura à sec, et ses bords les plus élevés s'affaissèrent, en quelques endroits, jusqu'au niveau de l'eau.”

Les secousses de tremblement de terre se succédèrent, par intervalles, depuis le commencement de janvier 1663 jusqu'au mois d'août de la même année. Mais ce qui fait voir combien l'imagination ajouta à la réalité, ou jusqu'à quel point les narrateurs se permirent l'exagération,* c'est que durant tout ce temps, il n'y eut personne de tué, ni même de blessé.

* Quelques écrivains modernes pensent que ces faits extraordinaires, relatés dans des mémoires qui ne devaient être rendus publics que longtemps après la date qui leur est donnée, et rapportés à l'époque des plus violents démêlés entre les autorités ecclésiastiques et civiles du Canada, n'étaient que des fraudes pieuses, crues permises alors par quelques uns, dans l'intérêt de l'église ; vu surtout que

les historiens de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, provinces limitrophes de la Nouvelle-France, ne font aucune mention de phénomènes semblables ; et nous avouons que le passage suivant de l'histoire du P. CHARLEVOIX ne serait pas propre à détromper ces écrivains, s'ils étaient dans l'erreur :

“La mère MARIE DE L'INCARNATION, après avoir reçu du ciel plusieurs avis de ce qui devait arriver, et dont elle avait fait part au P. LALLEMANT, son directeur, (le même qui avait intercédé pour la marchande d'eau-de-vie,) étant sur les cinq heures et demie du soir, en oraison, crut voir le Seigneur irrité contre le Canada, et se sentit, en même temps portée par une force supérieure à lui demander justice des crimes qui s'y commettaient. Un moment après, elle se sentit comme assurée que la vengeance divine allait commencer à éclater, et que le mépris que l'on faisait des ordonnances de l'église était surtout ce qui allumait la colère divine. Elle aperçut, presque aussitôt, quatre démons aux quatre extrémités de la ville de Québec, qui agitaient la terre avec une extrême violence, et une personne d'un port majestueux, qui de temps en temps, lâchait la bride à leur fureur, puis la retirait. Dans le même instant, le ciel étant fort serein, on entendit, dans toute la ville, un bruit semblable à celui que fait un très grand feu.”

CHAPITRE XV.

Etablissement du Gouvernement Royal et du Conseil Supérieur.—Dissentions.

La compagnie de la Nouvelle-France, réduite à quarante-cinq membres, et plus que jamais incapable de remplir ses obligations, remit tous ses droits au roi, le 24 février 1663. M. DE MESY, que sa majesté envoyait pour remplacer le baron d'AVAUGOUR, arriva à Québec, au printemps de la même année, accompagné de l'évêque de Pétrée, de M. GAUDAIS, nommé commissaire pour prendre possession, au nom du roi, de la Nouvelle France, et s'enquérir de ce qui s'y était passé récemment ; de plusieurs officiers de guerre et de justice ; de quelques centaines de soldats, et d'une centaine de familles, qui venaient s'établir dans le pays.

Le commissaire fit prêter le serment de fidélité à tous les habitans ; régla la police, et fit divers réglemens concernant la manière de rendre la justice. Depuis l'année 1640, remarque CHARLEVOIX, il y avait eu un grand sénéchal de la Nouvelle-France, et aux Trois-Rivières, une juridiction qui ressortissait au tribunal de ce magistrat d'épée ; mais il paraît que celui-ci était subordonné, dans ses fonctions, aux gouverneurs généraux, qui s'étaient maintenus dans la possession de ren-

dre la justice, quand on avait recours à eux. Dans les affaires importantes, ils assemblaient une espèce de conseil, composé du grand sénéchal, du premier supérieur ecclésiastique, et de quelques uns des principaux habitants, auxquels on donnait le nom de conseillers. Mais ce conseil n'était pas permanent : le gouverneur l'établissait en vertu du pouvoir que le roi lui en donnait, et le changeait, ou le continuait, suivant qu'il le jugeait à propos. Ce ne fut qu'en 1663 que le Canada eut un conseil fixe, établi par le prince. L'édit de création est du mois de mars de cette année : il portait que le conseil serait composé de M. DE MESY, gouverneur-général ; de M. DE LAVAL, vicaire apostolique ; de M. ROBERT, intendant ; de quatre conseillers, qui seraient nommés par ces trois messieurs, et qui pourraient être changés selon leur bon plaisir ; d'un procureur général, et d'un greffier en chef.

M. GAUDAIS retourna en France, d'après l'ordre qu'il en avait reçu, par les mêmes vaisseaux qui l'avaient amené à Québec, pour rendre compte au roi de l'état du pays, l'informer de la conduite de l'évêque et des ecclésiastiques, de l'effet qu'aurait produit l'établissement du conseil, de ce qu'il y avait de fondé dans les plaintes portées par le baron D'AVAUGOUR, et de la manière dont M. DE MESY aurait été reçu. Il paraît que ce commissaire se conduisit en homme diligent, intègre et impartial, et que personne n'eut à se plaindre de son rapport.

M. ROBERT, conseiller d'état, qui avait été nommé "Intendant de justice, police, finance et marine pour la Nouvelle France," par provisions datées du 21 mars 1663, ne vint point en Canada ; et M. TALON, qui y

arriva en 1665, est le premier qui exerça cet emploi dans ce pays.

Pendant ce temps, la colonie jouissait de la paix, et en était principalement redevable à l'influence de GARAKONTHIE' parmi les siens. Ce chef avait rassemblé encore un nombre de prisonniers français, et les avait fait partir pour Québec, escortés par trente Onnontagués. Ceux-ci furent attaqués, en route, par un parti d'Algonquins, qui les prirent, ou feignirent de les prendre pour des ennemis. Il y en eut plusieurs de tués, et les autres furent obligés de prendre la fuite. Les Français mêmes eurent bien de la peine à s'échapper, dans ce désordre. Il y avait lieu de craindre que cette malheureuse affaire n'eut des suites encore plus funestes; mais GARAKONTHIE' parvint à faire entendre raison aux Onnontagués: tous les cantons iroquois, excepté celui d'Onneyouth, envoyèrent assurer M. DE MESY de leur disposition à vivre en paix avec les Français.

Cependant, l'accord qu'on se flattait d'avoir établi en Canada, par les changemens qu'on venait d'y faire, ne fut pas de longue durée: M. DE MESY, qui avait été nommé gouverneur, à la recommandation de l'évêque de Pétrée, comme le baron d'AVAUGOUR avait été rappelé à sa demande, se brouilla, tout religieux qu'il était, avec ce prélat, et, suivant CHARLEVOIX, avec la plupart des gens en place de la colonie, entr'autres les sieurs DE VILLERAY, conseiller, et BOURDON, procureur général, qu'il fit embarquer, dit-il, sans aucune forme de justice. Pour décider avec connaissance de cause qui avait le plus de tort, du gouverneur ou de l'évêque, car nous avons peine à croire que l'un ou l'autre fût tout-à-fait exempt de blâme, dans ce dif-

serent, il nous faudrait avoir ce qui nous manque les mémoires qui furent écrits de part et d'autre, et qui partagèrent alors l'opinion publique. Le P. DE CHARLEVOIX mentionne que l'évêque de Pétrée avançait contre le gouverneur des faits graves, sans dire quels étaient ces faits : M. DE MESY se plaignait surtout de la grande influence qu'avaient les jésuites dans la colonie : peut-être accusait-il ces religieux d'abuser de cette influence, et M. LE PÈTRE l'e de les soutenir. C'est du moins ce que notre historien donne à entendre, en disant que le gouverneur, en récriminant, ne se disculpait pas. Quoiqu'il en soit, le prélat, soutenu de la majorité du conseil, l'emporta encore une fois, à la cour de France, et M. DE MESY fut rappelé.

On lui donna pour successeur DANIEL DE REMI, seigneur de COURCELLES, officier de mérite et d'expérience ; et M. ROBERT, qui, comme nous venons de le dire, ne vint pas en Canada, fut remplacé par M. TALON, intendant en Hamaut. Les provisions de ces messieurs étaient accompagnées d'une commission particulière, pour informer, conjointement avec ALEXANDRE DE PROUVILLE, marquis de TRACY, nommé, depuis quelque temps, vice-roi en Amérique, contre M. DE MESY ; avec ordre, au cas qu'il fut trouvé coupable des faits dont il était accusé, de l'arrêter et de lui faire son procès. Enfin, les ordres furent donnés pour lever de nouveaux canons, et faire embarquer pour le Canada le régiment de Carignan-Salières, qui arrivait de Hongrie, où il s'était fort distingué, dans la guerre contre les Turcs.

CHAPITRE XVI.

Construction de différents Forts.—Travaux de l'Intendant.—Expédition contre les Iroquois.

Le marquis DE TRACY, qui avait été aux Iles françaises avant de venir en Canada, arriva à Québec, au mois de juin 1665, avec quelques compagnies du régiment de Carignan. Aussitôt après son arrivée, il détacha une partie de ses soldats, avec des Sauvages, sous la conduite du capitaine TILLY DE REPENTIGNY, pour donner la chasse aux Iroquois, qui avaient recommencé leurs courses. Il n'en fallut pas davantage pour obliger ces barbares à faire retraite, et à délivrer la colonie de leur présence.

Le reste du régiment de Carignan, à quelques compagnies près, arriva avec M. DE SALIERES, qui en était colonel, sur une escadre qui portait aussi MM. DE COURCELLES et TALON, un grand nombre de familles, quantité d'artisans et d'engagés, les premiers chevaux qu'on ait vus en Canada, des bœufs, des moutons, etc., en un mot, une colonie plus considérable que celle qu'on venait renforcer.

Dès que le vice-roi eut reçu ces secours, il se mit à la tête de toutes les troupes, et les mena à l'entrée de la rivière de Richelieu, où il les fit travail-

ler, en même temps, à la construction de trois forts. Le premier fut placé à l'endroit même où avait été celui de Richelieu, bâti par le chevalier DE MONTMAGNY, et dont il ne restait plus guère que les ruines. M. DE SOREL, capitaine au régiment de Carignan, qui en fut chargé, et y fut laissé pour commandant, lui donna son nom. Le second fort fut bâti au pied du rapide de la rivière Richelieu : M. DE CHAMBLY, capitaine au même régiment, en eut la direction et le commandement, et le nom de *Saint-Louis*, qu'on lui donna d'abord, se changea bientôt en celui de cet officier. M. DE SALIERES se chargea du troisième, qu'il fit construire environ trois lieues plus haut que le second, sur la même rivière : il lui donna le nom de *Sainte-Thérèse*, et y choisit son poste.

Ces ouvrages, qui furent exécutés avec une diligence extrême, intimidèrent d'abord les Iroquois, surtout les Agniers, et leur bouchèrent le passage principal et ordinaire pour entrer dans la colonie ; mais ces barbares ne tardèrent pas à s'en ouvrir plusieurs autres ; et l'on reconnut bientôt qu'on aurait pu choisir pour quelques uns de ces forts des situations plus convenables, et qu'en les répartissant sur des points plus différents et plus éloignés l'un de l'autre, on eût protégé la colonie d'une manière plus efficace et plus permanente.

Pendant qu'on était ainsi occupé à se mettre à couvert des incursions des Iroquois, M. TALON ne demeurait pas oisif à Québec : il s'instruisait parfaitement de la nature, des ressources et des forces du pays, et bientôt il eut achevé un mémoire, qu'il adressa à M. COLBERT, ministre de la marine et des colonies. Il lui apprenait que M. DE MESY était mort avant que la nou-

velle de son rappel fut arrivée en Canada ; qu'il avait été juge à propos, entre M. DE TRACY, M. DE COURCELLES et lui, de ne point informer contre la conduite de ce gouverneur ; et que l'évêque de Pétrée, les ecclésiastiques, le conseil supérieur, en un mot, tous ceux qui s'étaient déclarés ses parties, n'ayant point fait de nouvelles instances à ce sujet, ils avaient cru que le roi ne trouverait pas mauvais que ses fautes fussent ensevelies avec lui dans son tombeau.

Il disait, entr'autres choses, à M. COLBERT, qu'il ne connaissait point, pour un grand ministre comme lui, de plus glorieuse occupation que les soins qu'il donnerait au Canada, n'y ayant point, dans l'Amérique, de pays qui pût devenir plus utile à la France.

«Mais, continue-t-il, si sa majesté veut faire quelque chose du Canada, il me paraît qu'elle ne réussira qu'en le retirant des mains de la compagnie des Indes*, et qu'en y donnant une grande liberté de commerce aux habitans, à l'exclusion des seuls étrangers. Si, au contraire, elle ne regarde ce pays que comme un lieu de commerce propre à celui des pelleteries, et au débit de quelques denrées qui sortent du royaume, l'émolument qui en peut revenir ne vaut pas son application, et même très peu la vôtre. Ainsi, il me semblerait plus utile d'en laisser l'entière direction à la compagnie,

* Presque aussitôt après que la compagnie des Cent Associés eut remis ses droits à Louis XIV, ce monarque comprit le Canada dans la concession qu'il avait faite des colonies de l'Amérique en faveur de la compagnie des Indes, avec le droit de nommer le gouverneur et tous les officiers. Mais comme cette compagnie n'avait pas encore assez de connaissance des sujets propres à remplir les premiers postes, elle pria le roi d'y pourvoir, jusqu'à ce qu'elle fût en état d'user de son privilège.

en la manière qu'elle a celle des Iles. Le roi, en prenant ce parti, pourrait compter de perdre cette colonie : car sur la première déclaration que la compagnie a faite de ne souffrir aucune liberté de commerce, et de ne pas permettre aux habitans de faire venir pour leur compte des denrées de France, même pour leur subsistance, tout le monde a été révolté. La compagnie, par cette conduite, profitera beaucoup, en dégraisant le pays, et non seulement lui ôtera le moyen de subsister, mais sera un obstacle essentiel à son établissement."

Vers la fin de décembre, M. DE TRACY étant de retour à Québec, GARAKONTHIE' y arriva, avec des députés de son canton et de ceux de Goyogouin et de Tsonnonthouan. Il demanda la paix et la liberté de tous les prisonniers que les Français avaient faits sur les trois cantons, depuis le dernier échange. Le viceroi le reçut avec bonté, et lui fit, en particulier et en public, beaucoup d'amitié. Il lui accorda ce qu'il demandait, à des conditions raisonnables, et le congédia, ainsi que les autres députés, chargé de présens.

Le silence des Agniers et des Onneyouths, en cette rencontre, et plus encore leur conduite passée, ne laissaient aucun doute sur leur mauvaise volonté. Deux corps de troupes furent donc commandés pour les aller chasser. M. DE COURCELLES se mit à la tête du premier, qui était le plus considérable, et le second marcha sous les ordres de M. DE SOREL. Les Onneyouths, instruits de ces préparatifs, en furent alarmés, et envoyèrent des députés à Québec, pour détourner l'orage qui les menaçait. Il paraît même que ces députés avaient un plein pouvoir pour agir au nom de Agniers,

qui néanmoins avaient encore des partis en campagne. Un de ces partis surprit et tua trois jeunes officiers, du nombre desquels était M. DE CHAZY, neveu du vice-roi. Ce funeste accident et l'insolence brutale d'un chef agnier firent rompre la négociation entamée par les Onneyouths.

M. de SOREL étant sur le point de tomber sur une bourgade du canton d'Agniers, rencontra une troupe de guerriers de ce canton, qui avaient à leur tête un chef à qui les Français avaient donné le surnom de BATARD-FLAMAND, parce qu'il était fils d'un Hollandais et d'une Agnière. Ce chef, se sentant fort inférieur aux Français, et ne voyant nul moyen d'échapper, prit le parti d'aborder M. DE SOREL, et lui dit, d'un air fort assuré, qu'il allait à Québec, traiter de la paix avec M. DE TRACY. M. DE SOREL le crut, et le conduisit lui-même au vice-roi, qui le reçut bien. Un autre chef agnier arriva à Québec, peu de jours après, et se donna aussi pour un député de son canton. On ne douta point alors que les Agniers ne fussent véritablement disposés à la paix. Mais un jour, que le vice-roi avait invité les deux prétendus députés à sa table, le discours étant tombé sur la mort de M. DE CHAZY, le chef agnier, levant le bras, dit que c'était ce bras même qui avait cassé la tête au jeune officier. "Ce bras ne cassera plus la tête à personne," répartit M. DE TRACY; et il le fit étrangler, sur le champ, par le bourreau, en présence du Bâtard-Flamand, qu'il retint prisonnier.

De son côté, M. DE COURCELLES était entré dans le canton des Agniers, s'attendant bien à les surprendre; mais il s'aperçut bientôt qu'il s'était trompé. Il trouva toutes les bourgades abandonnées: les vieillards, les

femmes et les enfans s'étaient retirés dans les bois, et les guerriers se tenaient éloignés, en attendant l'issue des négociations entamées par les Onneyouths. Il y eut néanmoins quelques escarmouches, pendant la nuit, avec des coureurs agniers, dont quelques uns furent tués, et d'autres faits prisonniers. Il n'y eut aucun Français de tué ni de blessé, mais un officier et quatre ou cinq soldats périrent de froid ou de fatigue.

A son retour à Québec, M. DE COURCELLES trouva les préparatifs de l'armement contre les Agniers et les Onneyouths déjà fort avancés. Six cents soldats du régiment de Carignan, un pareil nombre de Canadiens, et environ cent Sauvages de différentes tribus, composaient l'armée du marquis DE TRACY : malgré son âge plus que septuagénaire, il voulut la commander en personne. Comme il se disposait à partir, de nouveaux députés des deux cantons arrivèrent à Québec. Il les retint prisonniers, et se mit en marche.

M. DE COURCELLES menait l'avant-garde, qui était de quatre cents hommes. M. DE TRACY était au centre, avec le chevalier DE CHAUMONT et plusieurs autres officiers de mérite : l'arrière-garde était conduite par les capitaines SOREL et BERTHIER. On n'avait pris de provisions de bouche que ce qu'il en fallait pour gagner le pays ennemi ; mais comme on n'eut pas soin de les ménager assez, elles manquèrent, lorsqu'on fut à moitié chemin ; et l'armée aurait été forcée de se débander pour chercher de quoi subsister, si elle ne fût entrée dans un bois de chataigniers, qui lui procura une nourriture assez substantielle, pour l'empêcher de périr ou de s'affaiblir, jusqu'à ce qu'elle fut arrivée chez les Agniers.

Le vice-roi s'était flatté de surprendre ces Sauvages ; mais il ne rencontra, dans les premiers villages, que ceux des vieillards et des femmes qui n'avaient pu s'éloigner assez promptement. On y trouva des vivres en abondance, et particulièrement un immense approvisionnement de maïs. Toutes les premières bourgades furent brûlées. Ce ne fut qu'à la dernière que l'on rencontra enfin les ennemis. Ils s'étaient sans doute proposé d'y combattre, mais l'appareil avec lequel ils virent les Français s'approcher, les effraya, et ils allèrent se mettre à couvert dans des lieux où il ne fut pas possible de les atteindre. On s'en vengea sur les cabanes, dont pas une ne resta sur pied dans tout le canton. Il y en avait de cent-vingt pieds de longueur, toutes revêtues en dedans de planches polies.

M. DE TRACY aurait voulu châtier de la même manière les Onneyouths ; mais la fin d'octobre approchant, il crut qu'il était temps de penser au retour. A son arrivée à Québec, il fit pendre, pour l'exemple, quelques uns de ses prisonniers, croyant, apparemment, que c'était là un des droits des nations civilisées, dans leurs guerres avec des peuples barbares ; et par un contraste assez singulier, il renvoya de suite tous les autres, après leur avoir témoigné beaucoup de bonté.

L'établissement de la compagnie des Indes Occidentales dans la plupart des droits dont avait joui celle des Cent Associés, fut le dernier acte d'autorité que le marquis DE TRACY exerça en Canada : dès que la navigation fut libre, il s'embarqua pour la France.

Les dîmes, que l'évêque de Pétrée avait fait taxer au treizième, excitaient beaucoup de plaintes dans la colonie : au mois de septembre de cette année 1667, le

conseil supérieur rendit un arrêt portant que les dîmes ne seraient levées, provisoirement, qu'au vingt-sixième, mais qu'elles seraient payées en grains, et non en gerbes, comme auparavant, et que les terres nouvellement défrichées ne paieraient rien pendant cinq ans.

CHAPITRE XVII.

Travaux de M. Talon.—Incidens.—Soumission des Tribus du Nord de l'Ouest.—Catarocouy.

M. TALON, qu'on pourrait appeler le COLBERT du Canada, imaginait, tous les jours, de nouveaux moyens de faire fleurir ce pays, principalement par le commerce et l'industrie. Il avait surtout à cœur les mines de fer, qu'on lui avait dit être abondantes; et dès le mois d'août 1666, il avait envoyé le sieur DE LA TESSERIE à la *Baie Saint-Paul*, où ce mineur découvrit, en effet, une mine de fer considérable. Etant passé en France, en 1668*, il engagea M. COLBERT à suivre ces découvertes, et le sieur DE LA POTADIERE fut

* En conséquence de quelques démêlés entre lui et M. DE COURCELLES, principalement au sujet du clergé, dont ce dernier n'approuvait pas le zèle immodéré. On lui donna pour suppléant, ou pour successeur *ad interim*, M. DE BOUTEROUÉ, à qui il fut particulièrement recommandé de modérer la trop grande sévérité de l'évêque et des confesseurs, et de maintenir la bonne intelligence entre tous les ecclésiastiques du pays. De fortes et nombreuses réclamations avaient donné lieu au premier article des instructions de M. DE BOUTEROUÉ; mais le dernier, suivant CHARLEVOIX, n'était fondé sur aucune plainte; l'union étant parfaite alors entre tous les corps qui composaient le clergé séculier et régulier.

envoyé en ce pays, dans ce dessein. A son arrivée à Québec, on lui présenta des échantillons de deux mines que M. DE COURCELLES s'était fait apporter des environs de *Champlain* et du *Cap de la Madeleine*. LA POTADIERE se transporta sur les lieux, et à son retour à Québec, il déclara qu'il n'était pas possible de voir des mines qui promissent davantage, soit pour la bonté, soit pour l'abondance du minerai. Néanmoins, malgré un rapport aussi favorable, ces mines ne furent point alors mises en exploitation.

La colonie faisait aussi des progrès du côté de la population : la meilleure partie du régiment de Carignan était restée dans le pays, ou y revint, avec M. TALON, en 1669. Tous les soldats qui voulurent se faire cultivateurs ou artisans eurent leur congé à cet effet. Les officiers qui avaient obtenu des terres en fief et seigneurie s'y établirent et s'y marièrent presque tous. CHARLEVOIX remarque que la plupart de ces officiers étaient gentilshommes, et en prend occasion de dire, que le Canada a eu plus de noblesse ancienne qu'aucune autre colonie française, et peut-être que toutes ensemble.

Parmi les instructions de l'intendant, il y avait un ordre du conseil qui lui enjoignait d'engager les missionnaires à instruire les enfans des Sauvages dans la langue française, et à les accoutumer à la façon de vivre des Européens. Les jésuites n'ayant pas réussi, moins, dit CHARLEVOIX, par les difficultés qu'ils avaient rencontrées dans l'exécution du projet, que par les inconvéniens qu'ils y avaient reconnus, M. TALON s'adressa à l'évêque de Pétrée et aux ecclésiastiques de Montréal, qui promirent de faire ce que désirait la cour ;

mais il paraît que leurs efforts, s'ils en firent, pour parvenir au but désiré, ne furent pas couronnés du succès.

Tandis que le gouverneur et l'intendant faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour faire prendre à la colonie une forme solide, et lui donner un degré d'importance qui la rendissent dignes de l'attention du roi et de la compagnie des Indes, des jésuites, et entr'autres, les P. P. GARNIER, BRUYAS, MILLET et DE CARHEIL, s'établissaient, comme missionnaires, dans les cantons iroquois ; et les P. P. DABLON, MARQUETTE, ALLOUEZ et autres, allaient visiter des tribus sauvages, jusqu'alors inconnues, les *Poutéouatamis*, les *Miamis*, les *Mascoutins*, les *Outagamis*, les *Sakis*, les *Illinois*, les *Cristineaux*, ou *Kilistineaux*, et se fixaient au *Sault de Sainte-Marie* et sur les bords des grands lacs *Supérieur* et *Michigan*.

En 1670 fut consommée l'affaire de l'érection de Québec en évêché. Le roi avait consenti, à la fin, que cet évêché dépendît immédiatement du Saint-Siège, mais sans cesser d'être uni à l'église de France. Cette même année, M. PERROT, neveu, par mariage, de M. TALON, remplaça M. DE MAISON-NEUVE, comme gouverneur de Montréal. "Toute l'île de Montréal, dit le P. CHARLEVOIX, ressemblait à une communauté religieuse. On avait eu, dès le commencement, une attention particulière à n'y recevoir que des habitants d'une régularité exemplaire. Ils étaient, d'ailleurs, les plus exposés aux courses des Iroquois, et ainsi que les Israélites, au retour de la captivité de Babylone, ils s'étaient vus obligés, en bâtissant leurs maisons et en défrichant leurs terres, d'avoir presque toujours leur outils d'une main, et leurs armes de l'autre, pour se dé-

fendre d'un ennemi qui ne faisait la guerre que par surprise."

Outre les soldats du régiment de Carignan, M. TALON avait amené avec lui, une partie des cinq cents familles que le roi lui avait promises. On vit arriver avec joie, à Québec, cette nouvelle recrue d'habitans. On ne songeait alors, dit CHARLEVOIX, qu'à peupler le pays, et l'on n'était plus aussi scrupuleux qu'autrefois sur le choix des colons. Il y avait déjà dans la colonie des "mauvais garnemens," et même des scélérats. Trois soldats français ayant rencontré un chef iroquois qui avait beaucoup de pelleteries, l'ennivrèrent et l'assassinèrent. Quelques précautions qu'ils eussent prises, pour cacher leur crime, ils furent découverts et mis en prison. Pendant que leur procès s'instruisait, trois autres Français rencontrèrent six *Mahingans*, qui avaient pour environ mille écus de marchandises : ils les massacrèrent, après les avoir enivrés, et eurent l'effronterie d'aller vendre leur butin, qu'ils voulurent faire passer pour le fruit de leur chasse. Les corps de leurs victimes furent trouvés percés de coups et tous sanglants, et reconnus par des Sauvages de leur tribu.

Les *Mahingans* soupçonnèrent d'abord les Iroquois du meurtre de leurs gens ; mais bientôt le bruit se répandit que c'étaient des Français qui avaient fait le coup. De leur côté, les Iroquois ne tardèrent pas à être instruits de l'assassinat de leur chef : on leur assura même que deux des assassins avaient été accusés par le troisième d'avoir complotté d'empoisonner tous les gens de leur nation qu'ils rencontreraient. Il n'en fallut pas davantage pour les faire entrer en fureur. Il n'y avait donc pas un moment à perdre pour éviter de se voir replon-

gés dans une guerre qui ne pouvait avoir que des suites fâcheuses ; et M. DE COURCELLES partit sans différer pour Montréal, où il savait que des Sauvages de différentes tribus venaient d'arriver. Il les rassembla, et après s'être efforcé de les convaincre que leur intérêt était de rester unis aux Français, il se fit amener les assassins du chef iroquois, et leur fit casser la tête en leur présence. Il promit de traiter de la même manière les assassins des Mahingans, lorsqu'il les aurait en sa puissance. Enfin, il dédommagea les deux tribus de ce qui leur avait été enlevé, et l'assemblée se sépara très satisfaite.

M. DE COURCELLES, par sa fermeté et le ton d'autorité qu'il savait prendre avec les Sauvages, fit aussi cesser les courses que les Iroquois et les Outaouais recommençaient à faire, les uns contre les autres. Mais, ayant voulu le prendre sur le même ton avec les Tsonnonthouans, qui inquiétaient quelques tribus voisines de leur pays, il reçut d'eux cette réponse pleine de fierté : “ Quoi donc ! est-ce que nous n'aurons plus le droit de venger nos injures, parce que des missionnaires ont bien voulu s'établir parmi nous ? Est-ce que nous ne pourrions plus ni lever, ni poser notre hache, parce qu'il a plu à ONONTHIO de bâtir quelques cahanes dans notre pays ? Est-ce que, pour avoir fait la paix avec lui, nous sommes devenus ses vassaux ? Non ; nous verserons, s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour défendre notre liberté et notre indépendance ; et si les Français ont de la mémoire, ils se rappelleront que nous leur avons fait sentir, plus d'une fois, que nous ne sommes ni des alliés qu'on doit traiter avec tant de hauteur, ni des ennemis

qu'on puisse mépriser impunément." Ils cessèrent néanmoins, pendant quelque temps, d'inquiéter leurs voisins, et envoyèrent même au gouverneur quelques uns des prisonniers qu'ils avaient faits.

Pendant que M. DE COURCELLES maintenait ainsi la bonne intelligence entre les Français et les Sauvages, et faisait régner la paix parmi ces derniers, la petite verole ravageait le nord du Canada, et achevait de dépeupler presque entièrement ces vastes contrées. Les Atikamegues disparurent : Tadousac, où l'on avait vu jusqu'à 1200 Sauvages réunis, au temps de la traite, commença à être presque entièrement abandonné, aussi bien que les Trois-Rivières. Il y eut pourtant cette différence entre ces deux postes, que les Français se maintinrent dans le dernier ; au lieu que le premier, où ils n'avaient aucun établissement fixe, demeura désert.

Cependant, M. TALON, toujours plein de zèle et d'activité, profitait de la paix dont jouissait la colonie, et des bonnes dispositions des Sauvages à l'égard des Français, pour établir les droits de la couronne de France, dans les quartiers les plus reculés du Canada. De concert avec M. DE COURCELLES, il résolut d'envoyer dans le Nord un homme connu et estimé des Sauvages, pour les engager à se trouver, par députés, en un lieu où l'on pût traiter avec eux. Un voyageur, nommé NICHOLAS PERROT*, partit muni des instruc-

* Ce NICHOLAS PERROT avait été, dans sa jeunesse, au service des jésuites. Il dut probablement à ces religieux un commencement d'instruction. C'était, d'ailleurs, un homme d'esprit et doué de beaucoup de talent naturel. Il fut employé, à diverses fois, par différents gouverneurs, comme envoyé, agent, ou négociateur, chez les Sauvages, et rendit, en ces qualités, des services importants à la colonie.

tions de l'intendant ; et ayant visité toutes les tribus du nord, avec lesquelles la colonie avait des relations de commerce, il les invita à envoyer, le printemps suivant, des députés au Sault de Sainte-Marie, où le grand ONONTHIO (le roi de France) leur enverrait un de ses capitaines, pour leur déclarer ses volontés. Toutes ces tribus promirent de faire ce qu'on désirait d'elles.

PERROT passa ensuite à l'ouest, puis rebattit au sud, et alla jusqu'à *Chicagou*, au fond du lac Michigan, où habitaient les Miamis, une des plus puissantes tribus de ces quartiers. Il fut bien reçu de leur principal chef,* séjourna quelque temps avec eux, puis retourna au Sault Sainte-Marie. M. DE SAINT-LUSSON, subdélégué de M. TALON, y arriva dès le mois de mai (1671). Y ayant trouvé des députés de toutes les tribus que PERROT avait visitées, il leur fit un discours, dont la substance était qu'il ne pourrait leur rien arriver de plus heureux que d'avoir le roi de France pour grand chef, et de mériter sa protection. La réponse s'étant trouvée telle qu'il la désirait, il déclara qu'il mettait tous ces pays en la main du roi, et les habitans sous sa protection, et fit accompagner cette déclaration des cérémonies usitées en pareilles circonstances.

M. DE COURCELLES, persuadé de la nécessité d'op-

* CHARLEVOIX le nomme TETINCHOUA. C'était, dit-il, un des plus puissants, et le plus absolu des chefs du Canada. Il pouvait mettre sur pied de quatre à cinq mille combattans, et ne marchait jamais qu'accompagné d'une garde de quarante guerriers, qui faisaient aussi, jour et nuit, sentinelle autour de sa cabane, quand il y était. Ce chef communiquait rarement en personne avec ses sujets, mais se contentait de leur faire intimer ses ordres par ses officiers.

poser une nouvelle barrière aux Iroquois, fit dire à leurs principaux chefs, qu'il avait une affaire importante à leur communiquer, et qu'il irait incessamment les attendre à l'endroit nommé *Catarocouy*. Ils s'y rendirent en grand nombre ; et le gouverneur, après leur avoir témoigné beaucoup de bienveillance, leur dit qu'il avait dessein de bâtir, en cet endroit même, un fort où ils pussent venir plus commodément faire la traite avec les Français. Les Sauvages, ne soupçonnant pas le principal but du gouverneur, répondirent que ce projet leur paraissait bien imaginé ; et sur le champ, les mesures furent prises pour l'exécuter ; mais M. DE COURCELLES n'en eut pas le temps ; à son retour à Québec, il y trouva LOUIS DE BUADE, comte de FRONTENAC, qui venait le relever. Il n'eut pourtant pas de peine à faire goûter à son successeur le projet qui lui avait fait entreprendre son dernier voyage ; et dès le printemps suivant, le nouveau gouverneur se rendit à *Catarocouy*, et y fit construire un fort, auquel il donna son nom.

CHAPITRE XVIII.

*Administration du comte de Frontenac,—Découverte
du Micissipi.—Compagnie du Nord.*

L'expérience de M. DE COURCELLES ; la fermeté et la sagesse avec lesquelles il avait gouverné, l'avait fait aimer des Français, et respecter des Sauvages. « Le caractère de son successeur, dit un historien, a quelque chose d'extraordinaire. Il était doué de grandeur d'âme et d'héroïsme, ferme de caractère, mais altier et indomptable ; ayant de grandes vues, mais incapable de céder aux conseils et de modifier ses dessein ; courageux, persévérant, homme d'esprit, homme de cour, mais susceptible de préventions, sacrifiant la justice à ses haines personnelles et le succès d'une entreprise au triomphe de ses préjugés ; ambitieux, ardent ; homme dont on avait tout à espérer et beaucoup à craindre. »

Il se brouilla d'abord avec les missionnaires et les ecclésiastiques, particulièrement ceux de Montréal : il fit mettre aux arrêts M. PERROT, apparemment parce qu'il avait pris le parti des ecclésiastiques, ou était contrevenu à ses ordres : il fit emprisonner un prêtre du séminaire, qui avait prêché contre lui, dit-on, et avait pris des attestations des habitants de la ville en faveur de M.

PERROT, leur gouverneur. Il se brouilla ensuite avec M. DUCHESNEAU, qui avait succédé à M. TALON, comme intendant. Ce dernier se plaignait que M. DE FRONTENAC n'avait composé le conseil supérieur que de gens qui lui étaient entièrement dévoués, et que par là il s'était rendu l'arbitre souverain de la justice, et tenait tout le monde sous le joug.

“Il faut pourtant avouer, dit CHARLEVOIX, que les coups de vigueur que fit alors le comte de FRONTENAC ne furent pas tous répréhensibles, quant au fond ; mais lors même qu'il usait le plus à propos de sévérité, il le faisait avec un air de violence et des manières si hautaines, qu'il diminuait beaucoup le tort des coupables, en rendant le châtiment odieux.”

Des Iroquois chrétiens s'étaient établis, depuis quelques années, à la *Prairie de la Madeleine* ; mais le terrain ne se trouvant pas favorable aux grains qu'ils avaient coutume de semer, leurs missionnaires demandèrent au gouverneur et à l'intendant un autre emplacement, vis-à-vis du Sault Saint-Louis. M. DE FRONTENAC ne répondit rien à leur requête ; mais M. DUCHESNEAU leur accorda ce qu'ils demandaient, et ils s'en mirent en possession. Ce fut un autre sujet de brouillerie entre le gouverneur et l'intendant, et suivant CHARLEVOIX, d'emportemens inexcusables de la part du premier.

Mais le fort de la dispute était toujours au sujet du conseil, dont M. DE FRONTENAC voulait réduire presque à lui seul toute l'autorité. Pour faire cesser le différend, qui allumait le feu de la discorde dans toutes les parties de la colonie, parce que le comte de FRONTENAC et M. DUCHESNEAU avaient chacun leurs parti-

sans, le roi rendit, le 15 juin 1675*, une ordonnance, portant que le gouverneur général aurait la première place dans le conseil, l'évêque, la seconde, et l'intendant, la troisième ; mais que ce serait à ce dernier à demander les opinions, à recueillir les voix, et à prononcer les arrêts.

C'est ici le lieu de remarquer que le conseil supérieur siégeait régulièrement tous les lundis, au palais de l'intendant. S'il était nécessaire de l'assembler extraordinairement, l'intendant en devait marquer le jour et l'heure, et en faire avertir le gouverneur par le premier huissier. La justice s'y rendait suivant les ordonnances du royaume de France et la coutume de Paris. Le nombre des conseillers avait été augmenté de deux, à l'arrivée de M. DUCHESNEAU. Outre le conseil supérieur, il y avait encore alors trois justices subalternes, celle de Québec, celle de Montréal et celle des Trois-Rivières. Elles se composaient d'un lieutenant particulier et d'un procureur du roi. Le premier conseiller, qui était nommé par le roi, avait huit cents livres tournois d'appointemens : les cinq plus anciens conseillers avaient, chacun, quatre cents livres ; les autres n'avaient rien, et il n'y avait point d'épices. Le procureur général et le greffier en chef avaient aussi des appointemens modiques. Ceux des cours subalternes furent réglés par une déclaration du roi du 12 mai 1678. Dans ce temps là, les notaires et les huissiers avaient aussi des salaires : sans cela ils n'auraient pas eu de

* Par un édit daté du mois de décembre de l'année précédente, Louis XIV s'était remis en possession des droits et privilèges qu'il avait octroyés, quelques années auparavant, à la compagnie des Indes Occidentales.

quoi vivre, le casuel se réduisant à presque rien, dans une colonie si pauvre et si peu peuplée. D'après un recensement fait en 1679, la population française du Canada ne se composait que de 8515 individus.

Pour revenir à l'ordonnance dont nous venons de parler, elle ne mit pas entièrement fin à la discorde : M. DE FRONTENAC exila, de sa propre autorité, le procureur-général et deux des conseillers.

Le principal sujet de démêlé entre le gouverneur et l'évêque était la traite de l'eau-de-vie : M. DE LAVAL et les missionnaires se plaignaient que ce commerce causait des désordres scandaleux parmi les Sauvages, et sévissaient, autant qu'il était en leur pouvoir, contre ceux qui le faisaient. M. DE FRONTENAC, et ceux qui pensaient comme lui, soutenaient que la traite de l'eau de vie était absolument nécessaire pour attacher les naturels du pays aux Français ; que les abus dont les ecclésiastiques faisaient tant de bruit, s'ils n'étaient pas imaginaires, étaient du moins fort exagérés, et que leur zèle sur cet article n'était guère qu'un prétexte pour persécuter ceux qui les empêchaient de dominer dans le pays.

Les opinions furent quelque temps partagées sur ce sujet, à la cour et au conseil du roi : M. DUCHESNEAU ayant écrit à M. COLBERT, pour appuyer le sentiment du prélat, qui avait fait un cas réservé de la traite de l'eau de vie, le ministre lui répondit qu'il n'agissait pas en cela comme devait faire un intendant ; qu'il devait savoir qu'avant d'interdire aux habitans du Canada un commerce de cette nature, il fallait s'assurer de la réalité des crimes auxquels on prétendait qu'il donnait lieu. En effet, par un arrêt du conseil du 12 mai 1678,

il fut ordonné qu'il y aurait une assemblée de vingt des principaux habitans de la Nouvelle-France, pour donner leurs avis touchant la traite en question. Cela fait, et les raisons apportées de part et d'autre, Louis XIV prit le moyen le plus sûr pour donner gain de cause au clergé : il voulut que l'archevêque de Paris et le P. LACHAISE, son confesseur, fussent juges du différent. Le prélat et le religieux, après avoir conféré avec l'évêque de Québec, qui se trouvait alors en France, décidèrent que la traite de l'eau de vie, dans les habitations des Sauvages, devait être prohibée sous les peines les plus graves. Il y eut une ordonnance du roi pour appuyer cette décision, et il fut expressément enjoint au comte de FRONTENAC de la faire exécuter.

Au mois de mai 1679, il y eut un édit du roi, au sujet des curés, qu'on voulait rendre fixes, au lieu d'amovibles qu'il avaient été jusqu'alors. Au mois d'octobre de cette même année, fut enregistrée au conseil supérieur de Québec, avec les modifications approuvées par un édit du mois de juin précédent, l'ordonnance de Louis XIV du mois d'avril 1667, concernant la procédure, ou la *Rédaction du Code Civil*, comme on appelle communément cette ordonnance.

Quoique les Iroquois ne recommençassent point la guerre contre la colonie, ils ne laissaient pas de causer quelque inquiétude. Comme son prédécesseur, M. DE FRONTENAC s'efforçait de les tenir en paix avec toutes les autres tribus sauvages. Ayant su qu'il s'était élevé des différens sérieux entr'eux et les Illinois, nouveaux alliés des Français, il leur envoya un homme de confiance pour les inviter à lui envoyer des députés à Catarocouy, où il promettait de se trouver en per-

sonne. Il reçut pour réponse, que s'il voulait leur parler, il devait se rendre jusqu'à la rivière d'*Onnontague* ou *Ontago*. Pour répondre au ton de hauteur que prenaient les Iroquois, il leur fit dire, après qu'il eut su qu'ils consentaient à envoyer des députés à Catara-couy, qu'il n'irait pas au-delà de Montréal ; qu'il les y attendrait jusqu'au mois de juin ; mais que, passé ce temps, il retournerait à Québec. Cinq députés arrivèrent à Montréal, mais seulement au mois de septembre. Comme le gouverneur-général s'y trouvait, il leur donna audience, et leur fit promettre de faire tous leurs efforts pour empêcher une rupture avec les Illinois.

Le grand fleuve *Micissipi*, et quelques unes des principales rivières qui s'y déchargent, avaient été reconnus en partie, il y avait quelques années, par le P. MARQUETTE, jésuite, et le sieur JOLIET, bourgeois de Québec, que M. TALON avait chargés de cette entreprise, avant son retour en France. Au printemps de 1678, ROBERT CAVELIER DE LA SALE, homme instruit, actif, entreprenant, et animé du double désir de s'illustrer et de s'enrichir, partit de France, accompagné d'un autre aventurier, appelé le chevalier DE TONTU, et d'une trentaine d'hommes, ouvriers et matelots, dans le dessein d'achever les découvertes commencées. Il arriva en Canada, possesseur de la seigneurie de Catara-couy, qui lui avait été donnée, à condition qu'il bâtirait le fort en pierre. Il le bâtit, en effet ; traça le plan d'un nouveau fort, à *Niagara* ; fit construire les premiers vaisseaux qu'on ait vus sur les lacs Erié et Ontario ; bâtit le fort de *Saint-Louis*, à l'ouest du *Micissipi* ; descendit ce fleuve jusqu'à son embouchure dans le golfe du Mexique ; mais seulement après avoir été dé-

vance, dans ce voyage de découverte, par le P. HENNEPIN, récollet, et le nommé DACAN, qu'il avait envoyés devant lui, pendant qu'il était occupé à la construction des forts dont nous venons de parler. Il revint ensuite à Québec, d'où il se rembarqua pour la France.*

Vers 1680, ou 1681, il se forma, à Québec, une compagnie du Nord, pour commercer à la *Baie d'Hudson*, et en chasser les Anglais, qui s'y étaient établis.† Au printemps de 1682, elle fit partir pour ces quartiers deux vaisseaux, dont elle donna le commandement à deux particuliers entreprenants, MM. RADISON et

* M. DE LA SALLE était déjà venu en Canada, avant l'époque dont nous parlons, dans le dessein de chercher, par le nord ou l'ouest de ce pays, un passage au Japon et à la Chine. Un accident qui lui arriva, trois lieues au-dessous de Montréal, où il fut retenu quelque temps, fit donner à l'endroit le nom de *la Chine*, par dérision de son projet de se rendre dans l'empire de ce nom par le Canada.

† On ignore en quel temps et par qui la *Baie d'Hudson* fut découverte pour la première fois; mais il est certain que ce fut HENRY HUDSON, navigateur anglais, qui donna son nom à cette baie, ainsi qu'au détroit par lequel il y entra, en 1611. CHARLEVOIX prétend que les prises de possession de quelques parties de ces pays, faites par NELSON, pilote d'Hudson, ainsi que par BUTTON et LUXFOY, n'établissaient pas mieux les droits de la nation anglaise sur cette baie, que celles de VERAZANI n'établissaient ceux de la France sur la Caroline, la Virginie, etc.; puisque, dit-il, il est certain que les Anglais ne possédaient rien aux environs de cette baie, lorsque le sieur BOURDON y fut envoyé du Canada, (en 1656) pour en assurer la possession à la France. Mais si un pays inculte ou sauvage appartient, non à la nation qui le découvre, mais à celle qui s'y établit, la première, les Anglais avaient bâti le fort *Rupert*, à l'embouchure de la rivière de *Némiscou*, et celui de *Quitchehouen*, sinon antérieurement au voyage du sieur BOURDON dans ces quartiers, du moins avant que M. TALON, qui avait formé le dessein de chercher un chemin facile pour aller par le *Saguenay* à la *Baie d'Hudson*, y eût envoyé le P. ALEANEI,

DESGROSEILLIERS, qui connaissaient le pays et le commerce qu'on y pouvait faire. Cette entreprise donna lieu à diverses rencontres, entre les sujets des deux peuples rivaux, dans lesquelles il y eut des postes pris et repris successivement, et beaucoup de sang répandu sans résultat important.

et M. DE SAINT-SIMON, gentilhomme canadien. Ces envoyés étaient entrés par la rivière de Némiscau dans la Baie d'Hudson, et avaient fait, en plusieurs endroits, des actes de prise de possession, les avaient signés, et les avaient fait signer par les chefs de diverses tribus de Sauvages, qu'ils avaient assemblés. Mais si des prises de possession n'avaient été que des cérémonies vaines pour les Anglais, que pouvaient-elles être autre chose pour les Français ?

CHAPITRE XIX.

Situation de la Colonie.—Expédition contre les Iroquois.—Acadie.

M. LEFEBVRE DE LA BARRE et M. DE MEULES, nommés, le premier, gouverneur, et le second, intendant, en remplacement du comte de FRONTENAC et de M. DUCHESNEAU, arrivèrent à Québec, dans l'été de 1682.

A peine le nouveau gouverneur général fut-il arrivé, qu'il apprit que les Iroquois avaient déclaré la guerre aux Illinois, et qu'ils étaient mal intentionnés envers la colonie. Il convoqua une assemblée, à laquelle il invita l'évêque et quelques ecclésiastiques, l'intendant, plusieurs des membres du conseil supérieur, les principaux officiers des troupes, et les chefs des juridictions subalternes, pour qu'ils lui donnassent leur avis sur la cause du mal dont la colonie était menacée, et sur le meilleur moyen de le détourner.

Le résultat de la délibération fut que, vu l'impossibilité d'éviter la guerre, et de la faire avantageusement, avec le peu de moyens qu'on possédait, il était urgent de s'adresser incessamment au roi, pour lui demander les secours nécessaires. M. DE LA BARRE fit dresser un acte de cette délibération, et l'envoya à la cour. Elle

y fut approuvée, et le roi donna ordre de faire embarquer, sans délai, deux cents soldats pour le Canada.

M. DE LA BARRE se prépara donc à la guerre contre les Iroquois, sans néanmoins perdre tout espoir d'accommodement avec ces Sauvages. Il chargea un homme de confiance de les aller prier de lui envoyer des députés à Montréal. Ils donnèrent l'assurance que des députés se rendraient à Montréal avant le mois de juin ; mais dès le mois de mai, on eut nouvelle que sept à huit cents guerriers des cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth et de Goyogouin étaient en marche, pour aller attaquer les Hurons, les Outaouais et les Miamis, et que les Tsonnonthouans devaient se répandre, par troupes séparées, dans les habitations françaises, vers la fin de l'été. M. DE LA BARRE en prit occasion d'écrire de nouveau à la cour, pour en obtenir promptement des secours plus considérables que ceux qu'il avait déjà été promis. Il jugea aussi à propos de faire encore une tentative auprès des Cantons. Il leur envoya demander en quel temps ils comptaient que leurs députés arriveraient à Montréal, pour dégager la parole qu'ils lui avaient donnée. Ils lui firent répondre qu'ils ne se souvenaient pas de lui avoir rien promis, et que s'il avait quelque chose à leur faire savoir, il pouvait les venir trouver chez eux. Néanmoins des députés des cinq cantons arrivèrent au moins d'août, à Montréal ; mais on ne put tirer d'eux autre chose que des protestations vagues d'un attachement sincère.

A peine les députés des Cantons étaient-ils de retour chez eux, qu'un de leurs partis de guerre tentait de surprendre la garnison du fort de Catarocouy, et qu'un autre était en marche pour aller attaquer celui de Saint-

Louis, ou M. DE LA BARRE avait placé M. DE BAUGY, lieutenant, en qualité de commandant. Après avoir battu et pillé, en route, une troupe de marchands français, les Iroquois parurent à la vue du fort, et l'attaquèrent ; mais BAUGY ayant été averti de leur approche, et s'étant préparé à la défense, les assaillans furent contraints de se retirer avec perte.

Cependant, le gouverneur, averti des grands préparatifs que faisaient les Iroquois, crut qu'il valait mieux prévenir ces barbares, en portant la guerre chez eux, que d'attendre, pour les combattre, qu'ils eussent mis le pied dans la colonie. Il prit encore une précaution propre à assurer le succès de son entreprise ; ce fut de diviser les cantons, pour n'avoir pas affaire à tous en même temps. A cet effet, il envoya des colliers aux Agniers, aux Onontagués et aux Onneyouths, pour les engager à demeurer neutres entre lui et les Tsonnonthouans, chez lesquels seuls il voulait, disait-il, porter la guerre. Il fit ensuite partir M. DUTAST, capitaine de vaisseaux, avec cinquante hommes d'élite, pour porter un grand convoi de vivres et de munitions à Catarocouy, et garder ce poste ; M. D'ORVILLIER, qui y commandait, ayant eu ordre, dès le commencement du printemps, d'aller reconnaître le pays ennemi, et de marquer l'endroit le plus propre pour le débarquement.

Toutes les dispositions étant faites, l'armée se mit en marche. Elle était composée de cent trente soldats, de sept cents Canadiens, et de deux cents Sauvages, la plupart Iroquois du Sault Saint-Louis et Hurons de *Lorette*.* Elle s'embarqua à Montréal, dans les derniers

* Les Hurons de Sylleri étant presque tous morts de la petite vérole, le P. CHAUMONOT, jésuite, rassembla tous

jours de juillet. M. DE LA BARRE apprit, dans la route, que malgré que le colonel DUNGAN, ou DUNKAN, gouverneur de la Nouvelle-York pour les Anglais,* eût offert aux Tsonnonthouans quatre cents cavaliers et autant d'hommes de pied, pour soutenir la guerre contre le gouverneur du Canada, les cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth et de Goyogouin s'étaient faits médiateurs entre eux et les Français. En effet, des députés des trois cantons rencontrèrent l'armée de M. DE LA BARRE campée sur les bords du lac Ontario, dans une anse, à laquelle la disette dont cette armée souffrait depuis qu'elle y était arrivée, fit donner le nom d'*Anse de la Famine*.

GARAKONTHIE' et OUREOUATI, les deux principaux chefs de la députation, parlèrent avec beaucoup de bon sens et de modération ; mais le député tsonnonthouan fit un discours plein d'arrogance ; et sur la proposition qui lui fut faite de laisser les Illinois en paix, il répondit qu'il ne leur donnerait point de relâche, qu'un des deux partis n'eût détruit l'autre. Toute l'armée fut indignée de cette insolence : mais quelle ne fut pas sa surprise, quand elle vit le général se contenter de répliquer à l'arrogant député, que du moins il prit garde, qu'en voulant frapper les Illinois, ses coups ne tombassent sur les Français qui demeuraient avec eux. Il le promit, et la paix fut conclue à cette seule condition. Les députés d'Onnontagué se rendirent garants que les

ceux qui se trouvaient dans les environs de Québec, et les fixa à l'endroit appelé maintenant l'*Ancienne Lorette*.

* Cette province, appelée auparavant Nouvelle-Belgique, était passée, depuis quelques années, de la Hollande à l'Angleterre.

Tsonnonthouans répareraient le mal que leurs guerriers avaient fait aux Français, en allant faire la guerre aux Illinois ; mais on exigea du général que son armée décampât dès le lendemain. Il partit lui-même, sur le champ, après avoir donné ses ordres pour l'exécution de ce dernier article.

Cependant, M. DE LA DURANTAYE, qui commandait à *Michillimakinac*, et M. DULUTH, son lieutenant, qui était à la *Baie Verte*, avaient eu ordre d'inviter les tribus de ces quartiers à se rendre à Niagara, où le gouverneur général devait se trouver, vers le milieu d'août, avec son armée, pour châtier les Tsonnonthouans. Ces Sauvages montrèrent d'abord beaucoup de répugnance à se joindre aux Français, particulièrement ceux de la Baie, en conséquence des mauvais procédés des gens de M. DE LA SALE à l'égard de quelques uns d'entr'eux ; mais enfin, PERROT, le voyageur dont nous avons parlé plus haut, vint à bout de leur faire comprendre qu'il y allait de leur intérêt, plus encore que de celui des Français, d'humilier, sinon de détruire une nation qui voulait faire la loi à toutes les autres. M. DE LA DURANTAYE se trouva bientôt à la tête de cinq cents guerriers, Hurons, Outaouais et autres, auxquels il put joindre deux cents Français ou Canadiens, et descendit, avec eux, à Niagara. Mais quel ne fut pas l'étonnement des Sauvages de n'y trouver ni M. DE LA BARRE, ni aucun Français ? Ils se plaignirent hautement qu'on ne les avait tirés de leur pays que pour les livrer aux Iroquois ; et quand ils surent que la paix était faite, LA DURANTAYE, DULUTH et PERROT eurent besoin de mettre dehors toutes les ressources de leur génie, pour leur persuader qu'ils n'a-

vaient pas été joués, et faire qu'ils s'en retournassent tranquillement chez eux.

Quand l'effervescence se fut un peu calmée, les chefs dirent à ceux qui les avaient fait venir inutilement de si loin : "Ce n'est pas la première fois qu'ONONTHIO se sert de nous, comme d'instrumens, pour son avantage. Nous voyons bien que les Français n'ont en vue que leurs intérêts, et non le nôtre, dans toutes ces expéditions. Nous ne serons plus trompés ; ONONTHIO ne nous fera plus sortir de chez nous que quand il nous conviendra de le faire : nous le laisserons vider seul ses différens avec les Iroquois, contre lesquels nous saurons bien nous défendre, s'ils viennent nous attaquer."

A peine M. DE LA BARRE fut-il de retour à Québec, qu'il y arriva un renfort de troupes, qui aurait pu le mettre en état de faire la loi à ceux dont il venait, pour ainsi dire, de la recevoir. L'état déplorable où sa petite armée avait été réduite par la disette et la maladie, excita contre lui un murmure général, et M. DE MEULES crut devoir informer le ministre des colonies de la manière peu judicieuse, ou peu vigilante, dont l'expédition avait été conduite.

Cette même année 1684, M. DE CALLIERES, militaire de grand mérite, fut nommé gouverneur de Montréal, en remplacement de M. PERROT, qui s'était brouillé avec le séminaire, et à qui le roi donna le gouvernement de l'Acadie.

Depuis l'époque où nous avons laissé cette dernière province, il ne s'y était rien passé de remarquable, que quelques agressions de la part des Anglais, ou des habitans des colonies anglaises, et des altercations et des

hostilités entre les particuliers auxquels, d'après la mauvaise politique du temps, le pays avait été partagé. Les plus notables de ces particuliers étaient M. DE LATOUR; les sieurs LE BORGNE, père et fils, de la Rochelle, qui avaient succédé au sieur DE CHARNISE', au Port Royal et ailleurs, et le sieur DENYS. Ce dernier avait obtenu la côte orientale, depuis Camceaux jusqu'à *Gaspé*; il y avait bâti le fort de *Chédabouctou*, et celui de *Saint-Pierre*, dans l'Ile Royale, où il avait aussi commencé un établissement. M. DENYS était un homme de mérite, à vues droites, et à conceptions vastes; mais les sieurs LE BORGNE, et le nommé LAGIRAUDIERE, qui avait aussi obtenu une concession de terres en Acadie, et particulièrement le port de Camceaux, ne se montrent que comme d'indignes intriguans, ou plutôt, comme des aventuriers sans foi, sans probité, plus dignes de commander à des flibustiers, que capables de former des établissemens solides, dans un pays nouveau. Les agressions injustes, les usurpations dont ils se rendirent coupables, rappellent, selon la remarque d'un historien, "ces petits seigneurs féodaux, qui attaquaient leurs castels, dès qu'ils étaient mécontents les uns des autres." Enfin, HUBERT D'ANDILLY, chevalier de GRAND-FONTAINE, avait succédé à ces particuliers, en 1670, comme gouverneur, pour le roi, de toute l'Acadie, depuis la rivière de *Kinnibequi*, ou *Kennebec*, jusqu'au fleuve Saint-Laurent.

On avait songé, à la cour de France, à mettre cette province en état d'être secourue promptement, du côté de Québec, au moyen d'une route commode entre cette capitale et le Port Royal, ou le fort de Saint-Jean, ou même Pentagoët : M. PATOULET, commissaire de

marine, avait été envoyé sur les lieux, dans cette vue ; mais le projet ne fut pas mis à exécution, et l'on ne pouvait communiquer que très difficilement, par terre, entre l'Acadie et le Canada proprement dit, quand M. PERROT succéda au chevalier DE GRAND-FONTAINE.

M. DE MEULES fit la visite des provinces méridionales du Canada, vers la fin de l'année suivante 1685 ; et à son retour à Québec, il écrivit au ministre des colonies une lettre, où il lui disait, entr'autres choses, que le plus utile établissement que l'on pouvait faire était celui de l'Acadie ; que pour rendre cet établissement stable, il était nécessaire, avant tout, de peupler et de fortifier le Port-Royal, et de construire un bon fort à Pantagoët, pour servir de barrière contre les Anglais ; que si, avec cela, on pouvait s'établir solidement à la Haive, dans l'île du Cap Breton, et à *Plaisance* en Terre-Neuve, rien n'empêcherait que la France ne fût seule maîtresse des pêches de la morue, objet pour le moins aussi important que le commerce, même exclusif, des pelleteries ; et enfin, qu'ayant fait le dénombrement de tout ce qui dépendait du gouvernement de l'Acadie, il n'y avait pas trouvé neuf cents personnes.

CHAPITRE XX.

Correspondance politique.—Baie d'Hudson.—Perfidie du marquis de Denonville à l'égard de Iroquois.

La manière dont M. DE LA BARRE avait conduit et terminé son expédition, contribua à hâter son rappel. Il eut pour successeur le marquis de DENONVILLE, colonel de dragons, qui avait fait preuve de courage et d'habileté, et de qui on pouvait attendre de la fermeté et de la vigueur, lorsque les circonstances l'exigeraient.

Le premier soin du nouveau gouverneur fut de s'instruire de l'état où se trouvaient les affaires avec les Iroquois. Il ne tarda pas à être convaincu que les Français n'auraient jamais ces peuples pour amis, et que la meilleure politique à suivre était de les humilier, et de les affaiblir au point de leur faire trouver leur sûreté dans la soumission ou la neutralité.

Mais il ne s'agissait pas seulement de repousser les attaques des ennemis de la colonie, il fallait encore s'attacher à lui conserver ses alliés sauvages. Depuis quelque temps, les Anglais de la Nouvelle-York faisaient tous leurs efforts pour rendre les tribus de l'Ouest ennemies des Français, et pour attirer chez eux le commerce que ceux-ci faisaient dans ces quartiers. Pour empêcher un événement qui eût été un malheur pour

le Canada, M. DE DENONVILLE proposa au ministre des colonies (M. DE SEIGNELEY,) par une lettre datée du 8 mai 1686, de construire à Niagara un fort capable de contenir une garnison de quatre à cinq cents hommes, tant pour fermer aux Anglais le passage des lacs, et empêcher les Sauvages de leur porter leurs pelleteries, que pour tenir les Iroquois dans la crainte et le respect, et offrir un rendez-vous, et même un refuge, en cas de besoin, aux alliés de la colonie. Les marchands de Québec qui commerçaient avec les Sauvages de l'Ouest, goûtèrent fort le projet du gouverneur, et offrirent même de contribuer de tout leur pouvoir à son exécution. Pendant que M. DE DENONVILLE projetait ce nouveau fort, il renforçait et approvisionnait abondamment celui de Catarocouy,

Le gouverneur de la Nouvelle York, attentif à toutes les démarches de celui de la Nouvelle France, lui écrivit une lettre dont la substance était, " Que les grands amas de vivres qui se faisaient au fort de Frontenac, persuadaient aux Iroquois qu'on avait dessein de leur déclarer la guerre ; que ces peuples étant sujets de la couronne d'Angleterre, les attaquer, ce serait enfreindre la paix qui subsistait entre les deux nations ; qu'il avait aussi appris qu'on se proposait de construire un fort à Niagara, et que cette nouvelle l'avait d'autant plus étonné, qu'on ne devait pas ignorer en Canada, que tout ce pays était de la dépendance de la Nouvelle York. "

L'intention du marquis DE DENONVILLE était bien d'attaquer les Iroquois : mais comme il n'était pas encore prêt à le faire, il répondit au gouverneur anglais, " Qu'y ayant une grosse garnison à Catarocouy, il

était nécessaire d'y envoyer, à la fois, beaucoup de provisions, attendu qu'on ne le pouvait pas faire commodément en toute saison ; que les prétentions de l'Angleterre sur le pays des Iroquois étaient mal fondées, et qu'on y devait savoir que les Français en avaient pris possession avant qu'il y eût des Anglais dans la Nouvelle York." Le colonel DUNKAN était bien l'homme le plus actif et le plus vigilant qu'il y eût alors en Amérique : rien ne lui échappait ni des démarches, ni même des intentions de ses adversaires, et on le voyait partout, soit par lui-même, soit par ses émissaires. Dans la présente occasion, il avait rassemblé à *Orange*, (ci-après *Albany*), des députés de tous les cantons iroquois ; les avait avertis que le nouveau gouverneur du Canada était déterminé à leur déclarer la guerre, et les avait exhortés à le prévenir, en les assurant que, quoiqu'il arrivât, il ne les abandonnerait point. S'il ne réussit pas à faire prendre de suite les armes aux Iroquois, la colonie en fut peut-être uniquement redevable au P. DE LAMBERVILLE, missionnaire chez les Onnontagués. Ayant été informé de ce qui se tramait, il parvint, par son habileté et l'estime dont il jouissait dans les Cantons, à détourner l'orage pour un temps. Après avoir tiré parole des principaux chefs, qu'ils ne consentiraient à aucune hostilité contre les Français, durant son absence, il partit pour aller instruire le gouverneur général de tout ce qu'il avait appris. Les envoyés de DUNKAN travaillèrent avec succès, durant l'absence du missionnaire français, qui, à son retour, trouva une partie des guerriers prêts de se mettre en compagnie ; mais il dissipa par ses discours, et plus encore, peut-être, par les magnifiques présents dont il

était porteur pour les chefs, les soupçons et les craintes qu'on leur avait inspirés.

Cependant, la compagnie du Nord, voulant se remettre en possession d'un fort dont les Anglais s'étaient emparés, demanda à M. DE DENONVILLE des soldats et un officier pour les commander. Ce général lui accorda quatre vingts hommes, presque tous Canadiens, et pour commandant le chevalier DE TROYE. MM. DE SAINTE-HELENE, D'IBERVILLE et de MARICOURT, tous trois fils de M. LEMOYNE, homme marquant dans la colonie, voulurent être de l'expédition, comme volontaires. Cette petite troupe partit de Québec, au mois de mars 1686, et arriva, le 21 juin, au fond de la Baie d'Hudson. Elle s'empara de plusieurs forts et de plusieurs bâtimens, des uns sans coup férir, et des autres, après une plus ou moins longue résistance. MM. DE SAINTE-HELENE et D'IBERVILLE y firent des actions de valeur et d'intrépidité qu'on pourrait appeller héroïques, et auxquelles il n'a manqué qu'un théâtre plus connu et plus étendu, pour mériter d'être consignées dans une histoire générale.

A la fin de cette même année 1686, ou au commencement de la suivante, les commandans des quartiers de l'Ouest, LA DURANTAYE, DULUTH, TONTI, eurent ordre de mettre en état de défense les forts de Michillimakinac et du *Détroit*, et d'envoyer ou conduire à Niagara, le printemps suivant, tous les Canadiens et les Sauvages qu'ils auraient pu rassembler, et qui ne seraient pas nécessaires à la garde de ces postes.

Au commencement de l'été de 1687, M. DE DENONVILLE ayant reçu les renforts qu'il avait attendus de France, se disposa à faire définitivement la guerre

aux Iroquois. Il débuta par un acte qui portait des caractères si frappants de violence et de perfidie, qu'il aurait dû en prévoir les suites fâcheuses, s'il ne regardait pas à l'odieux de la chose en elle-même.

Depuis longtemps, Louis XIV avait donné ordre que les prisonniers de guerre iroquois fussent envoyés en France, pour y être mis aux galères, "parce que, disent les lettres royales, ces Sauvages étant forts et robustes, serviront utilement sur nos chiourmes."

" Dans quel code, s'écrie un historien, est-il écrit que les prisonniers de guerre seront relégués parmi les coupables et jetés au milieu de la lie des hommes ?" Sans doute, ce code ne pourrait être que celui de la barbarie : mais ici il y a plus : ce n'est pas de prisonniers de guerre qu'il s'agit, mais des chefs d'un peuple avec qui l'on est encore en paix, qu'on fait tomber dans le piège, par des discours trompeurs et perfides, et à l'égard desquels on viole le droit des gens, de la manière la plus indigne. Sous divers prétextes, le gouverneur général attira les principaux chefs des Iroquois à Catarocouy ; les fit saisir, enchaîner, conduire à Québec par une forte escorte, et enfin embarquer pour la France, où les galères les attendaient. Ce qu'il y eut de pis, c'est que le marquis de DENONVILLE se servit, pour cette affaire, du ministère de deux missionnaires, les PP. DE LAMBERVILLE et MILLET, sans faire attention que, non seulement il mettait ces religieux en danger de perdre la vie, mais qu'il décréditait, peut-être sans retour, aux yeux des Sauvages, la religion qu'on leur prêchait, depuis si longtemps, et qu'on paraissait avoir tant à cœur de leur faire embrasser.

Le P. MILLET, qui tomba, quelque temps après, entre les mains des Onneyouths, fut d'abord destiné au supplice du feu, et n'en fut préservé que par la générosité d'une matrone, qui l'adopta pour son fils. Le P. LAMBERVILLE, qui était demeuré entre les mains des Onnontagués, ne dut son salut et sa liberté qu'à la grande estime et au sincère attachement qu'on avait pour lui, dans ce canton. A la première nouvelle de ce qui venait de se passer à Catarocouy, les anciens le firent venir devant eux, et après lui avoir exposé, avec toute l'énergie d'une première indignation, le fait qu'ils venaient d'apprendre, l'un d'eux lui dit : "Tu ne peux disconvenir que toutes sortes de raisons nous autorisent à te traiter en ennemi ; mais nous ne pouvons nous y résoudre : nous te connaissons trop pour n'être pas persuadés que ton cœur n'a point eu de part à la trahison que tu nous as faite, et nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d'un crime dont nous te croyons innocent, et dont tu es, sans doute, au désespoir d'avoir été l'instrument. Il n'est pourtant pas à propos que tu restes ici ; car quand notre jeunesse aura chanté la guerre, elle ne verra plus en toi qu'un perfide, qui a livré nos chefs au plus indigne esclavage. Sa fureur tomberait sur toi, et nous ne pourrions plus t'y soustraire."

Ils l'obligèrent à partir, sur le champ, et lui donnèrent des guides, qui ne le quittèrent que quand ils l'eurent mis hors de tout danger.

CHAPITRE XXI.

Expédition contre les Iroquois.— Trêve avec ces Sauvages.

Le marquis de DENONVILLE ayant assemblé l'armée qu'il voulait conduire contre les Iroquois, il la fit camper d'abord dans l'île de *Sainte-Hélène*, vis-à-vis de Montréal. M. DE CHAMPIGNY-NOROY, qui, l'année précédente, avait succédé à M. DE MEULES, dans l'intendance, s'y rendit, le 7 juin, avec le chevalier de VAUDREUIL, qui était arrivé, depuis peu, dans la colonie, avec le titre de commandant des troupes. Cette armée, commandée par le marquis de DENONVILLE en personne, était composée, de huit cent trente soldats, d'environ mille Canadiens, et de trois cents Sauvages. Elle se mit en route, le 11, sur deux cents bateaux et autant de canots d'écorce.

En arrivant à Catarocouy, le général français reçut une lettre du colonel DUNKAN, écrite sur le ton que ce gouverneur avait coutume de prendre, lorsqu'il s'agissait des Iroquois ; c'est à dire, qu'il se plaignait hautement de ce que le gouverneur du Canada faisait la guerre à des peuples qui étaient sujets de sa majesté

britannique. Il ajoutait que M. DE LA BARRE n'avait pas cru devoir s'engager dans une pareille expédition, sans lui en avoir auparavant donné avis.

M. DE DENONVILLE lui fit réponse qu'ils étaient loin de compte, s'il regardait les Iroquois comme sujets du roi d'Angleterre, et que, quant à la démarche de son prédécesseur, il lui déclarait que ce n'était pas pour lui un exemple à suivre. Le gouverneur du Canada parlait avec d'autant plus d'assurance, dit le P. CHARLEVOIX, qu'il croyait être en droit d'accuser de mauvaise foi celui de la Nouvelle York. Il venait d'apprendre que M. DE LA DURANTAYE avait rencontré, sur le lac Huron, soixante Anglais, escortés par des Tsonnonthouans, et conduits par un Français, avec des marchandises, pour faire la traite à Michillimakinac.* Le fait de ces traitans anglais était une contravention aux conventions faites entre les couronnes de France et d'Angleterre ; mais le colonel DUNKAN pouvait l'ignorer, et conséquemment n'être pas coupable de mauvaise foi, non plus que d'infraction des traités.

De Catarocouy M. DE DENONVILLE se transporta à la rivière *des Sables*, en-deçà de la baie des Tsonnonthouans. Par un heureux hasard, les Canadiens et les

* Les marchandises de ces Anglais furent confisquées et distribuées aux Sauvages, et ils furent eux-mêmes retenus prisonniers, ainsi que les Iroquois qui les escortaient. Quant au Français qui leur avait servi de guide, M. DE DENONVILLE le fit fusiller : châtiment sur lequel LAHONTAN s'écrie à l'injustice, par la raison qu'il y avait paix alors entre l'Angleterre et la France ; que CHARLEVOIX approuve, en prétendant que ce Français combattait contre le service de son prince, et que, pour tenir un juste milieu, nous qualifierons de sévère et disproportionné à l'offense.

Sauvages que lui amenaient les commandans de l'Ouest, y arrivèrent en même temps. On se mit aussitôt à faire, sur le bord du lac, un peu au-dessus de la rivière, un retranchement de palissades. Ce tranchement, qu'on appella *Fort des Sables*, fut achevé en deux jours. Quatre cents hommes y furent laissés, sous le commandement de M. d'ORVILLIERS, pour assurer les derrières de l'armée.

Du fort des Sables, l'armée prit son chemin par les terres, et après avoir passé deux défilés très dangereux, elle arriva à un troisième, où elle fut vigoureusement attaquée par huit cents Iroquois. Deux cents de ces Sauvages, après avoir fait leur décharge, se détachèrent pour prendre l'armée française en queue, tandis que le reste continuait à la charger en tête. Le combat se soutint, quelque temps, avec vigueur des deux côtés ; mais à la fin, les Sauvages furent repoussés et prirent la fuite.

Il y eut, du côté des Français, cinq ou six hommes de tués, et une vingtaine de blessés. La perte des Iroquois fut de quarante-cinq hommes tués sur la place, et d'une soixantaine de blessés. Les corps des premiers furent mis en pièces, et mangés par les Outaouais, qui, comme le marquis de DENONVILLE l'écrivait à M. DE SEIGNELEY, firent beaucoup mieux la guerre aux morts qu'ils ne l'avaient faite aux vivans.

Le lendemain du combat, l'armée alla camper dans un des quatre villages dont se composait le canton de Tsonnonthouan. Elle n'y trouva personne, et le brula. Les Français pénétrèrent ensuite dans le pays, détruisirent toutes les cabanes, brulèrent quatre cent mille minots de blé-d'inde, et tuèrent une immense quantité

de pourceaux. L'humiliation des Tsonnonthouans fut à peu près le seul fruit de cette expédition. Ces Sauvages rentrèrent dans leur pays, aussitôt que les Français s'en furent retirés.

L'occasion de bâtir un fort à Niagara était trop belle pour que M. DE DENONVILLE la manquât. Le fort fut construit, et le chevalier DE TROYE y fut laissé, avec cent hommes, pour le garder. Les Sauvages alliés en témoignèrent beaucoup de joie ; mais bientôt, la maladie s'étant mise dans la garnison, qui périt toute entière avec son commandant, on attribua cet événement à l'air du pays, et le fort fut abandonné.

L'expédition de M. DENONVILLE avait si peu intimidé les Iroquois, qu'à peine il était de retour à Québec, que le fort de Chambly fut tout-à-coup investi par un gros parti d'Agniers. La résistance qu'ils y trouvèrent les obligea à décamper, dès le lendemain ; mais ils ne le firent qu'après avoir brûlé quelques habitations écartées, et fait plusieurs prisonniers.

Ce qui enhardissait surtout les Iroquois, c'était l'appui que leur donnait, ou que leur promettait le colonel DUNKAN : en cette occasion, il fit déclarer au marquis de DENONVILLE, qu'il ne devait espérer de paix avec les cinq cantons qu'à ces quatre conditions : 1o. qu'on ferait revenir de France les Iroquois qu'on y avait envoyés pour servir sur les galères ; 2o. qu'on obligerait les Iroquois chrétiens du Sault Saint-Louis, et ceux qui s'étaient établis au pied de la Montagne de Montréal, à retourner dans leur pays ; 3o. qu'on raserait les forts de Niagara et de Cataracouy ; 4o. qu'on restituerait aux Tsonnonthouans tout ce qui avait été enlevé de leurs villages.

Sans s'arrêter à cette déclaration, le gouverneur général entreprit de négocier directement avec les Iroquois ; et au moyen des missionnaires, il réussit à se faire envoyer des députés par les trois cantons d'Onnontagué, d'Onneyouth et de Goyogouin. Ces députés, qui avaient été suivis par 1200 guerriers jusqu'au lac *Saint-François*, parlèrent avec beaucoup d'arrogance, donnant à entendre, que ce serait par pure faveur qu'ils feraient la paix, aux conditions proposées par le gouverneur de la Nouvelle York. Après avoir exposé en termes extrêmement emphatiques, la situation avantageuse des Cantons, la faiblesse des Français, et la facilité qu'aurait sa nation à les exterminer, ou à les chasser du Canada, HAASKOUAUN, chef de la députation, ajouta : " Pour moi, j'ai toujours aimé les Français, et je viens d'en donner une preuve non équivoque ; car ayant appris que nos guerriers avaient formé le dessein de venir bruler vos forts, vos maisons et vos grains, afin d'avoir bon marché de vous, après vous avoir affamés, j'ai si bien sollicité en votre faveur, que j'ai obtenu la permission d'avertir ONONTHIO, qu'il pouvait éviter ce malheur, en acceptant la paix aux conditions que CORLAR * lui a proposées ."

M. DENONVILLE répondit à la députation iroquoise, qu'il consentirait volontiers à la paix, mais qu'il ne la donnerait qu'à ces conditions : 1o. que tous les alliés des Français y seraient compris ; 2o. que les cantons d'Agner et de Tonnonthouan lui enverraient aussi des députés ; 3o. que toute hostilité cesserait de part et

* C'est le nom qu'ils donnaient au gouverneur de la Nouvelle York, et généralement aux Anglais, ou à leurs descendants, établis en Amérique.

d'autre ; 4o. qu'il pourrait, en toute liberté, ravitailler le fort de Catarocouy. Il consentait à la démolition du fort de Niagara, et il promettait de faire revenir prochainement de France les Iroquois qui y avaient été envoyés, et dont il avait même déjà sollicité le rappel. Ces conditions furent acceptées, et une trêve fut conclue, sur le champ. Les députés consentirent à laisser cinq d'entr'eux pour otages, afin d'assurer un convoi que l'on préparait pour Catarocouy ;* et l'on convint que s'il survenait quelque hostilité de la part des alliés des Français, pendant la négociation pour la paix, elle ne ferait rien changer à ce qui venait d'être résolu.

* Pendant que les députés Iroquois étaient à Montréal, les huit cents guerriers qu'ils avaient laissés au lac Saint-François, ayant remonté le fleuve, avaient investi le fort de Frontenac, tué tous les bestiaux qui paissaient aux environs, et brûlé tous les foin, au moyen de flèches allumées.

CHAPITRE XXII.

Stratagème d'un chef Huron.—Etat de la Colonie.— Massacre de la Chine.

Soit qu'on n'eût pas eu le temps d'instruire les Sauvages alliés des intentions du gouvernement, soit qu'ils fussent persuadés que les Iroquois ne traiteraient pas de bonne foi, presque tous parurent mécontents de la trêve et des négociations qui devaient s'en suivre, et les Hurons de Michillimakinac prirent les mesures les plus propres à rendre impossible la conclusion d'un traité dont ils craignaient d'être les premières victimes. Ils avaient pour chef principal KONDIARONK, que les Français avaient surnommé LE RAT, homme d'esprit, d'une bravoure à toute épreuve, et d'une habileté consommée. Il était parti de Michillimakinac avec une troupe choisie de Hurons, pour faire la guerre aux Iroquois; mais il apprit, à Catarocouy, qu'on négociait avec eux, et que le gouverneur général attendait, à Montréal, des députés et des otages de tous les cantons. Il parut un peu surpris de cette nouvelle; mais il ne lui échappa aucune plainte, et il partit de Catarocouy, laissant les Français dans la pensée qu'il reprenait le chemin de son pays. S'étant informé de la route que devaient suivre les députés et les otages iroquois, il alla les at-

tendre, dans une anse, où il leur dressa une ambuscade. Après les y avoir attendus quelques jours, il les vit paraître, les laissa approcher, et fondit sur eux, au moment où ils débarquaient de leurs canots, sans la moindre méfiance. Quoique surpris, les Iroquois voulurent se défendre ; mais la partie était trop inégale : il y en eut quelques uns de tués ; les autres furent faits prisonniers. TEGANISORENS, le chef de la députation, lui ayant demandé comment il avait pu ignorer qu'il était ambassadeur, et qu'il avait été envoyé pour négocier un traité de paix avec le gouverneur général, le fourbe fit semblant d'être encore plus étonné que lui, et protesta que c'étaient les Français eux-mêmes qui l'avaient envoyé en cet endroit, en l'assurant qu'il y rencontrerait un parti d'Iroquois qu'il lui serait très facile de surprendre et de défaire ; et pour lui prouver qu'il lui parlait sincèrement, il le relâcha sur l'heure, avec tous ses gens, à l'exception d'un seul, qu'il voulait retenir, disait-il, pour remplacer un des siens, qui avait été tué.*

KONDIARONK se rendit en hâte à Michillimakinac, et livra son prisonnier à M DE LA DURANTAYE. Ce commandant, qui n'était pas encore informé des négociations entamées avec les Iroquois, condamna (on ne saurait dire par quel droit,) le malheureux à passer

* On prétend, dit CHARLEVOIX, que KONDIARONK alla seul à Catarocouy, après son exploit, et que quelqu'un lui ayant demandé d'où il venait, il répondit qu'il venait de *tuer la paix* ; expressions dont on ne comprit pas d'abord le sens, mais dont on eut bientôt l'explication par un de ses prisonniers, qui s'était enfui à Catarocouy, et que l'on renvoya aussitôt vers ses compatriotes, pour les convaincre que les Français n'avaient eu aucune part à la perfidie des Hurons.

par les armes. Il eut beau protester qu'il était ambassadeur, et que les Hurons l'avaient pris par trahison, KONDIARONK avait prévenu tout le monde que la tête lui avait tourné, et que la crainte de la mort le faisait extravaguer. Dès qu'il fut mort, le rusé chef fit venir un vieil Iroquois, qui était depuis longtemps captif dans son village, lui donna la liberté, et lui recommanda, en le renvoyant dans son pays, d'instruire ses compatriotes de ce qui venait de se passer sous ses yeux, et de leur apprendre que tandis que, les Français amusaient les Cantons par des négociations feintes, ils faisaient faire des prisonniers sur eux, et les fusillaient.*

Un stratagème si bien conduit devait avoir son effet ; néanmoins, détrompés, en apparence, sur la prétendue mauvaise foi du gouverneur général, les Cantons avaient nommé de nouveaux députés, et ces députés étaient sur le point de se mettre en route pour Montréal, lorsqu'un exprès du chevalier ANDROS, qui avait remplacé le colonel DUNKAN à New-York, arriva à Onontagué, et défendit aux Iroquois de traiter avec les Français sans la participation de son maître. Le nouveau gouverneur anglais écrivit, en même temps, à M. DE DENONVILLE, qu'il ne devait pas se flatter de faire la paix avec les cantons iroquois à d'autres conditions que celles qui avaient été proposées par son prédécesseur : qu'au reste, il était disposé à bien vivre avec lui, et qu'il avait interdit aux Anglais de sa dépendance

* Si l'historien contemporain n'a ni exagéré, ni défiguré les faits qu'il rapporte, il doit paraître un peu singulier que KONDIARONK n'ait pas été plus mal vu des Français, après leur avoir joué une aussi mauvaise pièce, et que LA DURANTAYE n'ait pas été blâmé d'avoir fait fusiller un prisonnier de guerre.

toute hostilité sur les terres possédées par la couronne de France.

Cette déclaration du chevalier ANDROS, par rapport aux Iroquois, jeta d'abord la consternation dans tout le Canada. Le sentiment de la crainte, celui même du désespoir, y devaient être tout naturels, vu le peu de secours qu'on recevait de France, et le peu de ressources qu'offrait la colonie. Les inquiétudes et les appréhensions auxquelles elle était continuellement en proie ; les incursions si fréquentes des Iroquois, ne permettaient pas à cette colonie de faire des progrès rapides du côté des richesses et de la population. Le commerce des pelleteries était partagé avec les Anglais ; les pêcheries du golfe et des plages adjacentes étaient presque entièrement négligées ; et à l'exception du sieur RIVERIN, qui établit, sur un grand plan, des pêches sédentaires dans le fleuve Saint-Laurent, particulièrement aux environs de *Malanc*, les Canadiens et les Français établis en Canada, étaient généralement peu industriels et peu entreprenants. Ce qu'ils entendaient le mieux, c'était le maniement des armes, auquel le gouvernement les accoutumait, et la traite des pelleteries avec les Sauvages ; mais c'était là précisément ce qui nuisait le plus au progrès de la population, de l'agriculture et de l'industrie. D'après le recensement de cette année 1688, la population française du Canada n'était que de 11,249 individus, ou d'un peu plus de 12,000, en y comprenant le gouvernement de l'Acadie.

Néanmoins, l'indignation et la honte de voir une poignée de Sauvages tenir en échec tout un grand pays, ayant bientôt succédé à la crainte, on forma un dessein

qui aurait pu passer pour hardi, quand même l'état de la Nouvelle France aurait été aussi florissant qu'il était déplorable : ce fut de conquérir la Nouvelle York. M. DE CALLIERES en ayant communiqué le projet au gouverneur général, passa en France, pour le proposer à la cour, comme le seul moyen de prévenir l'entière destruction de la colonie française du Canada.

On passa assez tranquillement l'hiver et une partie de l'été de 1689 ; mais le 25 août, 1500 Iroquois descendirent, de nuit, dans l'île de Montréal, à l'endroit appelé *la Chine*. Trouvant tout le monde endormi, ils se mirent d'abord à enfoncer les portes, et ensuite à bruler les maisons, et commencèrent un massacre général des hommes, des femmes et des enfans, faisant souffrir à ceux qui tombaient entre leurs mains tous les tourmens que la fureur pouvait leur faire imaginer. En moins d'une heure, ils firent périr, dans les plus horribles supplices, plus de deux cents personnes de tout sexe et de tout âge, et après cette terrible boucherie, ils s'avancèrent jusqu'à une lieue de Montréal, faisant partout les mêmes ravages, et exerçant les mêmes cruautés.

Au premier bruit de ce tragique événement, M. DE DENONVILLE, qui se trouvait à Montréal, donna ordre à un lieutenant de troupes de se jeter dans un fort dont il craignait que l'ennemi ne se rendit maître. A peine cet officier y était-il entré, qu'il se vit investi par un gros d'Iroquois, contre lesquels il se défendit longtemps avec courage ; mais tous ses gens ayant été tués, et lui-même étant blessé grièvement, les assaillans entrèrent dans son fort, et le firent prisonnier. Alors toute l'île demeura en proie aux vainqueurs, qui en parcoururent la plus grande partie, laissant partout des

traces sanglantes de leur fureur; et quand ils furent las de ces horreurs, ils firent deux cents prisonniers, qu'ils emmenèrent dans leurs villages, où ils les brûlèrent. L'île de Montréal ne fut entièrement délivrée de la présence de ces féroces ennemis que vers la mi-octobre. Alors, comme on n'entendait plus parler de rien, M. DE DENONVILLE envoya les sieurs DULUTH et DE MANTET, bien accompagnés, dans le lac des Deux Montagnes, pour s'assurer si la retraite des Iroquois était véritable, ou seulement simulée. Ces officiers rencontrèrent, dans deux canots, vingt-deux Iroquois, qui les vinrent attaquer avec beaucoup de résolution. Ils essayèrent leur première décharge, sans tirer; après quoi, ils les abordèrent, et en tuèrent dix-huit. Des quatre qui restaient, un se sauva à la nage, mais les trois autres furent pris, et livrés au feu des Sauvages alliés.

CHAPITRE XXIII.

*Projet de Conquête.—Evacuation de Catarocouy.—
Excursions dans le Nouvelle Angleterre et la Nouvelle York.*

Le plan de conquête proposé par le chevalier de CALLIERES, fut approuvé du roi et du ministre des colonies ; mais ce ne fut pas le marquis de DENONVILLE qui fut chargé de le mettre à exécution : par une lettre datée du 31 mai 1689, le roi lui mandait que la guerre s'étant rallumée en Europe, il avait pris la résolution de le rappeler, pour lui donner de l'emploi dans ses armées. Le véritable motif de ce rappel était de mettre à la tête de la colonie du Canada un homme d'un caractère ferme, d'une grande expérience dans la guerre, qui connût le pays, et qui sût manier l'esprit des Sauvages ; et tout cela se rencontrait dans le comte de FRONTENAC. Si l'on n'avait pas oublié ses fautes, ou ses brouilleries avec les autres autorités du pays, on avait lieu d'espérer que les chagrins qu'elles lui avaient causés le mettraient sur ses gardes, et le porteraient à se conduire avec plus de modération et de prudence qu'il n'avait fait, pendant sa première administration.

Dans les instructions qui lui furent données, et qui étaient datées du 7 juin, le roi, après lui avoir parlé de

la Baie d'Hudson et de l'Acadie, en venait à la conquête projetée : pour l'effectuer, sa majesté faisait armer deux de ses vaisseaux, dans le port de Rochefort, et les mettait sous le commandement du sieur DE LA CAFFINIÈRE. Le comte de FRONTENAC devait s'embarquer sur un de ces vaisseaux, avec le chevalier de CALLIÈRES, pour se rendre d'abord à l'entrée du golfe de Saint-Laurent, puis à Camceaux ou à Chédabouctou, et de là s'embarquer pour Québec, sur un des vaisseaux marchands qui l'auraient suivi, après avoir laissé à M. DE LA CAFFINIÈRE l'ordre de se rendre dans la rade de New-York, et de se saisir de tous les vaisseaux qu'il y rencontrerait. Il devait envoyer devant lui à Québec, s'il était possible, le chevalier de CALLIÈRES, afin d'y hâter les préparatifs de l'expédition ; et comme dans cette entreprise, il aurait avec lui, à peu près, toutes les forces disponibles du Canada, il devait, avant son départ, se concerter avec M. DE DENONVILLE sur les mesures à prendre contre les incursions des Iroquois, et donner ses ordres au chevalier de VAUDREUIL, qui devait commander dans le pays, pendant l'expédition, après le départ du marquis de DENONVILLE. La Nouvelle York conquise, M. DE FRONTENAC y devait laisser les Anglais catholiques qui voudraient y demeurer ; distribuer aux Français qu'il y établirait les gens de service, ou les esclaves, dont ils auraient besoin ; faire prisonniers les officiers et les principaux habitants, et envoyer tout le reste, hommes et femmes, dans la Nouvelle Angleterre ou dans la Pensylvanie. Le chevalier de CALLIÈRES devait avoir le gouvernement de la province conquise, sous la dépendance du gouverneur de la Nouvelle France. Enfin, pour ôter aux autres colonies

anglaises la facilité de faire aucune entreprise, par terre, contre le Canada. Le comte de FRONTENAC avait ordre de détruire toutes les habitations voisines de New-York, et de mettre toutes les autres sous contribution.

Ce plan, qui serait réprouvé de nos jours, comme entraînant, dans sa réussite, des injustices criantes, pour ne pas dire des atrocités, mais qui était en harmonie avec les idées de l'époque, ou celles de Louis XIV et de son ministre Louvois, sur les droits de la guerre ; ce plan, disons-nous, était plus facile à concevoir qu'à exécuter. " Il dépendait, dit CHARLEVOIX, du concours de deux choses sur lesquelles on ne peut jamais compter sûrement, à savoir, des vents favorables, et une diligence égale dans ceux qui étaient chargés de travailler aux préparatifs. " Le manque de ce concours le fit échouer complètement. Les vaisseaux ne furent prêts que fort tard ; ils furent séparés par les brumes, sur les bancs de Terre-Neuve, et ne furent réunis à Chédabouctou, que le 18 septembre. M. DE FRONTENAC en repartit, le lendemain, avec tous ceux qui étaient destinés pour Québec, après avoir laissé à M. DE LA CAFFINIÈRE des instructions qui prouvaient que, s'il ne renonçait pas encore tout-à-fait à l'expédition de la Nouvelle-York, il ne comptait pas beaucoup sur la réussite. Il apprit, le 25, à l'Île-Percée, l'irruption des Iroquois dans l'île de Montréal. Il arriva à Québec le 12 octobre, avec le chevalier de CALLIÈRES. Ils en repartirent, le 20, et arrivèrent à Montréal, le 27.

Le comte de FRONTENAC n'apprit pas sans un profond regret que le fort de Catarocouy était, en toute pro-

habilité, évacué et ruiné. Son prédécesseur avait envoyé à M. DE VALRENNES, qui y commandait, l'ordre d'abandonner ce poste, après en avoir fait sauter les fortifications, et détruit tout ce qu'il ne pourrait pas emporter, dans le cas où il ne lui arriverait pas de convoi avant le mois de décembre. M. DE FRONTENAC fit aussitôt équiper vingt-cinq canots, et leur donna pour escorte un détachement de troupes et trois cents Canadiens ou Sauvages. Mais son convoi ne put être prêt que le 6 novembre, et l'ayant conduit lui-même jusqu'à la Chine, il n'y avait pas deux heures qu'il était de retour à Montréal, lorsqu'il y vit arriver M. DE VALRENNES, avec sa garnison réduite à vingt-cinq hommes.

A peu près dans le même temps que les Iroquois ravageaient l'île de Montréal, les Sauvages de l'Acadie en faisaient autant, sur les frontières de la Nouvelle Angleterre. Ils surprirent quelques petits forts, que les Anglais avaient dans le voisinage du Kennebec, y tuèrent environ deux cents personnes, probablement aussi de tout âge et de tout sexe, et en rapportèrent un riche butin.

Cette expédition cruelle fut suivie de quelques autres, qui ne le furent pas moins, bien qu'elles fussent dirigées par des Français. Le comte de FRONTENAC, hors d'état d'exécuter le dessein formé à la cour de France, de conquérir la Nouvelle York, crut qu'il convenait de donner du moins de l'occupation aux habitans de cette province, dans leurs propres foyers. Il leva donc trois partis de guerre pour entrer, par trois endroits différens, dans le pays ennemi. Le premier (celui de Montréal,) se composait de cent-dix hommes, Français et Sauvages, et eut pour commandans MM. DE MANTET et DE

SAINTE-HELENE, auxquels se joignirent, comme volontaires, MM. DE REPENTIGNY, D'IBERVILLE, DE BONREPOS et DE MONTIGNY. Il se dirigea du côté d'Orange, ou Albany, et arriva, dans la nuit du 7 au 8 février 1690, à la vue du bourg de *Skenectady* (le même que CHARLEVOIX appelle *Corlar*). Il y entra sans que les habitans s'en apperçussent. Ayant fait le cri guerre, à la manière des Sauvages, chacun donna de son côté. On ne trouva guère de résistance qu'à une espèce de fort, dont la garnison fit d'abord un feu assez-vif sur les assaillans : mais la porte de ce fort ayant été enfoncée, tous ceux qui le défendaient furent passés au fil de l'épée. Une maison, où l'on éprouva aussi de la résistance, fut enfoncée, et pas un de ceux qui s'y étaient enfermés ne fut épargné. "Bientôt, comme s'exprime CHARLEVOIX, ce ne fut plus que massacre et pillage dans le bourg : " le ministre du lieu, et un nombre de femmes et d'enfans périrent dans cette boucherie. Le commandant de la place, qui s'était retiré de l'autre côté de la rivière, avec des soldats et des Sauvages, mit bas les armes, le lendemain. Toutes les maisons du bourg furent brûlées. Enfin, on épargna une soixantaine de femmes et d'enfans, qui avaient échappé à la première furie des assaillans.

Après un si terrible exploit, on crut devoir reprendre promptement le chemin du Canada ; mais bientôt, les vivres venant à manquer, on fut contraint de se séparer. On fut attaqué dans la retraite, et l'on perdit une vingtaine d'hommes. Il n'y en avait eu que deux de tués, et un (MONTIGNY) de blessé, à l'attaque de *Skenectady*.

Le second parti ne se composait que de cinquante-

deux hommes. Il était commandé par le sieur HERTEL, accompagné de trois fils et de deux neveux, les sieurs GATINEAU et CREVIER DE SAINT-FRANÇOIS. Il partit des Trois-Rivières, le 28 janvier, et arriva, le 27 mars, près d'une bourgade que CHARLEVOIX appelle *Sementels*. Alors il partagea sa troupe en trois bandes : la première eut ordre d'attaquer une grande maison fortifiée ; et la seconde, de se saisir d'un fort de pieux à quatre bastions, tandis qu'avec la troisième, il attaquerait un fort plus grand, où il y avait du canon. Tout cela fut exécuté avec autant d'habileté que de bravoure. Les Anglais parurent d'abord vouloir se défendre ; mais ils ne soutinrent pas le premier feu des assaillans : les plus braves furent tués, et les autres, au nombre de cinquante-quatre, se rendirent prisonniers de guerre. On mit le feu aux maisons, ainsi qu'aux étables, où il périt plus de deux mille pièces de bétail.

Sementels n'était éloigné que de quelques lieues d'une autre grosse bourgade, d'où il pouvait sortir assez de monde pour envelopper HERTEL, et lui couper la retraite. En effet, dès le soir même, deux cents hommes s'avancèrent pour l'attaquer. Il se mit en bataille, sur le bord d'une rivière où il y avait un pont dont il fit occuper la tête, et les Anglais s'étant présentés pour le passer, il les laissa avancer, sans tirer un seul coup ; puis fondant sur eux, l'épée à la main, il en tua ou blessa dix-huit, et obligea le reste à lui céder le champ de bataille, n'ayant eu, de son côté, que deux hommes de tués, et un de blessé.

Après cet exploit, M. HERTEL se joignit au troisième parti, qui se composait de quelques Canadiens et de soixante Abénaquis du *Sault de la Chaudière*,

et était commandé par le lieutenant DE PORTNEUF. Il était parti de Québec, le même jour que M. HERTZEL avait laissé les Trois-Rivières, et il arriva, avec son renfort, vers la mi-mai, sur les bords du Kennebec, où il fut joint par d'autres Sauvages. Le 25, il s'approcha du fort de *Kaskebee*, bâti sur le bord de la mer, et défendu par plus de cent hommes et huit pièces de canon. Les Français s'étant annoncés par des cris de guerre, cinquante hommes de la garnison sortirent pour les repousser ; mais ils furent tous tués, à l'exception de quatre ou cinq, qui rentrèrent blessés dans la place. Sur le soir, PORTNEUF envoya sommer le commandant de se rendre ; mais celui-ci ayant répondu qu'il était déterminé à se défendre jusqu'à la mort, il fut résolu qu'on assiégerait le fort. Malgré le peu d'expérience des Canadiens et des Sauvages dans cette manière d'attaque, les assiégés se trouvèrent tellement pressés, que dès le 28, ils demandèrent à parlementer. N'ayant pas voulu, ce jour-là, livrer le fort avec les vivres et les munitions qu'il contenait, ils furent contraints, le lendemain, de se rendre prisonniers de guerre.

M. DE PORTNEUF fit enlever les canons du fort, y prit tout ce qu'il y trouva à sa bienséance, et y fit mettre le feu. Après quoi, il fit aussi réduire en cendres toutes les maisons, à deux lieues à la ronde. Les plus marquants des prisonniers furent conduits à Québec : les autres demeurèrent entre les mains des Sauvages.

Ces expéditions, loin d'intimider, ou d'occuper uniquement chez eux, les habitans de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle York, les portèrent à faire des efforts vigoureux pour s'en délivrer, d'un coup, en chassant les Français du Canada. Ils commencèrent par

l'Acadie. A peine Kaskabee s'était rendu aux Français, que quatre vaisseaux anglais parurent à la vue de ce fort ; le chevalier PHIBS, ou PHIPPS, commandant de cette escadre, venait, avec des troupes, comme on l'apprit ensuite, pour secourir la place ; mais n'y ayant vu ni pavillons ni signaux, il revira de bord, et se dirigea vers le Port Royal, où commandait M. DE MANNEVAL, frère de PORTNEUF, et s'en rendit maître, après une faible résistance. Il s'empara ensuite de la Haive, de Chédabouctou, de *Percé*, en un mot, de presque tous les postes que les Français possédaient en Acadie ; retenant prisonniers les commandans et les officiers du gouvernement qui tombaient entre ses mains, et faisant prêter aux habitans serment de fidélité aux souverains de la Grande-Bretagne.

CHAPITRE XXIV.

*Tentatives d'accommodement avec les Iroquois.—Ir-
ruptions et actes divers d'hostilité de ces
Sauvages dans la colonie.*

Le comte de FRONTENAC était revenu en Amérique persuadé qu'après la conquête de la nouvelle York, ce qu'il pouvait faire de plus avantageux pour la colonie dont il reprenait le gouvernement, c'était de regagner les Iroquois ; et il se flattait d'y réussir au moyen des chefs de cette nation, qu'il avait ramenés de France, et surtout d'OURKOUHARE', le plus apparent d'entr'eux, dont il s'était acquis l'estime et l'amitié. Il l'avait amené, avec lui, à Montréal, et par son conseil, il avait renvoyé aux Cantons quatre des compagnons de sa captivité, avec GAGNIEGATON, qui avait été député vers M. DE DENONVILLE, pour les avertir du retour de tous leurs chefs, et leur dire, de la part d'OURKOUHARE', qu'ils trouveraient dans le gouverneur général beaucoup d'estime et de tendresse, comme par le passé, et que pour lui, il ne retournerait dans son pays que quand on serait venu le redemander à ONONTHIO.

A l'arrivée de ces députés, les Cantons s'assemblèrent, et ils envoyèrent leur réponse par le même GAGNIEGATON. Il arriva à Montréal, le 9 mars 1690 ;

mais il n'y trouva ni M. DE FRONTENAC, ni OUREOUHARE', qui étaient retournés à Québec ; et M. DE CALLIERES ne put rien tirer de lui, d'abord, non plus que de ceux qui l'accompagnaient. A la fin pourtant, ils se laissèrent gagner par les bonnes manières du gouverneur de Montréal, et lui présentèrent six colliers. Le premier marquait le sujet de leur retardement, causé, disaient-ils, par l'arrivée de députés outaouais dans le canton de Tsonnonthouan. GAGNIEGATON, en expliquant ce collier, dit que c'était ainsi qu'il fallait faire les choses, quand on voulait traiter de la paix ; voulant donner à entendre que le gouverneur général aurait dû se rendre en personne à Onnontagué, ou en quelque autre endroit, dont on serait convenu, pour y parler d'accommodement.

Le second collier témoignait la joie qu'avaient eue les habitans d'Orange du retour d'OUREOUHARE' et des autres chefs ; ce qui marquait la bonne intelligence qui régnait entre la Nouvelle York et les cantons iroquois. Par le troisième, le canton d'Onnontagué demandait, au nom de tous les autres, le prompt retour de tous les Iroquois revenus de France, afin qu'on pût prendre, avec eux, les mesures qui convenaient à la situation des affaires. L'orateur ajouta qu'on avait réuni, dans le canton d'Onnontagué, tous les prisonniers français faits par les Iroquois, et qu'on n'en disposerait que sur le rapport et de l'avis d'OUREOUHARE'. Le quatrième et le cinquième parlaient de la trahison de Catarocouy, et des ravages faits chez les Tsonnonthouans, et disaient que quand le mal aurait été réparé, et que les chemins seraient libres et sûrs, TEGANISSORENS irait traiter de la paix avec ONONTHIO. Par le sixième, GAGNIEGATON donnait avis, qu'à

fonte des neiges, un parti d'Iroquois devait se mettre en campagne ; mais que s'il faisait des prisonniers, on aurait soin qu'ils fussent bien traités. "Usez-en de même, continua-t-il, si vous prenez quelques-uns des nôtres. J'avais huit prisonniers de la défaite de la Chine ; j'en ai mangé quatre ; j'ai donné la vie aux autres. Vous avez été plus cruels que moi : car vous avez fusillé douze Taonnonthouans : vous auriez bien dû en épargner au moins un ou deux : c'est par représailles que j'ai mangé quatre des vôtres. "

M. DE CALLIERES envoya les députés iroquois au comte de FRONTENAC ; mais ce général refusa de leur donner audience, par la raison qu'ils avaient à leur tête un homme dont l'insolence l'avait choqué. Il reçut pourtant assez bien ceux de sa suite ; mais il ne voulut traiter avec eux que par l'entremise d'OUREOUHARE', qui parut même toujours agir en son propre nom.

Le gouverneur général fit partir le chevalier d'EAU, capitaine réformé, avec les députés iroquois. Il jugeait à propos d'envoyer cet officier à Onnontagué, pour tâcher de gagner ce canton, en lui témoignant une confiance particulière, et pour être mieux instruit de ce qui s'y passait. Il savait qu'il pouvait compter sur GARAKONTHIE' et sur TEGANISSORENS, amis déclarés des Français ; mais les négociations entre les Outaouais et les Iroquois, dont GAGNIEGATON avait parlé au gouverneur de Montréal, lui paraissaient un contre-temps fâcheux, dans les circonstances où se trouvait la colonie ; d'autant plus que c'étaient ces circonstances mêmes qui avaient amené ces négociations, et qu'elles pouvaient être d'un dangereux exemple pour les autres alliés des Français. Le peu de fruit que M. DE DE-

NONVILLE avait retiré de son expédition contre les Tsonnonthouans ; l'abandon du fort de Niagara ; les interruptions fréquentes des Iroquois dans la colonie ; les démarches peu honorables qu'on avait faites pour obtenir la paix de ces Sauvages ; les hauteurs qu'on en souffrait, depuis long-temps, et l'inaction où l'on demeurait, malgré leurs nouvelles hostilités, avaient enfin fait faire aux Outaouais des démarches directes pour se reconcilier avec une nation dont ils avaient peu à espérer, il est vrai, mais beaucoup à craindre. Ils avaient renvoyé aux Tsonnonthouans tous les prisonniers qu'ils avaient faits sur eux, et étaient convenus d'un rendez-vous pour le mois de juin suivant.

M. DE FRONTENAC, qui avait été informé des démarches des Outaouais, avant même l'arrivée de GY-GNIEGATON à Montréal, par une lettre du P. CARRIEL, prépara un grand convoi pour Michillimakinac, sous la conduite du sieur DE LOUVIGNY, capitaine réformé, qui devait remplacer M. DE LA DURANTAYE, dans le commandement. Il était accompagné de NICHOLAS PERRÔT, chargé des présens du gouverneur pour les Sauvages septentrionaux ; de cent quarante-trois Français, et de quelques Sauvages domiciliés. Un détachement de trente hommes, commandé par MM. D'HOSTA, capitaine, et DE LA GEMERAYE, lieutenant, eut ordre d'escorter ce convoi, l'espace de trente lieues.

Ils partirent de Montréal, le 22 mai. Arrivés au lieu nommé *les Chats*, sur la Grande Rivière, ils découvrirent deux canots iroquois : MM. DE LOUVIGNY et D'HOSTA jugeant qu'ils n'étaient pas seuls, envoyèrent trente hommes par eau, et soixante par terre, pour envelopper l'ennemi de toutes parts. Les premiers tom-

bèrent dans une ambuscade, et essayèrent d'abord un feu meurtrier, les Iroquois, qu'ils ne voyaient point, les choisissant, et tirant sur eux à coups sûrs. Aussi ne resta-t-il, après la première décharge, dans le canot de LA GEMERAYE, qui avait voulu aborder le premier, que deux hommes, qui ne fussent pas blessés.

M. DE LOUVIGNY se désespérait de voir ainsi massacrer ses gens, sans pouvoir les secourir, car PERROT, à qui il avait ordre d'obéir pendant la route, ne voulait point lui permettre d'avancer, de peur de risquer les présens dont il était porteur, et avec eux, le succès de la négociation dont il était chargé. A la fin, pourtant, il se laissa gagner aux instances de cet officier et de M. D'HOSTA. Aussitôt, l'un et l'autre se mirent à la tête d'une soixantaine d'hommes, et coururent sur l'ennemi : la charge fut si brusque et faite si à propos, qu'il y eut une trentaine d'Iroquois de tués, plusieurs de blessés, et quelques uns de pris. Un des prisonniers fut envoyé au comte de FRONTENAC, qui le remit à OUREOUHARE ; un autre fut mené à Michillimakinac, et livré aux Outaouais, qui le brûlèrent, pour faire voir au nouveau commandant qu'ils ne songeaient plus à s'accommoder avec les Iroquois. Ils allaient faire partir leurs députés pour mettre la dernière main à un traité irrévocable avec cette nation ; mais ils changèrent de résolution, lorsqu'ils virent arriver les Français victorieux de tous leurs ennemis, (car on ne manqua pas de leur parler d'abord des expéditions dans la Nouvelle York, et la Nouvelle Angleterre), chargés de marchandises, et en assez grand nombre pour les rassurer eux-mêmes contre tout ce que pourraient entreprendre les Iroquois, et

qu'ils eurent reçu les présens dont PERROT était porteur, et qu'il sut admirablement bien leur faire valoir.

Ce changement avait lieu fort à propos pour l'avantage de la colonie ; car toute espérance de paix avec les Iroquois s'était évanouie. Ces barbares avaient arrêté le chevalier d'EAU et tous les Français de sa suite. Ils avaient fait plus : ils avaient brûlé deux de ses gens, et l'avaient envoyé lui-même à New-York, pour convaincre les Anglais qu'ils étaient bien éloignés de vouloir se reconcilier avec les Français. Dès que M. DE FRONTENAC fut instruit de ces faits, il prit ses précautions pour n'être point surpris : afin de mettre en sûreté les quartiers les plus exposés aux incursions des Iroquois, il fit deux détachemens de ses meilleures troupes. Le premier, destiné à protéger la côte du sud, depuis l'île de Montréal jusqu'à la rivière de Sorel, fut mis sous les ordres du chevalier de CLERMONT. Le second, qui devait mettre en sûreté le reste du pays, jusqu'à la capitale, eut pour commandant le chevalier de LAMOTTE. Ces précautions n'empêchèrent pas les Iroquois de se montrer en différents endroits du gouvernement de Montréal, et d'y tuer ou d'y enlever un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfans. Un de leurs partis, qui avait enlevé une quinzaine de personnes, femmes et enfans, près de la rivière de *Békancour*, fut poursuivi ; mais tout ce qu'on y gagna fut que ces barbares, pour fuir plus aisément, massacrèrent leurs prisonniers. Quelques jours après, un autre parti d'Iroquois descendit dans l'île de Montréal, par la rivière des *Prairies*. Un lieutenant réformé, nommé COLOMBET, rassembla vingt-cinq hommes, et alla à la rencontre de l'ennemi. Les Iroquois, qui étaient fort supérieurs en nombre, chargèrent les Français avec ré-

solution : M. COLOMBET resta sur la place, avec quelques uns de ses gens ; mais les barbares perdirent vingt-cinq des leurs.

Vers la fin d'août, on vit arriver à Montréal, un convoi de cent-dix canots, conduits par plus de trois cents Sauvages des tribus du Nord, et portant pour cent mille écus de pelleteries. La joie qu'on en ressentit fut bientôt troublée par les nouvelles alarmantes que l'on reçut. Un Sauvage du Sault Saint-Louis, qui avait été envoyé à la découverte, du côté d'Orange, rapporta qu'il avait aperçu, sur les bords du lac *Saint-Sacrement*, une armée entière occupée à faire des canots. Quelques jours après, le chevalier de CLERMONT, qui avait eu ordre de remonter la rivière de Richelieu, pour observer les ennemis, informa qu'il en avait vu un grand nombre sur le lac Champlain, et qu'il en avait même été poursuivi jusqu'à Chambly. Les signaux furent aussitôt donnés pour assembler les milices. Le 31, M. DE FRONTENAC passa, de grand matin, à la Prairie de la Madeleine, où il avait assigné le rendez-vous général ; et les Sauvages septentrionaux, qu'il y avait invités, s'y rendirent tous, le soir. Le lendemain, le général fit la revue de ses forces, qui étaient de 1200 hommes. Le jour suivant, les découvreurs rapportèrent qu'ils n'avaient rien vu : sur quoi, les milices furent licenciées jusqu'à nouvel ordre. Deux jours après, un parti d'Iroquois tomba sur un quartier nommé *la Souche*, éloigné seulement d'un quart de lieue de celui où la petite armée de M. DE FRONTENAC avait campé. Le même jour, c'est-à-dire, le 4 septembre, le gouverneur général congédia ses alliés sauvages, après leur avoir renouvelé les recommandations et les promesses qu'il leur avait

faites, dès leur arrivée, au sujet des Iroquois. Peu de jours après leur départ, les Iroquois reparurent en plusieurs endroits. Le chevalier DE LAMOTTE et M. MURAT, lieutenant, furent attaqués par un parti plus nombreux que celui qu'ils commandaient : ils le repoussèrent néanmoins ; mais les Sauvages étant revenus à la charge, dans le temps que ces officiers les croyaient en fuite, le premier fut tué sur la place, et le second enlevé, et probablement massacré ensuite ; car on ne put jamais apprendre ce qu'il était devenu. A peu près dans le même temps, M. DESMARAIS qui commandait à *Chauguay*, périt, dans une ambuscade, tout près de son fort, avec deux de ses gens.

CHAPITRE XXV.

Siège de Québec.

On vient de voir comment se passa l'été de 1690. Le 10 Octobre, M. DE FRONTENAC, étant encore à Montréal, reçut de M. PROVOT, major de place, qui commandait à Québec, en son absence, deux lettres, par la première desquelles, datée du 5, cet officier l'informait qu'il avait eu avis que trente vaisseaux, qu'on croyait destinés à faire le siège de Québec, étaient partis de Boston; et par la seconde, datée du 7, qu'une escadre anglaise d'environ trente voiles, avait été apperçue, à la hauteur de Tadousac. Le comte s'embarqua, sur l'heure, avec M. DE CHAMPIGNY, dans un petit bâtiment, où ils pensèrent périr. Le lendemain, vers trois heures de l'après-midi, une troisième lettre de M. PROVOT lui mandait, qu'à l'heure où il écrivait, la flotte anglaise pouvait bien être à l'Île aux Coudres, c'est-à-dire à quinze lieues seulement de la capitale. Il envoya aussitôt M. DE RAMSAY, gouverneur des Trois-Rivières, au chevalier de CALLIERES, pour lui ordonner de descendre à Québec, avec toutes ses troupes, à la réserve de quelques compagnies, qui devaient être laissées pour garder Montréal, et de se faire suivre de tous les habitans qu'il pourrait rassembler dans sa route. Il

marcha ensuite, sans s'arrêter, jusqu'à Québec, où il arriva, le 14, à 10 heures du soir, et où il apprit que la flotte ennemie était au pied de la traverse de l'île d'Orléans.

Il fut très satisfait de l'état où M. PROVOT avait mis la place. Cet officier y avait fait entrer un grand nombre des habitans des environs, et quoiqu'il n'eût eu que cinq jours pour faire travailler aux fortifications, il n'y avait aucun endroit faible dans la ville, auquel il n'eût pourvu, de manière à ne pas craindre un coup de main. Le gouverneur y fit ajouter quelques retranchemens, et confirma l'ordre que le major avait donné aux compagnies de milices de *Beauport*, de la côte de *Beaupré*, de l'île d'Orléans et de *Lauzon*, qui couvraient Québec, du côté de la rade, de ne point quitter leur position, qu'elles n'eussent vu l'ennemi faire sa descente, et attaquer le corps de la place.

M. DE LONGUEIL, fils aîné de M. LEMOYNE, était parti, avec une troupe de Sauvages, pour examiner les mouvemens de la flotte anglaise. Toutes les côtes avancées du bas du fleuve étaient garnies d'habitans, qui obligeaient les chaloupes envoyées par l'ennemi à regagner le large.

Le 15, le chevalier de VAUDREUIL partit, de grand matin, avec cent hommes, pour aller en reconnaissance, et charger les ennemis, s'ils entreprenaient de faire une descente ; avec ordre de ne les point perdre de vue, et de donner avis de tous les mouvemens qu'ils feraient.

M. DE FRONTENAC fit commencer, le même jour, une batterie de huit pièces de canon, sur la hauteur qui était à côté du fort, et elle fut achevée, le lendemain.

Les fortifications commençaient au *Palais*, sur le bord de la petite rivière, remontaient vers la haute ville, qu'elles environnaient, et allaient finir vers le Cap aux Diamans. On avait aussi formé une palissade, depuis le Palais jusqu'au *Sault au Matelot*. Une seconde palissade, qu'on avait tirée au-dessus de la première, aboutissait au même endroit. Les issues de la ville où il n'y avait pas de portes étaient barricadées avec de grosses poutres et des barriques pleines de terre, en guise de gabions, et les dessus étaient garnis de pierriers. Le chemin tournant de la basse ville à la haute était coupé par trois différents retranchemens de barriques et de sacs pleins de terre, avec des chevaux de frise.

Le 16, à trois heures du matin, M. DE VAUDREUIL vint rapporter qu'il avait laissé la flotte anglaise à trois lieues de Québec, en un endroit appelé l'*Arbre Sec*. En effet, dès qu'il fit jour, on l'aperçut des hauteurs. Elle était composée de trente vaisseaux de différente grandeur, et le bruit se répandit qu'elle portait 3000 hommes de débarquement. A mesure qu'elle avançait, les plus petits bâtimens se rangèrent le long de la côte de Beauport ; les autres tenaient le large. Tous jettèrent les ancres vers 10 heures ; et aussitôt, une chaloupe portant un pavillon blanc se détacha de la flotte, et s'avança vers la ville. Ne doutant point qu'elle ne portât un trompette, M. DE FRONTENAC envoya à sa rencontre un officier, qui la joignit à moitié chemin, fit bander la tête au trompette, et le conduisit au Château. Lorsqu'il fut en la présence du gouverneur, il lui remit une sommation de la part de WILLIAM PHIPPS, commandant de la flotte et de l'armée. Ce que cette sommation contenait de plus raisonnable était que "les ra-

vages et les cruautés exercés par les Français et les Sauvages contre les peuples soumis à leurs majestés britanniques (GUILLAUME et MARIE), avaient obligé leurs dites majestés d'armer pour s'emparer du Canada, afin de pourvoir à la sûreté des provinces de leur obéissance." Le reste était couché dans un stile si arrogant, et contenait des choses qui paraissaient si hors de propos, que M. DE FRONTENAC, et ceux qui étaient auprès de lui eurent peine à se contenir, en l'écoutant. Quand la lecture fut achevée, le trompette tira de sa poche une montre, la présenta au gouverneur, et lui dit qu'il était 10 heures, et qu'il ne pouvait attendre que jusqu'à 11. " Alors, dit CHARLEVOIX, il y eut un cri général d'indignation, et M. DE VALRENNES s'écria qu'il fallait traiter cet insolent comme l'envoyé d'un corsaire, d'autant plus que PHIPPS était armé contre son souverain légitime,* et s'était comporté, au Port-Royal, en vrai pirate, ayant violé le capitulation, et retenu prisonnier M. DE MANNEVAL, contre sa parole et le droit de gens."

M. DE FRONTENAC répondit, à l'instant, sur le ton que PHIPPS avait pris, et en récriminant. Le trompette ayant demandé cette réponse par écrit, le gouverneur lui dit qu'il allait répondre à son maître par la bouche de son canon.

Le trompette fut reconduit, les yeux bandés, jusqu'à l'endroit où on l'avait été prendre ; et à peine fut-il arrivé aux vaisseaux, qu'on se mit à tirer d'une des batteries de la basse ville. Le premier coup de canon abattit le pavillon de l'amiral, et la marée l'ayant fait

* Louis XIV n'avait pas encore reconnu GUILLAUME et MARIE comme roi et reine d'Angleterre.

dériver, quelques Canadiens allèrent le prendre, à la nage, et l'emportèrent, à la vue de toute la flotte, malgré le feu qu'elle faisait sur eux.

Le 18, à midi, on aperçut presque toutes les chaloupes, chargées de soldats, tourner du côté de la rivière Saint-Charles. Elles débarquèrent 1,500 hommes. M. DE FRONTENAC détacha environ trois cents miliciens, pour les harceler. Un terrain marécageux, embarrassé de brossailles et entrecoupé de rochers, empêchaient les Anglais de profiter de la supériorité de leur nombre. Les Canadiens voltigeaient de rocher en rocher, autour des Anglais, qui n'osaient se séparer. Cette manière de combattre déconcerta les assaillans, qui, à la fin, se retirèrent en désordre, après avoir eu environ cent cinquante hommes tués ou blessés. Les Français n'eurent que deux hommes de tués, mais l'un d'eux était le chevalier de CLERMONT, officier de mérite, et une douzaine de blessés, parmi lesquels était M. JUCHEREAU, seigneur de Beauport, qui, quoiqu'agé de plus de soixante ans, avait combattu bravement, à la tête de ses censitaires.

Le soir du même jour, les quatre plus gros vaisseaux vinrent mouiller devant la ville. Ils firent un grand feu, et on leur répondit de même. M. DE SAINTE-HELENE pointa tous les canons, et aucun de ses coups ne porta à faux. Vers huit heures, le feu cessa, de part et d'autre. Le lendemain, la ville recommença, la première. Au bout de quelque temps, le contre-amiral s'éloigna, et l'amiral le suivit, bientôt après, avec précipitation. Il y avait plus de vingt boulets dans le corps du bâtiment : il était percé à eau, en plusieurs endroits ; toutes ses manœuvres étaient coupées, et un grand nombre de

ses matelots avaient été tués ou blessés. Les deux autres vaisseaux tinrent encore quelque temps ; mais dans l'après-midi, ils allèrent se mettre à l'abri du canon du fort, dans l'*Anse des Mères*. Ils y furent accueillis par un grand feu de mousqueterie, qui leur tua beaucoup de monde, et les obligea à s'éloigner encore d'avantage.

Le 20, de grand matin, les troupes qui étaient débarquées à Beauport battirent la générale, et se rangèrent en bataille. Elles s'ébranlèrent ensuite, et cotoyèrent, pendant quelque temps, la petite rivière, en bon ordre ; mais MM. DE LONGUEIL et DE SAINTE-HELENE, à la tête de deux cents volontaires, leur coupèrent chemin ; et escarmouchant, de la même manière qu'on avait fait le 18, ils firent sur les troupes anglaises des décharges si continuelles et si opportunes, qu'ils les contraignirent de gagner un petit bois, d'où elles firent un très grand feu. Les Canadiens les y laissèrent, et firent leur retraite en bon ordre. Ils eurent, dans ce second combat, deux hommes de tués, et quatre de blessés. Du nombre des derniers furent les deux commandans : LONGUEIL ne fut blessé que légèrement ; mais SAINTE-HELENE reçut une blessure grave, dont il mourut, au bout de quelques jours. C'était, suivant CHARLEVOIX, " un des plus aimables chevaliers et un des plus braves hommes " qu'ait jamais eus le Canada.

Pendant cette action, M. DE FRONTENAC s'était avancé, à la tête de trois bataillons de ses troupes, le long de la petite rivière, résolu de la passer, si les volontaires se trouvaient trop pressés.

La nuit suivante, les Anglais s'avancèrent, avec plusieurs pièces d'artillerie, résolus de battre la ville en

brèche ; mais on ne les laissa pas aller bien loin : plusieurs détachemens de troupes et de milices allèrent à leur rencontre, et les arrêtrèrent, ou les firent tomber dans des ambuscades. Le lieutenant DE VILLIEU se distingua particulièrement dans ces manœuvres. La partie était néanmoins trop inégale : les Français se retirèrent, à la fin, mais toujours en combattant et en se réunissant, jusqu'à ce qu'ils se trouvassent à portée d'être soutenus par les batteries de la ville. Le feu dura jusqu'à la nuit : alors les Anglais se retirèrent, à leur tour, d'abord en bon ordre, et ensuite, comme en fuyant, jusqu'à leur camp. Ils se rembarquèrent, dans la nuit du 21 au 22, abandonnant plusieurs canons et une quantité de poudre et de boulets. Ils avaient perdu près de six cents hommes, et leurs munitions et leurs vivres étaient presque entièrement épuisés.

Le 23, au soir, la flotte leva les ancres, et se laissa dériver à la marée.* Elle mouilla, le 24, à l'Arbre Sec, et continua sa route, le lendemain. Une dizaine de vaisseaux périrent, ou furent abandonnés dans le fleuve. L'amiral Phipps s'était laissé persuader qu'il trouverait Québec dégarni de troupes et sans défense, et il avait compté sur une diversion du côté de Montréal, qui n'eut pas lieu, parce que la petite vérole ayant éclaté parmi les troupes anglaises qui devaient s'avancer de ce côté là, les Sauvages qui avaient promis de se joindre à elles, ne voulurent plus en entendre parler.

Un nombre de vaisseaux de France, qui s'étaient mis

* Quelques prisonniers, qu'elle avait faits, en descendant le fleuve, furent échangés, à la suggestion et par l'entremise d'une demoiselle du nom de LA LANDE.

en sûreté dans le Saguenay, pendant que la flotte anglaise était dans le fleuve, mouillèrent devant Québec, le 12 novembre.

Le siège de Québec, en 1690, est un des événemens mémorables de l'histoire du Canada. Louis XIV accorda des lettres de noblesse à ceux qui s'y étaient le plus distingués, et notamment, aux sieurs HERTEL et JUCHEREAU;* et il voulut qu'une médaille en perpétuant le souvenir: d'un côté, on voit la tête de ce roi; de l'autre la France victorieuse est assise sur des trophées, au pied de deux arbres du pays, sur des rochers d'où s'échappent des torrens. Un castor va se réfugier sous un bouclier, et le dieu sauvage du fleuve, qui épanche son urne aux pieds de la déesse, la contemple avec admiration. Pour devise, *KEBEKA LIBERATA*, M. D. C. X. C.; et pour exergue: *FRANCIA IN NOVO ORBE VICTRIX*.

* Le comte de FRONTENAC permit au sieur CARRE' et à ses miliciens, d'emporter chez eux deux des canons abandonnés par les Anglais, pour être un monument durable de leur belle conduite. "On convenait, dit CHARLEVOIX, que les officiers les plus expérimentés n'auraient pu mieux manœuvrer que n'avait fait cet habitant."

CHAPITRE XXVI.

Incursions.—Combat de la Madeleine.—Diverses rencontres avec les Iroquois.

Dans l'hiver de 1690 à 1691, les Sauvages de l'Acadie ravagèrent cinquante lieues de pays, dans la Nouvelle Angleterre. C'était ainsi que, depuis longtemps, les Anglais et les Français, les premiers, au moyen des Iroquois, et les derniers, au moyen des Abénaquis, se faisaient plus de mal, dans l'espace de quelques mois, ou même de quelques semaines, qu'ils n'auraient pu s'en faire, durant des années entières, sans ces barbares et cruels auxiliaires.

Au printemps, et pendant une partie de l'été, les Iroquois continuèrent leur guerre d'incursions; ils se mirent en campagne, au nombre de mille; et ayant établi leur camp à l'entrée de la rivière des Outaouais, ils envoyèrent de là des détachemens, de différents côtés. L'un de ces détachemens, fort de cent-vingt hommes, se jeta sur l'endroit de l'île de Montréal appelé la *Pointe aux Trembles*, y brula une trentaine de maisons ou granges, et y prit quelques habitans, sur lesquels il exerça des cruautés inouïes. Un second détachement, composé de quatre-vingts hommes, attaqu

les Sauvages de la Montagne, et leur enleva une trentaine de femmes et d'enfans. D'autres bandes moins considérables se répandirent depuis *Repentigny* jusqu'aux îles de Richelieu, et firent partout de grands dégâts. M. LEMOYNE DE BIENVILLE, à la tête de deux cents hommes choisis, tant Français que Sauvages, surprit une de ces troupes, forte de soixante hommes, Agniers et Goyogouins, et comptait bien que pas un de ces barbares ne lui échapperait ; mais les Agniers ayant demandé à parler aux Iroquois du Sault Saint-Louis, ceux-ci voulurent absolument les écouter, de peur, disaient-ils, de rompre tout accommodement entre eux et leurs frères. Les Agniers leur protestèrent qu'ils ne souhaitaient rien tant que la paix, et s'offrirent de s'en retourner chez eux, avec promesse d'envoyer des députés à Montréal, pour traiter de la paix avec M. DE CALLIERES. On les crut sur leur parole ; et ils échappèrent ainsi, par une ruse de guerre, à la mort ou à la captivité.

A peu près dans le même temps, ayant eu avis qu'on avait découvert une trentaine d'Onneyouths, à *Saint-Sulpice*, dans une maison abandonnée, le chevalier de VAUDREUIL s'avança, de ce côté, avec une centaine de volontaires, parmi lesquels on distinguait le même DE BIENVILLE, le chevalier de CRISASI, réfugié sicilien, et OUREOUHARE'. En s'approchant de la maison, on aperçut quinze Sauvages couchés en-dehors sur l'herbe. On donna dessus, et ils furent tous tués, avant d'avoir eu le temps de se reconnaître. Aux cris des mourans, ceux qui étaient dans la maison se mirent en défense, et BIENVILLE s'étant trop approché d'une fenêtre ouverte, fut renversé mort, d'un coup de fusil. La

perte de cet officier releva le courage des Onneyouths ; mais M. DE VAUDREUIL ayant fait mettre le feu à la maison, ils furent tous tués, ou pris, en voulant s'ouvrir un passage, le casse-tête à la main. Les habitans firent impitoyablement bruler les prisonniers, persuadés que le meilleur moyen de corriger les Iroquois de leurs cruautés était de les traiter eux-mêmes comme ils traitaient les autres.

Au commencement d'août, le gouverneur de Montréal ayant appris qu'un gros parti d'Anglais et d'Iroquois s'avancait du côté de la rivière de Richelieu, rassembla sept à huit cents hommes, et les mena camper à la Prairie de la Madeleine.

Il y avait déjà trois jours que ces troupes couchaient au bivouac, lorsque, dans la nuit du 10 au 11, qui fut pluvieuse et très obscure, elles se retirèrent dans le fort. Ce fort était à trente pas du fleuve, sur une hauteur située entre deux prairies, dont une, qui regardait un endroit appelé *la Fourche*, était coupée par une petite rivière, à la portée du canon du fort, et un peu plus près, par une ravine. Entre les deux, il y avait un courant sur lequel on avait bâti un moulin : c'était de ce côté-là, à la gauche du fort, qu'étaient campées les milices, accompagnées de quelques Sauvages. Les troupes réglées campaient sur la droite, et les officiers avaient fait dresser leurs tentes vis-à-vis, sur une hauteur.

Une heure avant le jour, la sentinelle qui était postée au moulin aperçut des gens qui se glissaient le long de la hauteur sur laquelle était le fort : elle tira un coup de fusil, cria aux armes, et se jeta dans le moulin. C'étaient des ennemis, qui se coulant le long de la petite rivière de la Fourche et la ravine, gagnè-

rent le bord du fleuve et s'y cantonnèrent, et qui, trouvant le quartier des milices dégarni, en chassèrent le peu de monde qui y restait, et s'y logèrent. Quelques Canadiens et quelques Sauvages furent tués, dans cette surprise.

Au bruit de la sentinelle, M. DE SAINT-CYRQUE, ancien capitaine, qui commandait, en l'absence du chevalier de CALLIERES, retenu au lit par une grosse fièvre, marcha à la tête de ses troupes, dont une partie défila le long de la grève, et l'autre, par une prairie, en faisant le tour du fort. Le bataillon que SAINT-CYRQUE commandait en personne arriva, le premier, à la vue du quartier des milices : soupçonnant que les ennemis en pouvaient être maîtres, il s'arrêta, pour s'assurer du fait, et dans le moment, on fit sur lui une décharge dont il fut blessé à mort. Un autre officier, nommé D'ESCAIRAC, fut aussi blessé mortellement, et M. D'HOSTA fut tué roide.

Le second bataillon arriva presque au même instant, conduit par M. DE LA CHASSAIGNE, et l'on donna, tête baissée, sur l'ennemi, qui, après une assez vigoureuse résistance, commença à se retirer en bon ordre. M. DE SAINT-CYRQUE, qui avait eu la veine-cave coupée, perdait tout son sang ; mais on ne put l'obliger à se retirer, qu'il n'eût vu les ennemis tourner le dos. Il tomba mort, quelques momens après, à la porte du fort.

Cependant, les ennemis retraits dans une contenance qui annonçait moins les vaincus que les vainqueurs, emportant plusieurs chevelures, et poussant des cris, comme pour insulter aux troupes françaises. Un petit détachement les suivit, mais il tomba dans une

ambuscade, et tous ceux qui le composaient y périrent. Enhardis par ce succès, les confédérés reprirent le chemin par où ils étaient venus. Après qu'ils eurent fait environ deux lieues, leurs coureurs découvrirent les troupes que commandait M. DE VALRENNES, qui, quelques jours auparavant, avait été envoyé du côté de Chambly, avec quelques centaines d'hommes, et qui était accouru, au premier bruit du combat. Les ennemis l'attaquèrent avec beaucoup de résolution ; mais par bonheur pour cet officier, il se trouva, en cet endroit, deux grands arbres renversés : il s'en fit un retranchement, plaça sa troupe derrière, et lui fit mettre ventre à terre, pour essayer le premier feu des ennemis. Il lui ordonna ensuite de se relever, la partagea en trois bandes, dont chacune fit sa décharge, puis la rangea en bataille, et chargea les confédérés avec tant d'ordre, de promptitude et de vigueur, qu'il les fit plier partout. Ils se réunirent néanmoins jusqu'à deux fois ; mais après une heure et demie de combat, ils furent contraints de se débander, et leur déroute fut complète. On en compta cent-vingt sur la place, et l'on sut ensuite que le nombre des blessés surpassait de beaucoup celui des morts. Les drapeaux et les bagages restèrent aux vainqueurs. La perte de ces derniers fut de soixante hommes tués et autant de blessés. Ils eurent à regretter le jeune et brave LEBERT DUCHESNE, qui avait combattu avec une intrépidité remarquable, à la tête des Canadiens.

“ Cette action, dit CHARLEVOIX, fut très vive, et conduite avec toute l'intelligence possible. VALRENNES était partout, faisant, en même temps, les devoirs de capitaine et de soldat, combattant et donnant ses

ordres avec autant de sang-froid que s'il eût commandé un exercice. Les chefs sauvages s'y surpassèrent, et l'un d'eux fut tué, en exhortant les siens de la voix et par son exemple, à combattre en gens de cœur. On s'y battit presque comme les anciens, homme à homme et corps à corps. C'était le courage, c'était l'adresse, c'était la présence d'esprit qui l'emportaient : on en venait réellement aux mains ; on luttait, on se terrassait, et quand les armes ou les munitions manquaient, on se brûlait le visage avec la bourse du fusil."

A la nouvelle de l'approche des ennemis, le gouverneur général était parti de Québec pour se rendre à Montréal ; mais ayant appris, en y arrivant, leur défaite et leur fuite, il retourna aussitôt sur ses pas. Il reçut, peu de temps après, une lettre du gouverneur de la Nouvelle Angleterre, qui le priait de lui faire rendre les prisonniers que les Abénaquis avaient faits dans sa province, et lui proposait la neutralité en Amérique, malgré la guerre qui continuait, en Europe, entre l'Angleterre et la France.

M. DE FRONTENAC écrivit en réponse au général anglais, que quand il lui aurait renvoyé le chevalier d'EAU et M. DE MANNEVAL, qu'il retenait prisonniers, l'un par la trahison des Iroquois, l'autre par la mauvaise foi de l'amiral PHILIPS, il pourrait entrer avec lui en pourparler ; mais que, sans cela, il n'écouterait rien. Si les Sauvages devaient entrer dans la neutralité, l'avantage eût été réciproque, et peut-être le Canada y eût-il plus gagné que les provinces anglaises : le comte de FRONTENAC devait le sentir ; mais CHARLEVOIX prétend que ce général avait des preuves certaines de la mauvaise foi du gouverneur de la Nouvelle Angleterre.

Peu content d'avoir vu échouer tous les projets des Anglais et des Iroquois contre le Canada, M. DE FRONTENAC voulut porter la guerre chez ces derniers. Cinq ou six cents hommes eurent ordre d'entrer dans le canton d'Agner, et en prirent la route ; mais le mauvais état des chemins joint, peut-être, à d'autres inconvéniens, les contraignit de s'en revenir, sans avoir rien fait.

On se consola de ce contre-temps par la nouvelle que le chevalier de VILLEBON, fils du baron de BEKANCOUR, et frère de MM. DE MANNEVAL et DE PORTNEUF, nommé gouverneur de l'Acadie, était entré au Port-Royal, et avait repris possession du pays pour la France.

Malgré les pertes que les Iroquois éprouvaient, de temps à autre, ils ne cessaient pas de continuer leur petite guerre et de tenir la colonie en alarme. Les voyages aux contrées du Nord et de l'Ouest étaient surtout devenus d'une extrême difficulté : il fallait aux voyageurs de fortes escortes, et souvent ces escortes elles-mêmes devenaient, en tout ou en partie, la proie de l'ennemi. Il ne se passait guère de mois sans que la colonie eût à regretter un ou plusieurs de ses officiers, ou de ses hommes marquants.

Au commencement de février 1692, le chevalier de CALLIERES reçut ordre du comte de FRONTENAC de lever un parti, et de l'envoyer dans la presqu'île formée par la rencontre du fleuve Saint-Laurent et de la grande rivière des Outaouais, où les Iroquois avaient coutume de venir chasser, pendant l'hiver, et où le gouverneur était informé qu'ils étaient en grand nombre. M. DE CALLIERES rassembla trois cents hommes, partie Français et partie Sauvages, et les mit sous la conduite de M. DE BEAUCOURT, capitaine réformé.

En arrivant à l'île de *Toniatha*, à une journée de marche en deçà de Catarocouy, BEAUCOURT y rencontra cinquante Tsonnonthouans : il les attaqua dans leurs cabanes, leur tua vingt-quatre hommes et leur en prit seize ; puis s'en revint. On apprit des prisonniers qu'une troupe de cent guerriers du même canton faisait la chasse près de l'endroit de la rivière des Outaouais appelé le *Sault de la Chaudière*, et que deux cents Onnontagués commandés par LA CHAUDIERE-NOIRE, un de leurs plus braves chefs, devaient les y joindre, pour y passer toute la belle saison, afin d'arrêter tous les Français qui voudraient aller à Michillimakinac, ou en revenir. Comme on attendait incessamment un grand convoi de pelleteries des contrées du Nord et l'Ouest, on comprit qu'il aurait été nécessaire d'envoyer au devant une bonne escorte ; mais M. DE CALLIERES ne voulut rien faire sans l'ordre du comte de FRONTENAC. Ce général, persuadé que l'affaire de Toniatha avait déconcerté les mesures des Iroquois, manda au gouverneur de Montréal de faire partir, au plutôt, le sieur DE SAINT-MICHEL avec quarante voyageurs canadiens, pour porter ses ordres à Michillimakinac, et de les faire escorter par trois canots bien armés, jusqu'au-dessus du Sault de la Chaudière.

M. DE CALLIERES obéit : l'escorte conduisit les Canadiens, jusqu'à l'endroit marqué, sans avoir rencontré un seul Iroquois ; mais peu de jours après, ayant aperçu deux Sauvages de cette nation, SAINT-MICHEL ne douta point que LA CHAUDIERE-NOIRE ne fût proche, avec toute sa troupe, et s'en revint à Montréal. Il ne faisait que d'y débarquer, lorsque M. DE FRONTENAC y étant arrivé de Québec, le fit repartir, sur le

champ, avec trente Français et trente Sauvages. Le général le fit suivre par TILLY DE SAINT-PIERRE, qui eut ordre de prendre sa route par la *Rivière du Lièvre*, qui se décharge dans la Grande Rivière, environ cinq lieues au-dessous du Sault de la Chaudière, et à qui il donna un duplicata de l'ordre dont SAINT-MICHEL était porteur pour M. DE LOUVIGNY.

Il fut heureux d'avoir pris cette précaution : SAINT-MICHEL, arrivé au même endroit où il avait relaché, à son premier voyage, y vit encore deux éclaireurs, et apperçut, en même temps, un grand nombre de canots que l'on mettait à l'eau. Il ne crut pas devoir s'exposer à un combat trop inégal, et reprit, une seconde fois, la route de Montréal. Trois jours après qu'il y eut débarqué, on y vit arriver soixante Sauvages chargés de pelleteries, qui étaient descendus par la rivière du Lièvre, et qui dirent qu'ils avaient rencontré M. DE SAINT-PIERRE au-delà de tous les dangers. Après qu'ils eurent fait leur traite, ils demandèrent une escorte, pour passer jusqu'à l'endroit où ils devaient prendre des chemins détournés. SAINT-MICHEL s'offrit à les accompagner, et son offre fut acceptée. On lui donna une escorte de trente hommes commandés par le lieutenant DE LA GEMERAYE, ayant sous lui deux des fils du sieur HERTEL. Cette troupe étant arrivée à l'endroit nommé le *Long-Sault*, où il fallait faire un portage ; tandis qu'une partie des hommes étaient occupée à monter les canots à vide, et que les autres marchaient le long du rivage, pour les couvrir, une décharge de fusils faite par des gens qu'on ne voyait point, écarta tous les Sauvages, qui étaient de la seconde bande, et fit tomber plusieurs Français morts ou blessés.

Les Iroquois, sortant aussitôt de leur ambuscade, se jettèrent avec fureur sur ce qui restait du parti français; et dans la confusion qu'une attaque si brusque et si imprévue avait causée, ceux qui voulurent gagner leurs canots les firent tourner; de sorte que les barbares eurent bon marché de gens qui avaient, en même temps, à se défendre contre eux, et à lutter contre la rapidité du courant, qui les entraînait. Ils se défendirent pourtant avec une bravoure qui aurait pu les sauver, si les Sauvages ne les eussent point abandonnés; car on apprit ensuite que LA CHAUDIERE-NOIRE n'était accompagné que de cent-quarante guerriers. LA GEMERAYE fut assez heureux pour s'échapper, avec quelques soldats; mais SAINT-MICHEL et les deux HERTEL furent faits prisonniers.

Après cette rencontre, on fut quelque temps sans entendre parler des Iroquois; mais le 15 juillet, au moment où l'on s'y attendait le moins, LA CHAUDIERE-NOIRE fit descente à l'endroit nommé *la Chenaye*, sur la *Rivière Jesus*, et y enleva une quinzaine d'habitans. M. DE CALLIERES envoya contre lui cent soldats, sous le capitaine DUPLESSIS-FABER, qu'il fit suivre par le chevalier de VAUDREUIL, à la tête de deux cents hommes. Les Iroquois se jettèrent dans les bois, et s'enfuirent avec précipitation, abandonnant leurs canots et quelque bagage. On renforça le corps du chevalier de VAUDREUIL, et on lui ordonna de poursuivre les ennemis. Il atteignit leur arrière-garde, un peu au-dessous du Long-Sault, leur tua ou leur prit une quinzaine d'hommes, et délivra une partie des habitans enlevés à la Chenaye.

CHAPITRE XXVII.

Courage d'une Demoiselle Canadienne.—Expédition contre les Agniers.—Incidents.

Il avait été défendu aux habitans de s'éloigner de leurs habitations, et ceux qui contrevenaient à cette défense avaient ordinairement lieu de s'en repentir. Les femmes ne pouvaient pas plus que les hommes s'éloigner, tant soit peu, des villes ou des forts, sans courir le risque d'être enlevées. Cette année, 1692, un parti nombreux d'Iroquois parut à la vue du fort de *Verchères*, tandis que tous les hommes étaient dehors, occupés, la plupart, aux travaux des champs. La fille du seigneur (Mademoiselle DE VERCHÈRES), âgée au plus de quatorze ans, en était à deux cents pas. Au premier cri qu'elle entendit, elle courut pour y rentrer. Les Sauvages la poursuivirent, et l'un d'eux la joignit, comme elle mettait le pied sur la porte ; mais l'ayant saisie par un mouchoir qu'elle avait au cou, elle le détacha, et ferma la porte sur elle. Il ne se trouvait, dans le fort, qu'un jeune soldat et une troupe de femmes, qui, à la vue de leurs maris, que les Iroquois saisissaient et garottaient, poussaient des cris lamentables. La jeune demoiselle ne perdit ni le cœur ni le jugement ; elle ordonna aux femmes de cesser leurs lamentations, ôta

sa coëffure, noua ses cheveux, prit un chapeau et un juste-au-corps ; puis elle tira un coup de canon et quelques coups de fusil, et se montrant, avec son soldat, tantôt dans une redoute, et tantôt dans une autre, et tirant toujours fort à propos, lorsqu'elle voyait les Iroquois s'approcher de la palissade, ces Sauvages se persuadèrent qu'il y avait beaucoup de monde dans le fort, et se retirèrent.

Deux ans auparavant, la mère de cette jeune fille, Madame DE VERCHERES, restée presque seule dans le même fort, en avait pareillement éloigné, par son courage et sa vigilance, un parti de guerre de la même nation.

C'était presque toujours du canton des Agniers que sortaient les partis de guerre qui faisaient le plus de mal à la colonie : aussi M. DE FRONTENAC prit-il encore une fois la résolution d'en tirer raison. Il envoya quelques compagnies de troupes et de milices au chevalier de CALLIERES, en lui ordonnant d'y joindre quelques centaines d'hommes de son gouvernement, soldats, habitans et Sauvages, pour en former un corps d'armée, et de le faire marcher incessamment contre les Agniers. Ces ordres furent exécutés avec diligence ; le parti se composa de six cents hommes, et le commandement en fut donné à MM. DE MANTET, DE COURTEMANCHE et DE LA NOUE, lieutenans.

Ils partirent de Montréal, le 25 janvier 1693, et arrivèrent, le 16 février, dans le canton d'Agnier, sans avoir été découverts. Ce canton n'était alors composé que de trois grosses bourgades, qui avaient chacune un fort : LA NOUE attaqua le premier, et s'en rendit maître, sans beaucoup de résistance. Il brula les palissades, les

cabanes et toutes les provisions. MANTET eut pareillement bon marché du second, qui n'était qu'à un quart de lieue du premier. Le troisième, qui était beaucoup plus grand, couta aussi bien davantage. On y arriva dans la nuit du 18 ; les Agniers, quoique surpris, se défendirent bien. L'on en tua une vingtaine, et l'on en fit deux cent-cinquante prisonniers. Après cet exploit, les Français se retranchèrent, dans l'attente d'être attaqués. Les Agniers réunis parurent, en effet, au bout de deux jours, et se retranchèrent aussi, de leur côté. Ils furent attaqués vigoureusement, et se défendirent de même. Leur retranchement ne fut forcé qu'à la troisième charge. La perte des Français fut de seize morts et douze blessés : celle des Iroquois ne fut pas plus considérable. Après s'être débandés, ils se rallièrent, et suivirent l'armée française pendant trois jours, sans néanmoins s'en trop approcher. Une soixantaine de prisonniers, amenés à Montréal, fut à peu près tout le fruit de cette incursion chez les Agniers. A peine l'expédition était-elle de retour, qu'un parti de ces Sauvages se montra près de l'île de Montréal, attaqua un convoi, et tua une partie de ceux qui le composaient.

Au mois de juin, le gouverneur général ayant appris que huit cents Iroquois s'étaient mis en marche, et étaient déjà près des *Cascades*, à l'extrémité du lac *Saint-Louis*, fit partir le chevalier de VAUDREUIL, à la tête de six compagnies de troupes. Le gouverneur de Montréal avait aussi rassemblé un corps de sept à huit cents hommes, et ils s'avancèrent, tous deux, jusqu'aux *Cascades* ; mais ils n'y trouvèrent plus l'ennemi : il avait décampé, à la nouvelle des préparatifs qui se faisaient contre lui.

Le 4 août, deux cents canots arrivèrent à Montréal chargés de pelleteries. Les principaux chefs de presque toutes les tribus du Nord y étaient en personne. Dès que M. DE FRONTENAC en eut eu la nouvelle, il se mit en route pour Montréal, et y arriva, escorté de ces mêmes chefs, qui étaient allés au-devant de lui jusqu'aux Trois-Rivières. Dès le lendemain, il se tint un grand conseil, où tout se passa à la satisfaction des assistans. Le gouverneur n'épargna rien pour achever de s'attacher toutes les tribus dont les chefs se trouvaient présents. Tous ces Sauvages partirent charmés de ses manières et comblés de ses présens, et furent suivis de près par un grand nombre de Français.

Vers la fin de septembre, on vit arriver à Québec une femme onneyouthé, que le seul désir de voir le comte de FRONTENAC avait engagée à faire ce voyage.* Ce n'était pas tout-à-fait la reine de Saba, remarque CHARLEVOIX ; mais l'Iroquoise était animée du même motif que cette princesse, et le général français en fut tellement flatté, qu'il crut voir dans cette femme quelque chose de plus qu'une Sauvagesse. Elle méritait, d'ailleurs, l'accueil favorable qu'il lui fit : c'était elle qui avait adopté le P. MILLET, après l'arrestation des chefs iroquois à Catarocouy, et lui avait par là sauvé la vie. Elle se fit chrétienne, et se fixa au Sault Saint-Louis.

* Elle était accompagnée de TAREHA, un des chefs de sa tribu, qui, au mois de juin précédent, avait été député vers le gouverneur général, pour lui faire des ouvertures de paix.

CHAPITRE XXVIII.

*Continuation de la petite guerre avec les Iroquois.—
Affaires de l'Ouest.—Expédition dans les Cantons.*

L'année 1694 se passa presque toute en envois de députés, négociations et remises de prisonniers, de la part des Iroquois.

Vers la fin de cette même année, D'IBERVILLE, accompagné de son frère SERIGNY, et de cent-vingt Canadiens, se rendit maître, par capitulation, du *Port-Nelson*, à la Baie d'Hudson, et lui donna le nom de *Fort Bourbon*.

Cependant, les Iroquois, malgré leurs députations et leurs prétendues dispositions pacifiques, continuaient à se montrer autour des habitations françaises, et à y exercer leurs ravages accoutumés. Le comte de FRONTENAC crut que le remède le plus efficace à ces maux était le rétablissement du fort de Catarocouy. Dans ce dessein, il se rendit à Montréal, escorté de cent-dix habitans des gouvernemens de Québec et des Trois-Rivières. Il leva encore cent hommes de milice, deux cents soldats et deux cents Sauvages, dans le gouvernement de Montréal, avec trente-six officiers. Cet armement se mit en route, sous la conduite du chevalier de CRISASI. Cet officier usa de tant de diligence et

d'activité, qu'en quinze jours de temps, il fit le trajet difficile, entre Montréal et le lac Ontario, et rebâtit le fort de Catarocouy. Son zèle et sa vigilance ne se bornèrent pas là : avant de partir pour Montréal, il envoya des Sauvages, divisés par petites troupes, à la découverte, de différents côtés. On apprit, par ce moyen, qu'un grand nombre d'Iroquois étaient, ou allaient se mettre en campagne, et l'on put en avertir assez à temps pour donner au gouverneur de Montréal le loisir de mettre ses postes hors d'insulte, et à M. DE FRONTENAC celui de former un corps de huit cents hommes dans l'*Ile Perrot*.

Les ennemis n'en eurent pas moins la hardiesse de s'avancer jusqu'à Montréal et de débarquer même, par petits pelotons, dans cette île, où ils massacrèrent quelques habitans ; mais le gouverneur déconcerta leurs mesures, en divisant sa petite armée, pour la répartir dans les différentes paroisses. Ne pouvant rien faire par petites troupes, les Iroquois s'avancèrent, en un corps assez considérable, jusque derrière *Boucherville* ; mais ils y furent défaits par M. DE LA DURANTAYE ; et ainsi finit la campagne de 1695, dans le centre de la colonie.

Dans les quartiers de l'Ouest, M. DE LAMOTTE-CADILLAC avait déterminé les Sauvages voisins de son poste à faire des courses sur l'ennemi commun : ces Sauvages amenèrent un grand nombre de prisonniers à Michillimakinac. Les Iroquois voulurent s'en venger sur les Français, et marchèrent, en grand nombre, pour contraindre les Miamis à se déclarer contre eux. M. DE COURTEMANCHE et quelques Canadiens se trouvant chez ces Sauvages, lorsque les Iroquois parurent, loin

de vouloir écouter ces derniers, ils tombèrent sur eux à l'improviste, et après en avoir tué et blessé un bon nombre, obligèrent le reste à fuir en grand désordre.

Les Iroquois furent dédommagés de cet échec par la malveillance d'un chef huron, que les Canadiens avaient surnommé **LE BARON**. Ce chef avait envoyé sous-main son fils, avec quarante guerriers qui lui étaient dévoués, vers les Tsonnonthouans. Ils conclurent avec ce canton un traité de paix, dans lequel les Outaouais furent compris. Peu après, des envoyés iroquois furent reçus par les Sauvages de Michillimakinac, et en obtinrent tout ce qu'ils voulurent, même la promesse de se joindre à eux, pour faire la guerre aux Français.

Ce qui mécontentait surtout les alliés des Français, c'était le haut prix des marchandises qu'on leur vendait. Quelques uns d'eux avaient été en députation à Montréal, à la suggestion de M. DE LAMOTTE, pour demander que les effets dont ils ne pouvaient se passer leur fussent vendus à meilleur marché : le gouverneur général leur avait laissé entrevoir qu'ils seraient satisfaits sur ce point. Lorsque ces députés furent de retour, M. DE LAMOTTE rassembla les chefs, et déclara devant tous, qu'il donnerait à crédit, aux prix accoutumés, tout ce qui restait de marchandises dans ses magasins. Cette déclaration jointe à tout ce qu'il put leur dire, pour raffermir les uns dans leurs bonnes dispositions, et faire revenir les autres de leur éloignement, eut assez d'effet pour qu'il crut pouvoir leur proposer d'envoyer des partis de guerre contre les Iroquois.

A peine le commandant eut-il fini de parler, que plusieurs se déclarèrent chefs de l'entreprise qu'il pro-

posait. Ils rassemblèrent promptement un nombre considérable de guerriers, et coururent chercher les Iroquois. On se battit avec acharnement, sur le bord d'une rivière ; mais à la fin, les Iroquois furent obligés de se jeter à la nage, pour se sauver. Les vainqueurs revinrent à Michillimakinac avec trente-deux prisonniers, trente chevelures, et un butin d'environ cinq cents peaux de castor.

Le gouverneur général ayant résolu de pénétrer, au printemps, jusqu'au centre du pays des Iroquois, donna ordre au gouverneur de Montréal, d'envoyer quelques centaines d'hommes entre le Saint-Laurent et la Grande-Rivière, pour courir sus à ces Sauvages, qu'on supposait y devoir chasser en grand nombre. Ce parti ne rencontra personne ; les Iroquois s'étant tenus renfermés dans leurs forts, pendant tout l'hiver.

M. DE FRONTENAC arriva à Montréal, vers la fin de juin (1696), accompagné des milices du gouvernement de Québec et de celui des Trois-Rivières. Celles du gouvernement de Montréal étaient déjà assemblées, et il ne restait plus qu'à se mettre en marche. L'armée partit de Montréal, le 4 juillet, et arriva, le même jour, à la Chine, où arrivèrent aussi cinq cents Sauvages, dont on fit deux troupes : la première, composée d'Iroquois et d'Abénaquis domiciliés, fut mise sous les ordres de M. DE MARICOURT, capitaine ; la seconde, où étaient les Hurons de Lorette et des Iroquois, eut pour commandans MM. DE BEAUVAIS et LEGARDEUR, lieutenans. Quelques Algonquins et quelques Outaouois, joints à d'autres Sauvages du Nord, formèrent une bande séparée, sous le baron de BEKANCOUR. Les troupes furent partagées en quatre bataillons de deux

cents hommes, chacun, sous les ordres de quatre anciens capitaines, MM. DE LA DURANTAYE, DEMUYS, DUMESNIL et DE GRAIS. On fit aussi quatre bataillons des milices canadiennes : celui de Québec était commandé par M. DE SAINT-MARTIN, capitaine réformé ; celui de Beauré, par M. DE GRANDVILLE, lieutenant ; celui des Trois Rivières, par M. DE GRANDPRE', major de place, et celui de Montréal, par M. DESCHAMBAUTS, procureur du roi de cette ville. M. DE SUBERCASE faisait les fonctions de major-général, et chaque bataillon, tant des troupes que des milices, avait son aide-major.

Le 6, cette armée, la plus nombreuse qui eût encore été formée en Canada, alla camper dans l'Île Perrot, et le lendemain, elle en partit, dans l'ordre suivant : M. DE CALLIERES menait l'avant-garde, composée de la première bande de Sauvages et de deux bataillons de troupes : elle était précédée de deux grands bateaux, où était le commissaire d'artillerie, avec deux pièces de campagne, des mortiers, et les munitions. Quelques canots, conduits par des Canadiens, les accompagnaient, avec toutes sortes de provisions de bouche. Le comte de FRONTENAC suivait, accompagné de M. LEVASSEUR, ingénieur en chef, et environné de canots, qui portaient sa maison, son bagage, et un nombre de volontaires. Les quatre bataillons de milices, plus forts que ceux des troupes, faisaient le corps de bataille, sous les ordres de M. DE RAMSAY, gouverneur des Trois-Rivières. Les deux autres bataillons des troupes, avec la seconde bande des Sauvages, formaient l'arrière-garde, sous M. DE VAUDREUIL. Dans la route, le corps

qui avait fait l'avant-garde, un jour, faisait l'arrière-garde, le lendemain.

On arriva, le 19, à Catarocouy, où l'on séjourna jusqu'au 26, pour attendre quatre cents Outaouais, que M. LAMOTTE-CADILLAC avait promis, mais qui ne parurent point. Le 28, l'armée se trouva à l'entrée de la rivière d'Onnontagué. Cette rivière étant étroite et rapide, le général, avant de s'y engager, envoya cinquante découvreurs par terre, de chaque côté. On ne put faire, ce jour-là, qu'une lieue et demie. Le lendemain, l'armée fut séparée en deux corps, pour faire plus de diligence, et pour occuper les deux bords de la rivière, par terre et par eau. M. DE FRONTENAC prit la gauche, avec M. DE VAUDREUIL, les troupes réglées et un bataillon de milices : MM. DE CALLIERES et DE RAMSAY tinrent la droite, avec le reste des milices et les Sauvages. Sur le soir, on se réunit, après avoir fait trois lieues de chemin, et l'on s'arrêta au pied d'une chute, qui occupait toute la largeur de la rivière. Une partie de l'armée s'était engagée dans le courant de cette chute, et il eût été dangereux de la faire rétrograder. Pour remédier à cette imprudence, M. DE CALLIERES fit mettre tout son monde à l'eau, fit porter les canons par terre, et trainer les bateaux sur des rouleaux, jusqu'au dessus de la chute. Cette opération, qui dura jusqu'à 10 heures du soir, se fit dans le plus grand ordre, et à la lueur de flambeaux d'écorce.

Enfin, l'armée entra dans le lac de *Gannentaha*, par un endroit nommé le *Rigolet*, qu'il n'eût pas été facile de forcer, si l'ennemi eût eu la précaution de s'en saisir. On y trouva deux paquets de joncs pendus à un arbre, et l'on y compta 1430 tiges ; ce qui signifiait

qu'autant de guerriers iroquois attendaient les Français, et les défiaient au combat.

L'armée traversa la lac, en ordre de bataille : M. DE CALLIERES, qui tenait la gauche, feignit de faire la descente de ce côté là, où étaient les ennemis, et dans le même temps, M. DE VAUDREUIL la fit sur la droite, avec sept ou huit cents hommes ; puis, tournant autour du lac, il alla joindre M. DE CALLIERES, et alors tout le resto de l'armée débarqua. M. LEVASSEUR traça aussitôt un fort, qui fut achevé, le lendemain. On y enferma les vivres, les canots et les bateaux, et on en confia la garde au marquis de CRISASI, (frère du chevalier de ce nom,) et à M. DESBERGERS, capitaines, auxquels on donna cent-cinquante hommes choisis. Le soir, on apperçut une grande lueur, du côté du grand village d'Onnontagué, et l'on jugea que les Sauvages y avaient mis le feu.

Le 3 août, l'armée alla camper à une demi-lieue du débarquement, près des *Fontaines Salées*. Le lendemain, M. DE SUBERCASE la rangea en bataille, sur deux lignes, et fit les détachemens nécessaires pour porter l'artillerie. M. DE CALLIERES commandait la ligne de gauche, et M. DE VAUDREUIL, celle de droite : le général était entre les deux, porté dans un fauteuil, environné de sa maison et des volontaires, et ayant devant lui le canon. L'on n'arriva que fort tard au village, que l'on trouva presque réduit en cendres.

Dans l'après-midi du 5, un prisonnier français arriva d'Onneyouth, chargé d'un collier de la part de ce canton, pour demander la paix. Le général le renvoya aussitôt, avec ordre de dire à ceux qui l'avaient député, qu'il allait faire marcher des troupes de leur côté. En

effet, le chevalier de VAUDREUIL partit, le lendemain, pour ce canton, à la tête de six à sept cents hommes, avec ordre de couper les bleds, de brûler les cabanes, et au cas qu'on lui fît la moindre résistance, de passer au fil de l'épée tous ceux qu'il pourrait joindre. Le reste de l'armée fut occupé, pendant deux jours, à ruiner le canton d'Onnontagué, d'où tout le monde s'était enfui, à l'exception d'un vieillard de près de cent ans, que l'on prit, à l'entrée du bois. Il paraît, dit CHARLEVOIX, qu'il y attendait la mort, avec la même intrépidité que ces anciens sénateurs romains, dans le temps de la prise de Rome par les Gaulois. On eut la cruauté de le livrer aux Sauvages de l'armée, qui, sans égard pour son grand âge, déchargèrent sur lui le dépit que leur avait causé la fuite des autres. "Ce fut, continue le même historien, un spectacle bien singulier de voir plus de quatre cents hommes acharnés autour d'un vieillard décrépît, auquel, à force de tortures, ils ne purent arracher un seul soupir, et qui ne cessa, tant qu'il vécut, de leur reprocher de s'être rendus les esclaves des Français, dont il affecta de parler avec le dernier mépris. La seule plainte qui sortit de sa bouche fut, lorsque, par compassion, ou peut-être dérage, quelqu'un lui donna deux ou trois coups de couteau, pour l'achever. "Tu aurais bien dû, lui dit-il, ne pas abrégér ma vie ; tu aurais eu plus de temps pour apprendre à mourir en homme."

Après avoir brûlé le fort et les villages d'Onneyouth, M. DE VAUDREUIL revint au camp, avec une trentaine de Français, qu'il avait délivrés de captivité : ils étaient accompagnés des principaux chefs du canton, qui venaient se mettre à la discrétion de M. DE FRON-

TENAC. Ce général leur fit un accueil favorable, dans l'espérance d'attirer les autres ; mais il les attendit vainement. Il apprit des prisonniers qu'il n'y avait aucune apparence que les Anglais vinssent au secours de leurs alliés,* et que la consternation régnait partout.

Sur cet avis, le conseil de guerre fut assemblé, et l'on y délibéra sur ce qu'il y avait à faire, pour mettre la dernière main à une expédition si bien commencée. **M. DE FRONTENAC** opina d'abord qu'il fallait aller traiter le canton de Goyogouin, comme on avait fait ceux d'Onnontagué et d'Onneyouth. Cette proposition fut applaudie généralement, et l'on ajouta qu'après avoir ruiné ces trois cantons, il était à propos d'y construire des forts, pour empêcher les Sauvages de s'y rétablir. **M. DE CALLIERES** s'offrit à demeurer dans le pays, pendant l'hiver, pour exécuter ce projet, et son offre fut d'abord acceptée: plusieurs officiers, la plupart Canadiens, furent nommés pour y rester, sous ses ordres, mais on ne fut pas peu surpris, lorsque, dès le soir même, le général déclara qu'il avait changé de pensée, et qu'il fallait se disposer à reprendre la route de Montréal. Vainement, **M. DE CALLIERES** et plusieurs autres voulurent-ils lui faire des représentations ; il par-

* Les Anglais avaient bâti un fort à quatre bastions, dans le canton d'Onnontagué, et le bruit avait couru qu'ils y avaient envoyé du canon. On ne saurait dire pourquoi ils avaient abandonné ce fort, et négligèrent, en cette occasion, de défendre leurs alliés. Quinze cents Iroquois, quelques centaines d'Anglais, avec quelques pièces d'artillerie, qu'on aurait pu faire venir facilement de New-York ou d'Albany, et la proximité des bois, si propres aux ambuscades, auraient suffi pour mettre le comte de **FRONTENAC** en danger d'être battu, ou dans la nécessité de s'en revenir, sans avoir rien fait.

tit, sur l'heure, fit raser son fort, le lendemain ; s'embarqua, le 11, et arriva, le 20, à Montréal.*

M. DE FRONTENAC pensait sans doute, en avoir fait assez pour porter les Iroquois à accepter la paix, aux conditions qu'il lui plairait de leur imposer. Il fit néanmoins plusieurs détachemens de ses troupes, afin de les harceler jusqu'à l'automne.

* On prétendit lui avoir entendu dire, en donnant l'ordre du retour, "qu'on voulait obscurcir sa gloire," ou plus explicitement, "que le gouverneur de Montréal était jaloux de sa gloire, et que c'était pour l'effacer, qu'il voulait l'engager dans une entreprise dont le succès était incertain.

CHAPITRE XXIX.

Expéditions dans l'Île de Terre-Neuve et à la Baie d'Hudson.—Troubles dans l'Ouest.—Mort de M. de Frontenac.

Pendant que M. DE FRONTENAC ravageait le pays des Iroquois, M. D'IBERVILLE, après avoir enlevé aux Anglais un vaisseau de 24 canons, sans perdre un seul homme, leur prenait, par capitulation, le fort de *Pemkuit* ; et le chevalier de VILLEBON les repoussait de devant celui de *Nuxuat*.

De l'Acadie, D'IBERVILLE se rendit à Plaisance,* en Terre-Neuve, où cent-vingt Canadiens et quelques volontaires, partis de Québec, le devaient joindre, et le joignirent, en effet, quelques jours après son arrivée. Il devait, conjointement avec M. DE BROUILLAN, gouverneur de Plaisance, enlever aux Anglais les établissemens qu'ils avaient dans l'île, et particulièrement

* Vers 1660, la ville, ou le bourg, de Plaisance était devenue le siège d'un gouvernement royal, et l'on y voit commander, successivement, les sieurs GARGOT, DE LA POYRE, PARAT et DE BROUILLAN. Au temps dont nous parlons, les Français avaient encore, en Terre-Neuve, le fort de *Saint-Louis*, et les établissemens du *Chapeau-Rouge* et du *Petit-Nord*, outre ceux des îles de *Saint-Pierre* et de *Miquelon*.

le fort et la ville de *Saint-Jean*. Il y eut quelques altercations entre DE BROUILLAN et D'IBERVILLE, d'abord au sujet du commandement, ensuite par rapport au butin à faire. D'IBERVILLE voulait commander exclusivement les Canadiens ; M. DE BROUILLAN, au contraire, prétendait qu'ils devaient être soumis à ses ordres, comme ses propres miliciens et ses soldats. D'IBERVILLE mécontent parla de se retirer ; mais les Canadiens déclarèrent unanimement qu'ils ne reconnaîtraient point d'autre chef que lui, et que c'était à cette condition qu'ils s'étaient enrôlés.* Il fallut en passer par là.

M. DE BROUILLAN voulant qu'on commençât par attaquer la capitale, il fut réglé qu'on se rendrait séparément à Saint-Jean, M. D'IBERVILLE avec ses Canadiens, et le gouverneur avec ses troupes et ses milices ; que quand ils seraient réunis, M. DE BROUILLAN aurait tous les honneurs du commandement ; mais que le " pillage " (c'est l'expression de CHARLEVOIX,) serait partagé de telle sorte, entre les deux troupes, que D'IBERVILLE, qui faisait la plus grande partie des frais de l'expédition, aurait aussi la meilleure part du butin.

* " D'IBERVILLE était Canadien, dit CHARLEVOIX, et personne n'a fait plus d'honneur à sa patrie ; aussi était-il l'idole de ses compatriotes. En un mot, ces braves Canadiens étaient la dixième légion, qui ne combattait que sous la conduite de CESAR, et à la tête de laquelle CESAR était invincible. D'ailleurs, ajoute-t-il, le gouverneur de Plaisance avait la réputation d'être dur et haut dans le commandement, et il n'y eut jamais de troupes avec lesquelles on réussit moins par la hauteur et la dureté, que les milices canadiennes, très aisées cependant à conduire, lorsqu'on sait s'y prendre d'une manière tout opposée, et qu'on a su gagner leur estime. "

M. DE BROUILLAN s'embarqua avec ses troupes et ses milices, et D'IBERVILLE se mit en route, par terre, le 1er novembre, avec tous les Canadiens et quelques Sauvages. Le tout ne se montait pas à plus de cent trente hommes ; mais avec cette petite troupe, D'IBERVILLE prit, l'un après l'autre, un nombre de petits forts, et fit plusieurs centaines de prisonniers. Arrivé à la vue de Saint-Jean, il lui fallut agir de concert avec M. DE BROUILLAN, et sous ses ordres ; mais il eut encore la première et la principale part à la prise de cette ville et des forts qui la défendaient. On détruisit ces forts, et l'on brula toutes les maisons du bourg et des environs. DE BROUILLAN s'en retourna à Plaisance, avec tout son monde ; ce qui n'empêcha pas D'IBERVILLE de continuer la petite guerre, avec ses Canadiens. Dans l'espace de deux mois, il prit tout ce qui restait aux Anglais, dans l'île, excepté *Bonaviste* et *Carbonière*, places trop fortes pour la poignée de gens qu'il commandait, et fit de six à sept cents prisonniers, tant hommes que femmes et enfans.

Après D'IBERVILLE, qui donna, dans cette expédition, de grandes preuves de sa capacité, et qui se trouvait partout où il y avait plus de risques à courir et de fatigues à essuyer, et MONTIGNY, qui ordinairement prenait les devans, et laissait peu à faire à ceux qui le suivaient, MM. DUCUE', DE PLAINE et DE LA PERRIERE, tous trois Canadiens, se distinguèrent d'une manière particulière. Les détails dans lesquels entrent M. DE LA POTHERIE et le P. DE CHARLEVOIX nous ont paru trop minutieux pour cette histoire. Au reste, les traits de bravoure et d'habileté compensent à peine le désir de piller, d'incendier et de détruire, qui semble

animer presque uniquement les agresseurs. Ils auraient pu avoir un but utile pour leur nation ; celui de lui transporter le commerce que la possession de la meilleure partie de l'île de Terre-Neuve procurait à l'Angleterre ; mais pour y réussir, il aurait fallu ne pas conquérir uniquement pour ravager, mais pour conserver, et remplacer par des nationaux les anciens habitans, qu'on tuait ou qu'on chassait. Les moyens manquant, le résultat de cette petite guerre fut de faire beaucoup de mal à autrui, sans se procurer à soi-même le moindre avantage réel et positif.

Tel était l'esprit du temps, dans ce pays, que tout particulier se croyait en droit de s'armer, et d'aller tuer, incendier et piller, partout où sa volonté ou le hasard le conduisait, chez les Anglais et les Sauvages. Dans le même temps que D'IBERVILLE et BROUILLAN étaient occupés à détruire les établissemens anglais de Terre-Neuve, deux ou trois petits partis de dix ou quinze hommes, chacun, se mirent en campagne, pour aller chercher rencontre ou fortune, du côté de la Nouvelle-York. Une de ces petites bandes tomba dans une embuscade, près d'Orange, et tous ceux qui la composaient furent tués, ou faits prisonniers. Une autre rencontra des Sauvages de la Montagne, qui les prirent pour des Anglais, et fut en partie détruite. Digne récompense de ces téméraires et coupables entreprises.

De l'île de Terre-Neuve D'IBERVILLE passa, encore une fois, à la Baie-d'Hudson, où, sur un vaisseau de 50 canons, il eut à se battre contre trois vaisseaux anglais, dont un était plus fort que le sien, et les deux autres étaient des frégates de 32 canons. Il coula à fond le premier, s'empara d'une des frégates, et obligea l'autre à prendre

la suite. Après cet exploit naval, il reprit le fort Bourbon, dont les Anglais s'étaient de nouveau rendus maîtres. Il y laissa, comme commandant, M. DE MARTIGNY, son cousin germain, et M. DE BOISBRIAND, en qualité de lieutenant de roi.

Il ne se passa rien de bien important, dans le centre de la colonie, depuis l'automne de 1696 jusqu'au printemps de l'année suivante. Mais bientôt, les Iroquois, s'apercevant qu'on ne songeait plus à les aller inquiéter chez eux, se mirent, de toutes parts, en campagne ; ce qui obligea le gouverneur de Montréal à multiplier les partis, pour rompre leurs mesures. Le comte de FRONTENAC se repentit alors d'avoir ménagé une nation, à laquelle il avait fait trop de mal, pour espérer de la gagner jamais ; et ce qui se passait, en même temps, dans les contrées de l'Ouest, vint ajouter encore à sa sollicitude.

Un assez grand nombre de Miamis, des bords de la rivière *Maramak* ou *Merrimak*, en étaient partis, sur la fin du mois d'août de l'année précédente, pour s'aller réunir avec leurs frères établis sur la rivière de *Saint-Joseph*, et avaient été attaqués, en chemin, par des *Scioux*, qui en avaient tué plusieurs. Les Miamis de Saint-Joseph, instruits de cet acte d'hostilité, allèrent chercher les *Scioux*, jusque dans leur pays, pour venger leurs frères, et les rencontrèrent retranchés dans un fort, avec des Français du nombre de ceux qu'on appelait *Coueurs de bois*. Ils les attaquèrent, à plusieurs reprises, avec beaucoup de résolution ; mais ils furent toujours repoussés, et contraints enfin de se retirer, après avoir perdu plusieurs de leurs gens. Comme ils s'en retournaient chez eux, ils rencontrèrent

d'autres Français, qui portaient des armes et des munitions aux Scioux ; ils les leur enlevèrent, sans néanmoins leur faire d'autre mal. Ils firent ensuite savoir aux Outaouais ce qui venait de se passer, et ceux-ci envoyèrent une députation à M. DE FRONTENAC, pour lui représenter qu'il était nécessaire d'appaiser les Miamis, si l'on voulait qu'ils ne se joignissent pas aux Iroquois. Ils étaient, en effet, tellement irrités contre les Français, que NICOLAS PERROT, si accrédité parmi eux, fut sur le point d'être brûlé, et n'échappa à leur fureur que par le moyen des Outagamis, qui le tirèrent de leurs mains.

Le commerce des particuliers chez les tribus sauvages ne fût pas entièrement supprimé, mais restreint de manière à faire cesser les inconvéniens et les plaintes auxquelles il avait, depuis longtems, donné lieu.

Pour revenir aux Iroquois, les partis qu'ils avaient mis en campagne ne furent pas heureux, dans leurs rencontres avec les alliés des Français. Un de ces partis s'étant mis en route pour aller joindre LE BARON, qui était allé s'établir près d'Albany, avec trente familles de sa tribu, quatre de ses découvreurs rencontrèrent KONDIARONK, le chef huron dont il a déjà été parlé. Il était à la tête de cent-cinquante guerriers, et avait mis pied à terre, au fond du Lac Ontario. Deux des découvreurs iroquois furent faits prisonniers, et l'on apprit d'eux que leurs gens n'étaient pas loin ; qu'ils étaient au nombre de deux cent-cinquante ; mais qu'ils n'avaient de canots que pour soixante au plus.

Sur cet avis, KONDIARONK s'avança, en canots, avec ses gens, vers l'endroit où on lui avait dit que les ennemis étaient campés : lorsqu'il en fut à une portée de

fusil, il feignit d'être surpris et effrayé de leur nombre, et de prendre la fuite. Aussitôt, soixante Iroquois se jetèrent dans leurs canots, pour le poursuivre. KONDJARONK poussa au large et fit force de rames, jusqu'à ce qu'il fût à deux lieues de terre. Alors il s'arrêta, se mit en bataille, essuya, sans tirer, la première décharge des Iroquois, qui ne lui tuèrent que deux hommes ; puis, sans leur donner le temps de recharger, il fondit sur eux, avec tant de furie, qu'en un moment, tous leurs canots furent percés ou fracassés. Tous ceux des Iroquois qui ne se noyèrent pas furent tués ou pris.

Un autre parti d'Iroquois, qui s'était approché de Cataracouy, sous la conduite du chef LA CHAUDIERE-NOIRE, fut surpris et défait, par un parti d'Algonquins.

Cependant, les troupes et une partie des milices étaient tenues sous les armes, ou prêtes à marcher au premier ordre, dans l'attente d'une nouvelle attaque de la part des Anglais. Vers la fin d'août, M. DE LAMOTTE, à qui l'on avait fait savoir les bruits qui couraient d'un nouvel armement pour la conquête du Canada, arriva à Montréal, avec un grand nombre de Français, et trois cents Sauvages, qu'il avait eu l'adresse d'engager à venir au secours de la colonie ; mais l'ennemi qu'on attendait ne parut pas.

Au mois de novembre, tous les cantons iroquois, excepté celui d'Agner, envoyèrent des députés à M. DE FRONTENAC, pour lui demander la paix, ou lui faire entendre qu'ils la désiraient. OUREOUHARE' était un de ces députés. Le gouverneur comptait beaucoup sur son influence ; mais il mourut, d'une pleurésie, quelques jours après son arrivée. Il fut enterré avec

les honneurs qu'on rendait aux capitaines des compagnies.*

La paix conclue entre les puissances de l'Europe amena une correspondance entre le chevalier de BELLAMONT, gouverneur de la Nouvelle-York, et M. DE FRONTENAC. C'étaient, de la part du premier des plaintes, et de celle du second, des récriminations, qui n'aboutirent à rien pour lors. Quelles que fussent les prétentions de M. DE BELLAMONT, au sujet des Iroquois, M. DE FRONTENAC n'en était pas moins déterminé à faire accepter la paix à ces Sauvages, à ses conditions, ou à porter, de nouveau, la guerre dans leur pays; mais il ne put faire ni l'un ni l'autre : il mourut, le 28 novembre 1698, dans la 78^{ème} année de son âge. " Dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, il conservait, dit CHARLEVOIX, toute la fermeté et toute la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous, et avec la gloire d'avoir soutenu, et même fait prospérer, sans presque aucun secours de France, une colonie ouverte et attaquée de toute part, et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine."

* " Il fallait, dit CHARLEVOIX, que ce Sauvage eût, dans le caractère, quelque chose de fort aimable; car toutes les fois qu'il paraissait, soit à Québec, soit à Montréal, le peuple lui donnait mille témoignages d'amitié. OURKONAKÉ (de même que GARAKONTIÉ') était chrétien, depuis plusieurs années, et c'est de lui qu'on a dit, que son confesseur lui parlant, dans sa dernière maladie, des opprobres et des ignominies de la passion de Jésus-Christ, il entra dans un si grand mouvement d'indignation contre les Juifs, qu'il s'écria : "Que n'étais-je là ! Je les aurais bien empêché de traiter ainsi mon sauveur."

CHAPITRE XXX.

Négociations.—Traité provisoire.—Funérailles de Kondiaronk.—Paix générale.

Le comte de FRONTENAC eut pour successeur le chevalier de CALLIERES, qui fut remplacé par M. DE VAUDREUIL, dans le gouvernement de Montréal. M. DE CALLIERES possédait les qualités nécessaires dans les circonstances où il se trouvait : par sa fermeté, sa prudence et sa sagacité, il sut tenir les Iroquois en échec, et les reconcilier enfin avec les Français, et avec les autres tribus sauvages.

Au commencement de l'hiver de 1699 à 1700, le nouveau gouverneur du Canada, reçut, par le chevalier de BELLAMONT, une lettre du roi (de France), par laquelle il lui était ordonné de faire cesser tout acte d'hostilité entre les Français et les Anglais. Cette lettre avait été adressée ouverte au général anglais, et le roi d'Angleterre avait adressé pareillement à M. DE CALLIERES celle qu'il écrivait, en conformité, à M. DE BELLAMONT. La difficulté ne roulait donc plus que sur la conclusion de la paix avec les Iroquois, M. DE CALLIERES entendant traiter exclusivement avec ces derniers, et aux conditions proposées par son prédécesseur, et M. DE BELLAMONT ne voulant pas que

la paix se fit sans son aveu, ni à d'autres conditions que celles qui lui plairaient. De leur côté, les Iroquois paraissaient craindre, s'ils se reconciliaient de bonne foi avec les Français, de s'attirer le mécontentement, sinon les armes, de leurs anciens amis. Ils montrèrent pourtant quelque fermeté, en cette occasion, comme ils avaient déjà fait précédemment, en donnant à entendre aux Anglais, qu'ils voulaient bien être leurs alliés, mais non leurs sujets, et ils envoyèrent des députés à Montréal, pour y parler de paix. Après l'audience que leur donna le gouverneur, ces députés repartirent, accompagnés de trois Français, le P. BRUYAS, jésuite, et MM. DE MARICOURT et JONCAIRE, qui devaient travailler à disposer les Cantons à une paix prochaine et sincère. Ces envoyés furent reçus à Onnontagué, avec de grandes démonstrations de joie. Du lac de Ganontaga, où l'on était venu à leur rencontre, on les conduisit, comme en triomphe, jusqu'à la principale bourgade du canton. Ils y entrèrent, au bruit de plusieurs décharges de mousqueterie, et furent régales ensuite avec profusion.

Quelques jours après, ils furent introduits dans la cabane du conseil, où ils trouvèrent les députés de tous les cantons supérieurs. Le P. BRUYAS, qui était chargé de porter la parole, commença un discours qui roula principalement sur trois points, qu'il appuya de trois colliers : par le premier, il exhortait les Iroquois à se souvenir qu'ONONTIO était leur père, et que leur devoir et leur intérêt les engageaient également à lui demeurer obéissans, comme il convenait à des enfans, soit qu'ils fussent en bonne intelligence avec CORLAR, qui n'était que leur frère, soit qu'ils eussent quelque chose

à démêler avec lui : par le second, il témoignait son regret de la perte que la nation iroquoise avait faite de plusieurs chefs et d'un grand nombre de guerriers : par le troisième, il leur déclarait que le nouveau gouverneur général était sincèrement porté à la paix, et qu'il la leur accorderait volontiers, pourvu que, de leur côté, ils la voulussent aussi de bonne foi ; et il leur exposa les conditions auxquelles le gouverneur était disposé à traiter avec eux.

M. DE MARICOURT fit aussi un discours, où il n'oublia rien pour faire comprendre aux Iroquois tout ce qu'ils avaient à craindre du ressentiment de leur père, s'ils n'acceptaient pas la paix qu'il leur offrait, à des conditions aussi raisonnables que celles qu'on venait de leur expliquer, et ce qu'ils pouvaient espérer de lui et de tous les Français, s'ils ouvraient, une bonne fois, les yeux sur leurs véritables intérêts.

Le lendemain, comme ils délibéraient entr'eux, sur ce qu'ils répondraient aux Français, un vieil Onnontagué et un jeune Anglais arrivèrent d'Orange, et leur dirent, de la part du chevalier de BELLAMONT, qu'ils se donnassent bien de garde d'écouter les Français, et qu'il les attendait, dans dix ou douze jours, à Orange, où il leur ferait savoir ses volontés. Cette manière impérieuse de parler choqua le conseil : " Je ne comprends pas, dit TEGANISSORENS, comment mon frère l'entend, de ne vouloir pas que nous écoutions la voix de notre père, et de chanter la guerre, dans un temps où tout nous invite à la paix."

Le P. BRUYAS profita de cette disposition, pour faire observer à l'assemblée que le général anglais traitait les Iroquois en sujets, et ce qu'ils auraient à souffrir d'une

domination si haute et si dure, quand, une fois, ils s'y seraient soumis; ce qui ne manquerait pas d'arriver prochainement, s'ils laissaient échapper l'occasion qu'ils avaient entre les mains de se reconcilier, d'une manière durable, avec ONONTHIO. M. JONCAIRE ajouta que les Anglais, en s'opposant à cette reconciliation, ne pouvaient avoir d'autre vue que de laisser les Iroquois se consommer, peu à peu, par la guerre, ou du moins s'affaiblir de manière à n'être plus en état de refuser de subir un joug dont ils reconnaîtraient peut-être trop tard la pesanteur.

Un conseil général de toute la nation iroquoise fut assemblé à Onnontagué : l'envoyé anglais y fut admis, et TEGANISSORENS y parla, au nom de tous les cantons. Il adressa d'abord la parole aux députés français, et commença par les assurer que toute la nation était disposée à écouter la voix de son père, c'est-à-dire, à lui obéir. Il ajouta que chacun des cantons allait lui envoyer des députés, pour savoir ses volontés. Puis, se tournant vers l'Anglais : "Je ne fais rien en cachette, lui dit-il; je suis bien aise que tu connaisses la disposition où je suis. Tu diras à mon frère CORLAR, qui t'a envoyé ici, que je vais descendre à Québec, pour me rendre à l'invitation de mon père ONONTHIO, qui a planté l'arbre de la paix : j'irai ensuite à Orange, pour savoir ce que mon frère me veut." En achevant ces mots, il mit cinq colliers aux pieds des députés français. Le P. BRUYAS les releva, pour signifier qu'il les acceptait, au nom d'ONONTHIO.

Rien n'arrêtant plus les envoyés français à Onnontagué, ils en repartirent, accompagnés des députés de ce canton et de celui de Goyogouin. Ils furent re-

conduits jusqu'à Gannentaha, avec les mêmes honneurs qu'on leur avait faits, à leur arrivée. Ils s'y arrêtrèrent, quelque temps, pour attendre les députés des autres cantons. Pendant qu'ils y étaient, on annonça que le gouverneur de la Nouvelle York avait levé le pavillon rouge, et saisi toutes les pelleteries qui se trouvaient à Orange appartenant aux Iroquois, pour leur faire entendre qu'il était déterminé à leur déclarer la guerre, s'ils ne respectaient pas ses volontés. Ces menaces n'empêchèrent pas les députés des Cantons de s'embarquer, au nombre de dix-neuf, avec les envoyés de M. DE CALLIERES. A leur arrivée à Montréal, on les reçut, au bruit d'une décharge de boîtes ; ce qui causa quelque jalousie aux alliés de la colonie. On entendit quelques uns d'eux demander si c'était là la manière dont les Français recevaient leurs ennemis. On les laissa dire, sans réfléchir assez, peut-être, comme le remarque CHARLEVOIX, qu'on s'exposait à perdre des amis, en voulant regagner des ennemis, par une conduite qui pouvait les rendre encore plus fiers et plus difficiles. Il n'en fut rien pourtant : dans l'audience que le gouverneur leur donna, leur orateur parla de manière à être applaudi de tous ceux qui l'écoutaient.

La réponse que leur fit M. DE CALLIERES les satisfut de même, au point de leur faire dire que jamais on ne leur avait mieux parlé raison.

Les députés des tribus alliées parlèrent aussi, mais en peu de mots. KONDIARONK, qui avait été député par les Hurons, dit : " J'ai toujours écouté la voix de mon père, et je jette ma hache à ses pieds ; je ne doute point que les gens d'en haut n'en fassent de même

Iroquois, imitez mon exemple ?" Le député des tribus outaouaises parla à peu près dans le même sens : celui des Abénaquis dit qu'il n'avait pas d'autre hache que celle de son père, et que son père l'ayant enterrée, il n'en avait plus. Les Iroquois domiciliés firent la même déclaration. Après quoi, il fut conclu et signé une espèce de traité provisoire, en attendant une grande assemblée, qui fut indiquée au mois d'août de l'année suivante. Le gouverneur signa le premier, ensuite l'intendant, puis le gouverneur de Montréal, le commandant des troupes, et les supérieurs ecclésiastiques qui se trouvaient à l'assemblée. Les chefs sauvages signèrent ensuite, en mettant, chacun, la marque de sa tribu au bas du traité. Les Onnontagués et les Tsonnonthouans tracèrent une araignée ; les Goyogouins, un calumet ; les Onneyouths, un morceau de bois en fourche, avec une pierre au milieu ; et les Agniers, un ours. Ce traité est daté du 8 septembre 1700.

Le gouverneur dépêcha aux tribus du Nord et de l'Ouest le P. ANJELBAN et le sieur DE COURTEMANCHE, pour engager celles qui n'avaient pas envoyé de députés à Montréal à acquiescer au traité, et pour amener les chefs de ces tribus à l'assemblée générale de l'année suivante. Dans l'intervalle, une attaque faite à l'improviste par un parti d'Outaouais contre des chasseurs iroquois, et le projet de la construction d'un fort au Détroit, donnèrent lieu à quelques plaintes de la part des Cantons ; mais M. DE CALLIERES parvint à les satisfaire, ou à leur faire entendre raison, sur ces deux points.

M. DE CALLIERES écrivit au ministre de la marine et des colonies (M. DE PONTCHARTRAIN), pour lui

rendre compte de ce qu'il avait fait. Il lui mandait, en même temps, qu'il pensait qu'on devait profiter de la présente disposition des Cantons, pour régler avantageusement les limites, entre les Français et les Anglais ; que si l'on ne pouvait pas obtenir la propriété du pays des Iroquois, il fallait, au moins, faire en sorte qu'il fût déclaré neutre, et qu'il ne fût permis ni à la France ni à l'Angleterre d'y faire des établissemens. Quant à la religion, il jugeait qu'on devait laisser à ces peuples une liberté entière de choisir ou des missionnaires catholiques, ou des ministres protestants, persuadé, dit le P. CHARLEVOIX, qu'ils préféreraient toujours les premiers aux seconds.

Vers la fin de juillet 1701, Montréal se vit rempli de Sauvages de toutes les tribus. Les Iroquois s'y trouvèrent au nombre de deux cents. Le P. ANJEL-RAN en amena un grand nombre des tribus du Nord et de l'Ouest, et COURTEMANCHE y arriva, des mêmes quartiers, avec cent-quatre-vingts canots. La première audience publique eut lieu, le 1er. août. Le gouverneur fondait sa principale espérance, pour le succès de son grand dessein, sur KONDIARONK, à qui il avait presque toute l'obligation de ce concert et de cette réunion, jusqu'alors sans exemple, de tant de tribus sauvages, pour la paix générale ; mais ce chef tomba malade, au commencement de sa harangue, qu'il ne put achever qu'à voix basse. Il se trouva plus mal, à la fin de la séance, et on le porta à l'Hôtel-Dieu, où il mourut, le lendemain, au matin, après avoir reçu les derniers secours de la religion chrétienne, qu'il avait embrassée. Les funérailles qu'on lui fit eurent quelque chose de magnifique et de singulier : M. de SAINT-

OURS, premier capitaine, ouvrait la marche, avec soixante soldats sous les armes. Ensuite venaient seize guerriers hurons, marchant quatre à quatre, vêtus de longues robes de castor, le visage peint en noir, et le fusil sous le bras. Le clergé venait après, et six chefs de guerre portaient le cercueil, qui était couvert d'un poêle semé de fleurs, sur lequel il y avait un chapeau avec un plumet, un hausse-col, et une épée. Les frères et les enfans du défunt étaient derrière, accompagnés de tous les chefs des nations, et M. DE VAUDREUIL, gouverneur de la ville, fermait la marche. A la fin du service, il y eut deux décharges de mousquets, et une troisième, après que le corps eut été mis en terre. Il fut enterré dans l'église paroissiale, et l'on mit sur sa tombe cette inscription : *Cy-Gît LE RAT, Chef Huron.**

La mort de KONDIARONK, et celle de plusieurs autres Sauvages des plus considérables, qui arriva dans le même temps, engagèrent le gouverneur à presser la conclusion du traité. Il indiqua la dernière assemblée au 4 août. On choisit une grande plaine, hors de la ville ; on y fit une double enceinte de cent-vingt pieds de long, et de soixante-douze de large, l'entre-deux en ayant six. On ménagea, à l'un des bouts, une salle couverte, d'environ trente pieds, pour les dames et le beau monde

* KONDIARONK, toujours applaudi, lorsqu'il parlait en public, " ne brillait pas moins, dit CHARLEVOIX, dans les conversations particulières, et on prenait souvent plaisir à l'agacer, pour entendre ses reparties, qui étaient toujours vives, pleines de sel et ordinairement sans réplique. Il était, en cela, le seul homme du Canada qui pût tenir tête au comte de FRONTENAC, lequel l'invitait souvent à sa table, pour procurer cette satisfaction à ses officiers."

de la ville. Les soldats furent placés tout autour, et treize cents Sauvages furent arrangés dans l'enceinte en très bel ordre. L'intendant, le gouverneur de Montréal et les principaux officiers entouraient le gouverneur général, qui était placé de manière à pouvoir être vu et entendu de tous, et qui parla le premier.

Il dit, en peu de mots, que l'année précédente, il avait arrêté la paix entre toutes les nations ; mais que comme de toutes celles de l'Ouest et du Nord, il ne s'était trouvé à Montréal, que des Hurons et des Outaouais, il avait fait inviter les autres à lui envoyer des députés ; afin qu'il pût leur ôter solennellement la hache des mains ; déclarer à tous ceux qui le reconnaissent pour leur père, qu'il voulait être désormais le seul arbitre de leurs différens ; leur recommander l'oubli du passé, et leur promettre à tous une égale justice. " Vous devez, ajouta-t-il, être las de la guerre, dont vous n'avez tiré aucun avantage, et quand une fois, vous aurez goûté les douceurs de la paix, vous me saurez gré de tout ce que j'ai fait pour vous la procurer. "

Les Sauvages applaudirent à ce discours par de grandes acclamations : plusieurs des chefs y répondirent par des harangues. Les prisonniers de guerre furent ensuite remis, de part et d'autre, et le traité de paix fut apporté et signé par trente-deux députés. Après vint le grand calumet. M. DE CALLIERES y fuma le premier, ensuite M. DE CHAMPIGNY, puis M. DE VAUDREUIL, et tous les chefs et les députés, chacun à leur tour. Le canon de la ville annonça, au loin, l'heureuse nouvelle, et le soir, il y eut illumination et feux de joie.

L'année suivante, M. DE CALLIERES reçut une députation solennelle des Cantons, qui le remerciaient de leur avoir donné la paix, et lui demandaient des missionnaires. Tout semblait lui sourire, lorsqu'il apprit que la guerre était déclarée entre l'Angleterre et la France, et qu'on attendait à Boston, des vaisseaux d'Angleterre, pour croiser dans le fleuve Saint-Laurent, et même pour faire le siège de Québec. Il se hâta de faire travailler aux fortifications de cette ville, écrivit à la cour de France, pour avoir des recrues, et prit toutes les mesures que lui suggérèrent son habileté et son expérience dans la guerre. " Il était lui-même, dit CHARLEVOIX, la plus grande ressource de la Nouvelle-France ; mais elle eut le malheur de le perdre, dans le temps qu'il lui était le plus nécessaire. Il mourut, à Québec, le 26 mai 1703, autant regretté que le méritait le général le plus accompli qu'eut encore eu cette colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus grands services."

CHAPITRE XXXI.

Incursions dans la Nouvelle Angleterre, et dans l'Île de Terre-Neuve.—Intendance de M. Rodot.

Par la mort du chevalier de CALLIERES, le commandement général tomba entre les mains du marquis (ci-devant chevalier) de VAUDREUIL; et M. DE RAMSAY passa du gouvernement des Trois-Rivières à celui de Montréal.

Les premiers soins du nouveau gouverneur général se portèrent vers le maintien de la paix avec les cantons iroquois, qui se trouvait menacée par la guerre déclarée entre l'Angleterre et la France. Il fut bientôt rassuré de ce côté-là : le sieur JONCAIRE lui amena un chef tsonnonthouan, qui l'assura que ceux de sa tribu avaient résolu d'être simples spectateurs de ce qui se passerait entre les Français et les Anglais ; et TEGANISSORENS, qui arriva, quelque temps après, à Montréal, fit la même déclaration, de la part de son canton. “ L'Onnontagué, dit ce chef, dans l'audience que lui donna le gouverneur, ne prendra pas de parti dans une guerre qu'il n'approuve ni d'une part ni de l'autre. Les Européens ont l'esprit mal fait : ils font la paix entr'eux, et un rien leur fait reprendre la hache de guerre. Ce n'est pas ainsi que nous en usons, et

il nous faut de grandes raisons pour rompre un traité que nous avons signé.”

Ce que le gouverneur du Canada faisait pour obtenir la neutralité des cantons iroquois, M. DUDLEY, gouverneur de la Nouvelle Angleterre, le voulut faire, pour obtenir la même chose des tribus abénaquises ; mais, dit CHARLEVOIX, il s’y prit trop tard ; M. DE VAUDREUIL forma un parti de ces Sauvages, auxquels il joignit quelques Français, sous la conduite de M. DE BEAUBASSIN, lieutenant, et les envoya dans la Nouvelle Angleterre. Ils y firent quelques ravages, et y tuèrent environ trois cents personnes. Le même historien avoue que le principal but du gouverneur était d’engager les Abénaquis, de manière qu’il ne leur fût plus possible de reculer. Il en arriva que les Anglais, désespérant de gagner ces Sauvages, firent à leur tour, des courses dans leur pays, et tuèrent tous ceux d’entre eux qui leur tombèrent entre les mains. Les chefs demandèrent du secours à M. DE VAUDREUIL ; et deux cent-cinquante hommes leur furent envoyés, sous le commandement du lieutenant HERTEL DE ROUVILLE, accompagné de quatre de ses frères. Cet officier surprit, à son tour, les Anglais, leur tua beaucoup de monde, et leur fit cent-cinquante prisonniers.

Afin de contrebalancer l’hostilité des Sauvages de l’Acadie, M. SCHUILLER, gouverneur d’Orange, fit tout ce qui dépendait de lui pour engager les Cantons à rompre avec les Français, et même pour attirer dans son gouvernement les Iroquois chrétiens domiciliés dans le gouvernement de Montréal ; mais ses efforts ne furent pas couronnés de succès.

Ne pouvant porter la guerre dans le Canada propre-

ment dit, au moyen des Iroquois, les Anglais firent une nouvelle tentative contre l'Acadie. Le 2 juillet (1704), dix bâtimens partis de Boston, dont le plus gros portait 50 canons, et le plus petit, 12, mouillèrent dans le bassin de Port-Royal, à deux lieues de la ville.

Le lendemain, M. DE BROUILLAN, qui était passé du gouvernement de Plaisance à celui de l'Acadie, apprit que les Anglais étaient au nombre de 1300, sans compter deux cents Sauvages. Il fit avertir les habitans de mettre en sûreté, dans les bois, ce qu'ils avaient de plus précieux, et de faire tout ce qu'ils pourraient pour s'opposer aux descentes. Il envoya des détachemens de troupes, qui arrêtèrent les Anglais, partout où ils se présentèrent, et s'avança ensuite lui-même, pour les soutenir. Il y eut quelques combats, ou quelques escarmouches assez vives, dans l'une desquelles, les Anglais perdirent leur principal officier. Enfin, après quelques excursions, tantôt d'un côté, et tantôt de l'autre, l'amiral fit rembarquer ses troupes, et la flotte sortit, le 22, du bassin. Les Anglais se montrèrent ensuite à l'endroit appelé *les Mines*, puis à *Beaubassin*; mais ils trouvèrent partout les Français sur leurs gardes, et se retirèrent, après avoir fait quelques prisonniers, et enlevé quelques bestiaux.

Dans le temps que ceci se passait en Acadie, un partisan, nommé LAGRANGE, habile navigateur, qui avait servi sous D'IBERVILLE, à la baie d'Hudson, équipa, à Québec, deux barques, où il mit cent Canadiens. Il avait appris qu'il était arrivé des vaisseaux anglais à Bonaviste, en Terre-Neuve, et il y alla, dans l'espérance d'en surprendre quelques uns. Arrivé à douze lieues de ce fort, il quitta ses barques, pour n'être

point découvert, poursuivit sa route, sur deux charrois, entra, de nuit, dans le port, aborda un vaisseau de 24 canons, chargé de morue, et s'en rendit maître, brula deux navires de deux à trois cents tonneaux, coula à fond un autre petit bâtiment, et se retira, avec sa prise, et un grand nombre de prisonniers.

Les Anglais de Terre-Neuve n'en furent pas quittes pour le dommage que leur causa cet exploit, digne de figurer dans l'histoire des flibustiers : M. DE SUBERCASE, gouverneur de Plaisance, avait formé le même dessein que son prédécesseur DE BROUILLAN avait exécuté, en partie, c'est-à-dire, de chasser les Anglais de Terre-Neuve. La cour de France avait agréé ce projet, et M. DE L'EPINAY, commandant du vaisseau du roi le *Wesp*, avait eu ordre d'embarquer des Canadiens, à Québec, et de les conduire à Plaisance. Il en avait embarqué cent, y compris douze officiers, du nombre desquels étaient MM. DE MONTIGNY, DE VILLEDONNE', DE LINCTOT et DE BELESTRE ; le tout aux ordres de M. DE BEAUCOURT. M. DE SUBERCASE reçut encore d'autres secours, et partit de Plaisance, le 15 janvier 1705, à la tête de quatre cents hommes, soldats, Canadiens, flibustiers et Sauvages, tous gens déterminés, accoutumés à affronter les rigueurs des saisons et à supporter les plus grandes fatigues. Ils prirent, chemin faisant, les postes de *Rebou* et du *Petit-Havre*, et vinrent attaquer la ville de Saint-Jean, ou plutôt, les forts qui la protégeaient. Les Anglais s'y défendirent avec une résolution qui surprit les assaillans. Le siège fut levé, au bout de quelques jours ; mais les Français ne se retirèrent qu'après avoir brûlé toutes les habitations qu'il y avait autour de la place.

En s'en retournant, ils brûlèrent encore le bourg appelé le FORILLON ; et MONTIGNY fut détaché, avec les Sauvages et une partie des Canadiens, pour détruire tout ce qu'il y avait d'habitations sur la côte ; ce qu'il exécuta, sans perdre un seul homme.

Les Anglais avaient été un peu dédommages, l'automne précédent, du tort que leur fit cette expédition, par la prise de *la Seine*, vaisseau du roi, qui portait à Québec, M. DE SAINT-VALLIER, successeur de M. DE LAVAL, dans le siège épiscopal, un grand nombre d'ecclésiastiques, plusieurs riches particuliers, et une cargaison estimée à un million de livres tournois. La perte de *la Seine* fut néanmoins compensée par un véritable avantage pour le Canada : “ On ne s'y était pas encore avisé, dit CHARLEVOIX, d'y faire de la toile : la nécessité y fit ouvrir les yeux sur cette négligence : on sema du chanvre et du lin, qui y réussirent au-delà de ce qu'on avait espéré, et l'on en fit usage.”

Cette même année 1705, et la suivante, il y eut des démarches, de la part de M. DUDLEY et du marquis de VAUDREUIL, pour l'échange des prisonniers : un Anglais du nom de LIVINGSTON vint à Québec, et le sieur DE COURTEMANCHE fut envoyé à Boston, pour cette affaire ; mais les deux gouverneurs ne purent tomber d'accord sur les conditions.*

* Les conditions de M. DE VAUDREUIL n'étaient guère acceptables : il voulait qu'aucun des prisonniers anglais ne fût renvoyé, que tous les Français et Sauvages alliés des Français, prisonniers dans la Nouvelle-Angleterre, n'eussent été remis entre les mains du gouverneur de l'Acadie, et qu'on n'eût donné des assurances pour la liberté de ceux qui avaient été envoyés en Europe ou ailleurs.

En 1706, M. DE BEAUHARNOIS, qui avait succédé à M. DE CHAMPIGNY, dans l'intendance, fut nommé intendant des classes de marine, et eut pour successeurs MM. RODOT, père et fils. Ce dernier se chargea de la marine : la justice, la police et les finances furent le partage du père, qui, voyant que les colons commençaient à se ruiner en procès, au grand préjudice de l'agriculture, résolut de retrancher, autant qu'il se pourrait, les procédures, et entreprit d'accorder lui-même les parties ; ce qui lui réussit, au-delà même de ses espérances.

L'année suivante, M. RODOT proposa au conseil du roi de permettre aux habitans d'employer le lin et le chanvre et la laine de leurs moutons, dans le pays, où les toiles et les étoffes de France étaient à un si haut prix, que les gens peu aisés, qui formaient le plus grand nombre, n'y pouvaient atteindre.

La réponse du ministre fut, que le roi était charmé d'apprendre que ses sujets du Canada reconnussent la faute qu'ils avaient faite, en se livrant exclusivement au commerce des pelleteries, et qu'ils s'attachassent enfin sérieusement à cultiver leurs terres, et particulièrement à y semer du chanvre et du lin ; qu'il ne convenait pas que les manufactures fussent hors du royaume, parce que cela préjudicierait à son commerce ; mais que néanmoins on permettrait qu'il se fît, en Canada, des toiles et des étoffes grossières, pour l'avantage des habitans peu fortunés.]

CHAPITRE XXXII.

Attaque contre le Port-Royal.—Destruction d'Harverhill.—Prise de Saint-Jean.

Malgré les sévères représailles exercées contre les Abénaquis, ces Sauvages, excités par des conseils aussi cruels qu'impolitiques, continuaient à désoler la Nouvelle Angleterre. Les habitans en étaient réduits à ne pouvoir plus cultiver leurs terres, ou étaient exposés à les voir tous les jours ravagées par les Sauvages. M. DUDLEY crut que le meilleur moyen de faire cesser ce déplorable état de choses était de chasser les Français de l'Acadie.

Il fit ses préparatifs avec autant de secret que de diligence, et le 6 juin, vingt bâtimens anglais, aux ordres du colonel MARK, parurent à l'entrée du bassin de Port-Royal, et vinrent mouiller à une lieue de la place. Le lendemain, ils mirent à terre 1,500 hommes, du côté de la rivière où était le fort, et cinq cents, de l'autre côté. M. DE SUBERCASE, qui était passé du gouvernement de Plaisance à celui de l'Acadie, avait fait avertir les habitans de se rendre auprès de lui ; mais ceux même qui étaient les plus proches ne purent arriver que le 7 au soir. A mesure qu'ils venaient, on les faisait filer, les uns à droite, et les autres à gauche, pour aller

au-devant des ennemis, et retarder leur marche, en escarmouchant, à la faveur des bois. En effet, les Anglais ne purent s'avancer que fort lentement. Le corps de cinq cents hommes fut le premier qui s'ouvrit un passage, et M. DE SUBERCASE envoya des canots et des bateaux, pour embarquer ceux qui se retiraient devant eux. Il les fit ensuite défiler, pour aller joindre ceux qui avaient affaire au corps le plus nombreux, et qui étaient commandés par M. DENIS DE LA RONDE, Canadien. Malgré ce renfort, la supériorité de l'ennemi les obligea à retraiter. Les Anglais demeurèrent néanmoins près de deux jours dans l'inaction; après quoi, ils s'approchèrent du fort, et se disposèrent à l'attaquer.

La tranchée fut ouverte, dans la nuit du 10 au 11. Le lendemain, M. DE SUBERCASE fit sortir quatre-vingts hommes, tant Canadiens que Sauvages, ces derniers sous la conduite du baron de SAINT-CASTIN, afin de les opposer à quatre cents Anglais, qui avaient été détachés pour tuer les bestiaux. Il les chargèrent avec tant de vigueur, qu'ils les contraignirent de regagner leur camp, en désordre.

Le 16 au matin, cinq cents hommes s'avancèrent, pour donner l'assaut à la place; mais le feu des assiégés les força bientôt à s'éloigner. Vers le soir, néanmoins, les Anglais étaient parvenus à se loger dans les ravines et les vallons qui environnaient la place, et à s'y mettre à l'abri du canon; mais le gouverneur fit si bonne contenance, que les assiégeans, après avoir tenté inutilement de bruler une frégate et quelques barques, qui étaient mouillées sous le canon du fort, regagnèrent leurs retranchemens, et rentrèrent, avant le jour, dans leur

premier camp. Ils ne tardèrent pas à se rembarquer, et allèrent mouiller à Kaskebee, pour y attendre les ordres de leur gouvernement.

Ayant été renforcée de trois gros navires, portant six cents hommes de débarquement, la flotte anglaise reparut dans le bassin du Port-Royal, le 20 août, au matin. Une apparition si soudaine et si inattendue jeta la consternation dans le fort ; et quoique la garnison eût été renforcée de l'équipage d'un vaisseau du roi, commandé par M. DE BONAVENTURE, frère de LA RONDE, M. DE SUBERCASE fut presque le seul qui ne désespéra pas de triompher encore une fois. En effet, après plusieurs combats partiels, livrés aux environs de la place, depuis le 21 août jusqu'au 1^{er} septembre, les Anglais se rembarquèrent, après avoir perdu un bon nombre d'hommes, tués ou blessés, et quelques prisonniers. Les Canadiens qui se trouvèrent au Port-Royal, pendant ces deux attaques, se distinguèrent, à leur ordinaire, et ne contribuèrent pas peu à la conservation de la place.

Pendant que ces choses se passaient en Acadie, les quartiers de l'Ouest étaient un peu troublés par suite d'un démêlé entre les Outaouais et les Miamis. Ces derniers s'étant plaints au commandant du Détroit, et n'en ayant pas obtenu la satisfaction à laquelle ils s'attendaient, complottèrent de l'assassiner, et de faire main-basse sur tous les Français. Ils en tuèrent, en effet, quelques-uns, et ravagèrent les environs du Détroit. M. DE LAMOTTE marcha contre eux, à la tête de quatre cents hommes, les battit, et les força à se soumettre aux conditions qu'il voulut leur imposer.

Durant l'hiver, il fut arrêté, dans un grand conseil,

tenu à Montréal, avec les chefs des Sauvages domiciliés, qu'on ferait, au printemps, une nouvelle incursion sur le territoire anglais. Le parti se composa de quatre cents hommes, tant Français que Sauvages, les premiers, commandés par MM. DE SAINT-OURS-DES-CHAILLONS et DE ROUVILLE, et les derniers, par M. DE LA PERRIERE. On se mit en marche, le 26 juillet (1708); mais bientôt les Hurons se retirèrent, et les Iroquois ne tardèrent pas à suivre leur exemple.

M. DE VAUDREUIL, à qui les commandans donnèrent avis de cette désertion, leur manda que, quand même les Algonquins et les Abénaquis de *Saint-François* les abandonneraient aussi, ils ne laissassent pas de continuer leur route, et qu'ils fissent plutôt une incursion sur quelque endroit écarté, que de s'en revenir, sans avoir rien fait. Ils se remirent donc en route, au nombre de deux cents, et après avoir fait environ cent-cinquante lieues, ils arrivèrent près d'un village de la Nouvelle-Angleterre, nommé *Haverhill*, composé de vingt-cinq à trente maisons bien bâties, et défendu par un fort. Ce fort avait une garnison de trente soldats, ou miliciens, et il y en avait plusieurs dans chaque maison. Ces troupes ne faisaient que d'arriver dans l'endroit, et y avaient été envoyées par le gouverneur, qui, sur l'avis de la marche des Français, avait fait partir de parcs détachemens pour tous les villages de ce canton.

Les Français, ne pouvant plus compter sur la surprise, crurent pouvoir y suppléer par la valeur. Ils reposèrent tranquillement pendant la nuit, et le lendemain, une heure après le lever du soleil, ils se mirent en ordre de bataille. ROUVILLE fit alors un petit dis-

cours, pour exhorter ceux qui avaient entr'eux quelque démêlé, à se reconcilier sincèrement et à s'embrasser : ils firent ensuite leur prière, et marchèrent contre le fort. Ils y trouvèrent beaucoup de résistance ; mais enfin, ils y entrèrent, l'épée et la hache à la main, et y mirent le feu. Toutes les maisons du village eurent le même sort. Il y eut environ cent Anglais de tués, en combattant : d'autres périrent dans l'embrasement des maisons, et le nombre des prisonniers fut considérable. Il n'y eut point de butin, parce qu'on n'y songea quand tout eut été consumé par les flammes, et qu'on entendait déjà, de tous les villages voisins, le son des tambours et des trompettes. Il n'y avait pas un moment à perdre pour assurer la retraite. Elle se fit d'abord en bon ordre ; mais à peine avait-on fait une demi-lieue, qu'on tomba dans une ambuscade, dressée par soixante-dix hommes, qui, avant de se découvrir, tirèrent chacun leur coup. Les Français essuyèrent cette décharge sans branler. Cependant tous les derrières étaient déjà remplis de gens de pied et de cheval, et il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de passer sur le ventre à ceux qu'on avait en tête. On le prit, sans balancer : chacun jeta ce qu'il portait de vivres et presque toutes ses hardes, et sans s'amuser à tirer, on en vint d'abord aux armes blanches. Les Anglais, étonnés d'une attaque si brusque, faite par des gens qu'ils croyaient avoir mis en désordre, s'y trouvèrent eux-mêmes, et ne purent se remettre ; de sorte que la plupart furent tués ou pris.

Les Français n'eurent, dans les deux actions, que huit hommes de tués et dix-huit de blessés : du nombre des premiers furent deux jeunes officiers, HERTEL

DE CHAMBLY et VERCHERES. Plusieurs des prisonniers faits à la prise d'Haverhill se sauvèrent, pendant le dernier combat : les autres n'eurent qu'à se louer des bons traitemens qu'ils reçurent de leurs vainqueurs, durant la retraite. La fille du lieutenant de roi d'Haverhill ne pouvant plus marcher, M. DUPUYS, fils du lieutenant particulier de Québec, la porta dans ses bras, ou sur ses épaules, une bonne partie du chemin. "Singulier exemple d'humanité et de galanterie, dit un historien, et chose nouvelle dans les forêts du Canada." Religieux ou dévots avant le combat ; furieux et souvent barbares, dans le fort de l'action ; humains et généreux, après la victoire, tels se montrent généralement les guerriers français et canadiens de ces temps-là.

Au reste, cette expédition, comme la plupart de celles qui l'avaient précédée, se borna à une tuerie cruelle et à une conflagration barbare, non seulement sans résultat utile, mais même sans but ou motif raisonnable. C'est vainement que CHARLEVOIX dit que les Français et les Sauvages n'exerçaient ces cruautés que par représailles : le massacre de la Chine était déjà trop ancien, et avait été vengé trop de fois, pour qu'on pût se croire autorisé à le venger encore, au temps dont nous parlons : ç'aurait été mettre en principe que, parce que l'ennemi avait été exterminateur une fois, on pouvait l'être toujours : outre que les Iroquois avaient exercé seuls les cruautés dont les Français pouvaient se plaindre, au lieu que ces derniers n'en cédaient guère aux Sauvages, et étaient presque toujours mêlés avec eux, dans les barbaries qu'ils exerçaient contre les Anglais. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de croire dans son droit le gouverneur d'Orange, dans

ce qu'il écrivait à M. DE VAUDREUIL, en réponse aux reproches que celui-ci lui avait faits, au sujet d'un collier qu'il avait envoyé aux Iroquois chrétiens, pour les engager à demeurer neutres.*

“ Il faut que j'avoue, dit M. SCHUILLER, que j'ai envoyé un collier aux Sauvages, pour les empêcher de prendre parti dans la guerre qui se fait contre le gouvernement de Boston, mais j'y ai été poussé par la charité chrétienne. Je n'ai pu me dispenser de croire qu'il était de mon devoir envers Dieu et mon prochain, de prévenir, s'il était possible, ces cruautés barbares et payennes, qui n'ont été que trop souvent exercées sur les malheureux habitans de ce gouvernement. Vous me pardonnerez, Monsieur, si je vous dis que je sens mon cœur se soulever, quand je pense qu'une guerre qui se fait entre des princes chrétiens, obligés aux lois les plus strictes de l'honneur et de la générosité, dégénère en une barbarie sauvage et sans bornes. Je ne puis concevoir qu'il soit possible de mettre fin à la guerre par de semblables moyens.”

Dans le cours de l'hiver, il y eut en Terre-Neuve, une nouvelle expédition, où les Français se distinguèrent, à leur ordinaire, par leur bravoure. De l'aveu de

* Le marquis de VAUDREUIL attribuait à l'envoi de ce collier la defection des Hurons et des Iroquois chrétiens : mais ces Sauvages ne pouvaient-ils pas se trouver, à la fin, fatigués de ces expéditions sans cesse renouvelées, où ils avaient beaucoup moins à gagner, qu'à perdre ou à risquer ? Et s'ils étaient véritablement chrétiens, ne pouvaient-ils pas d'eux-mêmes se refuser à aller massacrer, ou ruiner, de sang-froid, des gens qui ne leur avaient jamais fait, ni ne pouvaient leur faire aucun mal ?

M. DE COSTEBELLE, gouverneur de Plaisance, le sieur DE SAINT-OVIDE, lieutenant de roi de cette place, forma un parti d'environ cent-soixante hommes, soldats, matelots, habitans et Sauvages, auxquels se joignirent, comme volontaires, plusieurs officiers et gentils-hommes, la plupart Canadiens : c'étaient, entr'autres, MM. DESPENSENS, DUPLESSIS, LA CHENAYE, D'ARGENTEUL et D'AILLEBOUT. Cette petite troupe, qui ne se montait pas, en tout, à deux cents hommes, se mit en marche, le 14 décembre, et arriva, le 31, à quelques lieues de Saint-Jean, sans avoir été découverte. Dès le lendemain, tout fut prêt pour l'attaque : deux des forts qui défendaient la ville furent emportés de vive force, et le troisième se rendit, par capitulation. SAINT-OVIDE aurait voulu conserver sa conquête, et ne demandait pour cela que cent hommes ; mais M. DE COSTEBELLE, qui craignait d'être attaqué lui-même, à Plaisance, lui ordonna de s'en revenir, après avoir fait démolir les forts dont il s'était rendu maître.

CHAPITRE XXXIII.

*Mouvemens militaires.—Prise de Port-Royal.—
Naufrage d'une flotte anglaise aux Sept-Iles.*

Tandis qu'une poignée de Français et de Canadiens se rendaient maîtres de Saint-Jean de Terre-Neuve, on apprenait à Québec, que les Iroquois avaient enfin cédé aux instances du gouverneur de la Nouvelle-York, et que la guerre avait été chantée, dans tous les cantons, excepté celui de Tsonnonthouan ; et de plus, qu'il se faisait, à Boston, un grand armement, qui devait être fortifié d'une escadre d'Angleterre, pour attaquer le Canada ; et qu'on rassemblait, dans la Nouvelle York, un corps de 2000 hommes, qui devait d'abord s'emparer de Chambly, et tomber ensuite sur Montréal. Les troupes et les milices furent mises en état de marcher, au premier signal, et un parti de deux cent-cinquante hommes, sous la conduite de ROUVILLE, fut envoyé du côté du lac Champlain.

Au mois de mai, M. DE VAUDREUIL assembla un grand conseil de guerre, où il fut résolu qu'on marcherait incessamment du côté de la Nouvelle-York, pour dissiper l'orage qui s'y formait ; afin que la colonie, rassurée, de ce côté-là, pût réunir ses forces contre la flotte anglaise, si elle venait à Québec. Il fut assem-

blé un corps de 1,500 hommes, et après quelque hésitation, de la part du gouverneur général, le commandement en fut donné à M. DE RAMSAY. Cette petite armée se mit en marche, le 28 juillet. L'avant-garde, composée de cinquante Français et de deux cents Abénaquis, était commandée par MONTIGNY, et soutenue par ROUVILLE, avec cent Canadiens. Après eux venaient cent soldats, sous M. DE LA CHASSAIGNE. Le gouverneur de Montréal suivait, à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies commandées par MM. SAINT-MARTIN, DESCHAILLONS, DESJORDIS, DE SABREVOIS et DE LICNERY. Les Iroquois chrétiens, sous la conduite de JONCAIRE, faisaient l'arrière-garde. Des Algonquins et des Outaouais étaient sur les ailes. On fit, dans cet ordre, quarante lieues, en trois jours, et il est indubitable, dit CHARLEVOIX, que si l'on fût allé jusqu'aux ennemis, campés à la *Rivière au Chicot*, près du lac Champlain, on en eût eu bon marché ; mais le peu de concert entre le commandant et les officiers ; le défaut de subordination dans les troupes, et de faux avis donnés à M. DE RAMSAY, firent échouer une entreprise dont le succès paraissait immanquable. Après qu'on eut mis en déroute un détachement de cent et quelques hommes, qui s'était trop avancé, le bruit s'étant répandu qu'une armée de 5,000 hommes n'était pas éloignée, et s'était bien retranchée, les Sauvages déclarèrent qu'ils n'étaient pas d'avis qu'on allât plus loin. Le conseil de guerre fut assemblé, et il y fut résolu qu'on se retirerait.

Les Anglais, qui ne profitèrent pas de la retraite de M. DE RAMSAY, pour s'avancer, furent aussi abandon-

nés des Sauvages dont ils s'étaient fait joindre,* puis décimés par une espèce d'épidémie, et contraints de se retirer ; et les vaisseaux destinés à faire le siège de Québec ne parurent pas.

Pendant l'hiver, les Onnontagués envoyèrent des députés à M. DE VAUDREUIL, pour le prier de les recevoir en ses bonnes grâces. Dans l'audience que ce général leur donna, après que celui qui portait la parole eut témoigné son chagrin de ce que deux peuples qu'il estimait, disait-il, étaient presque toujours occupés à s'entre-détruire, il ajouta, avec la franchise particulière aux Sauvages : " Etes-vous donc ivres, les uns et les autres, ou est-ce moi qui n'ai point d'esprit ? "

A peine les Onnontagués étaient-ils partis, qu'on vit arriver des Agniers, qui parlèrent sur le même ton, et protestèrent que leur canton ne lèverait jamais la hache contre les Français.

Vers la fin du printemps, on apprit, à Québec, que l'Acadie était menacée de nouveau, et qu'on faisait de grands préparatifs, à Boston, pour attaquer le Port-Royal. En effet, au mois d'août de cette année, (1710), un vaisseau anglais de 60 canons et une goëlette s'approchèrent de cette ville, et la tinrent bloquée, de manière qu'il n'y put entrer aucun secours ; et le 10 octobre, cinquante bâtimens anglais entrèrent dans le bassin, et jettèrent les ancres vis-à-vis du fort. Il

* Dans un conseil, qui fut tenu à Onnontagué, un des anciens se leva, et dit : " Ne vous souvenez-vous pas que nous nous trouvons placés entre deux nations puissantes, capables de nous exterminer, et intéressées à le faire, quand elles n'auront plus besoin de notre secours ? Nous devons donc faire en sorte de les mettre toujours dans l'obligation de nous ménager, et par conséquent, empêcher que l'une ne prévale sur l'autre. "

y avait, dans cette flotte, quatre vaisseaux de 60 canons, deux de 40, un de 36, et deux galiottes à bombes : le reste se composait de bâtimens de charge et de transport ; le tout sous les ordres du général NICOLSON, commandant en chef de toutes les forces de la reine d'Angleterre, en Amérique. Les troupes qu'il commandait se montaient à 3,500 hommes, sans compter les matelots. M. DE SUBERCASE, qui n'avait à leur opposer que trois cents hommes, assez mal affectionnés,* ne chercha point à empêcher le débarquement, et n'eut en vue que de sortir avec honneur d'une place, dans laquelle il prévoyait ne pouvoir pas tenir bien longtemps. Il se défendit, pendant quelques jours, contre les attaques des assiégeans, avec assez de vigueur pour leur tuer beaucoup de monde ; mais la désertion d'une partie de ses gens, et le mécontentement qui se manifesta parini les autres, l'obligèrent à demander à capituler, plutôt qu'il ne l'aurait voulu faire. Sa garnison, qui ne consistait plus qu'en cent-cinquante hommes tout délabrés, sortit avec armes et bagages. L'artillerie, qui aurait pu être emportée, fut vendue au général anglais, pour l'acquit des dettes publiques.

M. DE SUBERCASE envoya le baron de SAINT-CASTIN au marquis DE VAUDREUIL, pour lui faire connaître les articles dont il était convenu avec le général NICOLSON. Ce dernier lui députa aussi M. LIVINGSTON, avec une lettre, dans laquelle il déclarait qu'il userait de représailles contre les Acadiens, si les Français et leurs alliés continuaient leurs hostilités contre

* Depuis trois ou quatre ans, malgré les représentations du gouverneur au ministre des colonies, le gouvernement de France laissait les habitans et les soldats mêmes, dans un dénuement presque absolu.

la Nouvelle Angleterre, et proposait un échange de prisonniers, avec menace, en cas de refus, de livrer aux Sauvages alliés de l'Angleterre autant de Français qu'il y avait d'Anglais prisonniers en Canada.

M. DE VAUDREUIL lui écrivit, en réponse, que les lois de la guerre ne lui permettaient pas de traiter en ennemis des gens qui s'étaient rendus à lui par capitulation ; qu'il consentirait volontiers à un échange de prisonniers ; mais qu'il n'était pas tout-à-fait le maître de ceux qui étaient entre les mains de ses alliés, et que si la menace de livrer des Français ou des Acadiens aux Sauvages de la Nouvelle Angleterre s'exécutait, il serait contraint d'user de représailles. Les sieurs DE ROUVILLE et DUPUYs furent chargés de porter sa lettre au général anglais. Il nomma, en même temps, le baron de SAINT-CASTIN son lieutenant en Acadie, et lui donna ses instructions, pour maintenir les Français restés en ce pays sous l'obéissance du roi de France.

La garnison que le général NICOLSON laissa au Port-Royal, souffrit beaucoup de la maladie, pendant l'hiver, et fut tenue comme bloquée, jusqu'au printemps, par un parti d'Acadiens et de Sauvages. M. DE VAUDREUIL se disposait à envoyer au baron de SAINT-CASTIN, un renfort de deux cents hommes choisis, sous le marquis d'ALOGNIES, commandant des troupes, lorsqu'il apprit qu'une partie de la flotte anglaise destinée à faire le siège de Québec, était arrivée à Boston, et que le reste n'en était pas éloigné. Après avoir donné ses ordres, pour mettre la ville en état de défense, le gouverneur se rendit à Montréal, pour y rencontrer les députés des tribus du Nord et de l'Ouest et des cantons iroquois. Il obtint des premières la pro-

messe de prendre les armes pour la défense de la colonie, et des derniers, celle de demeurer neutres. A son retour à Québec, il fut accompagné des Abénaquis domiciliés et de M. DE RAMSAY, à la tête de six cents hommes de son gouvernement. Il trouva les ordres qu'il avait donnés, en partant pour Montréal, parfaitement exécutés. M. DE BEAUCOURT, qui en avait été chargé, non content de fortifier le corps de la place, de manière à la mettre en état de soutenir un long siège, avait pris de bonnes mesures pour empêcher que les envahisseurs ne débarquassent du côté de Beauport, comme ils avaient fait, en 1690 ; et jamais peut-être, dans aucune ville, observe CHARLEVOIX, on ne remarqua plus de résolution et de confiance, tous, jusqu'aux femmes, étant disposés à contribuer, de leur mieux, à la plus vigoureuse défense. Chacun, dans la ville et aux environs, avait son poste marqué, et toutes les côtes, au-dessous de Québec, étaient si bien gardées, que l'ennemi n'aurait pu y mettre pied à terre, dans aucun endroit habité, sans être obligé de livrer un combat que la situation du terrain lui aurait rendu désavantageux. Enfin, tout paraissait si bien disposé, qu'on était dans une espèce d'impatience de voir paraître la flotte anglaise, lorsque, le 25 août, à huit heures du soir, un habitant vint donner avis que, le 9, il avait vu, de Matane, de quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze voiles, portant le pavillon d'Angleterre; sur quoi, chacun se rendit à son poste. Quelques jours après, des pêcheurs de Gaspé rapportèrent qu'ils avaient compté quatre-vingt-quatre vaisseaux qui descendaient le fleuve, et faisaient route, comme pour aller à Gaspé même.

Le 7 octobre M. DE BRAUMONT, qui commandait le vaisseau *le Héros*, mouilla devant Québec, et dit qu'il n'avait rencontré aucun bâtiment, dans la partie nord du fleuve, qu'il avait presque toujours suivie ; et un autre navire, qui arriva, peu de jours après, et qui avait tenu la route du sud, assura qu'il n'avait rien aperçu.

Ces avis firent résoudre le gouverneur général à renvoyer, sur le champ, M. DE RAMSAY à Montréal, avec les six cents hommes qu'il en avait amenés : il le suivit lui-même, de près, avec six cents soldats ; ce qui, joint au corps de troupes qui était resté sous les ordres du baron de LONGUEIL, pour garder la tête de la colonie, faisait une armée de 3,000 hommes. M. DE VAUDREUIL a fait camper à Chambly, son dessein étant d'y attendre le général NICOLSON, qu'il savait être en marche, de ce côté-là ; mais il apprit bientôt que son armée avait rebroussé chemin, et ROUVILLE fut détaché, avec deux cents hommes, pour en avoir des nouvelles plus exactes.

Cet officier apprit, en route, que la flotte anglaise avait fait naufrage, dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis des *Sept-Iles*. Dès que M. DE VAUDREUIL fut instruit du fait, il envoya sur les lieux quelques barques, qui trouvèrent les carcasses de huit gros vaisseaux, et près de trois mille cadavres étendus sur le rivage.

Le général HILL, ou l'amiral WALKER, commandant de cette flotte, ne dut qu'à lui-même, suivant CHARLEVOIX, le malheur qui lui arriva. Il avait, sur son bord, un prisonnier français, nommé PARADIS, ancien navigateur, qui connaissait parfaitement le fleuve Saint-Laurent. Cet homme l'avertit, lorsqu'il fut par

le travers des Sept-Iles, qu'il ne fallait pas s'approcher trop de terre ; et comme le vent n'était pas favorable, et qu'on ne pouvait aller qu'à la bouline, l'amiral se lassa, à la fin, de cette manœuvre, et soupçonna même peut-être le Français de vouloir fatiguer son équipage. Il ne voulut pas revirer, et s'approcha de si près d'une petite île, appelée l'*Ile aux Œufs*, qu'y ayant été surpris par un coup de vent du sud-est, il s'y brisa, avec sept autres de ses plus gros vaisseaux, dont il ne se sauva que très peu de monde. Le reste de la flotte redescendit le fleuve, après être resté quelques jours à l'ancre, pour enlever la charge des vaisseaux brisés.*

* Dans leur manifeste, dont plusieurs exemplaires furent trouvés sur les bâtimens naufragés, les commandans anglais reprochaient, entr'autres choses, au gouvernement du Canada, de donner quarante francs à ses alliés sauvages, pour chaque chevelure apportée au bureau de la guerre ; mais à des plaintes peut-être fondées, ils ajoutaient des prétentions ridicules, en disant, que toute l'Amérique du Nord appartenait, de droit, à l'Angleterre, en vertu de la priorité de découverte, et que la France ne possédait le Canada que par usurpation.

CHAPITRE XXXIV.

Cession de l'Acadie, etc. à l'Angleterre.—Fondation de Louisbourg.—Hostilités des Outagamis.—Incidents.

Au commencement de 1712, le bruit ayant couru que les Anglais se disposaient à mettre en mer une nouvelle flotte, pour assiéger Québec, le gouverneur trouva, dans la bourse des marchands de cette ville, une somme de cinquante mille écus, pour y ajouter des fortifications. "Voilà, dit l'auteur des *Beautés de l'Histoire du Canada*, ce que fait un pays pauvre, tandis que de grandes nations florissantes ont peine à se priver de quelques jouissances de luxe, pour subvenir aux besoins de la patrie."

Cette même année, les gouverneurs généraux du Canada et des colonies anglaises reçurent de leurs souverains des ordres précis de faire cesser tout acte d'hostilité entre les sujets des deux nations et leurs alliés. Par le traité conclu entre Louis XIV et la reine ANNE, l'année suivante, la France cédait à l'Angleterre l'Acadie, avec la ville de Port-Royal, appelée depuis *Annapolis*, et tout ce que les Français avaient possédé, jusqu'alors, dans l'île de Terre-Neuve et à la Baie d'Hudson. Le roi Très-Chrétien renonçait aussi aux droits qu'il prétendait avoir sur le pays des Iroquois ; sans beaucoup

de perte pour la France ni de gain pour l'Angleterre, puisque ces Sauvages s'étaient maintenus jusqu'alors, et se maintinrent encore, par la suite, dans leur indépendance.

En cédant la presqu'île de l'Acadie, appelée depuis *Nouvelle-Ecosse*, la France s'était réservé le continent voisin, et possédait encore l'Ile Royale, ou du Cap-Breton, et celle de *Saint-Jean*. Dès l'an 1706, M. RODOT avait envoyé à la cour de France un mémoire, où il recommandait fortement la colonisation du Cap-Breton, comme devant être du plus grand avantage à la France et au Canada, particulièrement sous le rapport du commerce : après la perte de l'Acadie et de Plaisance, on pensa sérieusement, non seulement à peupler cette île, mais encore à la fortifier. Après avoir délibéré, pendant quelque temps, sur le choix du lieu où il convenait de former le principal établissement, et hésité entre le port de *Sainte-Anne*, et le *Havre à l'Anglais*, on se décida pour ce dernier, et l'on commença à y bâtir une ville, à laquelle on donna le nom de *Louisbourg*. M. DE COSTEBELLE, qui avait perdu le gouvernement de Plaisance, fut chargé de celui de la nouvelle colonie.

On s'était d'abord attendu à pouvoir transporter dans l'Ile Royale tous les Français établis en Acadie, et même tous les Sauvages compris sous le nom d'Abénaquis, et quelques uns de ces derniers y formèrent, en effet, une bourgade ; mais les Acadiens n'y trouvant pas de quoi se dédommager de ce qu'ils possédaient dans leur pays, ne voulurent pas consentir à la transmigration. Les habitans de Plaisance, au contraire, passèrent tous à Louisbourg, et s'y trouvèrent bientôt

beaucoup plus à leur aise qu'ils n'avaient jamais été en Terre-Neuve.

Tandis qu'on se donnait ces mouvemens, au sujet de l'Île Royale, le marquis de VAUDREUIL, de concert avec M. BEGON, successeur de M. RODOT, dans l'intendance du Canada, s'occupait du soin de fortifier et de peupler cette colonie. "Le Canada, dit-il, dans une lettre qu'il écrivit à M. DE PONTCHARTRAIN, en 1714, n'a que 4484 habitans en état de porter les armes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies des troupes de la marine, que le roi y entretient, ne font, en tout, que six-cent-vingt-huit hommes. Les colonies anglaises ont 60,000 hommes en état de porter les armes, et l'on ne peut douter qu'à la première rupture, elles ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada."

Il demandait, en conséquence, qu'il lui fût envoyé un renfort de troupes, et qu'il fût pris des moyens pour augmenter le nombre des habitans.

Pendant qu'on jouissait des avantages de la paix, sur les bords du Saint-Laurent, les contrées de l'Ouest étaient troublées par de nouvelles hostilités. Les Iroquois n'avaient pas repris les armes, depuis leurs dernières députations, mais ils avaient suscité à la colonie française un nouvel ennemi, moins politique qu'eux, mais aussi brave et plus féroce. C'étaient les Outagamis, plus connus des Canadiens, sous le nom de *Renards*. Par l'entremise des Tsnonnonthouans, ces barbares avaient fait alliance avec les Anglais, au commencement de l'année 1712, et avaient projeté de brûler le fort du Détroit, et de faire main-basse sur tous les Français qu'ils y rencontreraient. Les Mas-

coutins et les *Kikapous* étaient entrés dans leur complot. Ils étaient venus s'établir, en assez grand nombre, près du Détroit, et ils n'attendaient, pour exécuter leur dessein, qu'un renfort de guerriers, lorsqu'ils apprirent que des Outaouais et des Poutecouatamis avaient tué environ cent-cinquante Mascoutins, tant hommes que femmes et enfans. A cette nouvelle, ils se mirent en marche, la fureur dans le cœur, et résolus de ne faire aucun quartier.

Heureusement, le commandant du fort, nommé Du-Buisson, fut averti à temps du danger qui le menaçait. Il n'avait avec lui que vingt Français, ou Canadiens ; toute sa ressource était dans les Sauvages amis ; mais ces derniers étaient alors à la chasse. Il les envoya avertir en diligence de se rendre auprès de lui : il fit ensuite abattre les maisons qui étaient hors de l'enceinte de son fort, et prit toutes les autres mesures qu'il crut nécessaires pour soutenir les premiers efforts de l'ennemi. Ses alliés arrivèrent bientôt, et en bon ordre. Il y avait parmi eux des Hurons, des Outaouais, des Saksis, des Illinois, des *Malhomines*, des *Osages* et des *Missourites*, et chaque tribu avait un pavillon particulier.

Les Outagamis avaient construit un fort, à une portée de mousquet de celui des Français. Ils répondirent bravement à la première attaque ; mais le feu continué qu'on faisait sur eux les força bientôt à creuser de grands trous en terre, pour se mettre à l'abri. Alors, les assiégeans dressèrent deux espèces d'échafauds de vingt-cinq pieds de haut, d'où ils battirent les assiégés avec succès. Ceux-ci n'osèrent plus sortir pour avoir de l'eau, et leurs vivres se consommèrent. Dans cette ex-

trémité, tirant des forces de leur désespoir, ils combattirent avec une valeur qui rendit longtemps la victoire douteuse : ils s'avisèrent même d'arborer, sur leurs palissades, des couvertures rouges, en guise de drapeaux, et crièrent, de toutes leurs forces : "CORLAR est notre père ; son drapeau flotte sur nos têtes ; il protège notre bras : ou il viendra nous secourir, ou il vengera notre mort."

Les confédérés leur répondirent : "Vous aviez perdu l'esprit, lorsque vous vous êtes liés avec CORLAR : si la terre doit être teinte de sang, comme vous le voulez faire entendre par ce drapeau, elle le sera du vôtre."

Pressés de plus en plus, les Outagamis remplacèrent leurs drapeaux rouges par un pavillon blanc, et leur grand chef, PEMOUSSA, accompagné de deux guerriers, se présenta, et fut introduit dans le camp des alliés. Il remit des captifs et présenta des colliers au commandant français et aux chefs sauvages, dans la vue de les apaiser, et d'en obtenir la permission de se retirer ; mais DUBUISSON ayant laissé la décision de la chose à ses alliés, ceux-ci se montrèrent inexorables, ne voulant recevoir les Outagamis qu'à discrétion. Réduits à la dernière extrémité, ces derniers se battirent en désespérés : ils décochaient à la fois jusqu'à trois cents flèches, au bout desquelles il y avait du tondre allumé, et à quelques unes des fusées de poudre, pour mettre le feu au fort des Français. Ils y brûlèrent, en effet, plusieurs maisons, qui n'étaient couvertes que de paille ; et pour empêcher que l'incendie ne gagnât plus loin, il fallut couvrir tout ce qui restait, de peaux d'ours et de chevreuils, et les arroser à chaque instant.

Lassés d'une si opiniâtre résistance, les confédérés

parurent désespérer du succès, et DUBUISSON eut lieu de craindre qu'ils ne se retirassent, et ne le missent à la merci d'un ennemi, envers lequel ils venaient de se montrer impitoyables. Il fallut, pour les retenir auprès de lui, qu'il les comblât de présens, et employât tout ce que la raison et l'éloquence ont de plus persuasif.

Les assiégés furent bientôt aux abois ; ils demandèrent, de nouveau, à parlementer ; mais les Sauvages furent aussi inexorables que la première fois. Ne voyant plus de ressource que dans la fuite, les Outagamis s'évadèrent, de nuit, à la faveur d'un orage, qui avoit écarté les assiégeans.

On se mit, dès le matin, à leurs trousses, et on les trouva retranchés, à quatre lieues du Détroit, dans une anse du lac de *Sainte-Claire*. Il fallut recommencer un nouveau siège, qui dura quatre jours, et qui eut même été plus long, si DUBUISSON n'y eût fait venir deux pièces de campagne. Le premier en avoit duré dix-neuf. Les Outagamis se rendirent enfin à discrétion. La plupart furent impitoyablement massacrés, sur le champ : les autres furent faits esclaves et distribués entre les tribus confédérées, qui ne les gardèrent pas longtemps, mais les massacrèrent presque tous, avant de se séparer.

Ces hostilités eurent lieu, à la fin de mai, ou au commencement de juin 1712 ; mais quoique les Outagamis et leurs alliés y eussent perdu plus de 2,000 personnes, il ne se passa pas deux années entières, sans qu'ils recommençassent leurs incursions. Ils infestaient de leurs brigandages, non seulement les environs de la Baie, leur pays natal, mais presque toutes les routes qui faisaient la communication des postes éloignés avec

la colonie, et celles qui conduisaient du Canada à la Louisiane, où depuis quelques années, les Français avaient construit des forts, et formé des établissemens, d'abord, sous la conduite du chevalier d'IBERVILLE, et ensuite, sous celle M. CROZAT. Toutes les tribus qui commerçaient avec les Français se trouvaient beaucoup incommodées de ces hostilités : craignant qu'elles ne s'en trouvassent fatiguées au point de s'accommoder avec ces barbares, M. DE VAUDREUIL leur fit proposer de se réunir à lui, pour les exterminer. Elles y consentirent toutes, et ce général leva un parti de Français, dont il confia le commandement à M. de LOUVIGNY. Cet officier fut joint, sur la route, par un grand nombre de Sauvages, et se trouva bientôt à la tête de huit cents hommes.

Les Outagamis, au nombre de cinq cents guerriers, s'étaient enfermés, avec leurs femmes et leurs enfans, dans une espèce de fort, entouré d'un bon fossé, et de trois rangs de palissades, en-dodans. LOUVIGNY les attaqua dans les formes : il ouvrit la tranchée, à trente toises du retranchement, avec deux pièces de campagne et un mortier à grenades, et dès le troisième jour, il n'en était plus éloigné que de douze, quoique les assiégés fissent un très grand feu. Il se disposa ensuite à faire jouer des mines sous leurs courtines ; mais dès qu'ils s'en apperçurent, ils demandèrent à capituler, et proposèrent des conditions qui furent rejetées. Ils en proposèrent ensuite d'autres, que le commandant communiqua aux chefs des Sauvages, et qui furent acceptées. Elles portaient, 1o. Que les Outagamis feraient la paix avec les Français et leurs alliés ; 2o. Qu'ils rendraient tous les prisonniers qu'ils avaient

faits ; 3o. Qu'ils remplaceraient les morts par les prisonniers qu'ils feraient sur les tribus éloignées avec lesquelles ils étaient en guerre ; 4o. Qu'ils paieraient les frais de la guerre, du produit de leur chasse.

Ce traité fut ratifié par le gouverneur général, mais assez mal exécuté, de la part des Outagamis, bien qu'ils eussent donné six otages, tous chefs, ou fils de chefs, pour la sûreté de son exécution.

En 1717, sur les représentations de M. DE VAUDREUIL, il fut émané un édit, ou ordonnance royale, pour régler l'office de notaire.

L'année suivante 1718, le P. LAFITAU, jésuite, découvrit, dans les forêts du Canada, le ginseng, plante qu'on avait cru appartenir exclusivement à la Corée, et à la Tartarie Chinoise. Le ginseng était très estimé à la Chine, et s'y vendait très cher : il devint, en Canada, un article d'exportation, et se vendit, à Québec, jusqu'à vingt-cinq francs, la livre. Malheureusement, ce haut prix excita la cupidité, et l'on perdit tout, pour vouloir gagner trop, ou trop promptement : au lieu d'attendre que la racine fût parvenue à sa grosseur et à sa maturité, c'est-à-dire, au mois de septembre, on la cueillit, au mois de mai : on employa les Sauvages, pour parcourir les bois, et arracher la plante, partout où elle pouvait se trouver ; et à la faute de la cueillir trop tôt, on ajouta celle de la faire sécher trop promptement, dans des fours. La détérioration du ginseng du Canada en fit diminuer le prix, à la Chine, et il devint, à la fin, si rare, qu'il cessa presque entièrement d'être un article de commerce.

Jusqu'au temps dont nous parlons, les Français n'avaient fait nulle attention à l'île Saint-Jean, quoiqu'elle

fût voisine de l'Acadie, et on ne peut mieux située pour la pêche de la morue ; mais en 1719, il se forma, en France, une compagnie, pour peupler cette île, ou du moins y faire un établissement. Le comte de SAINT-PIERRE, premier écuyer de la duchesse d'ORLEANS, se mit à la tête de l'entreprise, et le roi, (Louis XV), par ses lettres patentes, datées du mois d'août de cette même année, lui concéda les îles de Saint-Jean et de Miscou, en franc-aleu noble, sans justice, que sa majesté se réservait, à la charge de porter foi et hommage au château de Louisbourg, dont il devait relever, sans redevance.

Au mois de janvier de l'année suivante, le comte de SAINT-PIERRE obtint de nouvelles patentes de concession, aux mêmes titres et conditions, *pour les îles de la Madeleine, Bolou ou Ramées, îles et îlots adjacents, tant pour la culture des terres, exploitation des mines, que pour les pêches des morues, loups-marins et vaches-marines.*

Cette même année 1720, les fortifications commencées à Québec, par MM. DE BEAUCOURT et LEVASSEUR, et ensuite discontinuées, furent reprises, d'après le plan de M. CHAUSSEGROS DE LERY, lequel avait été envoyé en France, et jugé préférable à celui des deux premiers ingénieurs. La population de Québec était alors d'environ 7,000 personnes, et celle de Montréal de 3,000. Les ouvrages en bois, qui avaient été érigés pour mettre cette dernière ville à l'abri d'un coup de main, ou d'une surprise, de la part des Sauvages, étaient tellement tombés en ruine, que le gouvernement ordonna, par un arrêt daté de cette même année, qu'ils fussent démolis, et remplacés par un mur de pierre,

avec bastions, etc. Ces ouvrages furent commencés, deux ans après, et les frais en furent répartis entre le gouvernement, le séminaire de Saint-Sulpice et les habitants.

Il y avait déjà quelque temps que le gouvernement de la métropole s'occupait du soin de régler les limites des paroisses établies dans la colonie : la considération de ce sujet fut remise au gouverneur, à l'intendant et à l'évêque de Québec. Ces messieurs dressèrent un projet de règlement, qui fut soumis à la cour. Après mûre délibération, ce projet fut approuvé par le duc d'ORLEANS, alors régent de France, qui par une ordonnance datée de 1722, en enjoignit la mise à exécution, d'après sa forme et teneur.

Quand les divers évènements de la guerre n'occupent pas les esprits, ils s'arrêtent volontiers sur des objets moins grands, aux yeux du vulgaire : nous remarquerons donc qu'en 1723, deux vaisseaux de guerre et six bâtimens marchands, construits à Québec, firent voile pour la France, vers l'automne. Dix-neuf vaisseaux partirent de Québec, cette même année, chargés des productions du pays. Ces productions consistaient en pelleteries, bois de merrain, goudron, tabac, farine, pois et lard salé. Les pelleteries se portaient en France, et les provisions de bouche aux Antilles. Ce commerce d'exportation, florissant pour le temps, était dû à la tranquillité dont le Canada jouissait, depuis quelques années.

CHAPITRE XXXV.

Administration du Marquis de Beauharnois.—Expédition contre les Outagamis.—Fort Frédéric.

Le Canada se trouvait dans la situation la plus heureuse, peut-être, où il eut jamais été, lorsqu'un accident déplorable vint lui causer une perte dont il se ressentit pendant longtemps.

Dans la nuit du 25 août 1725, le *Chameau*, vaisseau du roi, qui venait à Québec, avec environ deux cent-cinquante passagers, se brisa sur la côte de l'Île Royale, près de Louisbourg. M. DE CHAZEL, qui devait relever M. BECON, dans l'intendance ; M. DE LOUVIGNY, nommé gouverneur des Trois-Rivières ; plusieurs autres officiers de la colonie, des prêtres séculiers, des jésuites, des récollets, périrent avec l'équipage ; et la côte parut, le lendemain, toute couverte de cadavres.

La mort de M. DE VAUDREUIL vint ajouter encore à ce malheur. Ce général mourut, le 10 octobre, après avoir gouverné le Canada pendant vingt et un ans. Le marquis de BEAUHARNOIS, capitaine de vaisseaux, lui succéda, au printemps de l'année suivante. M. BECON s'embarqua pour la France, cette même année 1726, laissant la place d'intendant à M. DUPUY, nommé en remplacement de M. DE CHAZEL.

Pendant que le Canada jouissait de la paix et de la tranquillité intérieure et extérieure, quelques centaines de Canadiens se distinguaient, par leur bravoure et leur activité, vers l'embouchure du Mississippi, et sur les côtes de la Floride, dans la petite guerre que les Français et les Espagnols se faisaient, dans ces quartiers, principalement au sujet des bornes de la Louisiane. Quoique les détails de cette petite guerre, ainsi que ceux des démêlés que les Français eurent avec les diverses tribus sauvages du pays, et particulièrement avec les *Natchez*, nous paraissent étrangers à l'histoire du Canada, nous croyons devoir nommer au moins ceux de nos compatriotes qui s'y distinguèrent davantage. Ce sont : MM. JUCHEREAU DE SAINT-DENIS, qui agit, pendant plusieurs années, dans ces contrées, et comme négociateur et comme guerrier ; DE BIENVILLE, qui eut, pendant quelque temps, le gouvernement général de la Louisiane ; SERIGNY et CHATEAUCUAY, ses frères ; DUCUE DE BOISBRIAND, déjà renommé, ainsi que SERIGNY, par plusieurs actes de bravoure et d'habileté dans les combats ; DE VIENNE, COULONGES. La guerre avec les Espagnols se termina en 1722 ; mais celle que les premiers colons de la Louisiane eurent à soutenir contre les indigènes se prolongea au-delà de 1730, et fut accompagnée de beaucoup de trahisons, de dévastations et de massacres, de la part de ces barbares.

Pour revenir au Canada, M. BURNET, gouverneur général de la Nouvelle York, ayant fait construire un fort et un comptoir, ou maison de commerce, à l'entrée de la rivière d'Oswego,* afin d'induire les Iroquois

* La même que les Français appelaient Onnontagué ou Chouaguén.

à porter leurs pelleteries à Albany, M. DE BEAUHARNOIS crut qu'il était de son devoir de contrecarrer l'effet de cette mesure. Il envoya le baron de LONGUEIL chez les Onnontagués, avec ordre de faire tous ses efforts pour obtenir de ces Sauvages la permission de construire aussi un fort et un comptoir à Niagara. Les Onnontagués ne parurent pas goûter d'abord la proposition de LONGUEIL ; mais à la fin, il parvint à leur faire comprendre qu'il était de leur intérêt que les Français eussent aussi un fort dans leur pays, afin que la partie fut égale, entre les deux nations qui les avoisinaient, et que les Anglais ne pussent tenter impunément de les asservir, ou de les opprimer, s'ils en avaient le dessein.

La permission demandée ayant été accordée, les Français mirent aussitôt la main à l'ouvrage. Mais les autres cantons n'avaient pas été consultés ; aussi déclarèrent-ils, dès qu'ils eurent appris ce qui s'était passé, que le territoire où le fort devait se bâtir appartenant aux Tsonnonthouans, la permission donnée par les Onnontagués devait être regardée comme nulle ; et ils envoyèrent incontinent aux Français une députation, pour leur enjoindre de discontinuer les ouvrages commencés. Sur cela, LONGUEIL, JONCAIRE, qui était comme l'ambassadeur du gouverneur général du Canada dans les Cantons, et les missionnaires, mirent tout en œuvre pour apaiser les craintes, ou détruire les soupçons des Sauvages : ils y réussirent, à la fin, et les ouvrages furent continués.

M. BURNET, voyant qu'il ne pouvait empêcher les Français de se fortifier à Niagara, se hâta d'achever son fort d'Oswego, et y envoya une forte garnison. M. DE BEAUHARNOIS fit alors ce qu'il aurait eu meilleure

grâce à faire, avant l'entreprise de Niagara, ou si cette entreprise n'avait pas été formée; il envoya sommer l'officier anglais qui commandait à Oswego de se retirer, et fit partir, en même temps, M. DE LA CHASSAIGNE pour New-York, avec une lettre pour M. BURNET, dans laquelle il se plaignait, en termes énergiques, de la conduite de ce gouverneur. Celui-ci lui répondit sur le même ton, c'est-à-dire, en lui reprochant la construction, ou le rétablissement du fort de Niagara. Le général français répliqua, en envoyant au commandant d'Oswego une nouvelle sommation de se retirer, et à M. BURNET, une note, où il le menaçait d'employer la force des armes, si le fort n'était pas abandonné. Cette menace n'eut d'autre effet que d'induire le gouverneur de la Nouvelle York à renforcer la garnison d'Oswego. Ceci se passa dans l'été et l'automne de 1726.

L'année suivante, M. DE MORNAY fut nommé, par lettres-patentes, évêque de Québec, en remplacement de M. DE SAINT-VALLIER, démissionnaire. Ce dernier, d'une piété éminente, d'une charité exemplaire, et d'un zèle infatigable, avait été le bienfaiteur de la colonie, sous le rapport de la religion. Deux ou trois communautés de religieuses, qui ont toujours été, depuis, de la plus grande utilité dans ce pays, lui doivent leur fondation, et une partie, au moins, de leur dotation. M. DE MORNAY, son successeur, ne vint point en Canada : en son absence, les fonctions épiscopales y furent remplies par M. DOSQUET, son coadjuteur, sous le titre d'évêque de Samos.

Cependant, les Outagamis, oubliant les terribles leçons de 1712 et de 1714, ou animés de l'esprit de

vengeance, avaient recommencé leurs pillages et leurs assassinats : M. DE BEAUHARNOIS prit la résolution de les exterminer, et pour cet effet, il forma, sous le commandement de M. DE LIGNERY, une expédition composée de quatre cent-cinquante Français, ou Canadiens, et de sept à huit cents Sauvages, Hurons et Iroquois domiciliés, Outaouais et Nipissingues.

Cette petite armée partit de Montréal, en canots, le 5 juin 1728, et fit route par la rivière des Outaouais, le lac Nipissingue et la rivière des Français, d'où elle entra dans le lac Huron. Les premiers arrivés attendirent les autres, en un endroit appelé *la Prairie*. Toute l'expédition s'y trouva réunie, le 26 juillet, et le lendemain, elle se remit en route pour Michillimakinac, où elle arriva, après six jours de navigation. Elle en repartit, le 10 août, traversa, en partie, le lac Michigan, et arriva, le 14, au détour de Chicagou. Le lendemain, les Malhomines, ou *Folles-Avoines*, s'avancèrent, pour s'opposer à la descente des Français, et furent entièrement défaits.

Après cet exploit, l'armée continua sa route, et arriva, le 17 au soir, près du village des Sakis, alliés des Outagamis : le commandant fit cerner le village par les Sauvages, et ordonna au reste de l'armée d'y entrer. Mais quelques précautions que les Français eussent prises, pour cacher leur arrivée, les Sakis et leurs alliés en avaient eu connaissance, et s'étaient sauvés, à l'exception de quatre, que les Sauvages mirent à mort.

On remonta ensuite la rivière des Outagamis, ou des *Renards*, et le 24, on arriva au village des *Puants*, dans la disposition d'exterminer tout ce qu'on y trouverait d'habitans ; mais leur suite avait prévenu l'arri-

vée des Français, et ils en furent quittes pour la perte de leurs cabanes, et de leur blé-d'inde, qui faisait leur principale nourriture. On les poursuivit néanmoins, dans leur retraite: l'armée traversa le petit lac des *Renards*, et le lendemain, on arriva près de la principale bourgade de ceux qu'on cherchait: elle avait aussi été abandonnée. On s'avança jusqu'au dernier fort des Outagamis, situé sur une petite rivière qui tombe dans l'*Ouisconsin*, à trente lieues de l'entrée de cette dernière rivière dans le *Micissippi*. On le trouva désert, comme les précédents, et il fallut se contenter de le détruire, et de ravager la campagne d'alentour, afin d'ôter à l'ennemi le moyen d'y subsister.

Ce fut là à quoi se borna l'excursion contre les Outagamis; car, comme il aurait été à peu-près inutile d'aller plus loin, M. DE LIGNERY donna l'ordre du retour. Il fit démolir, en passant, le fort de la Baie, parce qu'étant trop voisin des ennemis, il n'aurait pas été une retraite sûre pour les Français qu'on y aurait laissés en garnison.

Dans l'été de 1731, on vit une nouvelle forteresse s'élever dans les forêts du Canada, ou de ce qu'on appelait alors de ce nom. Le gouverneur de la Nouvelle France, voyant qu'il ne pouvait contraindre celui de la Nouvelle York à abandonner son fort d'Oswego, et ne croyant pas, apparemment, l'entreprise de ce dernier assez contrebalancée par la construction du fort de Niagara, résolut d'en ériger un autre, à la *Pointe à la Chevelure*, sur le lac Champlain.* On ne pou-

* Le marquis de BEAUHARNOIS avait envoyé à la cour de France une espèce de mémoire, accompagné de la carte du territoire contesté entre la France et l'Angleterre, et

vait choisir, pour ce dessein, une situation plus convenable ; car, outre qu'une forteresse érigée en cet endroit donnait au gouverneur du Canada le commandement des eaux du lac Champlain, elle servait encore de poste avancé, pour tenir en échec les établissemens anglais situés sur les rivières d'*Hudson* et de *Connecticut*. C'est ce que l'on comprit parfaitement, dans les colonies anglaises voisines du Canada. Mais, quoique la Nouvelle York eût plus à appréhender de l'entreprise de M. DE BEAUHARNOIS que la Nouvelle Angleterre, cette dernière province fut la première à prendre l'alarme. On n'eut pas plutôt appris, à Boston, que la nouvelle forteresse, à laquelle on donna le nom de *Fort Frédéric*, avait été commencée, que le gouverneur BELCHER envoya une lettre à M. VAN-DAM, le nouveau gouverneur de la Nouvelle York, pour l'informer que l'assemblée générale de sa province s'était engagée, par un vote, à encourir sa quote-part des frais d'une députation en Canada, à l'effet d'empêcher la continuation des ouvrages commencés à la Pointe à la Chevelure, et pour le prier de faire en sorte que les cantons iroquois s'opposassent aussi à l'entreprise des Français. M. VAN-DAM mit la lettre du gouverneur de la Nouvelle Angleterre devant son conseil, dans l'hiver de 1732 ; mais ces démarches n'eurent pas de suite, et M. DE BEAUHARNOIS acheva tranquillement son fort, et y mit une garnison.

Dans le printemps et l'été de 1733, la petite vérole fit de grands ravages dans ce pays, tant parmi les Français que parmi les Sauvages. Des familles entières

en avait obtenu l'autorisation de fortifier ce qu'on regardait comme la frontière des possessions françaises.

furent enlevées par cette épidémie, contre laquelle on ne connaissait pas alors de préservatif. Vers l'automne, il y eut un tremblement de terre des plus violents, ou plutôt, une suite de tremblemens de terre, dont les secousses se firent sentir dans toutes les parties alors habitées de la colonie.

Cette même année, le même sujet qui avait déjà été une occasion de dissension entre le premier évêque de Québec et différents gouverneurs, revint encore sur le tapis. Sur les plaintes qui furent portées au pied du trône, sinon par le marquis de BEAUHARNOIS, du moins par quelques officiers ou notables du pays, M. DE MAUREPAS, alors ministre de la marine et des colonies, écrivit, par ordre du roi, à l'évêque de Samos, qui avait fait un cas réservé à lui seul de la vente des liqueurs fortes aux Sauvages, une lettre, où il lui mandait, que le roi regardait une telle restriction comme impolitique, par son extrême rigueur : que sa majesté avait appris avec regret, que quelques uns de ses officiers avaient été obligés de descendre du fort de Frontenac à Québec, pour obtenir l'absolution, et qu'elle ordonnait, en conséquence, qu'aussitôt après la réception de sa lettre, cette restriction fut levée, ou du moins, modifiée de manière à ne plus donner lieu à des plaintes bien fondées.

La restriction ne fut pas entièrement levée, mais suffisamment mitigée, pour faire cesser les plaintes et les murmures, ou les empêcher de se faire entendre au-delà de l'Atlantique.

Vers la fin de cette même année 1733, M. DUSQUET devint, de droit, évêque de Québec, par la démission de M. DE MORNAY.

CHAPITRE XXXVI.

Siege et reddition de Louisbourg.—Dispersion d'une escadre destinée à reprendre cette place.—Défaite d'une autre escadre française.

Depuis l'année 1733, ou 1734, jusqu'au premier siège de Louisbourg, en 1745, le Canada se trouve dans un état à peu près nul pour l'histoire: il ne s'y passe presque aucun événement digne d'entrer dans les annales de la colonie, ou pour mieux dire, il n'y a pas, dans cet espace de temps, d'annales canadiennes: tous les regards sont tournés du côté de la Louisiane; tous les voyageurs se portent vers l'embouchure du Micissipi, et les relations, naguère en si grand nombre, cessent pour le Canada, dont on semble ne plus s'occuper, dans la métropole. Ce fut dans cet intervalle de silence et de repos, que le marquis de BEAUCHARNOIS entreprit de faire pénétrer un de ses officiers, bien accompagné, jusqu'à la mer du Sud. CHARLEVOIX, qui fait mention de cette entreprise, sans nommer la personne qui en fut chargée, n'a pu parler de son résultat, parce qu'on ne le connaissait pas, lorsqu'il achevait d'écrire son histoire; mais il paraît qu'elle ne réussit point, ou qu'elle n'aboutit à rien d'utile, soit pour la France, soit pour le Canada.

Cependant, le pays se peuplait de plus en plus, tant par l'accroissement naturel de la population indigène que par l'émigration de France, et assez rapidement, s'il en faut juger par le nombre des nouvelles concessions : il ne fut pas concédé moins de trente espaces de terre, plus ou moins considérables, en fief et seigneurie, dans l'intervalle de 1732 à 1743, par le marquis de BEAUHARNOIS et M. HOCQUART, successeur de M. DUPUY, dans l'intendance. La colonie faisait aussi des progrès, du côté de l'industrie : en 1733, on commença à exploiter les mines de fer de Saint-Maurice et de Batiscan, découvertes en 1667, mais entièrement négligées, durant l'espace de soixante-dix ans. Le minerai fut d'abord mis en œuvre avec assez peu d'habileté ; mais en 1739, on fit venir de France un artisan qui réunissait la connaissance des différentes branches de manufactures de fer fondu et travaillé à une connaissance suffisante de l'art d'exploiter les mines ; et la compagnie qui avait entrepris cette exploitation, put s'y livrer, avec profit pour elle-même et avantage pour le pays.

Cette même année 1739, M. DOSQUET ayant donné sa démission, M. POUROY DE L'AUBERIVIERE fut nommé pour le remplacer. Il s'embarqua, le printemps suivant, pour ce pays ; mais il mourut, quelques jours après son arrivée à Québec, d'une fièvre putride, contractée dans le vaisseau sur lequel il avait fait la traversée. Ce prélat eut pour successeur M. DUBREUIL DE PONTBRIAND, qui gouverna l'église du Canada jusqu'à 1760, année de sa mort.

Dès l'année 1703, il avait été émané un édit royal, par lequel il était défendu aux communautés religieu-

ses d'acquérir des biens-fonds au-delà d'une certaine valeur : par un édit subséquent, toute acquisition de ce genre fut interdite aux gens de main-morte, à moins qu'ils n'en eussent préalablement demandé et obtenu la permission par écrit. Enfin, en 1743, il fut émané un troisième édit royal, prohibant strictement tout achat mutation, et aliénation en main-morte, sans une autorisation du roi ou de la justice.

Un ordre du conseil supérieur de la même année, défend aux curés de marier les mineurs, et leur enjoint de se conformer, en tout, aux règles canoniques, concernant la publication des bans de mariage.

L'année suivante, le roi de France, persuadé à juste titre, que les lois et ordonnances du royaume n'étaient pas toutes convenables aux colonies, écrivit au gouverneur et à l'intendant de la Nouvelle France, une lettre portant que sa majesté entendait qu'à l'avenir, les ordonnances et édits royaux, auxquels elle voulait que ses sujets du Canada obéissent, fussent enregistrés au conseil supérieur de Québec, et que conséquemment, aucun édit, arrêt, déclaration, lettres-patentes, etc. ne fussent enregistrés au dit conseil, sans un ordre exprès de sa part, signifié par le ministre de la marine et des colonies.

La même année 1744, en conséquence d'une lettre écrite à l'évêque de Québec par M. DE MAUREPAS, d'après des représentations envoyées en France par les autorités civiles de la colonie, ce prélat supprima, ou abolit plusieurs des fêtes qui se célébraient dans son diocèse.

L'année 1745 est célèbre, dans les annales du Canada, par le siège de Louisbourg, et la reddition de cette

place aux Anglais, ou plutôt aux colons de la Nouvelle Angleterre. La guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre, dès l'année précédente 1744. M. DUVIVIER, qui commandait à Louisbourg, n'eut pas plutôt été informé de ce nouvel état de choses, qu'il arma quelques vaisseaux de guerre, qui se trouvaient dans le port, y fit embarquer environ neuf cents hommes, tant troupes réglées que miliciens, et se dirigea sur le poste de Camceaux, dans la Nouvelle Ecosse, dont il se rendit maître, sans coup férir. Après en avoir transporté la garnison et les habitans à Louisbourg, M. DUVIVIER retourna sur les côtes de l'Acadie, et tint le Port-Royal bloqué, pendant plusieurs semaines. Mais ayant appris qu'il y venait du secours de la Nouvelle Angleterre, il se retira aux Mines, autre poste peuplé de Français, dont il se rendit maître, mais qu'il abandonna ensuite, comme intenable, pour retourner à Louisbourg, où sa présence devenait nécessaire.

Le 5 février 1745, il fut arrêté, dans l'assemblée générale du *Massachusetts*, qu'il convenait de faire un armement contre Louisbourg, afin d'ôter aux Français, par la prise de cette forteresse, les moyens faciles qu'elle leur fournissait d'incommoder la Nouvelle Angleterre, et de faire des incursions dans la Nouvelle Ecosse. M. SHIRLEY, homme actif autant qu'habile, qui était alors gouverneur de la Nouvelle Angleterre, entra avec ardeur dans les vues de l'assemblée générale : les enrôlemens commencèrent aussitôt ; et au bout de deux mois, le nombre des volontaires fut de plus de 4,000. Ces troupes furent mises sous les ordres de M. PEPERELL, commandant en chef des milices de la colonie, et embarquées sur une escadre commandée par le com-

modore WARREN. Cette escadre se rendit d'abord à Camceaux, où elle resta trois semaines, pour attendre que les rivages de l'Île Royale fussent débarassés des glaces qui les rendaient inabordables. Elle remit à la voile, le 10 mai, et jeta l'ancre, le lendemain, dans la baie de Gabori, ou *Gabarus*.

Les Français voulurent s'y opposer au débarquement des troupes de terre ; mais ils y perdirent quelques hommes tués ou faits prisonniers, et furent repoussés. Le même jour, un détachement des troupes débarquées brula l'établissement de Saint-Pierre. Le lendemain, elles érigèrent une batterie de petits canons et quelques mortiers, sur une colline, à sept cent-cinquante toises d'un des bastions.

Le 13, 4,000 hommes marchèrent, à l'abri des hauteurs, au havre du nord-est, et y brûlèrent les magasins ; sur quoi les troupes françaises qui étaient stationnées à une grande batterie érigée en-dehors des murs, enclouèrent leurs canons, et se retirèrent dans la ville. Ces canons furent presque aussitôt décloués, et tournés contre la place. Les assiégeans furent obligés d'amener les plus gros des leurs sur des trainaux, par des marais impénétrables pour les bœufs et les chevaux. Ils ne firent point d'approches régulières, par des tranchées en parallèles et en zigzags ; mais se contentèrent de canonner et de bombarder la ville au hasard ; ce qui ne laissa pas de causer beaucoup de dommages aux murs et aux bâtimens intérieurs, mais sans qu'il en résultât aucune brèche praticable.

Du 18 mai, jour où la ville fut, pour la première fois, sommée de se rendre, jusqu'au 23 juin, les assiégeans érigèrent plusieurs nouvelles batteries ; les assiégés

furent quelques sorties, et il y eut des escarmouches assez chaudes, mais sans résultat important. Dans cet intervalle, un vaisseau de 64 canons, qui amenait un renfort de troupes à Louisbourg, fut pris par WARREN, qui couvrait le siège avec son escadre.

Le 23 juin, les commandans anglais décidèrent que, le lendemain, on donnerait l'assaut à la place, par mer, tandis que les troupes du camp feraient une attaque, du côté de terre, par voie de diversion. Quoique les murs de Louisbourg fussent de quatre-vingts pieds de hauteur, et [que le fossé en eût autant de largeur ; qu'il y eût soixante canons de gros calibre en batterie dans la ville, et que la place fût abondamment pourvue de munitions et de vivres, la garnison, forte de neuf cents hommes, fut effrayée des préparatifs des assiégeans, et M. DUVIVIER se détermina, peut-être trop tôt, à capituler.

Comme les échelles se trouvaient trop courtes de dix pieds, il est probable que l'assaut n'aurait pas réussi, et que les assiégés auraient été découragés par le manque de succès. Quoiqu'il en soit, il fut convenu que la garnison sortirait de la place, avec les honneurs de la guerre, et serait transportée en France, aux frais de l'Angleterre, à la condition de ne pas servir contre cette puissance, durant l'espace d'une année. La perte des assiégeans ne se monta pas à deux cents hommes tués ; celle des assiégés ne dut pas être plus considérable.

La reddition de Louisbourg et du Cap-Breton ne fut pas plutôt connue en France, que le gouvernement fit préparer un armement considérable, dans le port de Rochefort. La flotte fut prête à mettre en mer, dès le commencement de mai 1746 ; mais elle fut retenue par des vents contraires, et ce ne fut que le 22 juin, qu'elle

sortit du port, sous les ordres du duc d'ANVILLE, officier de mer, dans le courage et l'habileté duquel on avait la plus grande confiance. Elle consistait alors en onze vaisseaux de ligne, trente vaisseaux de 30 à 10 canons, et bâtimens de transport, et portait 3,000 hommes de débarquement, sous M. DE POMMERIL, maréchal-de-camp. Cette flotte devait être renforcée de quatre vaisseaux des Antilles, commandés par M. DE CONFLANS, et l'on s'attendait que l'armement serait joint par les Acadiens, ou habitans français de l'Acadie, où M. DE RAMSAY s'était rendu, avec 1,700 Canadiens et Sauvages, pour attendre l'arrivée de la flotte.

C'en était bien autant qu'il fallait pour enlever le Cap-Breton et l'Acadie aux Anglais, sans l'espèce de fatalité qui sembla s'attacher alors, comme plus tard, à toutes les entreprises des Français, en Amérique. A peine la flotte avait-elle perdu de vue les côtes de France, qu'elle fut assaillie par une tempête qui sépara les vaisseaux les uns des autres ; de sorte qu'il n'en arriva qu'un petit nombre, avec celui de l'amiral, à Chédabouctou, le 12 septembre, c'est-à-dire, plus de deux mois après le départ de Rochefort.

Pour comble d'infortune, M. d'ANVILLE tomba malade, le jour même de son arrivée à Chédabouctou, et mourut, quatre jours après.

Le surlendemain, 18, il fut assemblé un conseil de guerre : le vice-amiral y proposa de retourner en France, attendu qu'il ne restait plus que sept vaisseaux, et que la plus grande partie des troupes se trouvaient sur ceux qui manquaient. M. DE LA JONQUIERE, qui le 15 mars précédent, avait été nommé gouverneur du Canada, en remplacement du marquis de BEAUHARNOIS,

et le plus grand nombre, combattirent la proposition du vice-amiral ; pensant qu'il n'était pas à propos de s'en retourner, sans avoir fait, au moins, quelques tentatives contre les établissemens anglais de l'Acadie, et particulièrement contre le Port-Royal. Le vice-amiral, qui était indisposé depuis quelques jours, voyant que son avis ne prévalait pas, tomba dans une espèce de délire, et se passa son épée au travers du corps.

Cet évènement fit passer le commandement à M. DE LA JONQUIERE, qui, quoiqu'agé de plus de soixante ans, se montra plus actif et plus résolu que son prédécesseur, et releva, par-là, le courage de la flotte et de l'armée. Il fut donc décidé qu'on attaquerait le Port-Royal ; mais tandis qu'on s'y préparait, on eut nouvelle qu'une escadre, commandée par l'amiral LESTOCK, avait fait voile d'Angleterre pour l'Amérique. Dans la crainte d'être attaqué, M. DE LA JONQUIERE se hâta de mettre à la voile : une tempête, qui l'accueillit, près du Cap de Sable, dispersa encore le peu des vaisseaux qu'il avait sous son commandement, et le contraignit de s'en retourner, sans avoir rempli aucune des vues que son gouvernement s'était proposées, en faisant cet armement.

Loin d'être découragé par le mauvais succès de son entreprise, le gouvernement de France résolut de faire incontinent de nouveaux efforts, pour reprendre Louisbourg, et même tout ce qu'il avait perdu en Acadie. Il fit appareiller, dans le port de Brest, une escadre dont le commandement fut donné à M. DE LA JONQUIERE, qui joignait la commission de vice-amiral à celle de gouverneur général de la Nouvelle France. Cette escadre mit à la voile, au mois d'avril 1747, de

conserve avec une autre, qui était commandée par M. DE SAINT-GEORGES, et qui devait agir contre les établissemens anglais des Indes Orientales.

Le ministère anglais, qui avait été informé, de bonne heure, des préparatifs de la France, et qui savait que les deux escadres devaient, pendant quelque temps, faire route de compagnie, comprit qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'essayer à les faire attaquer, avant qu'elles se fussent séparées. En effet, à peu près dans le même temps que les escadres françaises sortaient du port de Brest, l'amiral ANSON et le contre-amiral WARREN firent voile de Plymouth, avec une escadre supérieure à celle qu'ils avaient ordre de chercher. Cette dernière se composait de six vaisseaux de ligne, d'autant de frégates, et de quatre vaisseaux armés de la compagnie des Indes, ayant sous convoi une trentaine de navires chargés de marchandises. Elle fut rencontrée par les Anglais, sur les côtes de la Galice, au commencement de mai. Les amiraux français ne refusèrent pas le combat ; mais ayant fait la faute de laisser toutes leurs frégates s'éloigner d'eux, pour protéger les bâtimens marchands, ils se trouvèrent bien inférieurs en forces à leurs adversaires, et furent, à la fin, obligés d'abaisser leurs pavillons.

Dans le même temps que la France faisait les armemens dont nous venons de parler, on levait, dans les colonies anglaises, de nouvelles troupes, pour faire partie d'une expédition contre le Canada. Ces troupes furent tenues sur pied pendant l'année 1746, et le printemps et l'été de 1747, dans l'attente d'une flotte d'Angleterre ; mais au mois d'octobre de cette dernière année, le gouvernement anglais, craignant de ne pas

réussir dans l'entreprise, ou prévoyant qu'il serait obligé de restituer, à la paix, qui paraissait alors prochaine, ce qu'il aurait enlevé à la France, en Amérique, envoya aux gouverneurs de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle York, l'ordre de licencier les troupes et les milices levées pour une expédition contre le Canada.

Vers l'automne de cette même année 1747, M. DE L'ETENDRIERE-DESHERBIERS eut ordre d'escorter, avec huit vaisseaux armés, un nombre considérable de bâtimens chargés de vivres pour le Canada. Rencontré, au mois d'octobre, à la hauteur du détroit de Bellisle, par une escadre anglaise de dix-neuf vaisseaux, commandée par l'amiral HAWKE, DESHERBIERS accepta, sans hésiter, le combat, qui dura huit heures, et parvint, par l'habileté de ses manœuvres, à sauver tous les vaisseaux qu'il convoyait, à l'exception de six.

CHAPITRE XXXVII.

*Administration du comte de la Galissonnière.—Mou-
vemens au sujet des Acadiens.—Restitution
de Louisbourg.*

Le gouvernement de la Nouvelle France étant devenu vaquant par la captivité du marquis de LA JONQUIERE, le roi nomma, pour le remplacer *ad interim*, le comte de LA GALISSONNIERE, dont les provisions sont datées du 10 juin 1747. M. HOCQUART, qui avait été rappelé, en même temps que le marquis de BEAUHARNOIS, eut pour successeur, dans l'intendance, M. FRANÇOIS BIGOT, par commission du 1er janvier 1748. Les pouvoirs de ce dernier, comme intendant, furent augmentés dans la colonie, et s'étendirent à la Louisiane, et à toutes les terres et îles dépendantes de la Nouvelle France.

Le comte de LA GALISSONNIERE, homme instruit, habile et entreprenant, n'eut pas plutôt pris les rênes de l'administration, qu'il travailla à se procurer des renseignemens exacts sur le pays qu'il avait à gouverner : il s'étudia à en connaître particulièrement le sol, le climat, les productions, la population, le commerce et les ressources. Mais son activité ne lui permit pas de se borner à acquérir ces connaissances, ou d'attendre

pour agir, qu'il les eût acquises : persuadé que la paix ne pouvait pas tarder beaucoup à se conclure, et comprenant de quelle importance il était de donner au Canada et à l'Acadie continentale des limites fixés et bien déterminées, il fit partir M. CELERON DE BIENVILLE, accompagné de trois cents hommes, pour le Détroit, avec ordre de traverser de là les contrées du Sud-Ouest, jusqu'aux monts *Apalaches* ou *Alleghanys*, qu'il admettait être les bornes des possessions de l'Angleterre, et au-delà desquels il soutenait qu'elle ne pouvait avoir aucune prétention. Cet officier avait ordre, non seulement d'engager un certain nombre de Sauvages à l'accompagner, dans son excursion, mais encore de tirer parole de toutes les tribus chez lesquelles il passerait, qu'elles ne permettraient, à l'avenir, à aucun commerçant, ou traitant anglais, de les venir visiter. Il lui fut fourni des plaques de plomb, sur lesquelles étaient gravées les armes de France, et qu'il avait ordre d'enterrer, à des stations particulières ; ce dont il devait être dressé des procès-verbaux, signés de lui, et des officiers qui l'accompagnaient.

CELERON s'acquitta ponctuellement de la commission dont le gouverneur général l'avait chargé ; mais non sans exciter des soupçons et des craintes dans l'esprit des Sauvages, dont plusieurs ne se gênèrent pas de dire tout haut, qu'ONONRHIO, en prenant ainsi possession de leur pays, pourrait bien avoir dessein de faire d'eux ses sujets, et peut-être même ses esclaves. La masse des procès-verbaux qui furent dressés, dans le cours de cette expédition, fut apportée à M. DE LA GALISSONNIERE, et par lui transmise à la cour de France. Deux ans après, M. DE CELERON fut ré-

compensé des services qu'il avait rendus, en cette occasion, par la place de commandant du Détroit, avec le rang de major.

Dans le même temps que le comte de LA GALISSONNIERE faisait partir CELERON pour les contrées du Sud-Ouest, il envoya une lettre à M. HAMILTON, gouverneur de la Pensylvanie, pour l'informer de la démarche qu'il faisait, et le prier de donner ses ordres, pour qu'à l'avenir, les habitans de sa province n'allassent pas commercer au-delà des monts Apalachés, attendu qu'il avait reçu de son gouvernement l'injonction expresse d'arrêter les personnes et de confisquer les effets de ceux qui seraient trouvés faisant la traite avec les Sauvages, dans les contrées situées à l'Ouest de ces montagnes.

Par un des articles du traité d'Utrecht, il était stipulé que ceux des habitans français de l'Acadie qui voudraient devenir sujets de la Grande-Bretagne, et demeurer dans la Nouvelle Ecosse, y jouiraient du libre exercice de leur religion, etc. Plusieurs de ces habitans, se prévalant de cette clause, avaient prêté le serment de fidélité, ou comme le prétendent quelques écrivains français, de neutralité seulement, et étaient demeurés sur leurs terres. M. DE LA GALISSONNIERE crut voir, dans cet état de choses, une anomalie, ou une inconvenance préjudiciable au bien de son gouvernement : il pensa qu'il ne convenait pas que des Français d'origine, de langue et de religion demeurassent sous un gouvernement étranger, et souvent ennemi de la France, tandis qu'à trente lieues de distance, ils pouvaient se trouver parmi leurs compatriotes, et faire corps, pour ainsi dire, avec les autres ha-

bitans du Canada. Il forma donc le projet de faire passer les Acadiens de la presqu'île sur le continent voisin ; et pour y mieux réussir, il eut recours à leurs missionnaires, et particulièrement à M. LELOUTRE, prêtre séculier, et au P. GERMAIN, jésuite. Ces missionnaires entrèrent, avec zèle, dans les vues du gouverneur général ; et pour les seconder, dans leurs efforts, celui-ci envoya un renfort de troupes au commandant du fort qui avait été construit au nord de la Baie Française, avec ordre de s'y maintenir par la force des armes, si on tentait de l'en déloger. Par ces moyens, on parvint à induire plusieurs familles acadiennes à venir s'établir dans le voisinage, et comme sous la protection de ce fort.

Flatté de ce premier succès, et persuadé, qu'avec un peu d'encouragement, un grand nombre d'Acadiens suivraient l'exemple de ces premiers émigrés, et qu'il se formerait, par ce moyen, une nouvelle colonie, qui serait comme une barrière contre les Anglais, de ce côté-là, M. DE LA GALISSONNIERE s'adressa au ministère français, pour lui demander des fonds qui le misent en état d'exécuter pleinement le plan qu'il s'était proposé, par rapport aux Acadiens. Ce plan fut approuvé en France, et il fut accordé huit cent mille livres, par année, pour le mettre à exécution.

Sur ces entrefaites, le comte de LA GALISSONNIERE fut remplacé par M. DE LA JONQUIERE, qui ayant recouvré sa liberté, à la paix de 1748, entra en possession de son gouvernement, en vertu de sa première commission.

Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la France recouvrait tout ce que l'Angleterre lui avait enlevé, durant la

guerre, et notamment la forteresse de Louisbourg et l'île du Cap-Breton.

Avant de s'embarquer pour la France, M. DE LA GALISSONNIERE communiqua à son successeur tous les renseignemens qu'il s'était procurés, concernant la colonie, et lui indiqua les plans qu'il croyait être les plus propres à la faire fleurir et prospérer. Il fut ensuite nommé, conjointement avec M. SILHOVETTE, commissaire de la part de la France,* pour le règlement des limites des possessions anglaises et françaises, et particulièrement de l'Acadie, et ne se montra pas, comme tel, moins actif et moins zélé qu'il ne l'avait été, comme gouverneur de la Nouvelle France. Il dressa un mémoire, où il exposait, d'une manière détaillée, tous les avantages que la France pouvait retirer du Canada; et il proposa un plan, qui, s'il eût été adopté à temps, aurait probablement empêché la conquête de 1760. Ce plan était de prendre possession de l'intérieur du pays, au moyen de forts érigés, de distance en distance, et d'envoyer, en même temps, 10,000 paysans de France, pour peupler les bords des lacs, du Micissipi et des principales rivières qui s'y déchargent. Si ce plan avait été adopté, dit l'historien anglais du Canada, M. SMITH, les colonies anglaises auraient été bornées par les monts Alleghanys, et seraient conséquemment restées toujours faibles; les mesures qui occasionnèrent les hostilités de 1756 n'auraient pas eu lieu, et l'envahissement de 1759 n'aurait pas été entrepris.

Malheureusement pour la France et pour le Canada,

* Les commissaires, de la part de l'Angleterre, furent MM. SHIRLEY et MILDNAY.

l'administration du comte de LA GALISSONNIERE fut de trop courte durée : son successeur immédiat, quoique doué de talens, ne se montra pas animé du même zèle pour le bien public, et lui était de beaucoup inférieur du côté des connaissances acquises.*

* " Si, sous le gouvernement français, dit M. LAMBERT, dans son voyage en Canada, les Canadiens avaient été disposés à cultiver les arts et les sciences, cette disposition se serait manifestée sous le comte de LA GALISSONNIERE, qui fut le gouverneur le plus actif et le plus éclairé qu'ait eu le Canada. Il était, à tous égards, un homme d'état accompli ; et ses connaissances dans l'histoire naturelle, la philosophie et les mathématiques furent utiles aux vues de son gouvernement. Il se procura des renseignemens des parties les plus éloignées de la Nouvelle France, concernant ses habitans, ses animaux, ses arbres et ses plantes, ses terres et ses minéraux ; ainsi que sur ses lacs, ses rivières et ses mers. Il s'était même mis en état de donner la description des endroits éloignés qu'il n'avait pas vus, mieux que ceux qui les habitaient. Enfin, M. DE LA GALISSONNIERE était l'homme qu'il fallait pour réveiller, dans l'esprit des Canadiens, le goût des sciences et des arts, s'il n'y avait été qu'endormi."

Malheureusement, ce goût n'était pas encore né chez nos ancêtres. "On ne leur trouvait, dit l'abbé RAYNAL, aucune sensibilité pour le spectacle de la nature, ni pour les plaisirs de l'imagination ; nul goût pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction. Les habitans des villes passaient l'hiver, comme l'été, dans une dissipation continuelle. L'amusement était l'unique passion, et la danse faisait les délices de tous les âges."

"L'oisiveté et la frivolité, continue-t-il, n'auraient pas pris cet ascendant, en Canada, si le gouvernement avait su y occuper les esprits à des objets utiles et solides." Mais loin de là, ce gouvernement semblait se complaire, ou trouver son intérêt à tenir le peuple dans l'ignorance : l'institution décorée d'abord du nom de collège ne fut jamais qu'une école élémentaire ; il n'y avait pas d'imprimerie dans le pays, et l'on ne pouvait y faire venir des livres de France qu'avec difficulté, et à grands frais.

CHAPITRE XXXVIII.

*M. de la Jonquière Gouverneur général.—Forts.—
Expédition à l'Ouest.—Pécumat.*

Le marquis de LA JONQUIERE ne crut pas devoir suivre les plans de son prédécesseur, par rapport à l'Acadie ; pensant qu'avant que les limites de cette province eussent été déterminées par les commissaires nommés à cet effet, il ne convenait pas d'y rien entreprendre qui pût donner de l'ombrage à l'Angleterre, et peut-être entraîner la France dans une nouvelle guerre avec cette puissance. Ce plan de conduite, dicté, peut-être, par la prudence, fut taxé, en France, de timidité. M. DE LA JONQUIERE fut blâmé de son inactivité, et réprimandé, pour n'avoir pas, de lui-même, continué ce que le comte de LA GALISSONNIERE avait commencé. Il lui fut envoyé de nouvelles instructions, par lesquelles il lui était ordonné de prendre, sans délai, possession de la terre-ferme de l'Acadie, d'y construire des forts, d'y envoyer des troupes, et de s'aider de l'influence des missionnaires, qu'on lui recommandait de ménager et de traiter avec toutes sortes d'égards, comme gens particulièrement nécessaires, dans les circonstances où l'on se trouvait.

En conséquence de ces instructions, le chevalier de

LA CORNE fut envoyé dans l'Acadie continentale, afin d'y choisir un endroit convenable pour l'érection d'un fort, d'où l'on pût facilement donner appui et protection aux familles acadiennes qui voudraient se soustraire à la domination anglaise.

M. DE LA CORNE fit d'abord choix de *Chédiac*, parce qu'étant près de la mer, on y devait être à portée de recevoir des secours et des approvisionnemens du Canada. Ce choix ne plut ni au gouverneur, ni aux missionnaires : ils trouvèrent que le poste serait trop éloigné des établissemens acadiens, et il fut finalement choisi un autre endroit, entre la Baie Française et la *Baie Verte*, comme plus capable de remplir les vues du gouvernement.

Ces démarches excitèrent les soupçons et la jalousie des Anglais : le premier bâtiment qui fut envoyé, avec des provisions, pour les forts qu'on bâtissait, fut pris par un croiseur de cette nation, quoiqu'il y eût paix entre l'Angleterre et la France ; et le major LAWRENCE eut ordre de lord CORNWALLIS, gouverneur de la Nouvelle Ecosse, d'épier les mouvemens du chevalier de LA CORNE, de l'empêcher de prendre poste sur le territoire anglais, et finalement, de se fortifier aussi près que possible du fort que ce dernier avait eu ordre de construire. LAWRENCE trouva M. DE LA CORNE campé à l'endroit nommé *Beausjour*, et eut avec lui un pourparler, au sujet de cet empiètement, comme il l'appellait. LA CORNE l'assura que ses ordres ne lui permettaient pas de passer au-là de la rivière de *Beaubassin*, et qu'il pouvait prendre poste, et se fortifier, de l'autre côté de cette rivière, s'il le jugeait à propos. En effet, LAWRENCE bâtit un fort vis-à-vis de celui de

LA CORNE, et les deux commandans se maintinrent chacun dans son poste.

La découverte supposée faite, du côté de la terre, de l'Océan Pacifique, ou plutôt d'un grand golfe, ou d'une mer de l'Ouest, communiquant avec cet océan par un détroit, occupait l'attention de M. DE LA JONQUIERE, depuis son arrivée en Canada. Il avait approprié de grandes sommes d'argent pour s'assurer d'un fait aussi important, et avait donné commission à M. DE LA VERANDRYE, de pénétrer, par le canal des lacs et des rivières de l'intérieur, jusqu'à cette mer, et de prendre possession, au nom du roi, des contrées qu'il traverserait. Cet officier s'avança à quelques centaines de lieues au-delà du lac Supérieur, et érigea, de distance en distance, des espèces de forts,* au dernier desquels il donna le nom de fort de *la Reine*. C'était tout ce dont LA VERANDRYE était capable : il n'avait ni les talens, ni les connaissances nécessaires pour faire des découvertes importantes, ou même des observations utiles : il ne sut pas tracer une carte des immenses contrées qu'il avait parcourues ; son journal n'en contenait

* Ce sont : le fort de *Caniboutigou*, à l'entrée dans le lac Supérieur de la rivière de ce nom ; le fort *Saint-Pierre*, à 110 lieues environ du premier, sur le lac des *Pluies* ; le fort *Saint-Charles*, 80 lieues au-delà, sur le lac des *Bois* ; le fort *Maurepas*, à 100 lieues du dernier, et près du lac *Quinipig*, ou *Quinipigon* ; enfin, le fort de *la Reine*, 100 lieues au-delà, sur la rivière des *Assinibois*.

Il fut encore construit trois autres forts, savoir : le fort *Dauphin*, sur le lac des *Prairies* ; le fort *Bourbon*, sur le lac du même nom, et le fort *Paskoyac*, sur la rivière de ce nom, dont quelques géographes du temps placent la source à 25 lieues seulement de leur prétendue mer de l'Ouest.

point la description ; il ne parlait ni de leur climat, ni de leur sol, ni de leurs productions ; il n'était rempli que du récit insignifiant de la marche de chaque jour, et des discours sans importance de quelques chefs sauvages. On le jugea incapable de remplir la tâche qu'on lui avait confiée ; sa commission fut révoquée, et donnée à d'autres. Mais des vues d'intérêt particulier vinrent se mêler au but noble et patriotique qu'on semblait s'être proposé d'abord : il se forma une espèce de société, composée du gouverneur, de l'intendant, du contrôleur, et de deux autres officiers, LE GARDEUR DE SAINT-PIERRE et MARIN, lesquels devaient partager entr'eux les profits de l'expédition, s'il y en avait.

Les deux derniers furent chargés de faire les découvertes. SAINT-PIERRE eut ordre de se rendre au fort la Reine, pour de là gagner en avant, jusqu'à un lieu dont il serait convenu avec son compagnon de voyage, pour leur rencontre. MARIN devait remonter le *Missouri*, et de là, s'il trouvait une rivière allant à l'ouest, la suivre jusqu'à ce qu'il fût parvenu à l'océan Pacifique, où SAINT-PIERRE le devait joindre, si, de son côté, il trouvait une rivière qui y conduisît.

Ces messieurs partirent munis, aux frais de la couronne, de tout ce qui était nécessaire pour le voyage ; et ils auraient probablement réussi, non pas à trouver une mer de l'Ouest, comme on se la figurait, mais à atteindre la mer du Sud, s'ils eussent été plus entreprenants, ou s'ils n'eussent pas eu plus à cœur leur intérêt privé que le bien de leur pays. Mais, indifférents, quant au but ostensible de faire de nouvelles découvertes, ils ne s'avancèrent, dans les pays sauvages, qu'autant qu'il leur fut nécessaire pour amasser une immense quantité

de pelleteries, avec lesquelles ils s'en revinrent à Québec, où la vente qui s'en fit rapporta à chacun des associés un énorme profit. La part du gouverneur se monta, suivant M. SMITH, à la somme de 300,000 francs, et le reste fut partagé entre l'intendant, le contrôleur et les deux voyageurs.

La cour de France ayant approuvé la conduite du comte de LA GALISSONNIERE, par rapport aux pays du Sud-Ouest, elle renouvela à M. DE LA JONQUIERE l'ordre de mettre fin au commerce des Anglais dans ces contrées, en arrêtant ceux qu'on y rencontrerait, et en saisissant leurs marchandises. En conséquence, le gouverneur général envoya M. DE CONTRECEUR, gentilhomme canadien, et quelques autres officiers, bien accompagnés, sur les bords de l'*Ohio*. A peine ces officiers furent-ils arrivés dans le pays, qu'ils arrêtèrent trois traitans anglais, et les envoyèrent prisonniers à Montréal, avec leurs pelleteries. Dans l'interrogatoire qu'ils subirent devant le baron de LONGUEIL et le commissaire VARIN, quelques jours après leur arrivée, il parut qu'ils tenaient des gouverneurs de leurs provinces, des permissions écrites pour faire la traite avec les Sauvages, à l'ouest des monts Apalaches, et ils furent renvoyés, quelque temps après. Les détails de l'interrogatoire qu'on leur fut subir furent envoyés en France, et communiqués, par ordre du gouvernement, à l'ambassadeur d'Angleterre. Les deux couronnes avaient nommé des commissaires pour déterminer les limites de leurs possessions respectives, en Amérique ; mais leur commission avait plutôt rapport aux bornes de l'Acadie, qu'à celles des contrées de l'Ouest et du Sud, qui ne pouvaient guère être contestées, puisque le Mi-

cissipi et les rivières qui s'y jettent, tant du côté de l'est que du côté de l'ouest, et particulièrement l'Ohio ou *Belle-Rivière*, avaient été découverts primitivement par des Français, ou des Canadiens.

M. DE LA JONQUIERE prévoyait bien que si la guerre avait lieu entre la France et l'Angleterre, l'Amérique en serait le théâtre ; il représenta donc à son gouvernement la nécessité de faire passer en Canada un grand corps de troupes, et d'y envoyer, en même temps, une grande quantité de munitions et de marchandises, afin qu'on en pût toujours fournir suffisamment et à un assez bas pris aux Iroquois, pour détacher ces Sauvages de l'alliance et de la fréquentation des Anglais de la Nouvelle-York. En attendant que ces troupes et ces effets fussent arrivés, M. DE LA JONQUIERE crut devoir faire, de son côté, tout ce qui lui paraissait pouvoir faciliter le dessein qu'il avait en vue : il fit partir M. DE LA JONQUIERE-CHABERT, accompagné de M. PIQUET, du séminaire de Montréal, et d'un parti d'Iroquois domiciliés, pour le canton des Agniers, avec ordre de demander à ces Sauvages la permission de bâtir un fort, sur la frontière de leur pays, en leur promettant qu'ils y trouveraient constamment, et à bon compte, tous les effets dont ils pourraient avoir besoin. M. CHABERT s'acquitta si adroitement de la commission dont le gouverneur l'avait chargé, et fut si bien secondé par l'abbé PIQUET, qu'il obtint sans beaucoup de peine la permission désirée. Le fort fut bâti, et nommé *de la Présentation* ; et les Agniers et autres Iroquois furent si satisfaits de la chose, que sans l'intervention de M. WILLIAM JOHNSON, qui avait déjà acquis une grande influence

parmi ces peuples, la plupart, au dire de M. SMITH, auraient abandonné les Anglais, pour se joindre aux Français.

Jusqu'à 1750, les Canadiens n'avaient pas eu sujet d'accuser leurs gouverneurs, ou leurs intendans, de péculat, de concussion, ni même d'une conduite sentant l'injustice ou la partialité, dans l'administration des affaires générales, et particulièrement des finances : mais au temps dont nous parlons, la corruption commença à se montrer à découvert chez la plupart des fonctionnaires publics de la colonie. Le marquis de LA JONQUIERE, qui ne touchait pas moins de soixante mille livres, par an, d'appointemens et de pension, était d'une avarice sordide ; l'intendant BIGOT ne se trouvait pas assez riche, ou pas assez payé, pour soutenir dignement le rang qu'il occupait ; et ils avaient l'un et l'autre des parens et des favoris à enrichir. Pour suppléer à ce qui leur manquait, ou à ce qu'ils croyaient leur manquer, du côté de la fortune, ils eurent recours, comme on l'a déjà vu plus haut, à la traite avec les Sauvages, et ils la firent au moyen de sociétés, qu'ils formèrent, et où ils firent entrer leurs parens et leurs amis. Quelquefois, ils mirent en œuvre des moyens plus odieux encore : c'est ainsi, d'après M. SMITH, que pour enrichir PEAN, son favori, M. BIGOT lui prêta une forte somme d'argent, prise dans le trésor public, pour acheter, à la campagne, du bled, qu'il racheta ensuite lui-même, pour le gouvernement, à un prix exorbitant. Quelques uns de ces contrats avantageux, ajoute le même historien, enrichirent le favori, qui, à la recommandation de son protecteur, fut nommé major de Québec, et fait, quelques années après, chevalier de Saint-Louis.

Par l'édit de 1716, il était expressément défendu à tout habitant du Canada de commercer avec les Sauvages, sans une permission écrite du gouverneur général : **M. DE LA JONQUIERE** sut faire tourner cet édit à son avantage, ou plutôt, il en abusa d'une manière tout-à-fait odieuse. Outre qu'il se faisait payer une forte somme d'argent pour les permissions, ou *congés*, qu'il donnait à des particuliers, pour aller vendre des marchandises aux Sauvages, il accorda à **M. SAINT-SAUVEUR**, son secrétaire, la vente exclusive des eaux-de-vie à ces peuples, moyennant une part considérable dans les profits. Il fit aussi venir de France plusieurs de ses neveux, dans le but de les enrichir par le commerce, ou autrement, et entr'autres, **M. TAFFANEL**, curé de campagne en France, et le capitaine **DE BONNE DE MISSELLE**. N'ayant pu obtenir pour ce dernier le grade d'adjudant général, il résolut de l'avancer d'une autre manière : il lui concéda une seigneurie, et lui accorda le privilège exclusif du commerce avec les Sauvages, au Sault de Sainte-Marie.

Ce *népotisme* mit le comble au mécontentement qui régnait déjà, depuis longtemps, dans la colonie, contre **M. DE LA JONQUIERE** : on fit parvenir en France des plaintes nombreuses contre son administration ; et prévoyant, sans doute, qu'il ne tarderait pas à être rappelé, il demanda lui-même son rappel ; mais il mourut, à Québec, le 17 mai 1752.

CHARLES LEMOYNE, baron de **LONGUEIL**, alors gouverneur de Montréal, étant le plus ancien officier de la colonie, prit les rênes de l'administration, en attendant l'arrivée du successeur du marquis de **LA JONQUIERE**.

CHAPITRE XXXIX.

*Administration du marquis Duquesne.—Affaire de
Jumonville.—Prise du fort Necessity.—
Défaite du général Braddock.*

M. DE LA JONQUIERE eut pour successeur le marquis DUQUESNE DE MENNEVILLE, capitaine de vaisseaux, sous le titre de gouverneur général du Canada, de la Louisiane, du Cap-Breton, de l'île Saint-Jean, et de leurs dépendances. Sa commission, datée du 1er mars 1752, fut enregistrée, à Québec, le 7 août suivant, lendemain de son arrivée.

Le marquis DUQUESNE avait des talens et de l'activité : M. DE LA GALISSONNIERE, à la recommandation duquel il avait été nommé gouverneur, lui avait communiqué tous les renseignemens qu'il possédait sur le Canada. Persuadé que la paix ne pouvait pas durer longtemps, M. DUQUESNE s'appliqua à discipliner les troupes et les milices : il forma les miliciens des villes de Québec et de Montréal en différentes compagnies, à la tête desquelles il mit des officiers expérimentés. Il passa les miliciens en revue, dans les paroisses de la campagne, et prit tous les moyens qui lui parurent propres à mettre la colonie en état de défense.

Les instructions qu'il avait reçues, concernant les li-

mites, étaient trop positives et trop explicites, pour qu'il pût s'en écarter, ou négliger de s'y conformer : elles portaient qu'il devait regarder comme les véritables bornes des possessions françaises celles qui avaient été tracées par M. DE LA GALISSONNIERE, et contraindre des forts, de distance en distance, pour empêcher que les Anglais ne s'avançassent à l'ouest des monts Apalaches. Il envoya donc plusieurs détachemens de troupes sur la Belle-Rivière, avec ordre aux commandans de bâtir des forts, et de s'assurer, par des présens, de l'alliance des Sauvages. Il donna avis au gouverneur de la Louisiane de la démarche qu'il faisait, et lui recommanda de faire en sorte que les Sauvages de son gouvernement se joignissent aux troupes françaises de l'Ohio. Le fort *Duquesne* fut bâti ; des détachemens de troupes furent stationnés aux postes de *Machault* et de la *Presqu'île*, entre le fort Duquesne et le Détroit, et il fut construit des vaisseaux, sur les lacs Erié et Ontario, pour la facilité du transport.

On apprit bientôt, au fort Duquesne, que les Anglais, ou plutôt, les colons anglais de la Virginie, avaient franchi les monts Apalaches, s'étaient avancés à l'ouest, comme à la rencontre des Français, et se fortifiaient, sur les bords de la rivière de *Malenguélé*, ou *Monongahela*. M. de CONTRECEUR, qui commandait à ce poste, crut que son devoir l'obligeait à s'opposer à l'entreprise des Anglais ; mais avant d'employer la force ouverte, il voulut tenter des voies pacifiques : il envoya au commandant anglais un officier distingué, avec une lettre, dans laquelle il le somma de retirer ses troupes de dessus les terres de la domination française. Les Anglais, suivant l'écrivain qui nous sert ici de guide,

feignirent d'abord de se retirer en effet ; mais au lieu de le faire, ils se hâtèrent d'achever le fort qu'ils avaient commencé, et qu'ils avaient appelé, ou qu'ils appellèrent alors, *Necessity* (de la Nécessité).

Cependant, M. DE CONTRECŒUR ignorait si les Anglais s'étaient retirés, ou non : pour s'en assurer, il fit partir M. DE JUMONVILLE, jeune officier de mérite, accompagné de trente hommes, avec ordre de découvrir si les Anglais étaient encore sur les terres de la France, et s'il les y rencontrait, de faire à leur commandant une seconde sommation de se retirer.

JUMONVILLE était encore à une certaine distance du fort *Necessity*, lorsque, tout-à-coup, il se vit environné d'Anglais, qui firent sur lui un feu terrible. Il fait signe de la main au commandant, montre ses dépêches et demande à être entendu. Le feu cesse alors ; il annonce son caractère et sa qualité d'envoyé, et commence à lire la sommation dont il est porteur ; mais à peine était-il à la moitié de la lecture, que les Virginiens recommencèrent à tirer sur lui, très probablement, sans l'ordre de leur commandant, qui était le colonel WASHINGTON, devenu, depuis, si célèbre. JUMONVILLE et une partie de ses gens furent tués, et les autres furent faits prisonniers, à l'exception d'un seul, qui se sauva, et vint apporter au fort Duquesne la nouvelle de ce désastre.

M. DE CONTRECŒUR rassembla aussitôt les officiers de la garnison, et les Sauvages des environs, et leur raconta ce qui venait de se passer. Tous se montrèrent indignés de la conduite des Anglais, et furent d'avis qu'il fallait aller, sans perte de temps, investir le fort *Necessity*. Une partie de la garnison et quelques centaines

de Sauvages furent mis sous les ordres de M. DE VILLIERS, frère de JUMONVILLE. Cette petite armée se mit aussitôt en marche, arriva au fort Necessity, et l'investit, dans l'intention de le prendre à l'assaut, s'il ne se rendait pas, à la première sommation. Les Anglais n'attendirent pas l'attaque : n'espérant point de quartier, si leur fort était emporté de vive force, ils se hâtèrent de capituler, et se rendirent prisonniers de guerre.* Quoique parti pour venger la mort de son frère, DE VILLIERS se conduisit avec une modération qui lui fit le plus grand honneur. Cette affaire eut lieu au commencement de juin 1753.

L'Angleterre n'eut pas plutôt appris ce qui s'était passé, sur les bords de l'Ohio, qu'elle résolut de faire les plus grands efforts pour chasser les Français des postes qu'ils occupaient dans ces quartiers. Non seulement elle donna ordre aux gouverneurs de ses colonies de repousser la force par la force ; elle fit encore passer plusieurs régimens d'Irlande en Amérique, pour les mettre en état d'agir sur l'offensive. La France, qui regardait sa rivale comme ayant été l'agresseur, dans l'affaire de JUMONVILLE, et qui prévoyait que la paix ne pouvait pas se prolonger encore bien longtemps, se prépara, de son côté, à soutenir la guerre, en Amérique, et fit partir de Brest, sous le commandement de l'amiral BOIS DE LA MOTHE, une flotte considérable, portant plusieurs régimens de vieilles troupes, et un grand approvisionnement de munitions et d'effets militaires.

* Ils furent échangés, ou renvoyés, sans échange, quelque temps après ; car WASHINGTON, leur commandant, se trouve, l'été suivant, dans l'armée du général BRADDOCK.

Quoique la guerre n'eût pas encore été déclarée, le cabinet britannique crut qu'il lui était permis d'empêcher la France de se fortifier en Canada, et en conséquence, une escadre d'onze vaisseaux de ligne et plusieurs frégates sortit de Plymouth, le 27 avril 1754, sous les ordres de l'amiral BOSCAWEN. Les deux escadres arrivèrent, presque en même temps, sur les bancs de Terre-Neuve, et fort heureusement pour l'amiral français, dit M. SMITH, les épais brouillards qui règnent dans ces parages, donnèrent à toute sa flotte le moyen de s'échapper, à l'exception de deux vaisseaux, l'*Alcide* et la *Lys*, qui furent pris par l'escadre anglaise ; d'où il paraît que l'amiral BOSCAWEN n'avait pas seulement reçu l'ordre d'épier les mouvemens de la flotte française, comme s'exprime notre historien, mais encore celui de l'attaquer. Il y avait, sur ces deux vaisseaux, huit compagnies de troupes, et un grand nombre d'officiers du génie. M. DE LA MOTHE arriva, quelques jours après, à Québec, avec le reste de son escadre, à la grande joie du gouverneur général et de la colonie.

Aussitôt que la prise des deux vaisseaux français eût été connue, à la cour de France, le comte de MIREPOIX, ambassadeur français à Londres, fut rappelé : il fut publié un manifeste, et les journaux retentirent de plaintes contre la conduite du gouvernement anglais. Celui-ci répondit que la conduite des Français, sur les bords de l'Ohio, avait rendu la mesure à laquelle il avait recouru nécessaire et justifiable.

Cependant, le général BRADDOCK s'était mis en marche, le 10 juin de cette année 1754, à la tête de 2,200 hommes, pour se rendre sur les lieux où le colonel WASHINGTON avait été fait prisonnier, avec ses gens,

l'année précédente ; et les colons de la Virginie et de la Pensylvanie¹ avaient fait partir plusieurs détachemens de volontaires, pour le renforcer.

M. DE CONTRECEUR, qui commandait toujours, au fort Duquesne, fut informé, de bonne heure, de la marche des troupes anglaises, sous le général BRADDOCK, et envoya un parti consistant en deux cent-cinquante Canadiens, et six cent-cinquante Sauvages, sous le commandement de MM. DE BEAUJEU et DUMAS, pour les attaquer, à un défilé qu'elles avaient à passer, à environ trois lieues du fort. BRADDOCK s'avança sans méfiance et sans précautions, jusqu'à l'endroit où les Français s'étaient postés, comme en embuscade. Ceux-ci firent une décharge générale de leur mousqueterie, sur l'avant-garde des Anglais, qui se replia aussitôt, en désordre, sur le corps d'armée. Le mouvement rétrograde et précipité de leur avant-garde jetta les Anglais dans une espèce de terreur panique, et ils se mirent presque tous à fuir, dans le plus grand désordre. BRADDOCK parvint néanmoins à en rallier un certain nombre, et alla, avec eux, à la charge, une seconde fois, mais avec aussi peu de succès que la première : il y fut blessé mortellement, et les soldats, découragés par la perte de leur chef, se mirent aussitôt à fuir, en désordre et pêle-mêle. La perte des Anglais se monta à environ sept cents hommes, parmi lesquels il y avait plusieurs officiers de mérite. Toute leur artillerie, leurs munitions et leur bagage tombèrent entre les mains des Français, ainsi que les plans et les instructions du commandant.

Du côté des Français, il y eut une trentaine d'hommes de tués, et à peu près autant de blessés : M. DE BEAUJEU, et MM. DE LA PERADE et CORNEVAL, officiers du corps de la marine, furent du nombre des derniers. M. DUMAS se distingua particulièrement dans ce combat, qui se livra, le 9 juillet, à midi : les Canadiens y donnèrent de nouvelles preuves de leur bonne volonté, et les Sauvages s'y conduisirent en alliés fidèles et zélés.

Au lieu de se fortifier, après leur retraite, de crainte que la victoire que les Français venaient de remporter ne les portât à tenter de pénétrer dans la Virginie, ou dans la Pensylvanie,* les Anglais, se contentèrent de laisser un petit détachement, au fort *Cumberland*, sur le *Polomac*, et se retirèrent, sous la conduite du colonel WASHINGTON. Ils arrivèrent à Philadelphie, le 2 août, au nombre de 1,600 hommes, et furent aussitôt embarqués pour Albany, où l'on formait un dépôt de troupes pour une expédition contre le Canada.

Le marquis DUQUESNE s'étant démis du gouvernement du Canada, pour rentrer dans le service de mer, on lui donna pour successeur le marquis de VAUDREUIL DE CAVAGNAT, gouverneur de la Louisiane. Les provisions de ce dernier, datées du 1er janvier 1755, furent enregistrées à Québec, le 13 juillet de la même année. M. BICOT, qui était passé en France, l'an-

* La plupart des écrivains anglais prétendent que c'étaient les Français qui avaient empiété, en érigeant le fort Duquesne, etc. Ce fort, situé au confluent de l'Ohio et de la Monongahela, se trouvait dans les limites données depuis à la Pensylvanie, mais quinze ou vingt lieues à l'ouest des monts Apalaches.

née précédente, en était revenu depuis quelques mois.* M. VARIN avait rempli, en son absence, les fonctions d'intendant.

* Avant son départ pour la France, il avait obtenu du gouverneur général la place de commandant de Beauséjour, et la charge lucrative de commissaire, pour un de ses favoris, nommé DE VERGOR, homme sans talents, et dépourvu de tout sentiment d'honneur et de probité. A peine ce nouveau fonctionnaire fut-il arrivé à Beauséjour, qu'il reçut de M. BIGOT une lettre dans le genre de celle que Louis XIII, si inconvenablement surnommé *le Juste*, écrivit au maréchal DE MARILLAC, exécuté ensuite, pour concussion dans la province dont il avait été gouverneur. Dans cette lettre, datée du 20 août 1754, l'intendant disait à son favori ; "Retirez autant d'argent que vous pourrez de votre poste, mon cher DE VERGOR ; les moyens sont entre vos mains ; faites en sorte d'être bientôt en état de repasser en France, et d'acheter une terre près de moi." Le favori sut mettre à profit, comme on peut croire, l'avis de son protecteur.

CHAPITRE XL.

*Bataille du lac George.—Disette.—Expéditions.—
Prise des forts Ontario et Oswego.*

Les habitans des colonies anglaises, plutôt animés que découragés par la défaite de BRADDOCK, mirent sur pied deux nouveaux corps de troupes, l'un sous le commandement du général SHIRLEY, et l'autre sous celui du général JOHNSON. Ce dernier partit, le 8 août 1755, accompagné de plusieurs centaines d'Agniers et autres Iroquois, pour le lac George, où le général LYMAN était déjà arrivé, avec près de 6,000 hommes de troupes provinciales. Il s'y posta dans un endroit avantageux, entourré de bois, ayant derrière lui le lac, devant, un long abattis d'arbres, et sur les ailes, des terrains marécageux.

Aussitôt qu'il fut connu à Montréal, que les troupes anglaises étaient parties d'Albany, et que le but du général JOHNSON était d'attaquer les forts de *Carillon* et de la Pointe à la Chevelure, le baron DIESKAU, récemment arrivé de France, fut envoyé à ce dernier poste, avec un corps de 3,000 hommes, composé de troupes de ligne, de troupes de la marine, de Canadiens et de Sauvages. Arrivé au fort Saint-Frédéric, le baron y laissa la moitié de son armée, et s'avança, par la Baie

du Sud, avec 1,500 hommes seulement et sans artillerie. Il rencontra une garde avancée de 1,000 à 1,200 hommes, sous le colonel WILLIAMS, la défit, et arriva, en la poursuivant, à la vue des retranchemens des Anglais. Au lieu de continuer à avancer sur ces retranchemens, pendant que les fuyards y arrivaient en désordre, il s'arrêta à cent-cinquante verges de distance, pour faire ses dispositions d'attaque. Il fit sa grande attaque de centre avec ses troupes régulières, pendant que les Canadiens et les Sauvages, dispersés sur les flancs, faisaient un feu de traillieurs. La bataille devint bientôt générale sur toute la ligne : les soldats français combattirent avec un ordre et une bravoure, qui firent croire que, si leur commandant n'avait pas fait la faute de laisser la moitié de son monde à la Pointe à la Chevelure, il aurait remporté une victoire éclatante, au lieu d'essuyer une défaite signalée ; car accablées par la grande supériorité du nombre de leurs adversaires, les troupes de ligne furent obligées de faire un mouvement rétrograde, sur la droite des Anglais, et quoique renforcées par un corps de Canadiens, après quatre heures d'un combat si inégal, il ne leur fut plus possible de résister, et la retraite leur devint inévitable. Les Français la firent sans être poursuivis ; mais leur perte avait été énorme : les historiens anglais la font de sept à huit cents hommes, tandis qu'ils ne portent celle de leurs gens qu'à deux cent-quatre-vingts. Ces derniers y perdirent, entr'autres officiers, les colonels WILLIAMS et TITCOMBE et le major ASHLEY, et les Agniers, leur grand chef HENDRICK. Le baron DIESKAU, qui combattit avec la plus grande bravoure, fut blessé grièvement, à la jambe et à la hanche, et fait

prisonnier. Le général JOHNSON fut aussi blessé, mais légèrement. La bataille du lac George se livra le 8 septembre, et dura depuis midi jusqu'à quatre heures.

Le corps que commandait le général SHIRLEY était parti d'Albany, à la fin de juillet, et était arrivé à Oswego, au commencement d'août. Le général y attendit des provisions qui ne lui arrivèrent qu'à la fin de septembre. Il crut qu'il était trop tard alors pour entreprendre une expédition contre Niagara, qu'il avait eue en vue, et ayant laissé une garnison de six à sept cents hommes à Oswego, il repartit, le 24 octobre, pour Albany.

Le Canada souffrait, depuis quelque temps, de la rareté et de la cherté des provisions de bouche : les choses empirèrent, sous ce rapport, pendant l'hiver de 1755 à 1756, en grande partie, par la faute de l'intendant BIGOT et des employés du gouvernement. La compagnie dont nous avons parlé plus haut, accaparait tout le commerce intérieur des grains et des farines. Elle expédia ses agens dans les campagnes, pour y acheter autant de bled que possible ; elle en revendit ensuite au gouvernement ce qu'il lui en fallait, à un prix exorbitant, fixé par l'intendant lui-même, et demanda le même prix aux particuliers, pour ce qu'il lui en restait. On se plaignit à l'intendant de la conduite de ses associés ; mais ceux-ci lui firent entendre que la rareté du bled provenait de ce que les cultivateurs le tenaient à un haut prix, dans la vue d'en tirer un plus grand profit, et lui conseillèrent de faire faire des perquisitions dans les campagnes, et de contraindre les habitans à fournir ce qu'il fallait de grains pour la

subsistance des villes. M. BIGOT fit l'estimation de la quantité requise, et en fixa le prix à un taux beaucoup plus bas que celui de la compagnie. Aussitôt, le sieur CADET, commis aux vivres, et ses employés se mirent à parcourir les paroisses de la campagne, pour contraindre les cultivateurs à leur vendre leur bled, au bas prix fixé par l'intendant ; et ceux qui ne le voulurent pas faire le perdirent ; car il fut saisi et enlevé, sans paiement ni rémunération quelconque. Quelques uns se plaignirent des procédés de CADET à M. BIGOT ; mais celui-ci les renvoyait à quelqu'un des associés, qui, ligué avec les autres, menaçait les plaignants de la prison, s'ils ne cessaient de murmurer. Ce manège se continua, les années suivantes.

Cependant, M. DE VAUDREUIL ne restait pas inactif, dans la capitale : ayant appris que les Anglais avaient construit un nombre de petits forts, sur la route d'Oswego, afin de couper la communication entre le lac Ontario et les postes français situés au-dessus, il forma un parti d'environ trois cent-cinquante hommes, qu'il mit sous le commandement de M. DE LERY, fils du célèbre ingénieur de ce nom. Ce détachement partit de Montréal, le 17 mars 1756, et après avoir traversé un immense désert, et enduré de grandes fatigues, il arriva à la vue d'un fort en pieux debout, où était posté un lieutenant, avec vingt-cinq hommes. M. DE LERY fit sommer cet officier de se rendre : sur son refus, le fort fut attaqué avec vigueur, et emporté de vive force. La plus grande partie de ceux qui le défendaient furent massacrés par les Sauvages, malgré les efforts de M. DE LERY et des Français, pour les sauver.

Cette expédition fut suivie d'une autre, sous M. DE

VILLIERS, le même dont il a été parlé plus haut. Cet officier, parti de Montréal, à la tête de trois cents hommes, construisit, à quelque distance d'Oswego, un fort en palissades, tellement entourré d'épaisses forêts, qu'il fallait en être tout près, pour l'apercevoir ; ce qui lui donna le moyen d'intercepter, à plusieurs reprises, les effets et les provisions envoyés d'Albany à Oswego.

Sur ces entrefaites, trente députés iroquois arrivèrent à Montréal, pour assurer le gouverneur général que leur nation désirait observer la neutralité entre les Français et les Anglais, et le prier de ne lui point fermer le chemin entre Oswego et Montréal.

M. DE VAUDREUIL leur répondit, que la coutume de ses guerriers était d'aller chercher leurs ennemis et de les combattre, partout où ils les trouvaient ; mais que, quant à la nation iroquoise, tant qu'elle continuerait à demeurer neutre, elle n'aurait rien à craindre, de leur part.

Pendant, la plupart des postes de l'Ouest avaient changé de commandans : M. DE CONTRECŒUR avait été remplacé, au fort Duquesne, par M. DUMAS : M. DE BIENVILLE avait eu pour successeur, au Détroit, M. DE MERY, capitaine dans les troupes de la colonie ; et ce dernier avait été remplacé ensuite par M. PICOTÉ DE BELESTRE, gentilhomme canadien.

Au commencement de juillet, il arriva à Québec, un grand corps de troupes, sous les ordres du marquis de MONTCALM, maréchal de camp, du chevalier de LEVIS, brigadier, et de M. DE BOURLAMAQUE, colonel. Le marquis de MONTCALM monta incontinent à Montréal, où était le gouverneur, afin de se concerter avec

lui, sur les opérations de la campagne. Il approuva fort qu'on eût envoyé des troupes pour bloquer Oswego, ou lui couper la communication avec Albany ; et après avoir donné les ordres qui lui parurent nécessaires, il se rendit au fort Frontenac, pour y attendre l'arrivée des troupes qui montaient de Québec, ainsi que des Canadiens et des Sauvages, qu'on rassemblait à Montréal. En attendant, il fit bloquer l'embouchure de la rivière d'Onnontagué, par deux vaisseaux armés, et envoya des partis de Sauvages en différents endroits, sur la route d'Albany, afin d'ôter aux Anglais tout moyen de communication.

Les troupes attendues arrivèrent enfin, et le 4 août, M. DE MONTCALM se mit en route, par eau, avec la première division, et fut joint, deux jours après, par la seconde, avec l'artillerie et les provisions. M. RIGAUD DE VAUDREUIL, gouverneur des Trois-Rivières, avait eu ordre de prendre les devans, avec un corps considérable de Canadiens : il arriva le 7, à trois lieues d'Oswego, et fut joint, le 10, par la première division. M. RIGAUD s'avança, par les bois, jusqu'à une demi-lieue des forts anglais, (car il y en avait deux, à l'embouchure de la rivière), afin de favoriser le débarquement du principal corps d'armée. Les deux divisions s'y étant réunies, le débarquement se fit, le 12, à minuit.

Le général ayant fait ses dispositions, ouvrit d'abord la tranchée devant le fort nommé *Ontario*. La garnison fit un feu soutenu, le 13, depuis la pointe du jour jusqu'à six heures du soir ; mais alors, ses munitions se trouvant épuisées, elle encloua ses canons, et se retira au fort Oswego. Aussitôt que le marquis de MONTCALM se fut aperçu de ce mouvement, il fit

occuper par un gros détachement le fort abandonné. Plusieurs des canons laissés par la garnison s'étant trouvés en état de servir, on les dirigea contre l'autre fort, qui était le plus considérable. Le feu de ces canons, joint à celui des batteries qu'on avait érigées, effectua bientôt une brèche considérable dans les murs du fort Oswego, et le colonel MERCER, qui y commandait, ayant été tué, la garnison, forte de plus de 1,200 hommes, demanda à capituler, à la condition d'être conduite à Montréal prisonnière de guerre; ce qui lui fut accordé.

La perte des Anglais fut de cent-cinquante hommes, tués et blessés, et celle des Français de quarante. Le colonel BOURLAMAQUE fut du nombre des blessés. Outre les deux forts, sept bâtimens de 10 à 18 canons, deux cents bateaux, plusieurs pièces d'artillerie, et une grande quantité de provisions de bouche et d'effets militaires tombèrent au pouvoir des Français. Les étendards pris aux Anglais furent suspendus, comme des trophées, dans les églises de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Les prisonniers, au nombre de 1,200, furent traités avec beaucoup d'humanité, à Montréal, et échangés, avant la fin de l'année.

La victoire d'Oswego, ou de Chouaguen, ajouta beaucoup à la réputation que le marquis de MONTCALM s'était déjà faite en Europe, et ne contribua pas peu à entretenir, à augmenter même le goût pour la guerre, l'enthousiasme militaire des Canadiens. Ce général, après avoir démoli les forts dont il venait de se rendre maître, redescendit à Montréal, avec ses troupes.

Par la destruction des forts anglais d'Oswego et d'Ontario, les Français devenaient maîtres de tous les grands

lacs ; les communications entre les Anglais et les Iroquois se trouvaient coupées, et les plantations anglaises situées sur la rivière *Mohawk*, ou des Agniers, demeuraient exposées aux ravages des alliés sauvages de la colonie française, qui, en effet, se prévalurent de cet état de choses.

Vers l'automne, le fort *Grenville*, sur les frontières de la Pensylvanie, fut surpris, pillé et brûlé par les Français, qui emmenèrent prisonniers les soldats et les habitants.

CHAPITRE XLI.

Expatriation des Acadiens.—Expédition.—Prise du Fort George.—Corruption.

Une partie des Acadiens, ou Français neutres de la Nouvelle Ecosse, comme on les appelait, s'étaient retirés, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de la presque île sur la terre-ferme adjacente. Les Anglais et les Français travaillaient, les uns à faire repentir les émigrés de leur démarche, et à les faire rentrer dans leur pays natal ; les autres, à faire que leur exemple fût imité du reste des Acadiens. Ces derniers, qui ne pouvaient sympathiser avec leurs nouveaux voisins, ni ne voulaient consentir à perdre le nom de Français, prirent, en effet, la résolution de passer aussi sur les terres de la domination française ; et ils se préparaient à mettre cette résolution à exécution, lorsque les autorités britanniques, voulant prévenir ce qu'elles appelaient une désertion, en rassemblèrent le plus qu'elles purent, sous le prétexte de leur faire renouveler le serment qu'ils avaient autrefois prêté au nouveau souverain de leur pays. Ils ne furent pas plutôt réunis, qu'on les embarqua sur des vaisseaux qui les transportèrent dans d'autres colonies anglaises, où le plus grand nombre périt, dit l'abbé RAYNAL, encore plus de cha-

grain que de misère. Une partie de ceux de l'établissement de *Miramichi*, craignant d'éprouver un sort semblable, s'embarquèrent sur les vaisseaux qui leur avaient apporté des provisions, et arrivèrent à Québec, dans l'automne de 1755. On leur avait promis des terres, et l'on en donna à ceux qui en voulurent prendre.

Dans l'automne de 1756, d'autres Acadiens de *Miramichi*, et ceux des environs du fort de Beauséjour, qui avait été pris par les Anglais, passèrent aussi à Québec, pour être plus en sûreté, et dans l'espoir d'y trouver tout ce qui leur serait nécessaire. Ils étaient porteurs d'un mémoire, où, parlant pour eux-mêmes et pour ceux de leurs compatriotes qui étaient restés en Acadie, ils représentaient au marquis de VAUDREUIL, Que leur attachement à la France ne pouvait se mieux prouver que par le rejet des offres avantageuses que les Anglais leur avaient faites ; qu'ils étaient réduits à un état d'autant plus déplorable qu'ils n'y voyaient pas de terme, si le gouverneur ne venait promptement à leur secours, et ne les prenait sous sa protection ; que la cause de cet état déplorable était un attachement à la France, que les Anglais n'avaient jamais pu leur faire perdre ; qu'ils auraient cru se déshonorer, en acquiesçant à ce que les Anglais exigeaient d'eux, particulièrement dans un temps où ils étaient en guerre avec la France ; que les habitants de Beaubassin, des Mines, et autres villages, étaient ou prisonniers des Anglais, ou dispersés dans les bois ; que leur premier vœu était de se venger de leurs persécuteurs, et de re-devenir, sous tous les rapports, les sujets d'un roi qui leur était devenu d'autant plus cher, qu'il avait pris soin de les protéger, et de pourvoir à leurs besoins, en

toutes occasions ; que leur état de dénuement, et le refus constant qu'ils avaient fait d'obéir aux autorités anglaises, en ce qui dépassait leur condition de neutralité, parlaient d'autant plus hautement en leur faveur, qu'on savait que c'était en conséquence de leur attachement au gouvernement de France, qu'ils avaient abandonné leur pays natal et les biens qu'ils y possédaient, pour venir s'établir, au nombre de 3,000, à Miramichi, Beauséjour, et autres lieux. Enfin, tous demandaient à être regardés et traités comme les autres sujets américains de sa majesté Très-Christienne.

Et certes ! ils étaient bien dignes qu'on eût égard à leur prière et qu'on leur accordât leur demande : si c'est bien mériter d'un gouvernement, que de lui sacrifier volontairement ses intérêts privés et personnels, quels sujets méritèrent mieux que les Acadiens de celui de France ? Sans doute, ce gouvernement eut toujours pour eux de la bienveillance, et leur donna même des preuves d'une sollicitude particulière ; mais il n'en fut pas ainsi de ses employés dans ce pays : les Acadiens réfugiés éprouvèrent assez souvent, de leur part, du dédain, de la dureté, et quelquefois même une espèce de spoliation. Une partie de ceux qui étaient venus à Québec, étaient porteurs de bons, ou billets, qu'ils présentèrent à l'intendant. M. BIGOT, qui ne voulait pas que la cour eût connaissance du gaspillage des deniers publics qui avait eu lieu, remit à payer ces bons, après qu'il aurait tiré les lettres de change pour l'année. Plutôt que de souffrir, en attendant, les porteurs s'adressèrent au secrétaire de l'intendant, qui ayant des liaisons avec le trésorier, et étant receveur de la taxe imposée aux habitans de Québec, pour la con-

struction de nouvelles casernes, avait toujours beaucoup d'argent à sa disposition : il leur changea leurs billets, moyennant un escompte du tiers, ou plus, de leur valeur, et ces billets lui furent ensuite payés en plein par l'intendant.

Ayant reçu de France l'ordre de défendre les frontières de la colonie, et d'agir sur l'offensive, quand il croirait pouvoir le faire avec avantage, M. DE VAUDREUIL envoya, dans le cours de l'hiver, plusieurs partis de Canadiens et de Sauvages, pour reconnaître le pays, sur les frontières des colonies anglaises. Un de ces partis, qui avait pénétré au-delà du lac Champlain, revint avec la nouvelle que les Anglais étaient occupés à fortifier le fort *George*, à l'extrémité du lac Saint-Sacrement, et y avaient amassé une grande quantité de munitions et de vivres. Le gouverneur et le général MONTCALM furent d'avis qu'il fallait attaquer le fort, avant que les ouvrages fussent achevés, et qu'il y eût été placé une forte garnison.

Comme il n'y avait pas de temps à perdre, on forma, en diligence, un détachement de cent-cinquante soldats, de six cent-cinquante Canadiens et de quatre cents Sauvages. Le commandement en fut confié à M. RIGAUD DE VAUDREUIL, frère du gouverneur, et on lui donna pour second, le chevalier de LONGUEIL, lieutenant de roi, à Québec. Le commandant eut pour instructions d'attaquer le fort par escalade, et s'il était repoussé, de mettre le feu aux bateaux, aux magasins et aux bâtimens qu'il trouverait auprès.

M. RIGAUD partit de Montréal, au commencement de mars, et campa, le 17 du même mois, derrière une colline, à une lieue et demie du fort *George*. Son des-

sein avait été de surprendre la garnison ; mais n'y ayant pas réussi, il prit le parti d'investir le fort. En même temps qu'il employait une partie de son monde à amasser des fascines, il posta un corps de Sauvages sur le chemin du fort *Edward*, afin de couper la communication avec Albany. Le 21, il somma le commandant anglais de se rendre ; mais celui-ci répondit qu'il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Désespérant de pouvoir emporter le fort par escalade, M. RICAUD se vit contraint de s'en tenir à la seconde partie de ses instructions : il brula toutes les maisons qu'il y avait aux environs du fort, l'hôpital, les magasins, trente bateaux, et un grand nombre de chaloupes ; après quoi, il reprit la route de Montréal.

Le gouverneur général approuva ce qu'avait fait son frère, et vit, dans l'incendie des bateaux et des magasins des Anglais, un moyen de retarder leurs progrès, s'ils avaient dessein d'attaquer Carillon, ou la Pointe à la Chevelure. Afin de mettre les forts qu'il y avait en ces endroits, dans un meilleur état de défense, M. DE BOURLAMAQUE y fut envoyé, avec deux bataillons, pour continuer les ouvrages, et s'assurer de la communication entre les deux lacs. Le capitaine POUCHOT, du régiment de Béarn, fut envoyé, en même temps, à Niagara, avec ordre de mettre ce fort dans le meilleur état de défense possible. Cet officier envoya aux tribus du Nord et de l'Ouest l'invitation de faire descendre leurs chefs à Montréal, pour assister au grand conseil qui devait s'y tenir. Elles acquiescèrent toutes, et promptement, à l'invitation, et envoyèrent à Montréal, non seulement leurs chefs, mais encore un grand nombre de leurs guerriers. Dans l'audience que leur donna

M. DE VAUDREUIL, il leur dit, entr'autres choses, que les Anglais étaient devenus les ennemis du grand ONONTHIO, leur père ; qu'ils avaient bâti, sur le terrain de leur père, un fort qu'il avait reçu l'ordre de détruire, et qu'il ne doutait pas qu'ils ne fussent d'eux-mêmes portés à l'aider, dans cette entreprise. Ils lui répondirent qu'ils étaient déterminés à se conformer à sa volonté.

Comme l'entreprise contre le fort George exigeait, pour réussir, plus de moyens que n'en avait eus M. DE RIGAUD, on assembla, à *Saint-Jean*, où il avait été bâti un fort, en 1749, des troupes et des milices de toutes les parties de la colonie. Le transport des vivres et des munitions, qui se fit, en grande partie, par bateaux, de Montréal à Sorel, et de là à Saint-Jean, fut encore pour la plupart des employés corrompus et prévaricateurs du gouvernement, un moyen de s'enrichir par toutes sortes de fraudes et de déceptions, ou plutôt par le pillage de l'argent et des effets du roi. S'il fallait ajouter foi à tout ce que M. SMITH rapporte, en cet endroit, plusieurs officiers des troupes et quelques Canadiens auraient eu part au brigandage ; mais nous aimons mieux croire qu'il y a ici erreur, ou exagération, de la part d'un écrivain dont la prévention paraît être la passion dominante, et qui, par un nombre d'avancées plus que suspects, avertit indirectement ses lecteurs d'être constamment sur leurs gardes.

Le chevalier de LEVIS, qui commandait à Saint-Jean, reçut, le 3 juillet, l'ordre de traverser le lac Champlain, pour aller joindre le marquis de MONTCALEM, à Carillon (ou *Ticonderoga*), où ce dernier s'était rendu, et était occupé à faire ses préparatifs, pour

traverser le lac Saint-Sacrament. Après la jonction, l'armée se trouva forte de 5,500 Français et Canadiens, et de 17 à 1,800 Sauvages, avec trente-deux pièces de canons et cinq mortiers. C'était la plus formidable qui eût encore été assemblée en Canada.

Tandis qu'on se préparait à aller en avant, le colonel PARKER, envoyé, à la tête de quatre cents Anglais, pour déloger une garde avancée, à Carillon, fut rencontré, sur le lac George, par cinquante Français et trois cents Sauvages, commandés par M. DE CORBIÈRES. Les Anglais, après un combat de courte durée, prirent la fuite, pour gagner la terre; mais ils furent atteints et taillés en pièces.

Dans le même temps, M. MARTY, officier canadien, qui avait été envoyé vers le fort *Lydis*, ou *Lydius*, avec deux cents Sauvages, attaqua les retranchemens avancés, et enleva un des principaux quartiers, où il tua deux cents hommes. Les Anglais, revenus à eux, se mirent à sa poursuite, mais il leur échappa.

Cependant l'armée s'ébranla : le 29 juillet, M. DE LEVIS prit sa route, par terre, avec 3,600 hommes; ensuite le reste de l'armée s'embarqua sur quatre cents bateaux ou canots. M. DE LEVIS, arrivé le premier près des retranchemens des Anglais, occupa les défilés qui conduisaient à l'endroit où l'on avait projeté de faire le débarquement, et en même temps, un gros de Sauvages assit son camp sur les derrières du fort George, pour lui couper toute communication avec le fort *Lydius*. A la faveur de ces mesures, la descente se fit, le 5 août, sans opposition, à environ une demi-lieue du fort George.

Ce fort était un quarré flanqué de quatre bastions :

les murs en étaient formés par de gros troncs de sapins renversés, et soutenus par des pieux extrêmement massifs. Le fossé avait de dix-huit à vingt pieds de profondeur. Ce fort, où il y avait entre quatre et cinq cents hommes, et une vingtaine de canons, était protégé par un rocher élevé, revêtu de palissades assurées par des monceaux de pierres. La garnison de cette espèce de citadelle était de 17 à 1,800 hommes, et l'on ne pouvait l'attaquer avec l'artillerie que du côté de la place, à cause des bois touffus ou des marais qui en bordaient les avenues, des autres côtés.

Après avoir disposé ses troupes comme pour commencer le siège, mais avant d'avoir ouvert la tranchée, le marquis de MONTCALM envoya au colonel MONRO, commandant de la place, par M. FONTRUNE, son aide-de-camp, une lettre, où il le sommait de se rendre, en lui disant, qu'il arrivait avec une armée nombreuse, un train considérable d'artillerie, et un grand corps de Sauvages, dont il ne pourrait plus restreindre la fureur, si quelques uns d'eux étaient tués ; qu'il lui était inutile d'entreprendre de défendre sa place, dans l'espoir d'être renforcé, vu qu'il avait pris toutes les précautions pour qu'aucun secours ne pût lui arriver, et qu'il lui demandait une réponse immédiate et décisive. Le colonel MONRO lui fit réponse, qu'il craignait peu la barbarie, et qu'il avait sous ses ordres des soldats déterminés, comme lui, à vaincre ou à périr.

Cet officier croyait avoir des forces suffisantes pour résister pendant quelque temps, et il s'attendait que le général WEBB, qui était à peu de distance, avec 4,000 hommes, attaquerait MONTCALM, et le contraindrait à lever le siège de son fort, ou du moins parviendrait à y

faire entrer des secours. L'inactivité de Wren ne surprit guère moins le général français que le colonel Moxon, et le premier en profita pour pousser le siège avec vigueur. La garnison se défendit avec bravoure, mais au bout de quatre jours, ayant perdu tout espoir d'être secouru, et voyant ses munitions presque épuisées, le commandant demanda à capituler. Les principales conditions furent, que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre, et serait conduite au plus proche des forts anglais, par une escorte de cinq cents hommes, pour la mettre à couvert des insultes et de la barbarie des Sauvages. Malgré cette précaution, ces barbares, encore plus animés de l'amour du pillage que de celui de la vengeance, et épiant le moment favorable, celui de l'éloignement du corps de l'armée française, tombèrent sur les Anglais, dans la route pour se rendre au fort Edward, et en massacrèrent un grand nombre, en dépit des efforts de l'escorte française, obligée elle-même d'agir avec prudence et ménagement, pour éviter d'être enveloppée dans le massacre. Les Sauvages prétendirent qu'on leur avait promis les armes et le bagage de la garnison du fort George, et quand ils virent qu'elle emportait tout, ils résolurent de se payer de leurs mains. C'est du moins ce qu'ils dirent, pour s'excuser; et malheureusement, leur grand nombre et le besoin qu'on avait d'eux empêchèrent que les principaux coupables, au moins, fussent punis comme ils le méritaient. C'est ce qui est arrivé, toutes les fois qu'on a armé les Sauvages, sans être assez résolu, ou assez fort, pour les contraindre à observer les lois de la guerre.

Tandis que quelques milliers de braves guerriers s'efforçaient de relever, dans ce pays, la gloire mili-

taire de leur nation, des administrateurs infidèles semblaient avoir pris à tâche de dilapider ses finances. La corruption, qui avait commencé à marcher, le front levé, sous l'administration de M. DE LA JONQUIÈRE,* ne sut plus où s'arrêter, sous celle du marquis de VAUDREUIL. A des fonctionnaires indignes succédèrent des fonctionnaires plus indignes encore : le comptroleur (BREARD) s'étant démis de son emploi, on lui donna pour successeur un homme d'une cupidité insatiable, et dépourvu de toute espèce de scrupule sur les moyens de faire fortune. M. ESTÈBE, garde-magasin-général, à Québec, fut remplacé par M. DE CLAVERY, premier commis de la société d'accapareurs, dont nous avons déjà eu occasion de parler. L'exemple donné par cette société fut suivi par une partie des commandans des postes militaires, dont quelques uns allèrent jusqu'à présenter des comptes pour des articles qu'ils n'avaient point fournis, et qui leur furent néanmoins payés, par ordre de l'intendant. De là cette énorme quantité de papier-monnaie, ou d'ordonnances, dont le pays se trouva comme inondé, en 760.

* Ce gouverneur avait amassé, en Canada, un million de livres tournois, qui se trouvèrent, à sa mort, entre les mains de M. DE VERDUC, greffier du conseil supérieur.

CHAPITRE XLII.

*Reddition de Louisbourg.—Bataille de Carillon.—
Prise des forts Frontenac et Duquesne.*

Il n'y eut aucun événement militaire remarquable, depuis la prise du fort George jusqu'au siège de Louisbourg. Cette place, qui avait été bloquée, en 1747, par une escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Loudon, fut attaquée et prise, dans l'été de l'année suivante. Ce fut le 2 juin 1758, dit RAYNAL, à qui nous empruntons, en grande partie, ce récit, qu'une flotte composée de vingt-trois vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, qui portaient 16,000 hommes de troupes aguerries, jeta l'ancre dans la baie de Gabarus, à une demi-lieue de Louisbourg. Comme il était démontré qu'un débarquement fait à une plus grande distance ne pouvait servir de rien, parce qu'il aurait été impossible de transporter l'artillerie et les autres choses nécessaires pour un grand siège, on s'était attaché à le rendre impraticable, au voisinage de la place. L'assaillant vit la sagesse des mesures qui lui annonçaient des difficultés et des périls : il crut alors devoir appeler la ruse à son secours, et pendant que, par une ligne prolongée, il menaçait et couvrait toute la côte, il descendit en force sur le rivage de l'anse au Cormoran.

Cet endroit était faible de sa nature ; mais les Français l'avaient étayé d'un bon parapet, fortifié par des canons, dont le feu se soutenait, et par des pierriers d'un gros calibre. Derrière ce rampart étaient 2,000 bons soldats et quelques Sauvages. En avant, il y avait un abattis d'arbres si serré, qu'on eût eu bien de la peine à y passer, quand même il n'aurait pas été défendu. Cette espèce de palissade, qui cachait tous les préparatifs de défense, ne paraissait, dans l'éloignement, qu'une plaine verdoyante.

C'était le salut de la colonie, si l'on eût laissé à l'assaillant le temps d'achever son débarquement, et de s'avancer, dans la confiance de ne trouver que peu d'obstacles à forcer. Alors, accablé, tout-à-coup, par le feu de l'artillerie et de la mousqueterie, il eût infailliblement péri sur le rivage, ou dans la précipitation du rembarquement. Cette perte inopinée aurait pu rompre le fil de tous ses projets : mais l'impétuosité française fit échouer toutes les précautions de la prudence : à peine les Anglais eurent fait quelques mouvemens, pour s'approcher du rivage, qu'on se hâta de découvrir le piège où ils devaient être pris. Au feu brusque et précipité qu'on fit sur leurs chaloupes, et plus encore à l'empressement qu'on eut de déranger les branches d'arbres qui masquaient les forces qu'on avait tant d'intérêt à cacher, ils devinèrent le péril où ils allaient se jeter. Dès ce moment, revenant sur leurs pas, ils ne virent plus d'endroit pour descendre, qu'un seul rocher, qui même avait paru jusqu'alors inaccessible. Le brigadier WOLFE, quoique fortement occupé du soin de faire rembarquer ses troupes, fit signe au major SCOTT de s'y rendre,

Cet officier s'y porta aussitôt, avec les soldats qu'il commandait. Sa chaloupe étant arrivée la première, et s'étant enfoncée, au moment où il mettait pied à terre, il grimpa tout seul sur le rocher. Il espérait y trouver cent des siens, qu'on y avait envoyés, depuis quelques heures ; il n'y en avait que dix. Avec ce petit nombre d'hommes, il ne laissa pas de gagner le haut du rocher. Les Français lui tuent deux hommes et lui en blessent trois mortellement ; mais malgré sa faiblesse, il se soutient, dans ce poste important, à la faveur d'un épais taillis. Enfin, ses intrépides compagnons bravant, pour le joindre, et le courroux de la mer et le feu du canon, achèvent de le rendre maître de la seule position qui pouvait leur assurer la descente.

Dès que les Français virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restait, celui de s'enfermer dans les murs de la ville. Les fortifications de Louisbourg manquaient de solidité : les revêtemens des différentes courtines étaient entièrement écroulés. Il n'y avait qu'une casemate et un petit magasin à l'abri des bombes. La garnison qui devait défendre la place n'était que d'environ 3,000 hommes, non compris les soldats de marine.

Malgré ces désavantages, les assiégés se déterminèrent à la plus opiniâtre résistance. Pendant qu'ils se défendaient avec cette fermeté, les grands secours qu'on leur faisait espérer pouvaient arriver, et à tout événement, ils préservaient le Canada de toute invasion, pour le reste de la campagne. Qui croirait que tant de résolution fut soutenue par le courage d'une femme Madame DE DRUCOURT, continuellement sur les remparts, la bourse à la main, tirant elle-même trois coups

de canon, par jour, semblait disputer au gouverneur, son époux, la gloire de ses fonctions. Rien ne décourageait les assiégés, ni le mauvais succès des sorties qu'ils tentèrent, à plusieurs reprises, ni l'habileté des opérations concertées par l'amiral BOSCAWEN et le major-général AMHERST. Ce ne fut qu'à la veille d'un assaut impossible à soutenir, qu'on parla de se rendre. La garnison de Louisbourg devait être prisonnière de guerre, et conduite en Angleterre. Sa porte, en tués et blessés, n'était pas considérable. Celle des assiégeans, suivant JEFFERYS, fut de moins de deux cents hommes tués, et d'environ trois cent-cinquante blessés. Ils trouvèrent, dans la ville, une quantité considérable d'artillerie, de munitions et d'effets militaires de toutes sortes, et se rendirent maîtres de plusieurs vaisseaux de guerre.

Dans la capitulation de Louisbourg furent comprises l'île du Cap-Breton et celle de Saint-Jean. Le gouverneur de cette dernière, qui ne se croyait pas lié par la capitulation de Louisbourg, fit d'abord quelque résistance, dans le fort qui la défendait ; mais il se rendit ensuite au lieutenant colonel ROLLO, par une nouvelle capitulation, en vertu de laquelle, les habitans de l'île devaient remettre leurs armes au commandant anglais, et être ensuite transportés en France, aux frais de l'Angleterre. Ces habitans, la plupart Acadiens réfugiés, étaient au nombre d'environ 4,000, répartis en différents endroits de l'île. Ils y vivaient presque tous dans l'aisance, et plusieurs récoltaient jusqu'à 1,200 minots de bled, par année. Le nombre de leurs bêtes à cornes était de plus de 10,000. Québec était un marché sûr pour le surplus de leurs grains et de

leurs viandes de boucherie, et la perte de l'île Saint-Jean ne contribua pas peu à augmenter la disette de vivres en Canada.

Dès le commencement de l'année 1758, le marquis de VAUDREUIL avait reçu avis qu'un gros corps de troupes anglaises s'assemblait à Albany, sous le commandement du général ABERCROMBIE, dans la vue d'attaquer Carillon. Comme la possession de ce poste important n'était pas à négliger, il envoya des renforts au marquis de MONTCALM, qui était toujours dans ces quartiers. Ces renforts arrivèrent à Carillon, le 20 juin. Le 1er. juillet, le général fit prendre les devans à M. DE BOURLAMAQUE, avec les régimens de la Reine, de Guienne et de Béarn, et les suivit, avec ceux de la Sarre, de Languedoc et de Roussillon, et le premier bataillon de Berry, jusqu'à la Châte, où il campa. Le second bataillon de Berry, et plusieurs compagnies de Canadiens furent laissés au fort, comme garnison.

Le lendemain, 2 juillet, M. DE BOURLAMAQUE reconnut les montagnes, à la gauche du camp, et forma deux compagnies de volontaires, sous les capitaines BERNARD et DUPRAT, pour être envoyées en avant, et obtenir avis de l'approche de l'armée anglaise, qui était alors à l'autre extrémité du lac George. Le 5, un de ces partis donna avis que l'armée d'ABERCROMBIE s'était embarquée pour descendre le lac. Cette armée consistait en 7,000 hommes de troupes réglées, et 13,000 de troupes provinciales. Aussitôt que le signal de son embarquement eut été donné, le colonel BOURLAMAQUE détacha le capitaine DE TREPEZE, avec trois cents hommes, pour épier ses mouvemens.

Le 6, on aperçut l'avant-garde de l'armée anglaise,

et à son approche du portage, BOURLAMAQUE retraite, pour rejoindre MONTCALM, qui avait pris possession des hauteurs, où l'ingénieur en chef PONT-LE-ROY avait érigé des retranchemens, et fait faire un grand abattis d'arbres. Dans sa retraite, le détachement de TREPEZE, qui s'égarait, fut rencontré par un plus fort détachement d'Anglais, commandé par lord Howe. Il s'en suivit un combat, où le commandant anglais fut tué, mais où les Français furent vaincus, avec perte d'un grand nombre de morts et de blessés, et de cent-cinquante prisonniers. M. DE TREPEZE y fut blessé mortellement.

Le 8 au matin, toute la garnison fut sous les armes : les régimens de la Reine, de Guienne et de Béarn étaient postés à la droite, sous les ordres de M. DE LEVIS, qui venait d'arriver sur les lieux ; ceux de la Sarre et de Languedoc, et deux forts piquets, à la gauche, sous M. DE BOURLAMAQUE. Le centre, où s'était placé le marquis de MONTCALM, se composait des régimens de Roussillon et de Berry, et de plusieurs piquets. Les volontaires attachés à l'armée avaient pris position dans les bois ouverts, entre la rivière et la côte. Les troupes de la colonie et les Canadiens étaient postés derrière les retranchemens érigés dans la plaine, et étaient soutenus par un corps de réserve, composé des huit compagnies de grenadiers et de plusieurs piquets. Ces dispositions faites, l'armée attendait avec impatience l'arrivée des Anglais.

Vers midi, on entendit le feu commencer sur les gardes avancées, qui se replièrent, en bon ordre, sur le régiment de la Sarre, et bientôt, les Anglais arrivèrent, en quatre colonnes, formées de 14,000 hommes, trois

ur la hauteur, et une sur le penchant de la côte. Celle de la droite attaquait, la première, la gauche des Français. La colonne du penchant de la côte, qui venait presque en front des Canadiens, après avoir essuyé leur première et leur seconde décharge, se replia entièrement sur le régiment de la Reine, en montant la colline, pour forcer ses retranchemens. Cette colonne essuya le feu du régiment de la Reine, en tête, et celui des Canadiens, en écharpe. Le combat ne fut nulle part plus opiniâtre et plus meurtrier qu'en cet endroit. Les Canadiens, divisés en quatre brigades, commandées par MM. RAYMOND, DE SAINT-OURS, DE LANAUDIERE et DE GASPE', alternativement, firent des sorties sur cette colonne, en la prenant par-derrière, et lui tuèrent beaucoup de monde.

Déjà le combat était devenu général, sur toute la ligne : les Anglais se précipitoient sur les retranchemens avec la fureur la plus aveugle : inutilement on les foudroyait, du haut du parapet, sans qu'ils pussent se défendre : inutilement, ils tombaient enfilés, embarrassés dans les tronçons au travers desquels leur fougue les avait emportés : tant de perte ne faisait qu'accroître cette rage effrénée. Elle se soutint pendant plus de quatre heures, et leur coûta plus de 4,000 hommes tués ou blessés, avant qu'ils abandonnassent une entreprise aussi téméraire.

Sur les quatre heures, le feu se rallentit un peu : le général ABERCROMBIE avait laissé une réserve de 6,000 hommes à la Châte : il en fit venir 5,000, qui, joints aux autres, recommencèrent un combat désespéré ; mais la défense ne fut pas moins opiniâtre que la première fois. Enfin, voyant qu'il n'y avait pour lui

aucune espérance de succès, et que s'opiniâtrer plus longtemps, c'était s'exposer à une entière défaite, le général anglais prit le parti d'ordonner la retraite. Les derniers des Anglais qui tinrent ferme furent ceux de la colonne du penchant de la côte, et ce furent les Canadiens, sortis de leurs retranchemens, qui eurent l'honneur de les mettre en pleine retraite.

La perte des Français fut d'environ cinq cents hommes tués ou blessés, et celle des Anglais d'environ 5000: il en fut enterré de 14 à 1,500, dans les retranchemens et dans les bois voisins. Le marquis de MONTCALM ne parut jamais plus grand que dans cette journée : il se montrait partout, avec un air gai et assuré, et s'exposait, comme le simple soldat, au plus grand danger, en faisant mouvoir sa réserve, pour fortifier les endroits qui lui paraissaient les plus faibles. MM. DE LEVIS et DE BOURLAMAQUE y donnèrent aussi des preuves éclatantes de bravoure et d'habileté. Ce fut M. DE LEVIS qui dirigea les mouvemens des Canadiens contre la colonne de gauche des Anglais. M. DE BOURLAMAQUE fut blessé grièvement.

L'armée française n'était pas composée de plus de 4,000 hommes, au commencement de l'action, et elle se trouvait diminuée de cinq cents : celle des Anglais était encore de 13 à 14,000 hommes : aussi s'attendait-on à la voir revenir, le lendemain ; mais on apprit que le général ABERCROMBIE avait fait rembarquer ses troupes, à la hâte, et s'était retiré, avec elles, à l'extrémité du lac George.

La victoire de Carillon ne dédommagea pas les Français de la perte de Louisbourg ; mais elle retarda peut-être d'un an encore l'envahissement du Canada.

Le général ABERCROMBIE renonça au projet de se rendre maître de Carillon et de la Pointe à la Chevelure, mais il accueillit favorablement la proposition qui lui fit le colonel BRADSTREET d'attaquer le fort de Frontenac. M. PAYEN DE NOYAN, qui commandait à ce poste, ayant eu avis qu'il allait être attaqué, envoya, en diligence, demander au gouverneur un renfort de troupes. M. DE VAUDREUIL fit partir 1,500 hommes de milices, sous le commandement de M. DUPLESSIS-FABIOT ; mais à peine cet officier était-il arrivé à la Chine, qu'il apprit que DE NOYAN s'était rendu. BRADSTREET ayant traversé le Saint Laurent, le 25 août, à la tête de 2,000 hommes, s'établit d'abord, à cinq cents verges du fort Frontenac, s'en approcha ensuite, en s'emparant d'un retranchement abandonné, et battit la place avec tant d'effet, qu'au bout de trois jours, la garnison, que la maladie ou la désertion avait réduite à cent-vingt hommes, fut contrainte de se rendre prisonnière de guerre. Le fort Frontenac contenait des canons, des petites armes, des munitions et des vivres pour une grosse garnison. Les Anglais y trouvèrent encore une grande quantité de marchandises destinées au commerce avec les Sauvages, et s'emparèrent d'une dizaine de vaisseaux de 10 à 18 canons, qu'on n'avait pas eu la précaution de faire éloigner, ou qui manquaient d'hommes pour la manœuvre. Après avoir démantelé la place, brûlé les vaisseaux, et détruit les effets qu'il ne pouvait pas emporter, BRADSTREET retraversa le fleuve, et alla rejoindre son général.

Aussitôt que le gouverneur général eut été informé que les Anglais s'étaient éloignés de Cataracouy, il y envoya un détachement de troupes et l'ingénieur PONT-

LE-ROY, avec ordre de rebâtir le fort. Il fit partir, en même temps, un autre détachement, sous le capitaine DE MONTIGNY, pour renforcer la garnison de Niagara, et prêter main-forte, s'il était nécessaire, à M. DE LIGNERY, successeur de M. DUMAS, au fort Duquesne. Mais pour ce dernier poste, le renfort ne fut pas envoyé à temps, ou n'était pas assez considérable.

Dès la fin de juillet, le brigadier FORBES était parti de Philadelphie, avec un gros corps de troupes réglées. Il fut joint, en route, par un corps de troupes provinciales, sous le colonel WASHINGTON ; continua à s'avancer à l'ouest ; fit jonction, à *Raystown*, avec le colonel BOUQUET, qui commandait, en cet endroit, et se trouva à la tête de 7 à 8,000 hommes. BOUQUET, envoyé en avant ; avec 2,000 hommes, s'arrêta à seize ou dix-sept lieues du fort Duquesne, et détacha le major GRANT, avec huit cents hommes, pour en aller reconnaître les approches.

Les Français, avaient été instruits, de bonne heure, de tous ces mouvemens, et s'étant placés en ambuscade, ils attaquèrent GRANT, à l'improviste, le défirent, et le firent prisonnier, avec trois cents de ses gens, après lui en avoir tué ou blessé un égal nombre.

Cet échec n'affaiblissait pas assez l'armée anglaise, pour donner à M. DE LIGNERY la confiance de pouvoir lui résister, dans son fort ; aussi se hâta-t-il de se retirer, avec sa garnison, dès qu'il sut que FORBES allait arriver. Le général anglais, en prenant possession du fort Duquesne, en changea le nom en celui de fort *Pitt*, ou *Pittsburg*. Il y laissa une forte garnison, et s'en retourna à Philadelphie.

CHAPITRE XLIII.

Préparatifs de Défense.

La prise des forts Frontenac et Duquesne ne permit plus au marquis de VAUDREUIL de douter que le sort du gouvernement anglais ne fût l'anéantissement de la puissance française en Amérique. Il adressa aux capitaines de milice une circulaire, où il leur indiquait la conduite qu'ils devaient tenir, et ordonna que toute la population mâle, depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante, fut enrôlée et prête à marcher, au premier avis. Les ordres du gouverneur furent exécutés, de point en point ; mais il était moins difficile de trouver des soldats que des vivres, pour les nourrir : les devoirs militaires auxquels les cultivateurs étaient soumis, augmentèrent encore la disette, qui se faisait sentir depuis l'automne de 1755, où l'on avait été contraint de réduire la ration de pain et de viande des troupes du roi, et où il y avait eu, à Québec, une espèce d'émoute, surtout parmi les femmes, en conséquence de la rareté du pain et des viandes de boucherie. La récolte de 1758 fut très médiocre, et les réquisitions de grains, que faisait le gouvernement, augmentèrent encore la cherté du bled. Quoique l'intendant en eût fixé le prix à douze francs, le minot, les particuliers ne pou-

vaient s'en procurer à moins de trente-six à quarante francs. Ce n'était même qu'avec beaucoup de difficulté que le gouvernement pouvait en obtenir pour les troupes, quelque peu qu'il leur en fallût, après la diminution de la ration ; diminution, à laquelle elles ne s'étaient soumises, ainsi qu'à l'obligation de manger de la chair de cheval, qu'après une mutinerie qui aurait pu avoir des suites fâcheuses, mais qui fut apaisée, dès le principe, par la prudence et la fermeté du chevalier de LEVIS. Durant l'hiver de 1758 à 1759, on fut obligé d'augmenter la paie des officiers, et de mettre une partie des soldats, en quartiers, chez les habitans des campagnes.

D'après le recensement qui fut fait, au mois de janvier, le nombre des hommes en état de porter les armes était de 7,511, dans le gouvernement de Québec ; de 6,405, dans celui de Montréal, et de 1,313, dans celui des Trois-Rivières ; faisant un total de 15,229 miliciens.

Pendant le reste de l'hiver, une grande partie des troupes et des milices furent employées à la réparation et à l'approvisionnement des différentes garnisons de la colonie.

Le gouverneur reçut, par le colonel DE BOUGAINVILLE, qui arriva à Québec, le 14 mai, la confirmation de l'avis qu'il avait déjà reçu, que le dessein du gouvernement anglais était d'attaquer le Canada, par terre et par mer. Il lui était ordonné de faire les meilleures dispositions possibles, pour la défense de la colonie, à défaut des secours qu'on ne pouvait pas lui envoyer.

M. DE BOUGAINVILLE était porteur des nouvelles

promotions pour les principaux officiers de la colonie : le marquis de VAUDREUIL était nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Louis ; le marquis de MONTCALM, commandeur du même ordre et lieutenant-général ; le chevalier de LEVIS, maréchal-de-camp ; MM. BOURLAMAQUE et SENNEZERGUES, brigadiers, et M. DUMAS, inspecteur-général des troupes de la marine.

Le 20 mai, M. DE VAUDREUIL émana une proclamation, dans laquelle, après avoir enjoint aux capitaines des milices de tenir leurs compagnies prêtes à marcher, au premier ordre, il disait, entr'autres choses, aux habitants,

“Que la prochaine campagne fournirait aux Canadiens l'occasion de se signaler ; que sa majesté connaissait la confiance qu'il avait en eux, et qu'il n'avait pas manqué de l'informer des services qu'ils avaient rendus ; que le roi ne doutait pas qu'ils ne fissent tous les efforts qu'on pouvait attendre de sujets fidèles, d'autant plus qu'ils auraient à mettre leur religion, leurs femmes et leurs enfans à l'abri du cruel traitement qu'ils éprouveraient, de la part des Anglais, qui portaient contre eux la haine jusqu'à les rendre responsables des cruautés des Sauvages ; qu'il avait la satisfaction de pouvoir dire qu'il n'appréhendait nullement pour le salut de la colonie ; mais que cependant il prendrait les mesures les plus efficaces, pour mettre en sûreté les biens et les droits des habitans.”

Quelques jours après, les milices du gouvernement de Québec eurent ordre de se rendre dans les environs de la capitale. Il fut assigné, dans les bois, des endroits particuliers, où les vieillards, les femmes et les enfans devaient se retirer, avec les bestiaux, à l'approche de la

flotte anglaise. Afin que cette approche fût contrée aussitôt que possible, il fut établi trois postes à signaux, le premier, sur l'île du *Portage*, sous la direction de M. DE LÉRY; le second, à *Kamouraska*, sous celle de M. DE MONTESSON, et le troisième, sur l'île d'Orléans, sous celle de M. DE LANAUDIÈRE.

Dans un grand conseil de guerre, tenu à Montréal, pour aviser aux moyens de défendre efficacement la colonie, il fut arrêté qu'un corps de troupes, sous le marquis de MONTCALM et deux officiers généraux, MM. DE LEVIS et DE SENNEZERGUES, serait posté à Québec; que M. DE BOURLAMAQUE se rendrait à Carillon, avec ordre de détruire les fortifications, et de descendre le lac, dans le cas de l'approche des Anglais, pour s'établir à l'*Île aux Noirs*, et y faire face à l'ennemi, afin de l'empêcher de pénétrer dans le pays; que les petits forts de la Présentation et de la *Pointe au Baril* seraient abandonnés, comme incapables de défense; mais qu'un détachement de huit cents hommes, sous M. DE LA CORNE, se rendrait incessamment à la tête des rapides, pour y élever de forts retranchemens.

Ces résolutions furent aussitôt mises à exécution. A son arrivée à Québec, le général MONTCALM ordonna que les troupes et les milices fussent employées à élever des retranchemens à Beauport. Il ne négligea rien de ce qui pouvait mettre la capitale dans le meilleur état de défense possible: il assura la communication de la ville basse à la haute, par une forte palissade, et y fit élever une plate-forme, sur laquelle furent placés des canons, pour enfler la rue. Une batterie érigée derrière l'Evêché fut étendue de chaque côté, et jointe par une forte palissade, qui se prolongeait sur le pen-

chant de la colline. Il fut érigé plusieurs batteries, pour la défense de la basse ville, et toutes les communications avec le fleuve furent barricadées. *Saint-Roch* et le palais de l'intendant furent entourrés d'une palissade et protégés par de petites batteries. On établit une batterie de gros canons sur deux vaisseaux, qui furent calés dans la rivière Saint-Charles, et l'on érigea une redoute, près du gué, où l'on avait construit un pont de bateaux. Il fut construit une batterie flottante de dix-huit canons et plusieurs brulots, pour harrasser et tenter d'incendier la flotte anglaise, et toutes les bouées et autres marques, pour la navigation du fleuve, furent enlevées.

La garde des batteries de la basse ville fut confiée à un détachement de troupes de la colonie, sous les ordres de M. VAUDAIN, lieutenant de marine. Il fut formé un petit corps de cavalerie, dont le commandement fut donné à M. DE LA ROCHE-BEAUCOURT, aide-de-camp du marquis de MONTCALM. Enfin, la milice de Québec fut formée en compagnies, et eut ordre de se tenir prête à agir, au premier avis.

Le conseil de guerre dont nous venons de parler, fit rapport d'un plan de campagne, dont les principales dispositions étaient comme suit :

“ La brigade de Québec, composée de 3,500 hommes, et commandée par M. de SAINT-OURS, campera sur la droite : la brigade des Trois-Rivières, forte de neuf cent-vingt hommes, sous le commandement de M. DELORME, campera aussi sur la droite, à la gauche de la brigade de Québec : la milice de Montréal, consistant en 1,150 hommes, sous les ordres de M. PRUD'HOMME, campera à la gauche des forces

précédentes, et la brigade de la ville et de l'île de Montréal, forte de 2,300 hommes, sous le commandement de M. HERBIN, formera la gauche de la ligne. La réserve se composera de la cavalerie, (au nombre de trois cent-cinquante hommes), des troupes légères, composées d'un choix des troupes de la colonie et de quelques volontaires acadiens, (formant 1,400 hommes), et des Sauvages, au nombre de quatre cent-cinquante ; formant un total de 2,200 hommes, sous les ordres de M. DE BOISHEBERT,

“ L'artillerie, les effets et provisions, sous la direction de M. MERCIER, seront placés, ainsi que la réserve, dans les endroits qui paraîtront les plus convenables, selon qu'ils leur seront assignés. La milice de Québec, composée de six cent-cinquante hommes, sera laissée en garnison dans la ville, sous le commandement de M. DE RAMSAY, lieutenant de roi. Les équipages des frégates échouées dans la rivière Saint-Charles, et des autres vaisseaux qui seront désarmés et deviendront inutiles, entreront dans la ville, pour y être employés aux batteries. Tous les vaisseaux, bateaux, etc. seront aux ordres de M. VAUGUELIN, commodore de la baie, qui les emploiera de la manière qui lui paraîtra la plus avantageuse, d'après l'exigence des cas.

“ Les dispositions pour s'opposer à la descente seront celles-ci : l'armée passera la rivière de Saint-Charles : la droite, composée des brigades de Québec et des Trois-Rivières, campera dans la plaine, depuis la redoute de la Canardière jusqu'à celle de l'embouchure de la petite rivière de Beauport. Les deux brigades retrancheront le front de leur camp, pour le mettre à l'abri du canon de l'ennemi. Les troupes de

ligne, formant le centre de l'armée, camperont sur les hauteurs de Beauport, et le long du chemin qui suit la petite rivière de ce nom. La gauche, composée des brigades de la ville et du gouvernement de Montréal, campera à la gauche de l'église de Beauport, et s'étendra le long du sommet de la grande escarpe, ou côte élevée, qui règne sur les derrières de cette paroisse. La réserve se postera sur le niveau de la châte de Montmorency, et étendra sa droite le long de la hauteur dont on vient de parler, afin de joindre la gauche de la ligne. Dans cette position, l'armée retranchera la totalité de son front, pour se mettre à couvert de l'artillerie de l'assaillant. On fortifiera aussi les endroits qui paraîtront propres à servir de communication avec le corps principal."

Dans le cas où la retraite deviendrait nécessaire, après une défaite, l'armée principale devait traverser la rivière Saint-Charles, au pont de bateaux, et la réserve suivre le chemin de *Charlesbourg*, et même se retirer jusqu'à Lorette, si elle était trop pressée par les ennemis, en tenant ferme, à chaque défilé, afin de retarder leurs progrès. Tout ce qu'il y avait à faire, dans ce cas extrême, est également détaillé, dans le rapport du conseil de guerre, où l'on paraît avoir prévu tout ce qui se pouvait faire de mieux, avec le peu de forces que l'on avait, soit pour l'attaque, soit pour la défense, ou enfin pour la retraite. Le but principal était d'empêcher que Québec ne tombât au pouvoir des Anglais; car on était bien convaincu que du sort de la capitale dépendait celui de toute la colonie.

Ce n'était pas assez d'avoir fait, ou ordonné les meilleures dispositions, et assemblé le plus de soldats et de

miliciens qu'il avait été possible, il fallait encore trouver le moyen de nourrir ces troupes : c'était principalement l'affaire de l'intendant, et il faut convenir qu'il y mit un zèle plus qu'ordinaire. Pour rencontrer moins de difficultés, dans l'achat du bled, il emprunta, sur sa garantie personnelle, afin de le pouvoir payer en argent, et au prix courant, au lieu de le payer en ordonnances, et à un prix déterminé par lui, comme il avait fait précédemment. Il écrivit une circulaire aux curés de campagne, pour les induire à vendre eux-mêmes le bled qu'ils avaient reçu pour dîmes, et à exhorter leurs paroissiens à vendre au gouvernement ce qu'ils en avaient de reste. Plusieurs citoyens se firent un devoir de seconder l'intendant dans ses efforts, et particulièrement M. DESCHAMBAUTS, qui offrit généreusement tout l'argent qu'il possédait, et alla même, en personne, dans différentes paroisses, afin d'y acheter du bled et de la farine pour les troupes.

CHAPITRE XLIV.

Arrivée d'une flotte Anglaise devant Québec.—Mouvements militaires.—Prise de Niagara.—Combat de Montmorency.

L'escadre qui devait remonter le Saint Laurent, avec les troupes destinées à mettre le siège devant Québec, avait fait voile d'Angleterre, vers la fin de février, sous les ordres des amiraux SAUNDERS et HOLMES. Cette escadre arriva devant Louisbourg, le 21 avril ; mais le port était encore tellement embarrassé de glaces, qu'elle fut obligée de relâcher à *Halifax*, dans la Nouvelle Ecosse. Le contre-amiral DURELL en fut détaché, avec quelques frégates, pour le Saint Laurent, qu'il avait ordre de remonter jusqu'à l'Île aux Coudres, afin d'intercepter tous les secours ou approvisionnemens qui auraient pu être envoyés de France pour Québec ; mais lorsqu'il arriva à l'endroit qui lui avait été assigné, une flotte de dix-sept navires, portant des effets militaires, des provisions de bouche, et quelques recrues, était déjà entrée dans le port de Québec, sous convoi de trois frégates.

L'amiral SAUNDERS étant revenu à Louisbourg, afin d'y embarquer les troupes qui n'étaient pas nécessaires pour la garnison de cette place, mit à la voile, pour le

Saint-Laurent, et remonta ce fleuve, sans accident, jusqu'à l'île d'Orléans. Les troupes de terre, commandées par le major-général WOLFE, ayant sous lui les brigadiers MONKTON, TOWNSEND et MURRAY, débarquèrent sur cette île, le 27 juin, et aussitôt, le commandant anglais fit répandre, parmi le Canadiens, un manifeste, portant, en substance ; " Que le roi, son maître, justement irrité de la conduite du monarque français, avait fait un armement considérable, pour humilier son orgueil, en lui enlevant les principales de ses possessions d'Amérique; que ce n'était point aux industriels paysans, non plus qu'à leurs femmes, à leurs enfans et à leur religion, qu'il prétendait faire la guerre ; qu'au contraire, il leur offrait sa protection, et leur promettait de les maintenir dans la possession de leurs biens, et le libre exercice de leur culte religieux, pourvu qu'ils se tinssent tranquilles, et ne prissent point part au différent qui s'était élevé entre les deux couronnes ; que la neutralité était pour eux le parti le plus sage et le plus sûr ; vu que les Anglais étaient maîtres du Saint-Laurent, et pouvaient empêcher qu'il ne leur arrivât aucun secours de France, et qu'une autre armée anglaise, sous le général AMHERST, attaquerait bientôt le pays, du côté de terre ; que les cruautés exercées par les Sauvages alliés des Français sur les sujets de sa majesté britannique, l'autoriseraient à user de représailles sur les habitans du Canada ; mais qu'il espérait qu'ils ne l'obligeraient pas à en venir à des mesures violentes, en rejetant les avantages qu'il leur offrait."

Ce manifeste ne produisit pas, pour lors, le moindre effet, sur l'esprit des Canadiens ; ils n'en furent ni moins disposés à affronter les périls, les fatigues et tous

les inconvéniens de la guerre, ni moins attachés à leur gouvernement, quelles que vexations qu'ils eussent éprouvées, depuis peu, de la part de quelques uns de ses employés. Il faut convenir aussi que le point de vue sous lequel ils pouvaient envisager le traitement fait à une partie des colons français de l'Acadie et à ceux de l'île Saint-Jean, n'était pas propre à leur inspirer beaucoup de confiance dans les promesses du général anglais ; et l'on ne doit pas être surpris, comme le paraît être M. SMITH, qu'ils aient mieux aimé abandonner leurs habitations et exposer leurs familles à la ruine, que d'adopter un plan qui devait leur paraître bien moins prudent que pusillanisme, et indigne de toute leur conduite passée.

Le marquis de MONTCALM avait posté un détachement de troupes, avec du canon, à la Pointe Lévy, dans l'intention de harasser la flotte anglaise, lorsqu'elle arriverait à la hauteur de cette place. Le commandant anglais n'eut pas plutôt été informé du fait, qu'il détacha le brigadier MONKTON, avec quatre bataillons, pour déloger les Français. MONKTON traversa la rivière, de nuit, et fit son attaque, dès la pointe du jour. Les Français furent forcés de se retirer, et le poste fut aussitôt occupé par les Anglais.

M. DE MONTCALM se doutant que le but du général anglais, en s'établissant sur cette hauteur, était d'y ériger une batterie de canons et de mortiers, pour battre la ville, y envoya un parti de 1,600 hommes, pour attaquer et détruire les ouvrages commencés, avant qu'ils fussent achevés. Mais la confusion se mit parmi ces troupes ; les soldats tirèrent, les uns sur les autres, et le détachement retraversa le fleuve, dans le plus grand

désordre. La batterie de mortiers et de canons fut érigée, et bientôt, la basse ville ne fut plus qu'un monceau de ruines.

Les troupes anglaises étaient à peine débarquées sur l'île d'Orléans, qu'il s'éleva une tempête furieuse : quelques uns des plus gros vaisseaux chassèrent sur leurs ancres ; plusieurs bâtimens de transport perdirent leurs agrès, et un nombre de vaisseaux plus petits coulèrent à fond, ou se brisèrent, l'un contre l'autre. Profitant de l'obscurité de la nuit, et du désordre de la flotte ennemie, le général français fit partir huit brulots, pour la réduire en cendres. Hommes et vaisseaux eussent infailliblement péri, si l'opération avait été conduite avec le courage, le sang-froid et l'intelligence qu'elle exigeait ; mais ceux qui en avaient été chargés ne possédaient aucune de ces qualités, ou du moins, ne les réunissaient pas toutes. Impatients d'assurer leur retour à terre, ils mirent beaucoup trop tôt le feu aux bâtimens dont ils avaient la direction. Aussi les Anglais, avertis à temps du danger qui les menaçait, vinrent-ils à bout de s'en garantir, par leur audace et leur activité. Ils touchèrent les brulots sur le rivage, où ils brûlèrent à fleur d'eau, et il ne leur en coûta que deux faibles navires.

Le général WOLFE traversa, le 9 juillet, de l'île d'Orléans sur la côte du nord, et campa à la gauche des Français, sur la rive gauche de la rivière de Montmorency. Il espérait qu'en montant le long de cette rivière, il pourrait la traverser à gué, et attaquer le marquis de MONTCALM, avec plus d'avantage que dans ses retranchemens. Mais le général français, qui avait reconnu la rivière Montmorency, avait eu la précaution

d'élever des retranchemens, à l'endroit du gué, le seul qui offrit un passage praticable. Le détachement que WOLFE y envoya fut attaqué, deux fois, dans sa route, et contraint de s'en retourner, après avoir perdu une cinquantaine d'hommes.

Le général anglais, voyant peu d'apparence de succès, de ce côté, passa devant Québec, le 18 juillet, avec quelques vaisseaux portant des troupes, afin de reconnaître les bords du fleuve, du côté de cette ville, et voir s'il n'y trouverait pas un endroit favorable à la descente. Ayant trouvé partout la côte inaccessible, entre Québec et le *Cop Rouge*, il se contenta d'envoyer le colonel CARLETON à la *Pointe aux Trembles*, où on lui avait dit qu'il y avait des magasins d'armes et de munitions, et s'en retourna découragé, et désespérant presque du succès de l'entreprise contre la capitale du Canada.

Cependant, les généraux PRIDEAUX et JOHNSON s'étaient mis en marche, pour aller assiéger Niagara. En passant à l'embouchure de la rivière d'Oswego, ils y laissèrent un détachement de 2,000 hommes, avec l'ordre de rebâtir le fort détruit d'Ontario. Le chevalier de LA CORNE s'avança, du même côté, dans le dessein de harceler les Anglais, et de les empêcher, s'il était possible, d'avancer vers Niagara. Les Français et les Anglais se trouvèrent en présence, les uns des autres ; mais, comme le combat allait s'engager, la terreur s'empara du détachement de LA CORNE, qui fut contraint de s'éloigner. Quoique bien inférieur, du côté du nombre, il croyait pouvoir renouveler la tentative, le lendemain ; mais il trouva les Anglais sur leurs

gardes, et trop bien retranchés, pour qu'il fût prudent de les attaquer.

M. POUCHOT ne fut averti qu'il allait être assiégé, que par la vue des Anglais, qui parurent devant son fort, le 6 juillet. Dès le soir, il reçut du général PRIDEAUX la sommation de se rendre. Il lui fit réponse que sa garnison était brave, que sa place était forte, et qu'il se flattait de mériter l'estime des Anglais, par la défense qu'il y ferait. Il dépêcha aussitôt des courriers à M. D'AUBRY et à M. de LIGNERY, qui commandaient à l'Ouest, pour leur mander de le venir joindre, avec autant d'hommes qu'ils pourraient.

Sur la réponse du commandant de Niagara, les Anglais mirent le siège devant cette forteresse, et le poussèrent avec vigueur et habileté ; mais la défense ne fut ni moins vigoureuse, ni moins habile. Le 21, PRIDEAUX fut tué, et remplacé, dans le commandement, par sir WILLIAM JOHNSON. Le lendemain, M. POUCHOT reçut une lettre de M. D'AUBRY, lui annonçant qu'il arrivait, avec 1,500 hommes, Français et Sauvages, et qu'il se proposait d'attaquer les Anglais, dans l'espoir de leur faire lever le siège de son fort.

Le combat se donna, en effet, le 23 ; les Français commencèrent l'attaque, à leur ordinaire, avec beaucoup d'impétuosité ; mais soit que leur commandant se fut laissé envelopper par des forces supérieures, comme il est dit, dans les mémoires du chevalier de LEVIS ; soit qu'il eût été abandonné de ses Sauvages, comme le porte une autre relation, au bout d'une heure, ils se trouvèrent hors d'état de résister. Tous les officiers, au nombre de dix-sept, y compris M. D'AUBRY, M. DE LIGNERY, et M. MARIN, et

presque tous les Français, ou Canadiens, qui n'avaient pas été tués, furent faits prisonniers.

Le lendemain, JOHNSON envoya un trompette au commandant français, avec une liste des dix-sept officiers faits prisonniers, pour le convaincre de l'inutilité d'une défense prolongée. M. POUCHOT se montra persuadé de cette vérité, et il fut signé une capitulation, en vertu de laquelle la garnison de Niagara, forte de six cents hommes, sortit avec les honneurs de la guerre, pour être ensuite embarquée sur le lac Ontario, et conduite à New-York. Les femmes et les enfans furent envoyés à Montréal.

La défaite du corps d'AUBRY, et la reddition du fort de Niagara firent une vive sensation dans la colonie, d'autant plus que la communication avec le Détroit se trouvait coupée, et qu'il devenait nécessaire d'évacuer plusieurs autres postes. On fut persuadé que les Anglais se présenteraient incessamment aux Rapides, d'où M. DE LA CORNE avait écrit qu'il était hors d'état de résister, et qu'il serait contraint de se retirer, à l'approche de l'ennemi.

Le général AMHERST arriva, en effet, au commencement d'août, à Carillon, qu'il trouva abandonné et détruit, en conséquence de l'ordre qu'avait reçu M. D'HEBECOURT, qui y commandait, de se retirer, à l'approche de forces supérieures. M. D'HEBECOURT se retira d'abord à la Pointe à la Chevelure, où il fit sauter le fort Saint-Frédéric, et ensuite à l'Île aux Noix, où M. DE BOURLAMAQUE avait élevé des retranchemens, et commandait une garnison de 3,260 hommes. Ayant appris que le fort Saint-Frédéric avait aussi été abandonné, AMHERST s'y rendit, avec son armée, forte

d'environ 10,000 hommes, et y construisit un nouveau fort, qui prit le nom anglais de *Crown Point*.

Pour nous rapprocher de Québec, le général WOLFE, désespérant de pouvoir effectuer un débarquement, au-dessus de cette ville, résolut d'attaquer le marquis de MONTCALM, dans ses retranchemens, entre Beauport et la rivière Montmorency. Dans ce dessein, il fit échouer deux pingues, ou navires à varangues plates, vis-à-vis de la principale redoute, à l'entrée de la rivière Montmorency, et fit placer un vaisseau de 60 canons entre ces deux bâtimens. Pendant que ces vaisseaux canonnaient la redoute, les brigades de TOWNSEND et de MURRAY furent mises en bataille, pour tenter le passage du gué, quand l'ordre leur en serait donné ; et celle de MONKTON eut ordre de traverser de la Pointe Lévy, pour soutenir les deux premières, s'il était nécessaire.

A une heure de l'après-midi, le chevalier de LEVIS fut informé que 2,000 hommes de troupes anglaises étaient en mouvement, du côté du gué : il fit aussitôt partir cinq cents hommes et les Sauvages, pour renforcer ce poste, et donna ordre au capitaine DUPRAT de suivre le mouvement des ennemis, et de l'informer de ce qui se passerait. S'étant aperçu que les troupes anglaises embarquées dans des berges et des chaloupes paraissaient se diriger vers la partie du camp retranché qui était vis-à-vis de la pointe de l'Île d'Orléans, il y fit marcher le régiment de Roussillon, avec ordre au commandant de ce corps de communiquer, par sa droite, avec les troupes qui s'avançaient du centre de l'armée vers les redoutes du Sault. Le général MONTCALM joignit M. DE LEVIS, vers deux heures, et approuva les dispositions qu'il avait faites.

Cependant, les berges anglaises faisaient divers mouvemens propres à inquiéter les Français, en les mettant dans l'impossibilité de deviner en quel endroit se ferait l'attaque principale, ou plutôt, en leur donnant à croire qu'ils seraient attaqués, en même temps, à différents endroits. Ces mouvemens divers venaient, en grande partie, de ce que la plupart des berges s'échouèrent sur des bas-fonds ; ce qui fit que les troupes ne purent débarquer aussitôt que le général l'aurait désiré.

La brigade de TOWNSEND attaqua les retranchemens du Sault, avant qu'elle fût à portée d'être soutenue par les deux autres, et fut reçue par un feu si vif d'artillerie et de mousqueterie que, dès l'abord, les grenadiers, qui s'étaient avancés presque en désordre, à la tête des autres troupes, perdirent un grand nombre d'hommes, et surtout d'officiers. Le chevalier de LEVIS, voyant que les Anglais s'étaient déterminés à ne faire qu'une seule attaque, fit renforcer le point attaqué des régimens de Guienne et de Roussillon. Les Anglais redoublèrent d'efforts, soutenus par le feu de leurs vaisseaux échoués, mais toujours sans succès, et perdirent beaucoup de monde. Vers cinq heures, la confusion se mit dans leurs rangs ; ils commencèrent à plier et à se retirer, et il survint une espèce de tempête, qui les déroba, pour quelque temps, à la vue de leurs ennemis. Lorsque les Français les revirent, ils s'embarquaient dans leurs berges et leurs chaloupes, derrière leurs navires échoués.

La perte des Anglais, dans ce combat, qui se livra le 31 juillet, fut de près de 1,000 hommes, en tués, blessés et prisonniers. Celle des Français ne fut que d'une trentaine de soldats tués, et de quelques officiers

blessés. La victoire que ces derniers remportèrent fut principalement dûe aux judicieuses dispositions et à l'activité du chevalier de LEVIS.

Aussitôt après sa défaite, WOLFE détacha le brigadier MURRAY, avec 1,200 hommes, afin de seconder l'amiral HOLMES, qui était passé au-dessus de Québec, avec quatre vaisseaux, pour tenter de détruire les frégates françaises. MURRAY tenta deux fois de descendre à la Pointe aux Trembles, et fut repoussé, chaque fois, par M. DE BOUGAINVILLE, qui y commandait, avec environ 1,000 hommes. Le général anglais réussit néanmoins à effectuer une descente à *Déchambault*, où il brula quelque bagage appartenant aux officiers de l'armée française ; après quoi, il se rembarqua.

Quelques jours après le combat de Montmorency, le général DE LEVIS fut envoyé dans le gouvernement de Montréal, pour y ordonner les travaux et les dispositions qu'il croirait les plus utiles pour la défense de cette partie de la colonie.

CHAPITRE XLV.

Bataille de Québec.—Retraite de l'armée française. Capitulation de Québec.

Les Anglais passèrent tout le mois d'août à canonner Québec et le camp de Montmorency, et à faire sur l'eau divers mouvemens propres à inquiéter les Français.*

* Suivant M. SMITH, les Anglais firent aussi, dans le cours du même mois, des excursions qu'on pourrait appeler déprédatoires et barbares, si elles avaient été telles qu'il les rapporte. «Le 1er août, dit, en substance, cet historien, un détachement, commandé par le capitaine GOREHAM, fut envoyé à la Baie Saint-Paul, pour y faire des vivres. Une corvette, qui convoyait le détachement, ayant jetté l'ancre vis-à-vis de l'île aux Coudres, elle fut saluée par une décharge de mousqueterie, qui lui tua un homme, et lui en blessa huit ; sur quoi, le capitaine GOREHAM fit débarquer ses gens, chargea les habitans, et les mit en fuite. Peu content de cette facile victoire, il brula toutes les maisons, et ne laissa sur pied que l'église, sur la porte de laquelle il mit un écriteau, portant qu'on en avait agi, et qu'on en agirait encore avec cette rigueur envers les Canadiens, en conséquence du peu de cas qu'ils avaient fait de la proclamation du général WOLFE, et de l'inhumanité avec laquelle ils avaient traité les Anglais, en plusieurs occasions. Le capitaine GOREHAM fit ensuite un butin qui consista en vingt bêtes à cornes, quarante moutons, plusieurs cochons, des meubles, des hardes, des livres, etc.

«Le général WOLFE (dit toujours M. SMITH,) ayant

Dans les premiers jours de septembre, le général WOLFE, voyant la saison avancée, et désespérant de pouvoir forcer les Français, dans leurs lignes de Beauport et de Montmorency, résolut, d'après l'avis de son conseil de guerre, de changer de position, et d'essayer de combattre le marquis de MONTCALM, dans une situation moins désavantageuse ; une victoire étant à peu près devenue, pour les assaillans, la seule alternative de salut.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre (1759), les troupes anglaises traversèrent, en plusieurs divisions, dans des bateaux plats et des chaloupes, de la Pointe Lévy sur la rive du nord, et débarquèrent, successivement, à l'anse du *Foulon*, appelée aussi, depuis, l'*Anse de Wolfe*, sans que les Français s'aperçussent de leurs

appris que le curé du *Chateau-Richer* s'était fortifié, dans une grande maison, avec quatre-vingts de ses paroissiens, y envoya un détachement, avec une pièce de canon et un obusier. Au premier coup de canon tiré sur la maison fortifiée, les Canadiens en sortirent, pour aller au-devant des assaillans; mais ils tombèrent dans une ambuscade, qui leur avait été dressée, à l'entrée du bois : il y en eut trente de tués, et les Anglais leur enlevèrent la chevelure, en conséquence (ajoute notre historien,) de ce qu'ils s'étaient déguisés en Sauvages.

“Un autre détachement anglais, envoyé du côté de Beaumont, y surprit une vingtaine d'habitans occupés à faire la récolte. Ceux-ci prirent leurs armes, se retirèrent derrière un bois taillis, et tirèrent, avant que les Anglais fussent à la portée du fusil. L'officier anglais partagea ses gens en trois bandes, pour prendre les Canadiens en front et sur les deux flancs. Ces derniers tirèrent sur la bande du centre, qui s'avancait au petit pas ; sur quoi, les deux autres, précipitant leur marche, tombèrent, à l'improviste, sur les Canadiens, leur tuèrent cinq hommes et leur en prirent quatre. Les Anglais n'eurent que quelques hommes de blessés, dans ces deux dernières rencontres.”

mouvements, ou s'y opposassent. Un premier détachement, composé de cent-cinquante hommes, réussit d'abord, avec quelque difficulté, à gravir la côte, après avoir délogé la garde française qui défendait, ou devait défendre le passage, mais qui se laissa surprendre, quoique la nuit ne fût pas obscure.* Ce détachement fut bientôt suivi d'un gros renfort, et enfin de toute l'armée, qui se forma sur les plaines appelées les *Hauteurs d'Abraham*. Elle se trouva en ordre de bataille, à la pointe du jour, et s'avança alors, pour prendre une position plus avantageuse, entre la ville et l'anse du Foulon.

Aussitôt que le marquis de MONTCALM eut été informé du débarquement des Anglais, qu'il eût été si facile d'empêcher, s'il y eût eu des troupes pour s'y opposer, il se hâta de traverser la rivière Saint-Charles et la ville, pour venir offrir le combat au général WOLFE, laissant le marquis de VAUDREUIL et le baron de SENNEZERGUES dans le camp, avec un gros corps de Canadiens. L'armée française, ou plutôt son général, ne consultant que son ardeur, en cette occasion, ou peut-être étourdi par l'apparition de WOLFE sur les hauteurs d'Abraham, résolut de tout hasarder, malgré la disproportion des forces, et quoiqu'il ne tint qu'à lui de combattre le général anglais, avec des forces supérieures, au moins du côté du nombre. Il ne fallait, pour cela, qu'un peu de patience et de temporisation : la garnison de Québec pouvait se renforcer, sur le champ, et la jonction de l'armée de MONTCALM et du gros corps de

* Cette garde, ou ce piquet, était commandée par l'inepte ou indolent DE VERGON, qui ne s'était pas beaucoup mieux défendu, trois ans auparavant, dans son fort de Beauséjour.

troupes que commandait le colonel DE BOUCAINVILLE, au-dessous de Jacques-Cartier, pouvait s'affectuer, dans l'espace de quelques heures. L'armée anglaise se trouvait alors, si elle eût voulu conserver sa position, entre le feu de la ville et celui de l'armée française ; et l'on avait encore le choix de combattre de suite, ou d'attendre l'arrivée d'un nouveau renfort de Montréal, en supposant qu'on eût eu le soin d'approvisionner Québec pour quelque temps. La précipitation du marquis de MONTCALM, jointe à d'autres circonstances malheureuses, commença le désastre des Français, et celle de M. DE RAMSAY le compléta.

Ayant été joint par M. DE SENNEZERGUES, avec la plus grande partie des Canadiens, le général MONTCALM rangea son armée en bataille. Cette armée se composait alors d'environ 2,000 hommes de troupes réglées, de 5,000 miliciens et de quatre à cinq cents Sauvages. Celle de WOLFE n'était pas plus nombreuse, si même elle ne l'était pas un peu moins ; mais elle se composait toute de troupes réglées et agguerries.

Le combat commença par un feu de tirailleurs, que firent les milices canadiennes et les Sauvages, placés dans des buissons, sur les ailes. Vers 9 heures, les Français s'avancèrent, en assez bon ordre ; mais ils commencèrent à tirer de trop loin, et le firent assez irrégulièrement, comme on le devait attendre d'une armée presque toute composée de miliciens ; car, selon l'expression de M. DE LEVIS, "les bataillons mêmes étaient *farcis* d'habitans, qu'on avait incorporés avec les soldats," et les meilleurs d'entre ces derniers avaient été envoyés à Jacques-Cartier. Le feu des Anglais, au contraire, fut vif et bien dirigé ; aussi leurs adversai-

res ne tardèrent-ils pas à perdre du terrain. Pour comble de malheur, le marquis de MONTCALM, le baron de SENNEZERGUES, son second, et M. DE SAINT-OURS, qui faisait les fonctions de brigadier, furent blessés mortellement, dans ce moment critique, et il ne se trouva personne en état de les remplacer.

Le général WOLFE, qui se tenait en avant, sur la droite de sa ligne, à l'endroit où l'attaque était la plus vive, fut aussi blessé, d'abord grièvement, et ensuite mortellement, par le feu des tirailleurs canadiens, au moment où les Français commençaient à reculer.* Il fut remplacé par le brigadier MONKTON, qui blessé lui-même dangeureusement, fut contraint de céder le commandement à TOWNSEND. Ce dernier sut profiter des avantages déjà obtenus, en faisant avancer à propos les troupes tenues jusqu'alors en réserve. Ce fut vainement que les Français continuèrent à faire des efforts, sur leur droite, où se trouvait le plus grand nombre des troupes réglées, pour prendre les Anglais en flanc, suivant le plan de leur général; n'étant pas, comme leurs adversaires, soutenus par un corps de réserve, ils furent contraints de reculer, et ce mouvement rétrograde entraîna la retraite précipitée de l'aile gauche et du centre. Le marquis de VAUDREUIL, qui se trouvait, en ce moment, à la porte de la ville, voulut rallier les troupes, mais sans succès.

Le colonel BOUGAINVILLE, parti de son poste, avec environ 1,000 hommes, n'arriva pas assez tôt sur les

* Les forces lui manquant, il s'appuya sur l'épaule d'un lieutenant. Cet officier voyant les Français plier, s'écria, "Ils fuient. Qui sont ceux qui fuient, dit WOLFE. Les Français, répondit le lieutenant—Quoi déjà! répartit le général anglais: je dois donc mourir content."

derrières de l'armée anglaise, pour faire changer le sort de la journée. Il attaqua un des postes de l'ennemi ; mais n'ayant pas réussi à s'en rendre maître, et apprenant que l'armée de MONTCALEM avait été défaite, il se retira vers la Vieille-Lorette, pour y attendre les ordres de M. DE VAUDREUIL.

La perte, en tués et blessés, fut d'environ six cents hommes, dans l'une et dans l'autre armée ; mais les Français perdirent, en outre, deux cent-cinquante prisonniers. M. DE SENNEZERGUÉS fut recueilli sur le champ de bataille, et porté sur un des vaisseaux de la flotte anglaise, où il mourut, le lendemain. Le général MONTCALEM fut porté dans la ville, après sa blessure, et mourut aussi, le 14 au soir, après avoir indiqué les mesures qu'il croyait les plus propres à réparer le revers de la veille.* Son corps fut enterré dans un trou qu'une bombe avait fait dans l'église des ursulines.

Pour revenir à l'armée française, après avoir traversé la ville, et la rivière de Saint-Charles, au pont de bateaux, elle entra dans le camp de Beauport. Le pro-

* On a écrit que les chirurgiens qui le pensaient lui ayant dit que sa blessure était mortelle, et qu'il ne passerait pas le lendemain, il s'écria : " J'en rends grâce à la providence ; je ne serai pas témoin de la reddition de Québec. " Outre que ces paroles, toutes belles qu'elles sont, ne s'accordent pas avec les avis encourageants que le marquis de MONTCALEM donna aux siens, avant sa mort, il est certain, qu'avec des hommes habiles et résolus, la reddition de Québec ne devait pas être la conséquence inévitable d'un combat où les vainqueurs avaient presque autant perdu que les vaincus, et pouvaient être attaqués, dans une mauvaise position, par des forces supérieures à celles qu'ils venaient de combattre. Dans les autres choses que M. SMITH fait dire au marquis de MONTCALEM mourant, cet écrivain ne mérite pas la moindre croyance.

mier soin du gouverneur fut d'envoyer cinquante hommes par bataillon, pour renforcer la garnison de Québec. Le soir, il assembla un conseil de guerre, composé des commandans des différens corps, pour décider des mesures à prendre, dans les circonstances où l'on se trouvait. Sur la crainte que l'on avait que les Anglais ne marchassent au poste de Jacques-Cartier, et sur l'exposé qu'on allait manquer de vivres, il fut décidé qu'on se retirerait, à l'entrée de la nuit. Afin que l'ennemi ne s'aperçût pas de la retraite, et pour la faire avec moins d'embarras, attendu qu'on manquait de moyens de transport, on laissa le camp tendu, et l'on abandonna le bagage, l'artillerie, les munitions et les vivres.

Ainsi dénuée de tout, par la pusillanimité des chefs, l'armée se mit en marche, dans le plus grand silence, et passa par la Jeune et l'Ancienne Lorette, traversa la rivière du *Cap Rouge*, et arriva, en partie, à la *Pointe aux Trembles*, le 14 à midi. M. DE BOUGAINVILLE, chargé de faire l'arrière-garde, eut ordre de rester, ce même jour, à *Saint-Augustin*. Les miliciens du gouvernement de Québec se dispersèrent, pour s'en retourner chez eux : une partie de ceux des autres gouvernemens en faisaient de même ; tandis que d'autres pillaient, dans les campagnes, sans qu'il fût possible d'arrêter ce désordre.

On arriva, le 15, dans le même ordre que la veille, à Jacques-Cartier. M. DE BOUGAINVILLE vint à la *Pointe aux Trembles*, d'où il écrivit au marquis de VAUDREUIL, afin de savoir s'il jugeait à propos qu'il y restât, pour observer les ennemis. Le même jour, le chevalier de LEVIS reçut, à Montréal, une lettre, par laquelle le marquis de VAUDREUIL lui apprenait la dé-

faite du 13, et lui mandait de le venir joindre, à Jacques-Cartier, pour prandre le commandement de l'armée.

Ce général se mit en route, le même jour, après avoir donné ses ordres, pour la défense des frontières et pour la subsistance des troupes, et arriva à Jacques-Cartier, le 17. Il fit part à M. DE VAUDREUIL des ordres qu'il avait donnés, et de ceux qu'il convenait de donner, pour empêcher la désertion, qui devenait, de jour en jour, plus considérable. Il lui représenta que pour arrêter ce désordre, le seul moyen était de marcher en avant ; qu'il fallait faire tout au monde, et tout hasarder, pour empêcher la prise de Québec, et au pis-aller, faire sortir tout le monde de la ville, et la détruire ; de manière que les Anglais n'y pussent point passer l'hiver ; observant qu'ils n'étaient pas assez forts pour garder la circonvallation de cette place, et empêcher les Français d'y communiquer ; qu'il fallait se mettre en mesure de menacer et d'attaquer les ennemis, et s'approcher d'eux, à la faveur des bois du Cap-Rouge et de *Sainte-Foy*, et que s'ils s'avançaient, de leur côté, il les fallait combattre ; que s'il arrivait que l'armée française fût battue, elle se retirerait vers le haut de la rivière du Cap-Rouge, laissant, vers le bas, un gros détachement, de manière à favoriser la sortie de la garnison de Québec, après avoir incendié la ville.

Le gouverneur général approuva le plan du chevalier de LEVIS, et dépêcha des couriers au commandant de Québec, pour l'informer des mesures qu'on allait prendre. M. DE LEVIS écrivit aussi au chevalier de BERNEST, qui y commandait en second, pour l'exhorter à ranimer le courage et à réchauffer le zèle de la garnison.

Le manque de vivres fut cause qu'on ne put se mettre en marche que le lendemain, 18. Le même jour, le chevalier de LAROCHE-BEAUCOURT entra dans la ville, avec cent chevaux portant des sacs de biscuits, et annonça que l'on était en marche pour secourir la place, à quelque prix que ce fût. L'armée arriva, le soir, à la Pointe aux Trembles, et le détachement de BOUGAINVILLE, qui faisait alors l'avant-garde, à la rivière du Cap-Rouge. Le 19, l'avant-garde se porta sur la rivière Saint-Charles, et le corps de l'armée à Lorette. En arrivant sur la rivière Saint-Charles, M. DE BOUGAINVILLE apprit que, par une précipitation inconcevable, pour ne pas dire, par une insigne lâcheté, le commandant de Québec avait capitulé, malgré les espérances certaines d'un secours prochain, qu'on lui avait données, et avant, dit un historien anglais, qu'il y eût une seule batterie de dressée contre la place. Eh ! qu'obtenait-on, par cette capitulation ? des choses qu'on n'est plus dans l'habitude de perdre par les événemens de la guerre, telles que l'exercice de sa religion, la conservation de ses biens, la liberté personnelle.

Il est vrai que les habitans de Québec, dont plusieurs avaient déjà cruellement souffert du bombardement de la ville, avaient bien sujet d'appréhender les suites d'un siège ; aussi M. SMITH prétend-il que ce furent eux, qui, par leurs instances et leurs représentations, forcèrent, en quelque sorte, M. DE RAMSAY à se tant hâter de capituler. Il est vrai aussi, qu'en retraitant précipitamment, jusqu'à Jacques-Cartier, M. DE VAUDREUIL n'avait pas agi de manière à inspirer beaucoup de courage et de fermeté à la garnison et au commandant de Québec ; mais ce commandant ne pa-

rait plus excusable, lorsqu'il se rend, après avoir appris que le secours arrive.

Cet événement rendait inexécutable le dessein qu'on avait formé d'attaquer les Anglais, et il fallut rebrousser chemin. M. DE BOUGAINVILLE sauva une partie des effets et des munitions laissés d'abord dans le camp de Beauport, dont les Anglais ne s'étaient pas approchés. Le gros de l'armée fut, le 21, à la Pointe aux Trembles, et le 24, à Jacques-Cartier, où l'on commença à travailler à la construction d'un fort.

“ L'Europe entière, dit RAYNAL, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique Septentrionale. Personne n'imagina qu'une poignée de Français, qui manquaient de tout, à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable. On les connaissait mal. On perfectionna, à la hâte, des retranchemens, qui avaient été commencés, à dix lieues au-dessus de Québec. On y laissa des troupes suffisantes pour arrêter les progrès de la conquête, et l'on alla s'occuper, à Montréal, des moyens d'en effacer la honte et la disgrâce. ”

CHAPITRE XLVI.

Opérations et rencontres diverses. — Bataille de Sainte-Foy.

Le Canada eût probablement passé sous la domination anglaise, dès l'automne de 1759, si l'armée du général AMHERST eût pu pénétrer dans le pays. Ce général fit embarquer ses troupes, dans des bateaux, sur le lac Champlain, le 11 octobre ; mais une tempête furieuse le contraignit de relâcher dans une baie, et d'y faire débarquer ses troupes. Dans l'intervalle, le capitaine LORING, qui commandait une flotille de brigantins, donna la chasse à une corvette et à deux xebecs, que le marquis de MONTCAULM avait fait lancer sur le lac, au commencement de l'été. La goëlette se sauva ; les xebecs, à la veille d'être pris, s'échouèrent sur des bas-fonds, et les équipages s'échappèrent à travers les bois. AMHERST fit rembarquer ses troupes, au bout de quelques jours ; mais assailli, de nouveau, par une tempête, et voyant la saison trop avancée pour commencer une campagne, il prit le parti de reconduire ses troupes à la Pointe à la Chevelure. Il laissa de grosses garnisons aux forts de *Crown-Point* et de *Ticonderoga*, et alla passer l'hiver à New-York.

Le général TOWNSEND était parti pour l'Angleterre,

avec la flotte, presque aussitôt après la capitulation de Québec. Le général MURRAY fut laissé dans cette ville, avec une garnison de 5 à 6,000 hommes.

Aussitôt que la nouvelle officielle de la reddition de Québec fut parvenue en Angleterre, la ville de Londres et plusieurs autres corporations du royaume présentèrent au roi (GEORGES II) des adresses de congratulation; et dès que le parlement fut assemblé, il résolut, unanimement, qu'il serait présenté au roi une adresse pour le prier d'ordonner qu'il fût érigé un monument à la mémoire du général WOLFE, dans l'abbaye de Westminster. Il fut voté, en même temps, des remerciemens aux généraux et aux amiraux employés dans l'expédition contre Québec. Enfin, il fut ordonné, par une proclamation royale, qu'il serait célébré un jour d'actions de grâces générales, dans tous les domaines de la Grande-Bretagne.

Le mois de novembre fut principalement employé, du côté des Français, à mettre les troupes en quartiers d'hiver. Une partie des soldats de la colonie fut envoyée à Montréal; le reste demeura dans les environs de Québec. Le régiment de Languedoc fut cantonné dans le gouvernement des Trois-Rivières, et les autres, dans celui de Montréal, de la manière suivante: le régiment de Béarn, dans l'île de Montréal; celui de la Sarre, dans l'île Jésus; celui de Guienne, à Sorel et à Varennes; le royal Roussillon, à Boucherville et à Laprairie; et les deux bataillons de Berry à Terrebonne et à Berthier. Deux frégates et autres vaisseaux furent envoyés à Sorel, pour y passer l'hiver.

Avant la clôture de la navigation, le gouverneur et l'intendant préparèrent leurs dépêches pour le ministre

des colonies. Le munitionnaire, M. CANON, qui en fut chargé, partit de Montréal, le 22 novembre, avec un nombre de corvettes et de navires, et descendit jusqu'à trois lieues au-dessus de Québec, pour être à portée de tenter le passage, devant la ville. Un coup de vent accompagné d'un épais brouillard y assaillit la flotille française : quatre vaisseaux s'échouèrent, et furent perdus ; les autres, sur l'un desquels était le sieur CANON, passèrent devant la ville, sans être aperçus, et arrivèrent en France, sans accident.

Deux jours après le naufrage, les Anglais envoyèrent une quarantaine d'hommes, sous le commandement d'un capitaine et d'un lieutenant, dans une goëlette armée, pour piller les bâtimens échoués. Le capitaine ayant fait allumer une bougie, sur l'un des navires, pour en examiner l'intérieur, quelques étincelles tombèrent sur de la poudre, qui y avait été laissée par hasard, ou à dessein ; le navire sauta, et le capitaine (MILLER), son lieutenant, et une trentaine d'hommes y périrent.

Dans la cours de décembre, les Acadiens de Miramichi, de Richibouctou, et autres lieux, le long du golfe de Saint-Laurent, envoyèrent des députés au colonel FRYE, qui commandait au fort *Cumberland*, pour lui annoncer qu'ils se mettaient sous la protection de l'Angleterre.

Au mois de janvier, le capitaine SAINT-MARTIN, de la marine, fut envoyé, avec quatre cents hommes, dans les paroisses situées au sud du fleuve, au-dessus de Québec, afin d'en faire passer dans les gouvernemens supérieurs le plus qu'il pourrait de bêtes à cornes. Cet officier s'avança jusqu'à la Pointe Lévy, afin d'empê-

cher les Anglais de traverser, en bateaux, sur la rive du sud, et de le troubler dans ses opérations. Ils ne le troublèrent pas, en effet, tant qu'il ne fut pas possible de traverser le fleuve autrement qu'en bateaux, et il eut le temps d'assembler et d'envoyer sur la rive du nord, une grande quantité de gros et de menu bétail. Mais au commencement de février, la glace ayant pris devant Québec, le général MURRAY fit marcher un gros détachement à la Pointe Lévy, afin d'en déloger les Français. Après quelques escarrouches, SAINT-MARTIN, se retira à travers les bois, et passa la rivière de la Chaudière. M. DUMAS, qui commandait, sur cette frontière, lui envoya un renfort, avec l'ordre de demeurer sur les bords de cette rivière, pour en défendre le passage. Quelques jours après, un parti de cinquante Anglais s'étant avancé, pour reconnaître la position de SAINT-MARTIN, cet officier traversa la rivière, les attaqua, en ambuscade, fit quelques prisonniers, et tua ou dispersa le reste.

Les Anglais n'ayant laissé qu'un détachement peu considérable à la Pointe Lévy, on crut qu'il serait possible de les en chasser. Afin de rendre plus facile l'exécution de ce dessein, M. DE BOURLAMAQUE, qui arrivait de Montréal, devait exécuter divers mouvemens autour de Québec. Mais au lieu de marcher lui-même de suite, ou de faire marcher le capitaine SAINT-MARTIN, droit au poste anglais, M. DUMAS envoya d'abord cet officier, avec un gros détachement, se poster à la *Pointe des Pères*, vis-à-vis de la ville, afin de couper la communication entre la garnison et le poste de la Pointe Lévy. Les Anglais firent une sortie considérable, et SAINT-MARTIN fut contraint de se retirer à son poste,

sur la rivière de la Chaudière. M. DE BOURLAMAQUE voyant qu'il était impossible de rien tenter avec succès contre les postes anglais, s'en retourna à Montréal.

Vers le milieu de mars, les Anglais envoyèrent des partis vers la rivière du Cap Rouge, et jusqu'à Saint-Augustin, où ils brûlèrent des moulins, et enlevèrent la garde-avancée des Français, forte de soixante hommes. Ces derniers, craignant que leurs postes de la Pointe aux Trembles et de Jacques-Cartier ne fussent attaqués, y firent descendre un corps de miliciens des Trois-Rivières et deux cent-vingt-cinq hommes du régiment de Languedoc. Vers la fin du même mois, le colonel DE BOUGAINVILLE partit, accompagné de M. DE LOTBINIERE, ingénieur, pour aller prendre le commandement, à l'Île aux Noix.

Le dessein de reprendre Québec, au moyen d'un siège, avait été formé, dans le camp des Français, dès le mois de novembre, et une partie du mois suivant avait été employée à en faire les préparatifs. Ces préparatifs, discontinués, pendant quelque temps, à cause des grands froids qu'il fit, et de la difficulté des communications, qui ne permit pas d'amasser les provisions de bouche nécessaires, avaient été recommencés, dans le mois de janvier. On avait compté pouvoir mettre le siège devant Québec, à la fin de ce mois, ou au commencement du suivant; mais de nouveaux obstacles, dont le principal était toujours le manque de vivres pour la subsistance des troupes, firent qu'il ne fut pas possible de tenter l'expédition avant le départ des glaces; ce qui conduisit jusque vers le milieu d'avril.

Avant que les troupes se missent en marche, M. DE

VAUDREUIL adressa aux capitaines de milices du gouvernement de Québec, une circulaire, dans laquelle il leur disait :

“Que depuis le commencement de la dernière campagne, il avait toujours déploré la situation où les malheurs de la guerre avaient mis les habitans du gouvernement de Québec ; que le mauvais traitement qu’ils avaient éprouvé, de la part des commandans anglais, et en particulier, du général MURRAY, joint à leur zèle pour le service du roi, et à leur attachement pour leur pays natal, avait augmenté le désir qu’il avait toujours eu de reprendre Québec ; que c’était dans cette vue, qu’il avait préparé toutes les choses nécessaires à un siège, et assemblé une puissante armée, composée de troupes réglées, de miliciens et de Sauvages, dont le zèle et l’ardeur lui promettaient un succès presque certain ; que pour le bien du service, qui exigeait sa présence à Montréal, il avait remis le commandement en chef au chevalier de LEVIS, dont le zèle et l’habileté leur étaient bien connus ; qu’enfin, il avait reçu l’assurance d’un prompt et puissant secours de France.”

Cette puissante armée, dont parlait le gouverneur, ne se composait que d’environ 7,000 hommes, moitié troupes réglées, et moitié Canadiens et Sauvages, et elle était très peu munie d’artillerie de siège. Malgré cela, l’entreprise contre Québec était peut-être pour les Français ce qu’il y avait de mieux à faire, dans les conjonctures où ils se trouvaient. En reprenant la capitale, ils redeviennent maîtres de tout le gouvernement de Québec, et mettaient les Anglais dans la nécessité d’assiéger, de nouveau, cette place, en supposant qu’ils fussent entrés, les premiers, dans le Saint-Laurent : dans le cas con-

traire, les renforts de France trouvaient, à leur arrivée, où se loger et se poster avantageusement, ou des troupes prêtes à les aider à se rendre maîtres de Québec, supposé que le siège eût trainé en longueur, ou eût été converti en blocus.

Vers le milieu d'avril (1760), le fleuve s'étant débarrassé des glaces, dans les environs de Montréal, on fit venir les frégates, les navires et les autres bâtimens, qui avaient hiverné à Sorel et ailleurs, afin d'y embarquer les troupes, l'artillerie, les munitions et les vivres. Le 17, le chevalier de LEVIS fit partir M. DE LA PAUSE, aide-maréchal des logis, pour aller reconnaître les endroits propres au débarquement des troupes, et faire préparer, à Jacques-Cartier, et aux environs, tout ce qui était nécessaire pour que l'armée fût en état de marcher sans délai en avant. Les bateaux qui portaient des troupes furent mis à l'eau, le 20 et le 21 : les frégates et les bâtimens de transport les suivirent de près. Les bateaux arrivèrent à la Pointe aux Trembles le 24, et les plus gros vaisseaux, le lendemain.

En arrivant à l'entrée du gouvernement de Québec, on trouva le fleuve encore plein de glaces ; ce qui, joint au grand froid qu'il faisait, semblait devoir arrêter l'armée ; mais, sentant combien il était important d'arriver devant Québec, avant que les Anglais fussent instruits de sa marche, le général fit surmonter tous ces obstacles. M. DE LA PAUSE fut encore envoyé en avant, pour voir jusqu'où l'on pourrait aller en bateaux, et reconnaître la position des Anglais, qu'on savait avoir établi des postes, depuis la ville jusqu'à la rivière du Cap-Rouge, dont ils gardaient le passage. Il ne parut pas possible de tenter de traverser, au bas de cette rivière, ni de

faire un débarquement entre le Cap Rouge et Québec. Il fut donc résolu qu'on gagnerait l'intérieur des terres, et qu'on traverserait la rivière du Cap Rouge, à deux lieues de son embouchure, pour, après avoir passé par la Vieille Lorette, retomber dans le grand chemin, et s'emparer des hauteurs de Sainte-Foy.

On descendit, le 26, jusque vis-à-vis de Saint-Augustin, dans les bateaux, qu'on traîna sur la glace, et qu'on laissa dans l'endroit, avec une garde ; et les troupes s'acheminèrent, avec une partie des vivres et des munitions, et trois pièces de canon. M. DE BOURLAMAQUE fut envoyé en avant, avec un détachement de l'artillerie, les grenadiers et les Sauvages, pour construire des ponts sur la rivière du Cap Rouge, et avertir quand il serait temps que l'armée se mît en mouvement.

Vers deux heures de l'après-midi, sur l'avis que reçut le général, qu'il y avait deux ponts de jettés sur la rivière du Cap Rouge, l'armée avança, et M. DE BOURLAMAQUE eut ordre de traverser la rivière, et de s'emparer des maisons qui couvraient le passage. La partie de l'armée qui arriva la dernière, ne put traverser la rivière que durant la nuit, et elle le fit, à la lueur des éclairs, qui se succédaient, à courts intervalles.

Ayant appris que les Anglais s'étaient retirés de l'Ancienne Lorette à Sainte-Foy, le chevalier de LEVIS envoya au général BOURLAMAQUE l'ordre de se porter en avant, autant qu'il le pourrait faire, sans se compromettre, et fit avancer les brigades, à mesure qu'elles avaient traversé ; mais l'artillerie n'ayant pu passer, durant la nuit, il fut forcé d'attendre jusqu'à 10

heures du matin, pour la faire marcher, en même temps, aux Anglais, qu'il se proposait d'attaquer incessamment. Ayant reconnu leur position, il ordonna à M. DE LA PAUSE de faire avancer l'armée, pour qu'elle pût se former ; mais voyant les Anglais se renforcer, et occuper tous les endroits accessibles, et ne pouvant faire déboucher son armée qu'à travers des bois marécageux, ni la former ensuite que sous le feu de leur artillerie et de leur mousqueterie, il résolut d'attendre la nuit, pour avancer, et les tourner, par leur gauche.

Le détachement anglais de Sainte-Foy eût été tourné, en effet, et très probablement taillé en pièces, sans un incident des plus singuliers. Un canonnier français étant tombé à l'eau, en voulant sortir de sa chaloupe, vis-à-vis de Saint-Augustin, un glaçon se rencontra sous sa main : il y grimpa, et se laissa aller au gré du flot. Il fut porté ainsi jusqu'auprès de l'île d'Orléans, et ramené devant Québec par le reflux. La sentinelle ayant aperçu un homme sur un glaçon, cria au secours. On court au malheureux, et on le trouve sans mouvement. Son uniforme l'ayant fait reconnaître pour un soldat français, on se détermine à le porter chez le gouverneur, où la force des liqueurs spiritueuses le rappelle, un moment, à la vie ; et il recouvre assez de voix pour dire que l'armée du chevalier de LEVIS est aux portes de la ville. Le général MURRAY expédia à la garde avancée l'ordre de rentrer dans la place, en toute diligence ; ce qu'elle fit, après avoir brûlé l'église de Sainte-Foy, où il y avait un dépôt d'armes.

Dès que le feu fut aperçu, les gardes avancées, les grenadiers et la cavalerie eurent ordre de marcher en avant. Le corps d'armée suivit les avant-gardes, mais

ne les joignit, qu'à l'entrée de la nuit, près d'une maison fortifiée, d'où les Anglais tirèrent quelques coups de canon, avant de l'abandonner.

Le général français se proposait d'aller prendre position de suite à l'anse du Foulon ; mais, le 28 au matin, ayant vu les Anglais, sortis de la place, s'avancer en force, pour reprendre les redoutes qu'ils avaient abandonnées pendant la nuit, et n'ayant pas de troupes à portée de soutenir les piquets qu'il y avait placés, il leur fit donner l'ordre de la retraite. Il avait, précédemment, donné à l'armée l'ordre de se resserrer, en avançant. Les ordres pour les positions sur le champ de bataille furent donnés avec une promptitude et une présence d'esprit remarquables.

La troisième des brigades, qui devait former la droite, débouchait encore, lorsque les Anglais, qui étaient formés, se mirent en mouvement, pour charger les Français, avec vingt-quatre pièces d'artillerie. M. DE LEVIS fit aussitôt reculer les deux premières brigades, à l'entrée du bois qui était derrière, pour attendre que les autres fussent formées, et pussent les soutenir ; ce qui s'exécuta, dans le plus grand ordre, quoique sous le feu du canon et de la mousqueterie des Anglais.

Pendant que la dernière brigade se formait, les Anglais marchèrent à la droite des Français, où les grenadiers occupaient une des redoutes dont il vient d'être parlé. Ces derniers furent forcés d'abandonner leur position : la brigade se retira un peu, pour achever de se former, et remarcha aussitôt en avant, pour soutenir les grenadiers, qui se remparèrent de la redoute. »

En arrivant à l'aile gauche, où il devait commander, le brigadier BOURLAMAQUE fut blessé, et eut un cheval

tué sous lui. Le général en chef passa à cette aile, pour y donner ses ordres, et repassa ensuite à l'aile droite, entre les deux armées. Il s'était proposé de charger les Anglais en flanc, avec les brigades de la Reine et de Roussillon, qui débordaient les hauteurs dont ils s'étaient emparés ; mais en conséquence d'un ordre mal rendu par un officier, la brigade de la Reine alla se poster derrière la gauche, où elle devenait inactive. Il prit, sur le champ, la résolution d'exécuter son mouvement avec le seul régiment de Roussillon ; et il le fit si à propos, et si vigoureusement, que l'aile gauche des Anglais fut enfoncée, en un instant. Le désordre se communiqua promptement à l'aile droite, et toute l'armée de MURRAY fut forcée de reculer précipitamment, laissant, sur le champ de bataille, ses morts, ses blessés et toute son artillerie.

La bataille de Sainte-Foy dura environ deux heures. Les Français et les Anglais y montrèrent une bravoure et une ardeur à peu près égales : la perte des premiers, en tués et blessés, fut d'environ huit cents hommes, et celle des Anglais de 12 à 1,500,* sans compter un nombre assez considérable de prisonniers. Cette perte aurait sans doute été plus grande encore, si les troupes françaises n'eussent pas été excédées de fatigues, au point de ne pouvoir suivre les fuyards. Le nombre des combattans était d'environ 4,000, du côté des Anglais, et d'environ

* RAYNAL exagère, sans doute, en disant que les Anglais laissèrent 1,800 des leurs sur le champ de bataille ; mais M. SMITH exagère encore plus, et d'une manière bien plus improbable, lorsqu'en portant la perte du général MURRAY à 1,000 hommes, il dit que les Français avouaient en avoir perdu 1,800 !

6,000, de celui des Français* ; mais environ 1,400 de ces derniers n'eurent point de part à l'action, entr'autres, le régiment de la Reine et la cavalerie. Quant aux Sauvages, ils s'étaient retirés, avant le combat.† Les blessés des deux armées furent portés à l'hôpital-général.

* Pour une raison, ou pour une autre, M. SMITH diminua d'un quart l'armée de M. MURRAY, et augmenta du double celle du chevalier de LEVIS.

† Ce fait prouve la fausseté de l'assertion de M. SMITH, qui ose dire que la plupart des blessés anglais laissés sur le champ de bataille, furent abandonnés par les Français, comme des victimes, pour assouvir la rage de leurs barbares alliés. Les Sauvages n'eurent, en cette occasion, ni rage ni vengeance à assouvir, puisque, par leur lâcheté, leur défiance, ou leur prudence, ils s'étaient mis dans le cas de ne pas perdre un seul homme.

CHAPITRE XLVII.

Siège de Québec.—Retraite des Français.—Progrès des Anglais.

La défaite de MURRAY fut le dernier triomphe des Français en Canada. Rentré dans Québec, le général anglais n'eut rien de plus pressé que d'augmenter ses moyens de défense, en garnissant de canons les ramparts, en élevant des cavaliers et autres ouvrages extérieurs. Dans le cours de l'hiver, il avait ouvert des embrasures, érigé des batteries de canons, barricadé les avenues des faubourgs, formé un amas de 4,000 fascines, et fait emmagasiner pour onze mois de provisions de bouche. Le soir du même jour (28 avril), il émana un ordre général, pour ranimer la confiance de ses troupes, et les exhorter à supporter patiemment les fatigues d'un siège, et à en affronter bravement les périls.

Après que les Anglais furent rentrés dans Québec, les Français s'emparèrent de la crête des hauteurs, à environ trois cents toises de la place, et y passèrent la nuit. Le côté de Québec terminé par la côte d'Abraham et l'escarpement du fleuve, le seul qui fût accessible, était défendu par une enceinte de six bastions revêtus, et presque sur une ligne droite : un fossé peu profond, quelques terres rapportées sur la contre-escarpe,

et six ou sept redoutes de bois, construites par les Anglais, couvraient cette enceinte. Le terrain est partout pierreux, sur les hauteurs, et devient presque un roc vif, en approchant de la ville. Après avoir reconnu la place, le général français décida qu'on commencerait par une parallèle aux hauteurs, au front des bastions de *Saint-Louis*, de la *Glacière* et du *Cap aux Diamans*, et qu'on y établirait des batteries; le mauvais état du revêtement, dans cette partie, faisant espérer qu'on pourrait de là faire brèche, malgré l'éloignement, et la faiblesse du calibre des pièces.

Les travaux préparatoires durèrent depuis le 29 avril jusqu'au 9 mai; le 10, les batteries de canons et de mortiers commencèrent à jouer sur la place, et le firent avec assez d'activité, mais sans beaucoup de succès, jusqu'au 15. Ce même jour, le général français fut averti que deux gros vaisseaux, qui paraissaient être anglais, venaient d'arriver entro l'île d'Orléans et la *Pointe Lévy*. Une frégate anglaise était entrée, dès le 9, dans le port de Québec. Sur cet avis, le général envoya ordre aux bâtimens de transport, où étaient les vivres, les munitions et une partie de l'artillerie, de se retirer, et aux frégates celui de se tenir sur leurs gardes. Mais, soit que ces ordres eussent été reçus trop tard, ou qu'on n'y eût pas obéi assez promptement, les vaisseaux anglais s'étant avancés, le lendemain, 16, sous les ordres du commodore SWANTON, les frégates françaises n'eurent que le temps de s'échouer, l'une, un peu au-dessus du *Cap aux Diamans*, et l'autre, vis-à-vis de la *Pointe aux Trembles*, où on les brûla, pour empêcher que les Anglais ne s'en rendissent maîtres. Quelques uns des bâtimens de transport furent aussi détruits.

Le 21, le chevalier de LEVIS, désespérant de voir arriver prochainement des secours de France, et voyant son armée presque réduite aux seules troupes réglées, par la désertion du plus grand nombre des miliciens, et sur le point de manquer de vivres, se détermina à la reconduire dans le gouvernement de Montréal, à l'exception d'un corps d'environ 1,800 hommes, qu'il laissa aux ordres de M. DUMAS, pour occuper la Pointe aux Trembles, le fort de Jacques-Cartier et l'église de Déchambault.*

Aussitôt après le départ des Français, le général MURRAY envoya un détachement, pour abattre les ouvrages qu'ils avaient élevés. Il sortit ensuite de la ville, avec ses troupes, dans l'espoir de joindre leur arrière-garde ; mais elle avait déjà passé la rivière du Cap Rouge. Le lendemain, il émana une proclamation peu différente, quant au fond, de celle du général WOLFE, mais d'ailleurs remplies d'expressions assez inconvenantes.

Dans le même temps qu'on lisait cette proclamation, qui promettait conditionnellement aux Canadiens l'ex-

* Le siège de Québec, quoique de courte durée, donna lieu à plusieurs traits de bravoure et de magnanimité. Nous ne citerons que le suivant : M. DUBUISSON, officier canadien, ayant été blessé grièvement, se retirait du champ de bataille. Ses deux fils, l'un âgé de quatorze ans, et l'autre de quinze, servaient avec lui : ils apprennent l'accident arrivé à leur père, quittent leur rangs, et se rendent, en larmes, auprès de lui. Le père, attendri d'abord, les embrasse et les serre contre son cœur ; mais reprenant bientôt plus de force et de courage, "Allez, mes enfans, leur dit-il, avec autorité, retournez à votre poste : vous avez satisfait à la nature ; votre devoir et l'honneur vous appellent à la tranchée." Et ils retournent au combat.

exercice de leur culte, la conservation de leurs lois et de leurs usages, on recevait de France des nouvelles bien capables de porter le découragement dans tous les esprits : on apprenait, non seulement que les secours attendus n'arriveraient point, parce que le peu de vaisseaux qui restaient à la France étaient bloqués dans ses ports, mais encore que les lettres de change tirées, l'année précédente, sur la trésorerie, n'avaient pas été payées, et que le pouvoir de l'intendant d'en tirer de nouvelles était suspendu. Le système financier de M. BIGOT était devenu, depuis longtemps, l'objet de l'animadversion publique, et la cour de France avait fait passer M. DE TARNES en Canada, pour prendre des informations sur le sujet. Ce commissaire, homme de talent et de pénétration, découvrit bientôt les frauduleuses manœuvres d'une partie des officiers civils, et la coupable connivence de l'intendant. D'après le compte qu'il rendit, il fut décidé qu'il ne serait plus fait de paiemens avant la plus mûre considération. Mais comme il était nécessaire que le crédit du papier-monnaie se soutînt en Canada, tant que les troupes du roi y demeureraient, le gouverneur et l'intendant eurent ordre de faire connaître aux habitans les arrangemens qui avaient été pris concernant les lettres de change et les ordonnances. Conformément à leurs instructions, ils adressèrent, conjointement, aux habitans du Canada une circulaire, portant,

“ Qu'ils venaient de recevoir une lettre du ministre des colonies, par laquelle il leur était ordonné de faire connaître que les événemens qui avaient eu lieu mettaient sa majesté dans la nécessité de suspendre le paiement des lettres de change tirées sur la trésorerie ; que celles qui avaient été tirées en 1757 et 1758 seraient

payées, trois mois après que la paix aurait été conclue; celles de 1759, dix-huit mois après; et les ordonnances, aussitôt que les circonstances le permettraient; qu'ils avaient ordre d'assurer les habitans du Canada que rien qu'un manque total de fonds dans la trésorerie n'avait pu contraindre le roi à adopter ce plan de conduite envers des sujets qui lui avaient donné tant de preuves de fidélité et d'attachement, et que sa majesté était persuadée qu'ils attendraient, avec patience et résignation, le moment où tout ce qui leur était dû leur serait payé."

Le dérangement des finances de la France était réel, et il n'y a guère à douter que le péculat qui avait eu lieu, dans ce pays, n'y eût contribué jusqu'à un certain point.

Pour revenir aux mouvemens militaires, M. DUMAS laissa quatre cents hommes à la Pointe aux Trembles, sous le commandement de M. DE LAROCHE-BEAUCOURT, et quatre cents à Jacques-Cartier, sous M. DE REPENTIGNY, et se porta lui-même à Déchambault, avec environ 1,000 hommes. Le chevalier de LEVIS donna ses ordres, en passant, aux Trois-Rivières et ailleurs, et arriva à Montréal, le 29 mai. Le premier résultat d'une conférence qu'il eut avec le gouverneur, sur les mesures à prendre pour la défense du pays, fut une circulaire adressée aux capitaines de milice, dans la vue de contre-carrer l'effet de la proclamation du général MURRAY, et de rassurer les habitans, par l'espoir, non pas tant de prompts secours de France, que d'une paix prochaine et avantageuse.

La paix était bien, en effet, ce que les Canadiens devaient désirer le plus ardemment, dans les conjonctures

fâcheuses et embarrassantes où ils étaient, depuis quelque temps ; pressés, contraints même, d'un côté, d'être constamment armés pour la défense de leur pays natal, liée à la cause de leur souverain ; menacés, de l'autre, de tous les maux que peuvent infliger des ennemis armés et triomphants, s'ils ne mettaient bas les armes, et ne demeuraient tranquilles chez eux, leur anxiété et leur malaise devaient être extrêmes, et presque sans exemple, dans les annales de la guerre. Ceux qui durent se trouver dans le plus grand embarras, au printemps de 1760, furent, sans contredit, les habitants des paroisses situées entre Québec et les Trois-Rivières, ou même plus haut : en suivant les Français dans le gouvernement de Montréal, ils laissaient leurs femmes, leurs enfans et leurs biens à la merci d'un ennemi dont ils avaient tant lieu de redouter le ressentiment et la vengeance ; en ne le faisant pas, ils s'exposaient à être punis sévèrement, dans le cas où le roi de France demeurerait éventuellement maître du pays. Le danger présent, joint à l'intérêt privé, l'emporta néanmoins sur la crainte d'un mal éloigné, et presque tous ceux qui avaient été enrôlés se retirèrent chez eux, à mesure qu'ils trouvèrent, pour le faire, une occasion favorable, ou un prétexte plausible.

Après la levée du siège de Québec, Montréal devint le quartier-général, et à peu près le seul point de défense des Français. On y érigea de nouvelles fortifications ; on y forma des magasins de vivres et de munitions, et l'on arma en guerre quelques uns des vaisseaux, grands et petits, qu'on y avait. On érigea aussi des batteries dans l'île Sainte-Hélène, et l'on envoya un ingénieur dans les îles qui se trouvent à l'entrée du lac

Saint-Pierre, pour y faire faire les ouvrages qu'il croirait propres à arrêter la flotte anglaise qui devait remonter le fleuve.

Le 15 juin, trois cents Anglais surprirent le poste de *Sainte-Thérèse*, entre Saint-Jean et Chambly; enlevèrent les effets militaires qu'il y avait, brûlèrent quelques maisons, et emmenèrent prisonniers une vingtaine d'habitans. Dans le cours du même mois, le colonel FRASER fut envoyé de Québec, avec environ neuf cents hommes, pour réduire le fort de Jacques-Cartier. Le marquis d'ALBERGOTTI, qui y commandait alors, répondit à la sommation qui lui fut faite de se rendre, qu'il défendrait son fort jusqu'à la dernière extrémité. Sur quoi, le colonel FRASER fit avancer deux pièces de campagne et deux obusiers, pour battre la place, forma ses troupes en trois divisions, et leur ordonna de marcher pour donner l'assaut. Le commandant français, qui s'en aperçut, battit la chamade, et se rendit à discrétion. La garnison ne consistait plus qu'en cinquante hommes de troupes réglées et cent-cinquante miliciens. Les troupes laissées précédemment, à la Pointe aux Trembles, en avaient été retirées.

Le général MURRAY s'embarqua, au commencement de juillet, avec la plus grande partie des troupes qu'il commandait, sur une escadre accompagnée de batteries flottantes, afin de se trouver près de Montréal, en même temps que l'armée du lac Champlain, sous le colonel HAVILAND, et celle du général AMHERST, qui devait descendre le Saint-Laurent. Dès qu'on eut eu avis, à Montréal, du départ de la flotte anglaise de Québec, on envoya à M. DUMAS l'ordre de la suivre, sur la rive du nord, avec toutes les troupes qu'il avait sous son

commandement, afin de s'opposer aux débarquemens qu'elle pourrait tenter d'y faire, et de la harceler, quand la chose serait possible.

M. MURRAY fut environ deux mois sur le fleuve, et eut tout le temps de faire des excursions, et quelques fois des exécutions militaires, dans les campagnes, particulièrement du côté du sud, où l'on n'avait presque point de troupes à lui opposer. Ayant appris qu'il y avait un parti de soldats français, ou de miliciens, sous un lieutenant, dans la paroisse de *Sainte-Croix*, il y envoya un détachement de troupes. Les habitans sans armes s'enfuirent dans les bois, à l'approche des Anglais ; mais les hommes armés furent attaqués, et suivant M. SMITH, presque tous tués, blessés, ou faits prisonniers, y compris leur commandant.

Les vents contraires ne permettant pas à la flotte anglaise d'avancer, M. MURRAY fit débarquer ses troupes à *Sainte-Croix*, à *Saint-Antoine de Tilly* et à *Lotbinière*. Les habitans ne s'enfuirent pas, cette fois, mais mirent bas les armes, et prêtèrent serment de neutralité, après avoir entendu une harangue que leur fit le général anglais, dans un langage qui aurait fait peu d'honneur à l'éducation et à la politesse de ce militaire, s'il eût été celui que M. SMITH lui mot ingénument à la bouche.

En passant vis-à-vis de *Déchambault*, des *Gron-dines* et de *Batiscan*, la flotte anglaise essuya le feu des batteries qui y avaient été érigées, ou de corps de miliciens assemblés pour la harceler, et perdit quelques hommes. En arrivant aux *Trois-Rivières*, elle trouva la ville défendue par plusieurs redoutes, et par un corps d'environ 2,000 hommes, et le fleuve obstrué

par une espèce de barre, formée par un cable de seize pouces passé dans de forts anneaux de fer, couverts de pièces de bois attachées avec des cordes, et allant d'un bout à l'autre du chenal. Il fallut quelques heures aux matelots anglais pour lever cet obstacle ; après quoi, la flotte continua sa route, et entra dans le lac Saint-Pierre.

M. DE BOURLAMAQUE, qui commandait, au sud du fleuve, voyant qu'on n'aurait pas le temps d'achever les ouvrages commencés dans les îles, en rappela les troupes qui y étaient, de peur qu'elles ne fussent coupées, et les fit passer à Sorel. La flotte anglaise arriva vis-à-vis de cette place, le 13 août. Quelques jours après, le lord ROLLO débarqua, à la tête d'un détachement, au-dessous du fort, brula un grand nombre de maisons, et détruisa toute la partie du nord de cette paroisse. Il s'avança ensuite, à la vue du fort, en ordre de bataille, et s'efforça, par diverses manœuvres, d'attirer les Français hors de leurs retranchemens ; mais voyant qu'ils s'obstinaient à y demeurer enfermés, il se rembarqua.

Le chevalier de LEVIS se porta à Berthier, où le corps de M. DUMAS était arrivé ; mais ayant appris que l'armée anglaise du lac Champlain avait fait sa descente, une demi-lieue au-dessus de l'île aux Noix, il revint, en hâte, à Montréal, et envoya à Saint-Jean les régimens de la Reine et de Roussillon, aux ordres de M. DE RAUQUEMAURE, et la plus grande partie des milices du gouvernement de Montréal. Le chevalier de LA CORNE fut envoyé, en même temps, aux rapides du fleuve, à la tête de quatre cents hommes.

Les Anglais, débarqués à l'embouchure de la rivière du Sud, commencèrent à tirer sur les retranchemens de l'île aux Noix, le 23 août. M. DE BOUGAINVILLE, crai-

gnant d'être coupé, laissa une cinquantaine d'hommes dans le fort, avec ordre de capituler, puis se retira, avec le reste de sa garnison, par la rive gauche de la rivière de Richelieu, et joignit M. DE RAUQUEMAURE, à Saint-Jean, le 28. Quelques berges anglaises ayant paru, à la vue de ce fort, les troupes françaises se retirèrent derrière la petite rivière de *Montréal*.

Cependant, la flotte de M. MURRAY était arrivée, le 25, à quatre lieues au-dessous de Montréal : le corps de troupes de M. DUMAS, qui la suivait par le nord, et celui du général BOURLAMAQUE, par le sud, étaient aussi arrivés, le premier, dans l'île de Montréal, et le second, à Boucherville et à *Longueil*. M. DE LEVIS voyant le corps de BOURLAMAQUE à portée de se joindre à celui de RAUQUEMAURE, alla reconnaître la position de ce dernier, dans la vue de tenter un combat contre l'armée anglaise de Saint-Jean ; et revint conférer avec M. DE BOURLAMAQUE : mais ayant appris que M. MURRAY avait fait débarquer un détachement à Varennes, il envoya à RAUQUEMAURE l'ordre de se replier à Laprairie. Trois cents miliciens attaquèrent le détachement anglais ; mais ils furent repoussés, avec perte de quelques hommes blessés, et d'une vingtaine de prisonniers.

CHAPITRE XLVIII.

Concentration des forces Anglaises.—Capitulation de Montréal.—Cession du Canada à l'Angleterre.—Conclusion.

Le général AMHERST s'était embarqué, le 10 août, sur le Saint-Laurent, avec une armée de 10,000 hommes. Il rencontra, sur sa route, le fort Lévis, dans l'Ile Royale, où commandait M. POUCHOT. Il érigea des batteries dans les îles voisines, investit le fort, et commença à le canonner. La canonnade n'ayant pas un effet aussi prompt qu'il l'aurait désiré, il se disposait à faire donner l'assaut, lorsque M. POUCHOT se rendit.

Le 2 septembre, comme le chevalier de LEVIS haranguait les Sauvages du Sault Saint-Louis, qu'il avait fait venir à Laprairie, pour les engager à le seconder, dans son dessein d'attaquer l'armée du colonel HAVILLAND, un député de leur village vint leur annoncer que le général AMHERST était aux Cèdres, et ils se retirèrent tous, en disant qu'ils allaient faire la paix avec les Anglais. Cette nouvelle fut confirmée par M. DE LA CORNE, qui s'était retiré, à l'approche de l'armée anglaise, et qui ajouta qu'elle pourrait être, le lendemain, à la Chine.

Le général français ne vit d'autre parti à prendre que

de faire replier dans l'île de Montréal les corps de troupes qui étaient au sud du fleuve. Le corps que commandait le général BOURLAMAQUE se porta au-dessus de la ville, et celui de M. RAUQUEMAURE, au-dessous. Le général MURRAY ayant débarqué dans l'île, avec environ 3,000 hommes, M. DUMAS se rapprocha de la ville.

L'armée du général AMHERST, qui avait séjourné, quelques jours, dans l'île Perrot, débarqua à la Chine, le 6, vers 11 heures du matin. Les volontaires à cheval, qui étaient dans cette partie, se retirèrent devant elle, pied à pied ; car elle se mit en marche vers la ville, aussitôt après avoir débarqué. Toutes les troupes françaises entrèrent dans la ville. Tous les miliciens s'étant retirés, ainsi qu'un nombre de soldats mariés, elles ne se montaient pas à beaucoup plus de 3,000 hommes, non compris cinq cents hommes, qu'il y avait sur l'île Sainte-Hélène, et la petite garnison de Chambly. Elles n'avaient presque plus de munitions, et les vivres ne pouvaient pas durer plus de quinze à vingt jours.

L'armée d'AMHERST campa dans les plaines de *Saint-Gabriel*, à un quart de lieue de la ville : celle d'HAVILAND était arrivée à Laprairie. Pendant la nuit du 6 au 7, il fut tenu une assemblée chez le gouverneur : M. BIGOT y lut un mémoire sur l'état de la colonie, et un projet de capitulation. Tout le monde fut d'avis qu'il convenait de préférer une capitulation avantageuse aux peuples et honorable aux troupes, à une défense qui ne pouvait retarder que de quelques jours la perte du pays.

Le 7 au matin, le colonel BOUGAINVILLE fut envoyé

proposer au général AMHERST une suspension d'armes pour un mois. Ce général s'y étant refusé, on lui envoya proposer, par le même officier, la capitulation dont on avait lu le projet, dans l'assemblée de la veille. Il minuta, à la marge, ce qu'il voulait accorder, refuser, ou modifier : il accorda presque tout, excepté les honneurs demandés pour les troupes françaises, voulant qu'elles missent bas les armes, livrasent leurs drapeaux, et ne servissent pas, durant la guerre. Cet article paraissant humiliant, on envoya d'abord le colonel DE BOUGAINVILLE, et ensuite M. DE LA PAUSE faire des représentations ; mais elles furent inutiles, M. AMHERST ne voulant se départir en rien de sa première détermination.

Le chevalier de LEVIS, au nom des troupes qu'il commandait, présenta un mémoire au gouverneur, le priant de rompre toute négociation avec le général anglais, et de prendre la résolution de faire la défense la plus vigoureuse, quelque peu d'apparence qu'il y eût de réussir ; ou de permettre aux troupes de se retirer dans l'île Sainte-Hélène, pour y soutenir, jusqu'à la dernière extrémité, l'honneur des armes de France.

Le marquis de VAUDREUIL lui fit réponse que l'état des affaires ne permettait pas de rejeter les conditions du général anglais ; qu'il devait les accepter, pour l'avantage du pays dont le gouvernement lui avait été confié ; et qu'il ordonnait à M. le chevalier de LEVIS de s'y conformer. Ce dernier, pour épargner aux troupes, une partie de l'humiliation qu'elles allaient subir, leur ordonna de brûler leurs drapeaux ; ce qu'elles firent, sur le champ.

Par la capitulation, la ville de Montréal, et toutes les

places occupées par les Français devaient être évacuées sans délai, et livrées aux troupes de sa majesté britannique ; les troupes françaises devaient mettre bas les armes et être transportées en France, pour ne pas servir durant la guerre ; le gouverneur, l'intendant et les employés du gouvernement devaient pareillement être transportés en France, aux frais de l'Angleterre ; quelques uns de ces employés, qui avaient des affaires à régler, dans la colonie, y pouvaient demeurer, jusqu'à ce que ces affaires fussent terminées ; les Canadiens devaient avoir le libre exercice de leur culte ; aucun d'eux ne pouvait être inquiété pour avoir porté les armes, comme milicien ; les communautés de religieux étaient maintenues dans la possession de leurs biens, privilèges et immunités ; les séminaires et les communautés de religieux continuaient à jouir de leurs revenus, et pouvaient vendre leurs seigneuries et autres propriétés foncières, s'ils le jugeaient à propos, et en transmettre le produit en France. Si par le traité de paix, le Canada restait à l'Angleterre, ceux des Français, ou des Canadiens, qui voudraient passer en France, le pourraient faire, en toute liberté.

Il avait été demandé des choses qui ne furent point accordées, et qui ne pouvaient l'être convenablement ; telles que la neutralité perpétuelle des Canadiens, et la nomination de l'évêque de Québec par le roi de France.

Aussitôt que la capitulation eut été signée, de part et d'autre, le général AMHERST fit occuper une des portes de la ville par un détachement de troupes, sous le colonel HALDIMAND. Le chevalier de LEVIS partit pour Québec, le 16 ; le gouverneur, l'intendant et leurs suites partirent, quelques jours après.

Le marquis de MONTCALM s'était fait estimer et chérir de ses soldats et des Canadiens, surtout de ceux qui avaient combattu sous ses ordres : le chevalier de LEVIS, d'une sévérité peu ordinaire, d'un zèle quelquefois outré, dut emporter au moins l'estime des derniers ; car il la méritait, par son activité, son courage et son habileté. Il n'en fut pas ainsi du marquis de VAUDREUIL ; il partit chargé de plus de haine et de mépris qu'il n'en aurait dû porter, peut-être, si l'on eût voulu être rigoureusement juste à son égard ; car malgré son favoritisme, et ses liaisons avec des hommes dépourvus de tout principe d'honneur et de probité, on ne peut refuser à ce dernier des gouverneurs français du Canada un certain degré de prudence, et cet empire sur soi-même qui permet à l'homme de choisir le meilleur parti, dans les cas à peu près désespérés. Les Canadiens durent le remercier de n'avoir pas voulu accéder à la proposition que lui fit le chevalier de LEVIS de rompre toute négociation avec le général AMHERST ; proposition peut-être pardonnable à un patriote zélé et à un militaire épris de la gloire des armes, tel qu'était le général français, mais on ne peut plus téméraire, dans les conjonctures où se trouvait le Canada. Qui pourrait dire, en effet, quel aurait été le sort des habitants de ce pays et de leur postérité, si Montréal eût été pris d'assaut, ou obligé de se rendre à discrétion ? Ils lui durent encore quelque reconnaissance d'avoir, dans son projet de capitulation, songé à leur assurer tout ce qui pouvait contribuer à leur avantage et à leur bien-être futur. S'il demanda pour nos pères plus que le vainqueur ne pouvait convenablement accorder, ce n'est pas à nous de nous en plaindre, ou de l'en blâmer.

Peu de jours après son entrée à Montréal, le général AMHERST fit partir le major ROGERS, pour aller prendre possession des postes que les Français avaient sur les lacs, et au de-là, et particulièrement, du Détroit et de Michillimakinac.

Assez tard, dans l'automne, l'*Aigle*, vaisseau français de 50 canons, ayant pris la voie du détroit de Bellisle, pour entrer dans le Saint-Laurent, donna sur un écueil, et se brisa. Le *Leopard*, autre vaisseau de guerre français, de 60 canons, entra dans le Saint-Laurent, et vint jusque devant Québec, où il fut pris et brûlé, de peur qu'une fièvre putride, qui régnait à son bord, ne se communiquât aux habitants. Dès le printemps, la cour de France avait tenté de faire parvenir un secours de vivres et de munitions dans la colonie. Mais la flottille française, qui consistait en une frégate, et une vingtaine de navires de charge, étant entrée dans le Saint-Laurent, après que l'escadre anglaise fut arrivée au port de Québec, elle avait été forcée de rebrousser chemin. Elle alla relâcher dans la baie des Chaleurs, où elle fut attaquée et détruite par le capitaine BYRON, venu de Louisbourg, avec une escadre.

Quand même ce secours aurait réussi à remonter le Saint-Laurent, il n'aurait probablement pas retardé de beaucoup la reddition du Canada ; et peut-être le retard n'était-il pas à désirer : la possession de ce pays était devenue pour la France un fardeau qui s'appesantissait, de jour en jour ; la misère et le malaise y croissaient dans la même proportion, et cela principalement en conséquence du gaspillage des deniers publics. " Les dépenses annuelles du gouvernement pour le Ca-

nada, dit RAYNAL, qui avant 1749, ne s'étaient jamais élevées au-dessus de dix-sept-cent mille livres, n'eurent plus de bornes, après cette époque." Le même auteur ne compte pas moins de cent vingt-trois millions trois cent mille livres, déboursés par le gouvernement, depuis le commencement de 1750 jusqu'à l'automne de 1760. L'année 1758 couta seule vingt-sept millions trois cent mille livres, et la suivante, vingt-six millions.

Les négociations pour la paix, entre l'Angleterre et la France, furent entamées en 1762, et le traité définitif de paix fut signé, le 10 février 1763. Par le treizième article de ce traité, la France cède à l'Angleterre le Canada et ses dépendances, telles que les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean, et les autres îles et côtes situées dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, avec tous les droits que le roi Très-Chrétien avait possédés et exercés dans ces pays. De l'autre côté, sa majesté britannique confirme et assure aux habitans du Canada le libre exercice du culte catholique, et à peu près tout ce qui avait été accordé par la capitulation de Montréal.

Ainsi passa de la domination de la France à celle de l'Angleterre une colonie d'un siècle et demi d'existence, une région aussi vaste que l'Europe ; et cela, par la faute des administrateurs de la métropole, et plus encore de ses employés dans la colonie. Avec les deniers publics dilapidés par ces employés, on aurait pu doubler les moyens de défense, et probablement repousser l'invasion. Des sommes prodigieuses dépensées pendant les dernières années de la domination française, il était dû, à la paix, dit RAYNAL, quatre-vingts millions. On re-

monta à l'origine de cette dette impure : quelques uns des prévaricateurs, (entr'autres l'intendant BIGOT,) furent flétris, bannis, dépouillés d'une partie de leurs brigandages. D'autres, non moins coupables, répandirent l'or à pleines mains, échappèrent à la restitution, et jouirent insolemment d'une fortune si mal acquise. Les lettres de change furent réduites à la moitié, et les ordonnances, au quart de leur valeur. Les unes et les autres furent payées en contrats à quatre pour cent.

Dans cette dette de quatre-vingts millions, (c'est-toujours RAYNAL qui parle), les Canadiens étaient porteurs de trente-quatre millions d'ordonnances et de sept millions de lettres de change. Leur papier subit la loi commune ; mais la Grande-Bretagne, dont ils étaient devenus sujets, obtint pour eux un dédommagement de trois millions, en contrats, et de six cent mille livres, en argent ; de sorte qu'ils reçurent cinquante-cinq pour cent de leurs lettres de change, et trente-quatre pour cent de leurs ordonnances.

FIN.

ERRATA.

Pour *la Haive*, lisez, *la Hève*, à la page 27, et partout où ce mot se trouve.

Dans la note, au bas de la page 169, pour, "en descendant," lisez, "en remontant le fleuve."

Page 225, ligne 60 de la note, pour, "ne pouvaient-ils pas d'eux-mêmes," lisez, "ne pouvaient-ils pas, ne devaient-ils pas même se refuser, etc."